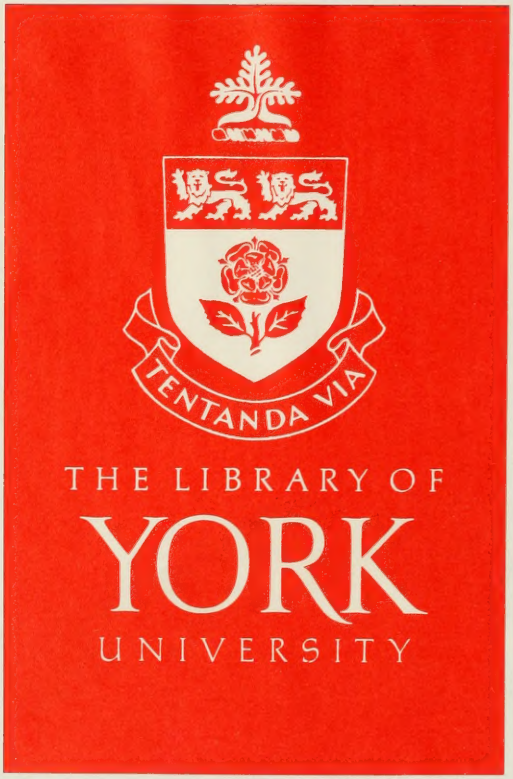
TENTANDA VIA
THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY

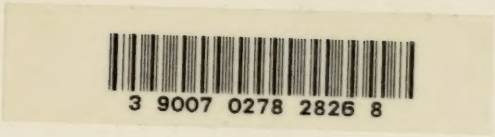
3 9007 0278 2826 8

Date Due

JUN 3 0 2009 SC CIRC

FORM 109

MÉLANGES HISTORIQUES

(Tous droits réservés, Canada, 1928)

VOLUME 14

Mélanges Historiques

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

EDITIONS EDOUARD GARAND

1423-1425-1427, rue S.-Elisabeth

MONTREAL

1928

FC
305
S94
1918
V.14-17

SCOTT

Au Lecteur

Ce quatorzième volume des "Mélanges historiques" de feu Benjamin Sulte nait d'une circonstance fortuite et par la volonté d'un nouvel éditeur. L'ultimatum que nous avons reçu de M. Garand de livrer ce manuscrit dans les vingt-quatre heures ne nous a pas permis d'apporter le soin minutieux que nous aurions voulu consacrer à une compilation d'études toutes d'égale valeur.

Les "Mélanges historiques" étant d'ailleurs une sorte de revue paraissant à intervalles plus ou moins rapprochées, la variété des études en fait le principal mérite. La tâche de M. Sulte a été de faire la lumière sur mille points mal compris ou inconnus de notre histoire. Ses écrits ont été publiés à mesure que se présentait une question à éclaircir et non pas pour faire une suite. La plupart de ces articles appartiennent à une longue durée de temps et ne peuvent être placés systématiquement ou par aucun ordre chronologique. Notre genre de publication ne raisonne donc pas par comparaison avec les autres.

Ces pages renferment cependant des articles de mérite et débutent par un travail assez substantiel sur Etienne Parent, journaliste, philosophe, député, sous-secrétaire d'Etat, décédé à sa résidence, rue Wilbrod, à Ottawa, à dix heures et trois-quarts du matin, le 22 décembre 1874. La nouvelle de cette mort assombrit toute la presse du pays. M. Parent était sans contredit l'un des premiers écrivains du Canada français. Le rôle qu'il a joué au cours d'une existence bien remplie lui avait mérité l'estime et l'admiration de ses concitoyens.

Le "père Parent," comme on l'appelait, personnifiait le type le plus complet du Canadien du bon vieux temps. C'est cette noble et sympathique personnalité que Benjamin Sulte fait revivre, en même temps qu'une page tourmentée de notre histoire.

Très en lumière à l'époque de l'insurrection, parce qu'il était journaliste redoutable autant que gagné à la cause des Canadiens contre le pouvoir de l'oligarchie anglaise, M. Parent fut mis sous arrêt en 1838 *et jeté en prison sous l'accusation de conspiration politique. "Le Canadien" qu'il dirigeait alors ne pouvait cependant pas se passer de sa collaboration. On imagina de lui faire parvenir chaque jour, comme au petit duc d'Orléans, à Clairvaux, quelques mets choisis, au milieu desquels figurait quotidiennement une tarte appétissante qui servait de cheval d'Ulysse. Elle apportait ou rapportait, selon le besoin, un canevas d'article, une épreuve, une communication quelconque, etc. Le porteur de cette tarte devenue historique était un garçonnet alors très éveillé et un peu malin dans les circonstances. Il se nommait Stanislas Drapeau et il acquit plus tard dans le monde littéraire une notoriété de bon aloi comme auteur d'ouvrages sur la colonisation et comme annaliste.*

M. Sulte nous dira dans cette biographie que les livres étaient rares à l'époque où M. Parent fréquentait le petit séminaire de Québec. Ne pouvant un jour se procurer un cours de Bossuet, M. Parent alla trouver son professeur, M. l'abbé Jérôme Demers, pour lui emprunter le sien et le copier, mais trouvant le procédé trop long il trancha la question: il l'apprit par coeur.

Les anecdotes abondent sur M. Parent. Au temps où il était député, le parlement siégeait à Kingston. Un boucher ontarien avait installé sur son étal deux moutons, l'un chétif avec l'étiquette "Bas-Canada," l'autre gros et gras avec l'étiquette "Haut-Canada." M. Parent s'arrête devant la vitrine. Le boucher, tout fier de sa spirituelle plaisanterie, l'interpelle:

—Voyez donc, M. Parent. Qu'en pensez-vous?

—Vous élevez bien, mais vous êtes mal élevé, réplique le jeune député québecois.

Durant les trois semaines qui précédèrent sa mort, ses amis le visitèrent assidûment. Il fallait le veiller. Il dormait peu, ne voyait presque plus à cause d'une cataracte qui avait pris tout à coup des proportions alarmantes, et n'entendait pas davantage. Dans les derniers temps il ne parlait que des troubles de 1837-38 *et de la prison où il avait été détenu. Il en décrivait la salle: là était le poêle, ici le bassin où les prisonniers se lavaient; à droite, la porte aux lourdes ferrures, à gauche, le guichet des visiteurs, etc.*

Il racontait des choses ineffables. Le curé de sa paroisse arrive pour lui administrer l'Extrême-Onction. Avant de commencer les prières d'usage, le ministre de Dieu lui passe au cou le scapulaire de la bonne mort. M. Parent sent le cordon du scapulaire qui lui chatouille l'épiderme et s'écrie dans cette langue canadienne à laquelle il savait donner tant de rondeur et tant de charme:

—Ah! cré Dié! c'est l'restant. Les v'la qui m'passent la corde au cou.

Trois heures après, il était mort. Cette anecdote, que je tiens de son gendre Benjamin Sulte alors présent, nous rappelle un des beaux traits de ce grand caractère. L'homme intellectuel et l'homme physique étaient finis, le patriote restait.

Si nous avons ajouté quelques mots au magnifique témoignage rendu par M. Sulte à celui qui fait le sujet de la biographie qui suit, c'est pour répondre au désir de quelques-uns. Les lecteurs nous sauront gré, sans doute, d'y avoir associé des articles tels que ceux sur Laurier et Montcalm, car, en histoire, rien n'est perdu.

Gérard MALCHELOSSE

1*er mars* 1928.

ÉTIENNE PARENT

Le télégraphe nous a appris hier, 22 décembre 1874, la mort de celui dont le nom est inscrit en tête de ces lignes. Trois générations de patriotes pleureront sur cette tombe qui emporte à la fois l'homme de pensée, d'action et de dévouement. Pour nous, journalistes, c'est un devoir de première instance que de parler de lui, de sa carrière si fructueuse pour la cause des Canadiens-français, si universellement acclamée par les amis du Canada. Il était le doyen de la presse en ce pays; c'est de sa main, pour ainsi dire, que nous tenons la plume de combat. C'est en grande partie son enseignement qui a été le mot d'ordre de nos champions au parlement depuis une quarantaine d'années, et c'est avec raison qu'on l'appelait le "Nestor de la presse au Canada." Comme journaliste, il a créé le genre en ce pays.

Il n'y a pas dans notre histoire de figure plus nettement accentuée que celle de M. Parent. Par son physique, son langage, la tournure de son esprit, la franche et cordiale manière qu'il mettait en tout, c'était un ancien Canadien, de ceux de l'autre siècle, — impossible de s'y tromper. Il avait gardé de plus une chose que, du temps de sa jeunesse, on prisait fort et que tous les Canadiens

mettaient au-dessus des autres ambitions: l'amour de la patrie. En 1874, comme soixante ans auparavant, il estimait qu'avant tout il faut être Canadien et l'être résolument. La fermeté de sa croyance en nos destinées ébranlait souvent les moins crédules. En de certains moments, il refusait de croire ceux qui se montraient prêts à exprimer des doutes sur notre avenir national. "Vous manquez donc de courage! s'écriait-il; vous ne savez donc pas que pendant un siècle il nous a fallu, en maintes circonstances, avoir raison deux fois et le prouver quatre fois. Eh bien! ce n'est pas un motif pour battre en retraite. La lutte nous va; à quoi sert de craindre!" C'est en l'écoutant parler que l'on comprenait le patriotisme des hommes de nos premiers parlements.

* * *

Le fondateur de sa famille en Canada fut Pierre Parent, fils d'André et Marie Coudray, né en 1610 à Mortagne, dans le Perche, paroisse et province qui ont le plus contribué à peupler Beauport, près de Québec.[1] Pierre Parent épousa à Québec, le 9 février 1654, Jeanne Badeau, née en 1631, d'après Mgr Tanguay, mais née en 1638 ou

1. Pierre Parent signait d'une hachette, suivant Philias Gagnon. Il serait né, d'après Mgr Tanguay, vers 1610, mais les recensements de 1667 et de 1681 le font naître de 1617 à 1626. Il fut inhumé à Beauport le 6 août 1698, "âgé d'environ quatre-vingt-huit ans," soit né en 1610.

1639, selon les recensements de 1667 et 1681,[2] et s'établit à Beauport sur une terre que ses descendants posssédaient encore tout récemment;[3] il y mourut âgé de quatre-vingt-huit ans. La longévité est un apanage de la famille Parent.

Des anciennes familles de Beauport qui sont restées dans la paroisse et qui ont eu et ont encore des représentants dans les ordres sacrés, la politique, les professions et le haut commerce, on peut citer en première ligne celles des Langevin, des Grenier, des Clouet et des Parent, qui sont toutes alliées entre elles.[4]

Etienne Parent naquit à Beauport le 2 mai

---

2. **Dictionnaire généalogique, I**, 21. Son acte de sépulture, le 23 novembre 1706, la dit âgée d'environ soixante-quinze ans. En 1695 elle signe "Jeanne bados". Elle était venue de France avant 1651, avec son père, Jacques Badeau, sa mère Anne Ardouin, son frère Jean-Baptiste et sa soeur Suzanne.

En 1667, à Notre-Dame-des-Anges, il y a Anne Ardouin, 52 ans, veuve de Jacques Badeau. Même recensement, à Beauport, il y a Jean de Rainville, 28 ans, fermier; sa femme Suzanne Badeau, 16 ans; leur fils Jean, un an; Jean Badeau, 26 ans. Encore même recensement, à l'île d'Orléans, il y a Jean Badeau, 26 ans; sa femme Marguerite Chalifoux, 16 ans. Au même lieu, en 1681, il a 39 ans, elle en a 30.

3. La carte cadastrale de Gédéon de Catalogne et de Jean-Baptiste de Couagne, qu'on peut mettre à 1707, montre, dans Orsainville, cinq terres occupées par des Parent et, dans Beauport, cinq autres terres sous ce même nom.

4. Pour les religieux du nom de Parent, voir: abbé J.-B.-A. Allaire, **Dictionnaire biographique du clergé canadien-français, les Anciens**, p. 415-17, **les Contemporains**, p. 460, 461; Mgr Tanguay, **Répertoire du clergé canadien**, p. 108, 110, 119, 153, 156, 158, 183, 194, 206, 284, 312.

1802.[5] Il n'avait que douze ans lorsque, au moment où se terminait la guerre américaine (1814), son père l'envoya au collège de Nicolet, institution si chaleureusement patronée par Mgr Joseph-Octave Plessis. Nous donnons ici la liste de ses condisciples de première année (1814): Jean-Baptiste Duguay, cultivateur, la Baie-du-Febvre; Lewis Blumhart, Québec; William Blumhart, médecin, Québec; Charles Mondelet, juge, Montréal; C.-F. Baillargeon, archevêque, Ile-aux-Grues; Pierre-Damase Ricard, prêtre, Sainte-Anne-de-la-Pérade; Pierre-Horace Panet, avocat, des Trois-Rivières; Calixte Bellemare, ecclésiastique, Yamachiche; Télesphore Kimber, notaire, des Trois-Rivières; F.-X. Brunelle, Pierre Dussault, Michel Leclair, Lotbinière; E. Jutras dit Lavallée, cultivateur, Nicolet; Guillaume Cressé, Nicolet; Louis-Charles Cressé, avocat, Nicolet; Michel Séguin, notaire; L.-Hyacinthe Caron, cultivateur, Nicolet; John Coddy et Alured Coddy, Angleterre. Celui qui faisait la classe des éléments était Jean-François-Régis Gagnon, alors ecclésiastique.

Avant Nicolet, le jeune Parent avait fréquenté une école primaire à Québec. Malgré la guerre américaine, les efforts de quelques amis de l'ins-

5. Le 2 mai 1802, par le curé Pierre-Simon Renaud, a été baptisé à Beauport, Etienne, né le même jour, fils d'Etienne Parent, cultivateur, et de Josephte Clouet. Parrain, Etienne Parent, cultivateur, grand-père paternel. Marraine, Marie-Josephte Bergevin dit Langevin, épouse de Joseph Clouet, grand'mère maternelle.

Etienne Parent, cultivateur, né le 28 novembre 1778, avait épousé Josephte Clouet le 2 juillet 1801.

truction publique réussissaient à maintenir çà et là une école, mais il y avait loin de ces débuts à l'enseignement du séminaire de Québec ou du collège de Nicolet, quoique, à la vérité, ceux-ci fussent encore peu avancés.

Vers 1817, alors que la lutte de l'oligarchie anglaise contre l'élément canadien suspendue par la guerre commençait aussi vive que jamais, le jeune Parent fut appelé de Nicolet et mis au séminaire de Québec pour y continuer ses études.

Son talent d'écrivain, remarqué d'abord par les camarades de son âge, devint bientôt un sujet d'observation pour ses professeurs. Que voulait ce jeune homme qui paraissait compter sur sa plume alors que l'art d'écrire était si peu cultivé que les carrières professionnelles et politiques s'en passaient presque entièrement?

Les circonstances étaient du reste assez alarmantes pour les professeurs du séminaire. Les attaques des journaux anglais, les mesures soumises aux Chambres, enfin la détermination évidente d'écraser les Canadiens-français, rendaient la position de ceux-ci très critique. Les jeunes têtes s'enflammaient parfois; un ou deux élèves brouillons pouvaient compromettre le séminaire et attirer sur cette maison les rigueurs du parti anglais. Parent, qui lisait ce qui lui tombait sous la main, avait, comme tous ceux de son temps, le choix entre des mauvais livres et des livres plus mauvais encore. C'est un fait bien constaté que nous n'avons eu pour tout partage après la conquête, jusque vers 1836, que des écrits

de l'école de Voltaire. Les encyclopédistes régnaient dans tout l'éclat de leur gloire. Le clergé possédait bien quelques livres, mais c'était chose trop précieuse pour risquer de les voir se perdre en la prêtant. Que de jeunes gens ne sont revenus que tardivement des erreurs puisées à cette époque dans les philosophes du dix-huitième siècle, et combien n'ont jamais pu se reconnaître avant de mourir![6]

En 1818, le parlement fut saisi par la majorité canadienne du projet de voter la liste civile, comprenant tous les salaires provinciaux. Puisque nous payions de notre bourse, il était juste que nous eussions le droit de décider à qui et dans quelle proportion se feraient les déboursés. Les fonctionnaires et les sinécuristes, tous Anglais ou au moins partisans dévoués de l'oligarchie, qui avaient la haute main dans les affaires publiques, redoutaient la votation de la liste civile par l'assemblée législative et luttaient de toutes leurs forces contre la majorité des députés, c'est-à-dire contre l'élément canadien.[7]

Depuis 1810, époque où le gouverneur sir James Craig avait fait arrêter la presse du **Canadien** et emprisonner les rédacteurs de cette feuille, nous n'avions pas de journal pour soutenir notre cause. En revanche, le **Mercury** et quelques gazettes anglaises de moindre importance

6. Louis-Joseph Papineau fut de ceux-ci.

7. La question des finances et du contrôle du revenu était comme le point central autour duquel tournaient toutes les autres, en ce temps-là. Voir **Mélanges historiques**, vol. 13.

nous menaient la guerre avec une ardeur peu chevaleresque. Réunissant les débris de l'atelier saccagé par les soldats de Craig, quelques hommes politiques tentèrent de remettre sur pied le **Canadien**, qui reparut en 1819, ouvrant ainsi une porte sur la place publique à ceux qui pouvaient tenir une plume. La tentative de créer une tribune populaire ne réussit pas, à cause de la politique ambiguë de ses inspirateurs, lesquels ne représentaient qu'une fraction du parti canadien. Le **Canadien** de 1819 se tua en attaquant le docteur François Blanchet, membre influent de la Chambre depuis une douzaine d'années, l'un de ceux qui avaient été emprisonnés par le gouverneur Craig pour avoir fondé et écrit l'ancien **Canadien.**

M. Blanchet se détermina l'année suivante à rétablir le **Canadien**, qui parut au commencement de 1820, ayant comme éditeur Flavien Vallerand, ancien imprimeur, employé à **la Gazette de Québec**, et, selon les apparences, un comité de collaboration pour le diriger sous la conduite du Dr Blanchet. Etienne Charretier, âgé de vingt-deux ans, était le rédacteur ostensible; curé de Saint-Benoit, on sait le rôle qu'il a joué en 1837.

Le 2 février, le **Canadien** est imprimé "près du marché de la Basse-Ville, joignant le café de la Bourse." Le 24 mai suivant, le "Canadien" dit que c'est l'"Exchange Coffee House," avec cette note: "Les personnes qui doivent au ci-devant "Canadien" sont priés de payer à M. Laurent Bédard."

Le 1er mai, le **Canadien** s'était transporté

"dans la maison du No 7, au pied de la côte de la Basse-Ville, ci-devant occupée par M. Michaud." C'est là que nous le retrouvons jusqu'en 1825. Le 21 novembre 1822, il est dit: "Nous tenons notre bureau dans la côte de la Basse-Ville, rue de la Montagne, à l'enseigne "Imprimerie Canadienne." C'est en ce lieu que M. Morin et M. Parent le rédigeaient. Je pense que la maison appartenait à M. Symnes. En 1831, quand M. Parent le réorganisa, il s'établit dans la maison voisine, encoignure de la côte de la Montagne, appartenant à Archibald Campbell, notaire, où François-Xavier Garneau étudiait. Plus tard, il remonta la côte, dans la maison des héritiers Gauvreau où il est resté très longtemps, vis-à-vis **la Gazette de Québec,** dans le voisinage de la porte Prescott.

Dans son numéro du 16 août 1820, le **Canadien** rend compte des exercices littéraires du petit séminaire de Québec...

"La séance du soir s'est terminée par un plaidoyer, dont le sujet a été la conspiration de Philotas contre Alexandre. Le plaidoyer a été si bien exécuté, que pour faire honneur aux acteurs, l'on se fait un vrai plaisir d'inscrire leurs noms sur ce papier.[8]

Juges: Alexis Mailloux et Etienne Parent.

Témoins: Louis Fluet, Edouard Faucher et Jean-Baptiste Harper.

Le roi Alexandre: Gabriel Cloutier.

---

8. Le mot "papier" était alors d'un usage plus commun que "gazette" ou "journal".

Ministre:Hypolite Dubord.

Secrétaire du roi:Louis Poulin.

Philotas: Augustin-Norbert Morin."

La liste de distribution des prix porte les noms suivants:

Rhétorique

Augustin-Norbert Morin, plus tard honorable.

Alexis Mailloux, prêtre, apôtre de la tempérance, auteur de l'**Histoire de l'île aux Coudres.**

Louis Fluet, prêtre.

Gabriel Cloutier, prêtre.

Hypolite Dubord, constructeur de navires.

Etienne Parent, journaliste.

Jean-Baptiste Harper, prêtre.

Edouard Faucher, prêtre.

Godefroy Tremblay, prêtre.

Louis Poulin, prêtre.

Troisième

Jean-Baptiste Maranda, prêtre; Olivier Drolet; Daniel Castin; F.-X. Plamondon; Pierre Rouleau.

Cinquième

Hypolite Germain; Jacques Reeves; Charles Reeves; Charles Borgia; Guillaume Ruel ou Ruelle, député du comté de Bellechasse, en 1841; Joseph Petitclerc.

Septième

Honoré Bardy, médecin; Isidore Morin; Edouard Montminy.

Dernière classe

Joseph Bossé; Bernard Perreault; Narcisse-F. Belleau, qui devint lieutenant-gouverneur de la

province de Québec, 1867-73; Etienne Robitaille; Jacques Fluet.

Le **Canadien** ajoute: "Le concours prodigieux des citoyens les plus remarquables qui ont assisté à l'examen et surtout au plaidoyer doit encourager les étudiants du petit séminaire de Québec..."

P.-J.-O. Chauveau pense que si l'on dressait la liste des élèves des institutions d'éducation qui ont remporté des premiers prix depuis le commencement du siècle, on se trouverait avoir les noms de la plupart de nos hommes distingués. C'est une expérience à faire.

Déjà à Nicolet, Etienne Parent avait obtenu le prix de versification. La poésie est la première forme qui se présente aux lèvres des jeunes peuples et des jeunes écrivains. Celui dont nous nous occupons était non seulement à l'entrée de la vie active mais il sentait monter autour de lui cette sève du réveil qui anime en de certains moments les nations persécutées et les porte à repousser en chantant et en bien combattant le joug de l'oppresseur. Son goût pour la littérature se développa encore à Québec, et comme il avait pour compagnon de classe Augustin-Norbert Morin qui partageait le même penchant, on ne tarda pas à savoir que l'un et l'autre écrivaient dans le "petit" **Canadien**,[9] comme on l'ap-

9. De 1820 à 1825, on disait le "**petit Canadien**", par opposition au grand **Canadien** de 1819. En retrouvant dans la feuille de 1820 le format de celle de 1806-10, le peuple semblait mieux le reconnaître comme son organe. Le caractère et le format du **Canadien** de 1806-10 sont en effet les mêmes que ceux du **Canadien** de 1820-25. M. Parent dit que c'étaient les mêmes caractères qui avaient servis en 1806-10.

Le Canadien était hebdomadaire, huit pages de 9 x 10; abonnement $3.00 par année, outre les frais de poste. Devise: **Fiat Justitia ruat Coelum.**

pelait parfois. Cela était d'autant plus remarquable que, à cette époque, la grammaire française était le cadet des soucis des professeurs.

Mais Parent et Morin faisaient des vers, et pour faire des vers, il faut bien étudier la grammaire. D'où il résultait que ces deux élèves étaient, à peu près, les seuls qui sussent écrire français au collège, — aussi pareil phénomène ne demeura-t-il pas longtemps caché. On le sut si bien qu'un jour défense fut faite à Parent de mettre sa plume au service de la gazette.

Il quitta le séminaire à la veille des examens de 1821. Au mois de décembre précédent, son ami Morin avait adressé au **Canadien** des vers qu'il signait de ses initiales, et pas longtemps après cela, si nous ne nous trompons, il devenait le rédacteur de la feuille en question; il y resta une douzaine de mois.

Au milieu de l'été 1822, le jeune Parent, nouveau Cincinnatus, travaillait aux récoltes dans les champs, avec son père, lorsqu'il reçut la visite de Flavien Vallerand, imprimeur du **Canadien** depuis deux ans, lequel lui annonça que Morin partait pour faire son droit à Montréal et que les amis de la cause canadienne comptaient sur lui, Parent, pour rédiger le journal. M. Vallerand était accompagné de quelques amis. La proposition tentait le jeune homme et ne pouvait davantage flatter son naturel. Son père y consentit et lui laissa liberté entière, au gré des aspirateurs du journal. Peu après, Etienne Parent était à Québec.

Ce n'était pas sans raison que les patriotes

avaient ressuscité le **Canadien**. Les jours sombres de notre histoire menaçaient de revenir.

Trois ans ne s'étaient pas écoulés après la glorieuse défense du pays par nos compatriotes que l'Angleterre reprenait ouvertement la voie des oppressions et des dénis de justice. Tant de patience de notre part avant la guerre pour supporter les abus; tant de valeur dans les combats; une paix gagnée par nos armes, rien de cela n'avait pu changer le sentiment hostile des ministres anglais envers nous. Tout était pour ainsi dire à recommencer.

La paix ne fut pas plutôt assurée que l'Angleterre oublia ses devoirs envers un peuple qui venait de lui conserver sa plus belle colonie. L'union du Haut et du Bas-Canada, contre laquelle on savait que les Canadiens résisteraient tant qu'ils le pourraient, fut préparée sans retard. La menace de l'union datait de 1807,[10] mais les affaires des Etats-Unis avaient empêché les partisans de ce projet de le mûrir avant la guerre de 1812. L'union, suivant Garneau, avait été de tout temps la pensée secrète du parti anglais de Montréal, dont l'hostilité contre les anciens habitants augmentait tous les jours avec le désir de les dominer.

Le gouverneur et son entourage, le conseil exécutif nommé par la couronne, et l'assemblée législative élue par le peuple, formaient les trois branches du gouvernement. On voit que deux d'entre elles étaient dans les mains des Anglais, et ce qui pis est

10. Ce projet était au nombre des questions débattues dès 1805 et que nous verrons reparaître durant trente ans. Voir **Mélanges historiques**, vol. 13.

des Anglais qui se qualifiaient le plus souvent eux-mêmes d'anti-Canadiens. Malgré tout, les Canadiens-français les endurèrent longtemps. Les premières difficultés entre le conseil exécutif et la chambre élective sont de 1808, dix-sept ans après l'adoption de la constitution. Durant cet intervalle, les gouverneurs et leurs ministres nommés en dehors du contrôle du peuple, obtenaient de la chambre d'assemblée tout ce qu'ils voulaient, ou à peu près: actes de milice, suspension de la liberté du sujet britannique, lois contre les étrangers, surtout contre les gens natifs de France ou qui avaient été quelque temps en France, taxes, octrois permanents de fonds, enfin l'assemblée de la majorité ne faisait le plus souvent que l'office de greffier enregistrant les désirs de l'oligarchie. On vit, sous l'administration de Craig, un juge employer son influence judiciaire pour se faire élire, et quand l'assemblée voulut le chasser de son sein, le gouverneur prit fait et cause pour le juge. C'est encore Craig qui, le premier, cassa des parlements, emprisonna des membres de l'assemblée législative, mit aux fers les journalistes du Canadien qui ne lui plaisaient pas et démit des fonctionnaires publics contre la volonté nettement exprimée de la chambre nationale. A la veille d'une guerre contre les Etats-Unis, on nous accablait d'injustices, de mépris, et l'on nous demandait en même temps de voter des sommes extraordinaires... que nous votions sans broncher. Etait-ce assez de patience?

Se fondant sur les droits de sujets britanniques que l'on disait leur avoir été accordés avec la cons-

titution de 1791, les Canadiens réclamaient l'exercice des pratiques et des libertés qui en découlent. Ils voulaient que l'on abandonnât à la chambre d'assemblée le contrôle des deniers publics; que les juges fussent éloignés des rangs des hommes politiques afin de garder intact leur impartialité; que les députés n'acceptassent aucune charge rénumérée du gouvernement sans renoncer à leur mandat, en d'autres termes qu'il ne fut pas permis aux fonctionnaires publics de siéger comme députés; et enfin la responsabilité ministérielle. Il y avait en outre des questions qui, pour être d'un ordre secondaire, n'en étaient pas moins difficiles à résoudre: la réformation du conseil exécutif qui était nommé par la couronne, la révision de diverses branches de l'administration, la revendication des propriétés nationales, telles que les biens du clergé.

La tâche était belle pour un jeune homme instruit, un Canadien-français, un homme de coeur. C'était une carrière noble et distinguée qui s'ouvrait devant lui. Le danger n'y manquait pas non plus. A cette époque où l'on pendait un individu pour le vol d'un mouton, on savait fort bien aussi empoigner l'auteur d'une lettre politique ou même d'une chansonnette un peu caustique. Le pouvoir s'éloignait quand il le voulait de la légalité. Celui qui portait ombrage risquait sa fortune et sa peau.

Sa fortune, le jeune Parent défiait tous les huissiers britanniques de la saisir, et pour cause. Sa peau, il avait des moyens à lui de la défendre et de la faire respecter. On le verra.

En 1822, il y avait à Québec **la Gazette de Qué-**

bec, bilingue, fondée depuis 1764; Samuel Neilson (fils de John Neilson), et Wm. Cowan, propriétaires; les deux langues y figuraient, mais c'était plutôt une gazette officielle que tout autre chose. Le **Mercury**, qui datait de 1805, francophobe, oligarchique, emporté; Thomas Cary, propriétaire.[11]

Le **Canadien** ne pouvait compter sur le concours de **la Gazette de Québec**, et il était certain de s'attirer l'ire du **Mercury**.

En 1823, **la Gazette de Québec, par autorité**, ayant été établie, la vieille **Gazette de Québec** des Neilson se mit à faire de la politique, au bénéfice de la cause du parti canadien. **La Gazette de Québec, par autorité**, se mêlait aussi de politique et de littérature.[12]

Le meilleur article que M. Parent écrivit à cette première phase de sa carrière de journaliste est le suivant. Il commence par publier en entier une longue supplique adressée aux Communes d'Angleterre par les anti-Canadiens de Montréal, appuyant le projet d'une union législative du Bas et du Haut-Canada. Voici des extraits de cette pièce, qui déverse l'injure sur les vieux et dignes habitants du sol:

"Malgré la générosité sans bornes dont on avait

---

11. Le 21 mai 1831, le **Canadien** dit que la librairie et papeterie de Thomas Cary était au **Chien d'or**, rue Buade.

12. En 1823, le gouvernement ayant fondé **la Gazette de Québec, par autorité** — officielle — **la Gazette de Québec** des Neilson sortit de sa neutralité. Depuis 1764, elle avait été l'organe modéré du pouvoir. Se voyant évincée des faveurs du château, elle devint feuille politique et prit cause avec le parti canadien qui luttait contre les empiétements des "purs" Anglais. **La Gazette de Québec, par autorité,** — officielle — toutefois, bataillait pour son parti.

usée envers les vaincus, en leur laissant leurs lois et leur religion, en les admettant à participer au gouvernement et à tous les droits de sujets britanniques, et enfin par des marques de bonté continuelles, il n'avait pas encore été fait un pas vers le changement de principes, de la langue, des moeurs et des coutumes qui la caractérisaient comme un peuple étranger. Pendant un court espace de temps, après l'établissement de la constitution actuelle, tant par défaut de capacité pour exercer eux-mêmes les pouvoirs politiques dont ils avaient été revêtus, que par quelque reste de déférence pour leur co-sujets anglais, les habitants français du Bas-Canada usèrent de leur ascendant avec modération; mais cette disposition ne fut pas de longue durée; elle céda bientôt à ces préjugés anti-britanniques, anti-commerciaux et invétérés, par lesquels ils n'ont cessé de se conduire.

"La conséquence en a été que ceux d'origine britannique, à l'exception d'un très petit nombre de personnes qui ont été élues plutôt pour sauver les apparences que par considération pour leurs qualités, ont été exclus de la chambre d'assemblée. Depuis plusieurs années, à peine la proportion de représentants anglais s'est-elle jamais montée à un quart du nombre total; et dans le moment actuel, sur cinquante membres qui représentent le Bas-Canada, dix[13] seulement sont Anglais...

13. En 1874, date où cet article fut écrit, les Anglais du Bas-Canada recevaient encore dans la représentation une quote-part exagérée, tandis que les membres canadiens-français du Haut-Canada, qui étaient aussi nombreux que les Anglais dans le Bas-Canada, n'avaient pas un seul député dans la chambre locale.

"Pour montrer de quel esprit ce corps a été animé, il ne sera pas considéré comme étranger au sujet de dire que depuis l'établissement de la présente constitution aucune personne d'origine britannique n'a été élue orateur de l'assemblée, quoique, si l'on eût eu égard aux talents, aux connaissances, et aux qualités requises, on eût dû certainement donner la préférence à des personnes de cette classe... Il est impossible de ne pas voir dans la constitution de l'assemblée du Bas-Canada la source féconde de tous les maux dont on se plaint... l'adoption ou le rejet de l'union décidera si cette province doit être de fait, comme elle l'est de nom, une province britannique, ou si, sous le masque d'une dépendance de la Grande-Bretagne continuée encore pendant quelque temps, elle doit rester toujours française. En assurant que ce dernier résultat sera la conséquence du sujet de l'union, vos pétitionnaires se fondent sur les faits les plus concluants. La population française du Bas-Canada, lors de la conquête, était estimée à soixante mille âmes; et l'on suppose qu'elle peut excéder maintenant trois cent mille. La totalité de cette population, quoique née, à l'exception d'un petit nombre de personnes, sous la domination anglaise, est aussi fortement marquée des traits caractéristiques de son origine étrangère, quant à la langue, aux moeurs, aux coutumes et aux sentiments qu'elle l'était lors de la conquête. Sans l'union, cette population conservera nécessairement son ascendant actuel dans le gouvernement du pays, et ne cessera pas, sans doute, de son propre gré, d'être française. Son accroissement progressif, sous la pro-

tection maternelle de la Grande-Bretagne, conduirait donc nécessairement, sans l'union, au résultat que l'on prévoit; et vos pétitionnaires ne peuvent omettre de remarquer que l'étendue déraisonnable des droits politiques accordée à cette population, au préjudice de ses co-sujets britanniques, jointe au sentiment de sa force croissante, a déjà eu l'effet de réaliser, dans les imaginations de plusieurs, son existence comme nation séparée, sous le nom de **nation canadienne,** — nom qui implique nos prétentions, qui ne sont pas moins irréconciliables avec les droits de ses co-sujets qu'avec une juste subordination à la métropole. Vos pétitionnaires osent demander s'il convient de persister dans un système de gouvernement qui a eu de tels effets et qui, dans ses conséquences les plus immédiates, exposerait nécessairement la Grande-Bretagne à la honte et à la mortification d'avoir élevé à grands frais et d'avoir fait parvenir à la maturité de l'indépendance, une colonie étrangère et conquise, pour devenir l'alliée d'une nation étrangère et le fléau de ses sujets naturels et de leurs descendants... Si, tandis qu'il en est encore temps, les populations des deux provinces ne sont pas assimilées graduellement et identifiées dans leurs intérêts par une union législative, les différends provenant de causes actuellement existantes, et les collisions auxquelles ils donneront lieu, ne pourront que faire des habitants de chaque province un peuple distinct et séparé, ayant l'un pour l'autre des sentiments d'inimitié qui ne demanderaient qu'une occasion favorable pour les pousser à la violence... Le tort fait aux intérêts de la

métropole et à ceux de la colonie même par le caractère français qui appartient encore à ce pays et par la prédominance des principes français, doit nécessairement être aggravée par l'influence croissante provenant de ces causes et qu'un acte récent de la libéralité métropolitaine vient d'augmenter. D'après le système colonial adopté récemment, le commerce direct entre le Bas-Canada et la France est maintenant permis, — commerce dont les effets immédiats seront de fortifier de plus en plus ces sentiments et ces préjugés nationaux qui, pendant soixante années que les communications avec la France ont été interdites, n'ont rien perdu de leur force[14] — commerce qui aura pour effet de rendre plus invétérées les causes de désunion qui existent entre les sujets de Sa Majesté dans le Bas-Canada."

"Voilà, écrit M. Parent, voilà ce qui s'appelle un acte d'accusation contre tout un peuple parce qu'il a été engendré par ses pères, conçu et élevé par ses mères; concluant à ce qu'il soit condamné à être mis à la disposition des accusateurs. Il y a de la franchise à parler comme les auteurs de cette requête; mais il y a de l'erreur et de la rage.

"D'abord, il n'est pas vrai que les Canadiens soient à tous égards français comme ils l'étaient lors de la conquête. Les Canadiens étaient alors sujets du roi de France et il lui devaient la fidélité. Jamais peuple n'a mieux montré sa bravoure et sa fidélité que le peuple canadien à cette époque. Cette

14. Quel plus bel éloge du peuple canadien pourrait-on faire!

bravoure ne l'a jamais abandonné. Si les Canadiens eussent été français comme lors de la conquête, ils l'auraient fait voir pendant les guerres d'Amérique (1775, 1812), lorsque l'Angleterre était en guerre avec la France, et que toutes les troupes anglaises et les soi-disant Anglais dans le pays n'auraient pu tenir tête aux Canadiens une journée. Mais ils devaient la fidélité au roi d'Angleterre, et ils n'ont jamais manqué à cette vertu, pas plus que de courage, malgré tous les efforts et toutes les calomnies des gens soi-disant d'origine anglaise domiciliés en Canada, rebelles à leur roi et traîtres au pays. Les Canadiens n'ont pas été conquis dans le sens de la requête: leur dernier coup comme Français était une victoire[15] des plus signalées, sous les murs de Québec alors en la possession des Anglais. Les autorités du roi de France, à qui les Canadiens devaient la fidélité, ont traité avec le général anglais, tandis que les Canadiens avaient encore les armes à la main; il a stipulé pour eux qu'ils deviendraient sujets anglais, et par conséquent qu'ils en auraient les droits. Les braves militaires anglais qui avaient vu la bonne conduite des Canadiens sur le champ d'honneur, les ont protégés, alors désarmés sur la foi d'un traité, contre des aventuriers soi-disant anglais, qui, comme ceux d'aujourd'hui, comme ceux de 1775, de 1784 et de 1810, voulaient tout arracher à ceux

15. La victoire de Sainte-Foye, brillante affaire remportée par le chevalier de Lévis, celui de tous les officiers français que les Canadiens aimaient le plus. Remarquons que le Canadien parle ici d'un fait ignoré généralement à cette époque où tout le monde en Angleterre s'accordait à dire que nous n'avions pas d'histoire.

qu'auparavant ils n'osaient regarder en face. Le roi de France a abandonné en faveur du roi d'Angleterre le droit qu'il avait à la fidélité des Canadiens. Que l'on nomme le Canadien qui a manqué à cette fidélité, et on en nommera mille de ces soi-disant descendants anglais. Les Canadiens conserveront leur fidélité envers le roi d'Angleterre jusqu'à ce qu'ils soient absous par lui, parce qu'il y va de leur honneur et de leur religion, qu'ils conserveront toujours. Si le roi et le parlement absolvaient les Canadiens de leur fidélité, ce ne serait pas assurément à la France qu'ils s'adresseraient. Ils sont descendants de Français, mais ils sont natifs et habitants de l'Amérique. Ils ne voulaient plus être entraînés dans les guerres de l'Europe contre l'Amérique. Ils ont goûté d'un gouvernement libre où tous les hommes, n'importe de qui ils descendent, ont un égal droit. Il ne faudrait pas aller en France pour se l'assurer.

"Tout est faux dans ces extraits, et ce sont des faussetés qui tiennent à la bêtise. On veut prouver que les **French Canadians** ont exclu de notre parlement les soi-disant d'origine anglaise intentionnellement ou par préjugés, et l'on avoue que les soi-disant **British** forment le quart de la représentation, tandis qu'ils ne sont que le dixième de la population! Eh! si les Canadiens l'avaient voulu, les **British** n'auraient eu dans la chambre pas plus de deux membres. Si tout le pays avait été **british** d'origine, et si les soi-disant Anglais avaient porté à ses habitants la même haine et les mêmes intentions que ces messieurs portent maintenant aux habitants

du pays; si malgré que leur caste possède une prépondérance marquée dans deux des branches de la législature, et toutes les hautes charges et émoluments du pays, ils eussent encore voulu arracher au peuple sa juste part de la représentation, la seule défense de ses libertés, est-il croyable qu'un peuple anglais eût voulu leur confier encore un quart, un cinquième, ou même un dixième de la représentation? De fait, se trouve-t-il une colonie anglaise où les aventuriers ont tant de pouvoir et d'influence qu'ici[16] et où les natifs en ont si peu?

"Les Canadiens ont été plus généreux: ils ont été même trop généreux; car ils ont voulu continuer M. John Richardson[17] dans la chambre; ils ont élu ou voulu élire M. James Stuart,[18] même après qu'il ne voulait pas venir à la chambre. Ils ont maintes fois offert d'élire M. le Procureur du Roi actuel; ils ont élu M. Garden malgré lui, et un grand nombre d'autres qui ne sont pas natifs du pays. Jamais ils n'ont fait de distinction entre un soi-disant Anglais et un Canadien, s'il avait des talents et une réputation intègre et s'il ne s'était pas laissé entraîner par la haine, ou s'il n'avait pas provoqué l'inimitié des électeurs. Mais il était de ton chez les soi-disant Anglais aventuriers, de mépriser la chambre et la charge de représentants. Les électeurs canadiens ont généralement, si ce n'est dans des moments d'irritation causée par la conduite de leurs ennemis,

16. Ceci était écrit à Québec en 1823; supposons que ce soit réimprimé au Manitoba en 1874!...
17. Un fanatique, chef des unionistes de Montréal.
18. L'un des anti-Canadiens les plus habiles.

été moins circonspects et moins difficiles envers les candidats soi-disant Anglais, qu'envers les **French Canadians.**

"Au moment où les habitants du Haut-Canada crient que la qualification proposée de cinq cents louis excluerait le quart de leurs représentants, il ne se trouverait peut-être pas un représentant **French Canadian** que cette clause excluerait. Et tandis que les enragés **anti-Canadiens** de Montréal crient que les **French Canadians** sont français, il ne se trouve qu'une dizaine de membres qui ne comprennent pas la langue anglaise, et il s'en trouve qui la parlent plus correctement que M. Richardson. Mais ces gens-là crient et écrivent pour l'autre côté de l'océan, où l'on ne connait pas les faits, et où ils espèrent soulever les préjugés nationaux contre des sujets anglais aussi fidèles qu'aucuns dans l'Empire, et qui valent assurément mieux, à tous égards, que leurs calomniateurs. Peut-être que le gouvernement et la nation anglaise seront plus clairvoyants que les soi-disant Anglais, habitants des **townships** le long de la ligne des Etats-Unis, à qui on a fait exprimer la crainte de devenir Français.[19]

"Il est également faux que la constitution de l'assemblée soit la cause principale des difficultés entre le gouvernement et l'assemblée. Ces difficultés n'ont jamais existé que lorsque l'on a voulu arracher à la chambre ses droits, qui sont les droits du peuple, — des Anglais aussi bien que des Canadiens.

19. Ce qui est plus étrange, c'est que les Anglais des **townships** de l'Est ont presque tous disparu devant la marche envahissante des Canadiens-français.

Depuis le commencement de la constitution, il n'y a eu, de dix gouverneurs, que trois sous lesquels les anti-Canadiens, qui ont tant de moyens de les tromper, aient pu réussir à mettre la discorde entre le gouvernement et l'assemblée."

Le **Canadien**, on le voit, taillait de la besogne aux ennemis de notre race. Malheureusement, dans le cours de 1824, certains écrits ayant paru dans ses colonnes, le parti canadien s'en alarma et refusa de le supporter davantage; cela était arrivé pour la même cause au **Canadien** de 1819.

Son journal tombé (mars 1825), M. Parent passa brevet avec Vallières de Saint-Réal pour étudier le droit. En même temps, il se mit à donner des leçons de français dans quelques familles,[20] car il ne voulait pas être à charge de son vieux père. Pour combler le déficit qui existait entre ses recettes et ses dépenses, Michel Clouet, son oncle, lui venait volontairement en aide. Ce M. Clouet, un type de patriote modeste, tenait un fort commerce de ferronnerie, coin des rues Buade et Dauphin, dans ce pâté de maisons que l'on nommait "l'Ile Clouet". Voulant piloter son neveu à sa sortie du collège, il l'avait d'abord attiré au magasin, mais le commerce n'allait pas au jeune homme, qui bientôt était retourné chez son père, d'où les propriétaires du **Canadien** l'avaient rappelé à Québec comme nous l'avons raconté.

---

20. On a confondu avec Etienne Parent un nommé Parent qui était instituteur à Québec alors que M. Parent était au collège de Nicolet et au séminaire de Québec, et qui collabora, lui aussi, au Canadien, en 1821 ou 1822.

A l'automne de 1825, lorsque Ronald MacDonald fut nommé au poste de directeur des Sourds-Muets, M. Parent le remplaça à **la Gazette de Québec,** dans la partie française. Les leçons en ville furent presque entièrement abandonnées et elles cessèrent tout à fait en 1827, lorsque le jeune journaliste devint assistant-traducteur français à la chambre législative. Il avait vingt-cinq ans. Il remplissait en même temps les fonctions de greffier en loi, puis de bibliothécaire de la chambre législative, à un salaire de £200 par année. De cette époque date la vie agitée qu'il a menée si longtemps. Déjà brisé au travail et à l'étude, mêlé à tous les mouvements politiques de son district où sa plume et ses conseils étaient requis, il travaillait avec la ténacité d'une machine et produisait à lui seul presque autant que tous les journalistes de Québec réunis. Esprit vif, pénétrant et lucide, du moment où il prenait la plume sur une question, on lui laissait le soin de la conduire à sa guise. Il se défiait cependant de lui-même et consultait toujours un certain nombre de personnes qui furent pendant de longues années ses conseillers dans le clergé et dans le monde. Ce groupe de patriotes regrettait de n'avoir plus d'organe dans la presse pour défendre les intérêts des Canadiens; le projet de rétablir le journal était toujours sur le tapis. M. Parent le remettait sans cesse parce que, disait-il, il voulait terminer son droit afin de ne plus retomber, en cas de malheur, dans la pénurie où il s'était trouvé. En attendant, **la Gazette de Québec** écoulait sa prose.

Il n'avait rien perdu de son goût pour la versi-

fication. Seulement, il ne se pliait pas par trop aux exigences du polissage des vers. Pourvu que le couplet fût leste, le trait perçant, l'ensemble facile à retenir par coeur, il ne se piquait nullement de faire davantage.

Ses facultés de causeur, qu'il a conservées jusqu'aux derniers mois de sa vie, étaient alors reconnues de tout Québec. La parole ferme, jamais raide; le mot juste, le coup de langue qui reste, il possédait cela, et quand on répliquait, il avait bientôt retourné la question et montré la doublure que les autres ne voyaient pas. Louis-Joseph Papineau, qui était pourtant un causeur émérite, brillait peu à côté de lui, mais il était beau de les entendre tous deux!

Doué d'une constitution d'Hercule, M. Parent résistait à l'ouvrage dix-huit heures par jour. Une course dans la campagne, une partie de pêche le reposait de temps à autre. Vingt années durant, il a vécu ainsi. La fin de sa cléricature approchait. Vallières de Saint-Réal fut nommé juge et envoyé aux Trois-Rivières en 1828, et c'est chez C.-E. Casgrain, (plus tard ministre des terres de la couronne) que M. Parent termina ses études légales.

Enfin, étant reçu avocat le 11 mai 1829, il épousa, à Québec, le 30 juin suivant, Marie-Mathilde-Henriette, née à Québec le 14 août 1804,[21] fille de Gabriel Grenier, tonnelier, et de Marguerite Grenier, famille de Beauport habitant la ville. Leurs enfants

21. Parrain, Charles Maheu; marraine, Angélique Grenier. Elle mourut à Ottawa, le 18 août 1890, chez son gendre, le Dr de Bonald, 66 rue Stewart. Le Canada, Ottawa, 19 août 1890; La Paix, Trois-Rivières, 28 août 1890.

survivants sont: Etienne-Henri, né à Québec le 25 août 1835, ingénieur civil, chargé de travaux importants par le gouvernement fédéral et bon écrivain[22]; Joséphine, née à Québec le 14 juillet 1837, mariée à Antoine Gérin-Lajoie[23]; Mathilde, née à Québec le 20 mars 1839, veuve d'Evariste Gélinas[24]; Augustine, née à Québec le 28 août 1841,[25] mariée à Benjamin Sulte, à Ottawa, le 3 mai 1871. C'est la famille de littérateurs la plus nombreuse que nous ayons.

A partir de son mariage M. Parent a tenu à Québec, à Toronto, à Montréal et à Ottawa, maison ouverte pour tous les Canadiens attachés à la politique et aux lettres. Deux ou trois générations ont passé chez lui. Ce qu'on y a remué d'idées peut à peine se concevoir. Après le travail de la journée, venaient les conversations du soir, et, avant de se coucher, le journaliste trouvait encore le temps

22. Il épousa Emma Préfontaine, soeur de l'honorable Raymond Préfontaine, le 14 novembre 1866, et mourut à Montréal, le 14 mars 1910. Leur fils, Paul-Etienne, ingénieur civil du département de la marine, à Ottawa, naquit à Longueuil le 23 avril 1870 et se maria aux Trois-Rivières, le 15 avril 1902, avec Stella Fitzpatrick, née à Sillery le 5 septembre 1876, fille de John-J. et de Mary-Mathilda Peters.

23. Elle mourut à Montréal le 4 mars 1926.

24. Mariée à Evariste Gélinas, à Québec, le 3 septembre 1862. Remariée au Dr de Bonald, d'Ottawa.

25. Baptisée, le 2 septembre 1841, par son oncle, l'abbé Louis-Edouard Parent, vicaire à la Pointe-aux-Trembles. Marraine, Marie Trempe dit Lalime, veuve de Michel Clouet; parrain, l'abbé L.-E. Parent. Le père est absent, étant à Kingston comme député. Elle mourut à Montréal le 21 décembre 1918.

d'écrire un article[26] — résultat des entretiens du moment. Hospitalier et généreux, il n'a pas thésaurisé, mais il laisse mieux que cela: l'exemple d'un patriotisme qui s'est soutenu le même pendant soixante ans. Il n'est que juste d'associer le nom de Mme Parent aux bons souvenirs que sa maison rappelle à tant de personnes, surtout dans la province de Québec.

Au printemps de 1835, un gentilhomme irlandais, lord Gosford, nous fut envoyé comme gouverneur, avec deux commissaires, sir Charles Grey et sir George Gipps, chargés de s'enquérir de visu de l'état des choses. M. Parent devint son ami intime. Lord Gosford, honnête, droit, simple, voulait le bien de ses administrés indistinctement, plut assez aux gens de Québec, mais les deux personnages dont il était flanqué n'étaient pas du goût des Canadiens, qui trouvaient que pour les faire passer en revue devant des commissaires, l'Angleterre les traitait un peu comme des enfants mutins.[27]

Lord Gosford fit ce qui ne s'était jamais fait avant lui; il nomma à des emplois quelques hommes populaires du parti canadien. Les anti-Cana-

---

26. On a dit que M. Parent avait, comme écrivain, des habitudes d'une régularité scrupuleuse, et qu'il ne travaillait jamais après neuf heures du soir. Cependant, M. Sulte, qui l'a constamment fréquenté, avoue qu'il lisait et écrivait surtout avant le coucher. A l'époque de ses polémiques, il travaillait dix-huit heures par jour.

27. Le rapport des commissaires d'enquête, envoyé aux Communes d'Angleterre en 1837, fut défavorable aux idées de l'assemblée législative.

diens et les Chouayens[28] crièrent au scandale, mais l'élément patriotique prenait chaque jour des forces nouvelles. Le gouverneur, en s'attachant au groupe qui songeait à faire reparaître le **Canadien**, était bien inspiré. Par dépit, ceux qui n'auraient pas, ou qui n'avaient plus l'oreille du château, désignaient M. Parent et ses amis sous le nom de "la petite famille".

Depuis 1830, une nouvelle génération de jeunes patriotes pleins d'ardeur commençaient à se mêler de politique, et quelques-uns d'entre eux arrivaient en chambre où ils menaçaient d'éclipser les vieux défenseurs de nos libertés, les vétérans de nos guerres parlementaires. Ces jeunes et vives intelligences, enchantées de leurs premiers succès, trouvèrent bientôt que la respectable **Gazette de Québec** des Neilson ne mettait point assez de vivacité dans ses allures. Ils prirent le parti de fonder un nouveau journal, qui fût plus intimement lié à la défense de leurs opinions politiques, religieuses, et nationales.[29]

"Ce qu'il fallait, dans notre intérêt national, c'était un journal qui, sans faire appel aux préjugés et à l'ignorance des masses, demandât avec fermeté et avec la modération du bon sens les droits qu'on nous refusait et sans lesquels nous nous trouvions livrés au bon plaisir de gouverneurs entourés et conseillés par nos ennemis naturels."[30]

La soustraction des biens des Jésuites avait re-

28. Sur le mot Chouayens, voir B. R. H., 1897, p. 92, article de Benjamin Sulte.

29. E. Gérin, la Gazette de Québec, p. 52.

30. Le Canadien, 1er avril 1872.

tardé les progrès de l'éducation. Les tentatives sourdes et parfois ouvertes de gêner les Canadiens dans l'exercice de leur religion aigrissaient tous les esprits. La détermination de soumettre le clergé, du haut en bas, à la tutelle gouvernementale ne rencontrait pas un seul support parmi les Canadiens. La persistance d'un prince et de ses délégués à ne faire usage que de sa langue propre sans s'inquiéter si elle était comprise de la masse des gens du pays, froissait douloureusement ces hommes qui, ainsi que leurs pères, avaient su marcher au premier appel du trône et couvrir avec honneur la frontière, cette même frontière où on leur enlèverait le droit de s'établir sous prétexte qu'ils y seraient trop près des Yankees!

La révolution française de 1830 eut du retentissement dans le Bas-Canada. L'esprit de résistance, resté à l'état latent dans notre population, se portait volontiers du côté de la politique des hommes qui avaient fait les journées de juillet en France. Puis la situation européenne était à l'orage: la Belgique donnait des signes non équivoques de révolution; la Pologne, le sabre à la main, les pieds dans le sang, défendait les restes de son existence nationale; l'Irlande, à la voix d'O'Connell, se tenait prête à agir et alarmait l'Angleterre autant qu'avait jamais pu faire Napoléon. Lamennais, Lacordaire, Montalembert agitaient les esprits dans le monde religieux et politique.

Au Canada, Louis-Joseph Papineau avait à imiter O'Connell. M. Parent, qui gardait son emploi à la Gazette de Québec craignait toujours de se ris-

quer dans l'incertain d'une entreprise de journal; mais la mesquinerie de John Neilson trancha la difficulté. Une demande d'augmentation de salaire, qui ne se serait élevée qu'à quelques louis, et qui fut refusée, décida de tout. Le district de Québec allait avoir un organe dans le **Canadien**, ressuscité par M. Parent, de concert avec Jean-Baptiste Fréchette, comme celui de Montréal en avait un dans la **Minerve**, fondée par A.-N. Morin et Ludger Duvernay, trois ou quatre années auparavant.

La lecture était alors peu répandue. Peu ou point d'écoles existaient dans le pays. Cependant, on agitait fortement la question d'en construire, et on y réussit assez bien. A part les amis politiques dévoués, aucune source d'encouragement n'était ouverte au journal en 1830.

Les inspirateurs du nouveau **Canadien** étaient René-Edouard Caron, (lieutenant-gouverneur de la province de Québec, 1873-6), Jean-Baptiste Fréchette, Elzéar Bédard (plus tard juge), Hector Huot et son fondateur, Etienne Parent. Les trois derniers fournirent à la collaboration. Les vieux patriotes patronaient ces jeunes gens et les aidaient autant que possible. Sous leurs auspices et à la faveur de l'état du monde politique, on espérait tenir à la lame; on ne fut pas trompé.

"La presse politique, s'écrie Canning, c'est chez nous un instrument si puissant, qu'il n'est pas permis d'écrire sur la constitution anglaise, sans sentir son rôle; autrement votre peinture est incomplète, et vous ne nous représentez pas le système anglais actuel."

Le premier numéro du troisième **Canadien** parut le 7 mai 1831.[31] Dans son "adresse au public canadien", il dit: "Notre mot d'ordre dans la campagne que nous ouvrons, nous le tirons des coeurs de tous ceux pour qui l'amour du pays n'est pas un mot vide de sens; de ceux qui, dans la vie, jettent les yeux au-delà de leur existence individuelle et qui ont un sentiment national."

Ce premier numéro invoque aussi le "self government": "Point de milieu: si nous ne nous gouvernons pas, nous serons gouvernés... Longtemps l'intelligence du peuple canadien a permis à une petite classe d'hommes d'entasser à leur profit un monceau d'abus sous lequel nous avons failli être écrasés... Notre politique, notre but, nos sentiments, nos voeux et nos désirs, c'est de maintenir tout ce qui constitue notre existence comme peuple, et comme moyen d'arriver à cette fin, de réclamer tous les droits civils et politiques qui sont l'apanage d'un juge anglais... C'est avec ces sentiments que nous prospérerons ou que nous tomberons."

La Gazette de Québec, publiée par "autorité", se mêlait de politique et même de littérature. En apparence inoffensive, elle était foncièrement contre les Canadiens. Mais, en apprenant que le **Canadien** allait renaître, elle annonça que, désormais,

---

31. Il parait deux fois la semaine, au numéro 11 de la côte de la Montagne. Propriétaires: Etienne Parent et Jean-Baptiste Fréchette. Il appert, d'après ce premier numéro, que le projet d'établir un journal français à Québec durant l'hiver de 1830-31 était supporté, financé par de nombreuses adhésions, ce qui décida en grande partie M. Parent à tenter l'entreprise.

elle se bornerait à la publication des pièces et avis du gouvernement et autres annonces. Le **Canadien**, dès son premier numéro, la félicite de cette mesure de précaution, disant que les rédacteurs officiels se laissent parfois emporter au-delà des bornes qu'indique la prudence.[32]

Voulant encourager la jeunesse à l'art d'écrire, le **Canadien** ouvre un concours sur ce sujet: "Le départ ou la mission de l'honorable D.-B. Viger". On exige des vers français n'excédant pas cent cinquante alexandrins ou deux cents vers de moindre mesure. Le 5 avril, les citoyens de Montréal avaient donné un dîner à M. Viger partant pour l'Angleterre comme agent de la province.

Le **Canadien** du 14 mai 1831 annonce que "J. F. Schinotti offre la somme de cinquante piastres pour le meilleur mélodrame calqué sur les moeurs et les coutumes des aborigènes de l'Amérique Septentrionale, et dans lequel seront dépeintes les passions de la joie, de l'amour, de la haîne et de la vengeance dans la personne du héros de la pièce." Cinq juges décideront de la valeur des travaux soumis.

Le **Canadien** du 13 juillet 1831 dit que, avant 1826, il n'y avait jamais eu un nom canadien parmi les examinateurs des candidats à la pratique de la médecine dans le district de Québec, et que, en

32. Après le 15 mai 1831, la **Gazette de Québec, par autorité**, ne donne plus, en effet, que des annonces du gouvernement. Dès lors, ce fut la vraie gazette officielle. Parce qu'Etienne Parent venait de rétablir une arme dangereuse, les gens du château jugèrent prudent de ne plus provoquer de discussion, ce qui les détermina à faire taire leur organe.

1831, il n'y en avait pas encore dans le district de Montréal. Il ajoute que le district des Trois-Rivières étant aboli, ses médecins font corps avec Québec ou avec Montréal.[33] Le journal observe que, en 1831, l'administration permit aux praticiens de se constituer légalement et de nommer les examinateurs des candidats à la pratique de leur art.

Le bureau du **Canadien** devint le foyer politique central du district de Québec. Des comités fondés dans les paroisses s'y rattachaient de toutes parts et en recevaient le mot d'ordre. "Nos institutions, notre langue et nos lois"[34] ralliait tous les Canadiens. Dans le numéro du 4 juin 1831, on conseille à nos compatriotes de former une organisation politique dont les rameaux s'étendraient par tout le pays pour permettre aux Canadiens d'agir d'ensemble sous le coup d'une seule et patriotique direction. C'est la première idée émise publiquement sur la Saint-Jean-Baptiste.

"J'avais une étoile polaire, répétait M. Parent, dans ses dernières années; tout ce qui tombait en dehors de ce cercle "nos institutions, notre langue et nos lois" était banni de ma politique. J'envisageais les questions d'après cette mesure. Il fallait

33. Nous dirions Montréal sans exception.

34. Cette devise, qu'on a mise parfois au crédit du protonotaire Joseph-François Perrault ou de Ludger Duvernay est d'Etienne Parent. Voir **B. R. H.**, 1898, p. 120, 181, article de P.-B. Casgrain; 1900, p. 214, article de Benjamin Sulte. Elle paraissait en tête du **Canadien** depuis plus d'un an lorsque M. Perrault publia, en 1832, son traité intitulé: **Moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois.**

qu'elles y entrassent; autrement je les combattais. Notre ligne de conduite est encore là."

Relisons sur la tombe de ce patriote les lignes qu'il écrivait il y a cinquante ans: "Ce qu'un écrivain doit trouver de plus doux à la fin de sa carrière, c'est de n'avoir rien à effacer de ses écrits et de laisser un nom cher aux âmes sensibles et vertueuses: un bonheur si consolant vaut mieux que la gloire."

Nous ne retracerons pas la vie politique de M. Parent. Ses écrits sont là qui en disent plus long que tous les articles que nous pourrions faire. Il nous suffira de rappeler la part active qu'il a prise aux évènements de 1832, alors que MM. Daniel Tracey, Irlandais catholique, et Ludger Duvernay, emprisonnés par le pouvoir arbitraire du jour, [35] virent se lever autour d'eux la population entière du Bas-Canada. C'est M. Parent qui partit de Québec pour présenter à Ludger Duvernay, à Montréal, la médaille offerte par les Canadiens. Non seulement sa prose dans le **Canadien** réveillait les campagnes menacées, mais il improvisait des vers, des couplets qui devenaient vite populaires et parmi lesquels la chanson du **Chouayen** est restée et restera.

Cependant, l'opposition au gouvernement de l'Angleterre devait agir dans une certaine mesure et non pas chercher à emporter le morceau, comme on dit. La phalange des jeunes, arrivée au parle-

35. M. Tracey était rédacteur au Vindicator, journal dévoué aux intérêts du parti canadien, et Ludger Duvernay était éditeur de la Minerve, quand ils furent emprisonnés pour avoir publié certains articles contre le conseil législatif.

ment, n'entendait pas ménager la situation. On retournait aux jours de Craig. Le vent était aux révolutions. Tout mouvement menaçait de prendre des proportions exagérées. En face de ces patriotes trop ardents, le groupe de Québec, dont M. Parent était la tête et la plume, se tenait en garde et invoquait la nécessité de ne pas aller au delà d'une opposition constitutionnelle. A Montréal on ne l'entendait pas ainsi. La ferveur allait croissante. Les Quatre-vingt-douze Résolutions, préparées par MM. Papineau et remaniées par A.-N. Morin, allumaient la guerre aux quatre coins du pays. MM. Parent, John Neilson, Austin Cuvillier, F.-A. Quesnel et autres durent borner leurs efforts à maintenir le district de Québec dans les bornes de la modération, et ils y réussirent, entraînant aussi une partie du district des Trois-Rivières.

Il en coûtait aux deux fractions du parti canadien de se séparer. Néanmoins l'accord allait diminuant entre eux. Vint un jour où il fallut ou se raccommoder ou se séparer ouvertement. Papineau rencontra M. Parent et voici en résumé la conversation qu'ils eurent ensemble:

Parent.—Ne sentez-vous pas qu'en poussant plus loin l'excitation nous marchons à la guerre et que nous n'avons aucun moyen de résister par les armes?

Papineau.—C'est possible, mais en ne brusquant pas l'affaire nous n'en finirons jamais: l'Angleterre veut nous écraser.

Parent.—Dites plutôt certains Anglais. J'ai la

certitude que nous aurons justice par les voies constitutionnelles; n'allons pas nous mettre dans le tort en prenant des moyens violents.

Papineau.—Nous serons au contraire dans notre droit...

Parent.—D'accord, mais où sont vos armes, vos appuis?

Papineau.—Peut-être nos voisins les Yankees?

Parent.—C'est précisément ce que veulent nos voisins: nous annexer. Je n'en suis pas.

Papineau.—Allons donc! nous formerons partie d'un peuple industrieux, d'une grande république!...

Parent.—Ah! vous en êtes à ce point!

Papineau.—Pourquoi pas?

Parent.—Parce que l'annexion, c'est la mort de la nationalité canadienne.

Papineau.—Sera-t-il possible de ne pas nous voir noyer un jour par les races étrangères?

Parent.—Si cela arrive, tant pis, mais quant à moi je ne désespèrerai jamais et je serai, le cas échéant, le dernier Canadien.[36]

L'entrevue se termina sur ce mot.

Nous avons entendu dire que peu après, Papineau reçut une lettre d'O'Connell qui désavouait sa politique. On connait du reste les idées du patriote irlandais.

Plusieurs années plus tard Papineau, revenant d'exil, revit M. Parent sur un pied de vieille intimité,

---

36. Cette anecdote rappelle cette autre du Dr Taché, "que le dernier coup de canon tiré au Canada en faveur de l'Angleterre le sera par un Canadien-français".

mais ce dernier ne put s'empêcher de lui dire un jour: Tenez, M. Papineau, vous avez cela de commun avec les Bourbons que vous n'avez ni rien appris ni rien oublié!

On sait ce que furent les événements de 1837-38. Dans le district de Québec il n'y eut pas de pendaison, il est vrai, mais les chefs du parti canadien n'en payèrent pas moins un tribut à leur cause. M. Parent passa l'hiver 1837-38 (sept mois) en prison, mal traité sous tous les rapports, en compagnie de N. Aubin, du Dr Rousseau et de quelques autres défenseurs de la cause canadienne-française. Il souffrit du froid à tel point qu'il devint sourd et qu'au printemps, lorsqu'on le libéra sans lui avoir accordé un procès qu'il demandait avec instance, il n'entendait plus que très faiblement d'une seule oreille. Cette surdité l'a empêché de poursuivre la carrière qu'il s'était tracée. Pourtant, il resta encore quatre ans à la rédaction du **Canadien.**

Ses articles de 1831 à 1842 ont encore aujourd'hui la valeur du premier jour où ils furent publiés. Les questions vivaces sont les mêmes. Nous les traitons journellement sous une autre forme, voilà tout.

Excellent dans l'art de trouver le défaut de la cuirasse, M. Parent y dirige des coups qui se font sentir et qui terrassent. Franc d'allure, de langage et la main preste, il attaque de front et chaque phrase porte. Citons un passage d'Hector Fabre, apte à juger en ces matières.

"Auprès de nos historiens, supérieur à eux par l'étendue et la force de son esprit, se place le pre-

mier de nos publicistes: Etienne Parent, journaliste, et journaliste toujours en vue pendant trente ans; ses écrits touchent d'ailleurs à l'histoire et forment la plus solide partie de nos annales politiques. Personne n'a déployé, parmi nous, dans ce métier de la presse, des vues plus larges et plus justes, une perspicacité aussi rarement en défaut, une sagesse aussi profonde. L'inspiration nationale a été égale du premier jour au dernier. Deux oeuvres de cet éminent esprit donnent à elles seules une idée exacte de sa rare puissance et de sa haute originalité. La première a pour titre **Du prêtre et du spiritualisme**, la seconde **De l'intelligence dans ses rapports avec la société.** Il y a dans ces deux lectures, le résumé d'une constitution sociale admirable, fondée sur les vues les plus neuves et les plus profondes. C'est là une oeuvre digne de la méditation des esprits philosophiques et dont on ne comprendra que plus tard, lorsque les études et l'expérience politique seront plus avancées parmi nous, la valeur et la portée."[37]

A l'union des Canadas, M. Parent fut élu par le comté de Saguenay. Il eut ainsi occasion de parcourir le Haut-Canada[38] et d'étudier de près cette province pour ainsi dire toute nouvelle alors. On fut surpris de le voir s'opposer au projet de baser le nombre des députés au parlement sur le chiffre de la population de chaque province, mais bientôt, dans ses lettres au **Canadien** il démontra que le Haut-Canada ne tarderait pas à atteindre et à dépasser en

37. L'Evènement, 23 déc. 1874.
38. Première session, du 14 juin au 18 septembre 1841; deuxième session, du 8 septembre au 12 octobre 1842.

population le Bas-Canada, ce qui tournerait contre nous une arme terrible dont nos chefs voulaient tout d'abord faire usage. L'événement a justifié ces vues et le Bas-Canada s'est retranché quinze années derrière sa modération d'autrefois pour refuser au Haut-Canada ce puissant avantage lorsque celui-ci se trouva assez populeux pour le demander à son tour. Qu'on lise les écrits de M. Parent, on y trouvera partout une justesse de coup d'oeil vraiment étonnante.

Son bill pour déclarer la langue française langue officielle comme l'anglais, a fait consacrer un principe d'importance vitale pour nous.

Il y avait plus de vingt ans qu'il combattait sans relâche pour la cause nationale, n'en ayant retiré aucun bénéfice autre que sa réputation de publiciste. Malgré les succès du **Canadien**, il était sans ressources pécuniaires, comme au premier jour; la politique n'enrichit pas ses enfants. Sa santé, jadis à toute épreuve, s'en était allé petit à petit, et pour comble de chagrin la surdité, loin de décroître, augmentait. Il céda aux sollicitations de ses amis, surtout de LaFontaine, qui souvent lui avaient offert un emploi public, et le 13 octobre 1842, il fut nommé greffier du conseil exécutif, succédant à G.-H. Ryland. Dans ses adieux à ses électeurs du Saguenay et aux lecteurs du **Canadien**, le 21 octobre suivant, on remarque qu'il se félicite d'avoir pu rester sur le champ de bataille jusqu'à l'heure de la victoire qui avait été le but de toute sa vie: l'adoption du gouvernement responsable.

"Mes compatriotes, dit-il, me rendront la justice

de reconnaître que si, dans la carrière toujours si difficile du journalisme, j'ai pu commettre quelques erreurs, elles doivent être rangées au nombre de celles

...quas aut incuria fecit
Aut humana parum cavit natura...

et nullement au manque de dévouement envers mon pays. Que l'on accuse ma tête si l'on veut, mais que l'on acquitte mon coeur, et je me croirai assez récompensé de vingt années de travaux durs et incessants, comme je me trouverai assez récompensé de ceux qui m'attendent dans ma nouvelle carrière, si l'on veut bien croire que je n'y suis entré qu'avec la pensée unique de ma vie tout entière, celle d'être utile à mon pays autant que me le permettraient les positions où me placerait la Providence."

C'est à partir de cette époque qu'il changea sa manière d'écrire et qu'il produisit ces belles conférences dont l'ensemble constitue un monument qui durera tant que vivra la race française du Canada, et qui lui valurent d'être appelé le Victor Cousin du Canada, alors que Cousin exerçait en Europe une influence philosophique prédominante. Ecrites à tête reposée, dans le dessein d'instruire et d'inspirer le peuple, ces pages ont toute la force et le charme des travaux achevés. Nous avons vu des écrivains de la vieille France, des membres de l'Académie française et du clergé en parler avec autant de surprise que de bonheur. Les lettres canadiennes doivent à Parent, Garneau, Ferland et autres l'honneur d'avoir été connues en Europe et acceptées en haut lieu comme de dignes rejetons de l'école française. Le moment de songer à la critique de ces ouvrages

n'est pas venu. Il faut attendre qu'il en soit fait une édition définitive, ce qui, espérons-le, ne tardera pas.

Le 20 mai 1847, M. Parent devint assistant secrétaire provincial, et après la Confédération il conserva cette charge avec le titre de sous-secrétaire d'Etat, (30 mai 1868). C'est le 1er juillet 1872 qu'il fut mis à la retraite pour faire place à un frère de ministre, Edouard Langevin.

Durant les vingt dernières années de sa vie, il a consacré tous ses loisirs à l'étude des grandes questions nationales, religieuses et sociales. Peu d'hommes ont lu autant que lui, c'est-à-dire analysé et comparé autant d'auteurs sérieux. Une fois dégagé des préoccupations de la politique active il avait repris le cours de ses études de jeunesse, et comme il se plaisait à le dire, il goûtait cette fois le bonheur de pouvoir se procurer des livres qui lui présentaient les deux côtés de chaque question. Sans cesser d'aller à l'église, il avait conservé longtemps de ses premières impressions un sceptisme qui l'inquiétait, de même que la plupart de ses contemporains, ainsi que nous l'avons expliqué.Graduellement, par le travail qu'il s'était imposé, il est revenu, encore dans la plénitude de ses facultés, à la foi vive et enseignante du vrai catholique. Ce triomphe de la raison nous semble si beau que le passer sous silence serait oublier l'un des traits les plus notables de ce caractère si complet. Que de fois ne l'avons-nous pas entendu donner sur ce sujet des conseils aux jeunes gens qu'il aimait tant à voir autour de lui. "Tenez-vous en au catéchisme! s'écriait-il, vous avez là de quoi

vous occuper toute votre vie, et c'est un guide qui ne vous causera pas de mécomptes."

Il n'a commencé à baisser physiquement et mentalement que peu de semaines avant sa mort, qui a été calme comme le sommeil de l'enfant. Il était éteint sans avoir ressenti de souffrance. Dans ses derniers jours, les yeux obscurcis par une cataracte rapidement développée, il n'avait plus de vivant que le cerveau, et ne cessait de conjurer ses visiteurs de tâcher de mourir comme lui, sans peine et sans terreur, ayant gagné cela, disait-il, pour avoir été toujours bon patriote.

Comme les Morin et les Taché, M. Parent s'est endormi dans les bras de la religion qui a fait le bonheur et l'unique occupation de ses derniers instants. Véritables types de notre nationalité, nous leur devons l'hommage et nos regrets. Mais nous nous devons à nous-mêmes de marcher sur les traces de ces grands hommes, si nous avons à coeur de servir la cause qu'ils ont si bien défendue.[39]
1874.

---

39. Les journalistes qui sont morts dans le cours de 1874, outre Etienne Parent, sont: Lucien Turcotte, autrefois du **Canadien**; l'honorable M. Laberge, rédacteur du **National**; Robert Cunningham, l'ardent et dévoué défenseur des Métis; Robert Middleton, fondateur du **Morning Chronicle** et, après, éditeur de la **Gazette de Québec**; Patrick Delany, rédacteur du **Journal of Education**; Hugh Murray, ci-devant attaché à ce dernier journal, tué le 6 fév. au siège de Manrèse, en combattant en Espagne dans les rangs des carlistes.

Prétendue lettre de Montcalm

Quelqu'un, lisant par-dessus mon épaule, s'étonne du mot "prétendue" et ajoute:

—Comment expliquez-vous qu'un homme se mette à la peine de composer de faux documents historiques?

—Par intérêt. Dans le cas présent il y avait intérêt politique. Ces choses sont plus fréquentes qu'on ne le soupçonne généralement. Nous en avons en Canada. Il y en a partout. L'auteur malhonnête ne vise pas plus loin que de tromper son monde sur le moment, dans l'espoir de gagner la partie qu'il joue, mais la pièce devient publique et rencontre des masses de lecteurs qui la prennent au sérieux; parmi ceux-là sont des historiens qui l'adoptent aveuglément et la consacrent authentique.

Celle qui nous occupe ici a été regardée comme véritable, puis le doute est survenu. Malgré cela, on la réimprime encore à l'égal d'un article de foi. Je l'ai retrouvée dernièrement, prise tout à fait sous cette forme, dans un journal de France qui la commente avec une candeur et une admiration parfaites. Il ne faut pas que les Canadiens tombent à leur tour dans le piège, car ce serait plus grave puisque la pièce se rapporte directement à notre pays. Il est vrai que F.-X. Garneau et sir James-M. LeMoine l'ont mise en suspicion, toutefois sans la discuter. Ce der-

nier point nous permettra d'éclairer le sujet, car le doute déjà exprimé par plusieurs demande à être fortifié par des preuves, ou tout au moins par de nouvelles observations.

Le parlement de Londres, le roi en tête, était acharné contre les colonies anglaises qui refusaient, dès 1765, de payer les impôts du Royaume-Uni. Un homme cependant disait qu'il serait injuste de taxer les Américains. Cet homme se nommait William Pitt. Lorsque les troubles prirent de la consistance, toute l'Angleterre se donna le plaisir d'envenimer la querelle. Les vieilles idées fausses de l'Espagne, du Portugal, de la France, de la Hollande et de l'Angleterre à l'égard des possessions lointaines étaient encore toutes puissantes. Lord North, entré au ministère en 1770, suivait le courant et, à mesure que la situation se compliquait, la rendait moins facile à résoudre. Toutes les fautes ayant été commises, on en vit les résultats, ce que l'opposition parlementaire eut l'adresse d'exploiter, comme si elle se fût jamais montrée favorable aux Américains.

Au printemps de 1777, l'envoi d'une armée devenait nécessaire. Le ministre avait nommé le général John Burgoyne pour la commander. L'opposition plaidait la bonne entente avec les insurgés. C'était trop tard et, de plus, la majorité voulait l'écrasement des colonies, coûte que coûte. Au milieu des débats, parut une brochure qui semblait absolument étrangère à cette question troublante, mais qui renfermait la critique des actes du gouvernement, déguisée sous la forme de certaines lettres que Montcalm aurait écrite durant son séjour en Canada. En voici le titre: **Lettres de Monsieur le**

Marquis de Montcalm, gouverneur général en Canada;[1] **à Messieurs de Berryer & de la Molé, écrites dans les années 1757, 1758 & 1759. Avec une version anglaise** (en regard). **A Londres: Chez J. Almon, vis-à-vis de Burlington-house, Piccadilly, 1777,** 28-28 pages in-8. Portrait de Montcalm inséré.

Le parlement éprouva une profonde surprise à la vue de cette production, mais sans apercevoir l'imposture. La voix prophétique du vainqueur d'Oswego ne fit qu'ajouter à sa gloire. On lui accorda un mérite de plus, celui de la divination. Le vote de la chambre décida néanmoins l'envoi des troupes. Pierre-Antoine Roubaud, prêtre apostat, auteur présumé des lettres, ne perdit pas son salaire car ses maîtres étaient riches et généreux.

Par la suite, l'attention des chercheurs s'attacha spécialement à une seule de ces pièces, celle du 24 août 1759, qui résume le sens de toutes les autres. C'est le moment de la reproduire en son entier:—

"Me voici, depuis plus de trois mois, aux prises avec M. Wolfe: il ne cesse, nuit et jour, de bombarder Québec, avec une furie qui n'a guère d'exemples dans le siège d'une place qu'on veut prendre et conserver. Il a déjà consumé par le feu presque toute la basse-ville; une grande partie de la haute est écrasée par les bombes, mais, ne laissât-il pierre sur pierre, il ne viendra jamais à bout de s'emparer de cette capitale de la colonie, tandis (tant) qu'il se

1. Général des troupes, non pas gouverneur général du Canada. En février 1894, Stevens, de Londres, a catalogué un exemplaire de cette brochure au prix de £4.

contentera de l'attaquer de la rive opposée dont nous lui avons abandonné la possession. Aussi, après trois mois de tentatives, n'est-il pas plus avancé dans son dessein qu'au premier jour. Il nous ruine mais ne s'enrichit pas. La campagne n'a guère plus d'un mois à durer, à raison du voisinage de l'automne, terrible dans ces parages pour une flotte, par les coups de vent qui règnent constamment et périodiquement.

"Il semble qu'après un aussi heureux prélude, la conservation de la colonie est presque assurée. Il n'en est cependant rien: la prise de Québec dépend d'un coup de main. Les Anglais sont maîtres de la rivière: ils n'ont qu'à effectuer une descente sur la rive où cette ville sans fortifications et sans défense est située. Les voilà en état de me présenter la bataille que je ne pourrai plus refuser et que je ne devrai pas gagner. M. Wolfe, en effet, s'il entend son métier, n'a qu'à essuyer le premier feu, venir ensuite à grands pas sur mon armée, faire à bout portant sa décharge. Mes Canadiens, sans discipline, sourds à la voix des tambours et des instruments militaires, dérangés par cette escarre, ne sauront plus reprendre leurs rangs. Ils sont d'ailleurs sans baïonnettes pour répondre à celles de l'ennemi: il ne leur reste qu'à fuir, et me voilà battu sans ressource.[2]

"Voilà ma position! Position bien fâcheuse pour un général et qui me fait passer de bien terribles moments. La connaissance que j'en ai m'a fait

2. C'est de point en point ce qui arriva. Ce passage était facile à écrire dix-huit ans plus tard.

tenir sur la défensive, qui m'a réussi: mais réussira-t-elle jusqu'à la fin? Les événements en décideront. Mais une assurance que je puis vous donner, c'est que je ne survivrais pas probablement à la perte de la colonie. Il est des situations où il ne reste plus à un général que de périr avec honneur: je crois être brave et, sur ce point, je crois que jamais la postérité n'aura rien à reprocher à ma mémoire, mais si la fortune décide de ma vie, elle ne décidera pas de mes sentiments. Ils sont français et ils le seront jusque dans le tombeau, si dans le tombeau on est encore quelque chose.[3] Je me consolerai du moins de ma défaite et de la perte de la colonie par l'intime persuasion où je suis que cette défaite vaudra un jour à ma patrie plus d'une victoire, et que le vainqueur, en s'agrandissant, trouvera un tombeau dans son agrandissement même.[4] Ce que j'avance ici, mon cher cousin, vous paraîtra un paradoxe, mais un moment de réflexion politique, un coup d'oeil sur la situation des choses en Amérique, et la vérité de mon opinion brillera dans tout son jour. Non, mon cher cousin, les hommes n'obéissent qu'à la force et à la nécessité, c'est-à-dire quand ils voient armé devant leurs yeux un pouvoir toujours prêt et toujours suffisant pour les y contraindre, ou, quand la chaîne de leurs besoins leur en dicte

3. Ce genre de déclamation n'est pas dans la manière de Montcalm. Il était à la mode vers 1777, par suite des idées nouvelles qui se répandirent alors.

4. Cette prédiction, encore plus étonnante que celle de la bataille ci-dessus, nous montre Montcalm que toutes ses lettres ne nous laisseraient pas soupçonner: le voilà devenu tout à coup politicien.

la loi. Hors de là, point de joug pour eux, point d'obéissance de leur part: ils sont à eux, ils vivent libres, parce qu'ils n'ont rien au dedans, rien au dehors qui les oblige à se dépouiller de cette liberté, leur plus bel apanage, la plus précieuse prérogative de l'humanité.[5]

"Voilà les hommes! Et, sur ce point, les Anglais, soit par éducation, soit par sentiment, sont plus hommes que les autres. La gêne de la contrainte leur déplaît plus qu'à tout autre: il leur faut respirer un air libre et dégagé, sans cela ils sont hors de leur élément. Mais si ce sont là les Anglais de l'Europe, ce sont encore plus les Anglais de l'Amérique. Une grande partie de ces colons sont les enfants de ces hommes qui s'expatrièrent dans les temps de trouble où l'ancienne Angleterre, en proie aux divisions, était attaquée dans ses privilèges et ses droits, et allèrent chercher en Amérique une terre où ils pussent vivre et mourir libres et presque indépendants: or ces enfants n'ont pas dégénéré des sentiments républicains de leurs pères. D'autres sont des hommes ennemis de tout frein, de tout assujettissement, que le gouvernement y a transportés pour leurs crimes. D'autres, enfin, sont un ramas de différentes nations de l'Europe, qui tiennent très peu à l'ancienne Angleterre par le coeur et le sentiment. Tous, en général, ne se soucient guère du Roi, ni du parlement d'Angleterre. Je les connais bien, non sur des rapports étrangers,

5. Montcalm parlant comme l'aimable Robespierre à la tribune et le devançant d'un tiers de siècle, c'est enchanteur.

mais sur des informations et des correspondances secrètes que j'ai moi-même ménagées[6] et un jour, si Dieu me prête vie, j'en pourrais faire usage à l'avantage de ma patrie.

"Par surcroit de bonheur pour eux, tous ces colons sont parvenus à un état très florissant; ils sont nombreux et riches: ils recueillent dans le sein de leur patrie toutes les nécessités de la vie. L'ancienne Angleterre a été assez sotte et assez dupe pour leur laisser établir chez eux les arts, les métiers et les manufactures; c'est-à-dire qu'elle leur a laissé briser la chaîne de besoins qui les liait, qui les attachait à elle, et qui les faisait dépendants. Aussi toutes ces colonies anglaises auraient-elles depuis longtemps secoué le joug, chaque province aurait formé une petite république indépendante, si la crainte de voir les Français à leur porte n'avait été un frein qui les avait retenus. Maîtres pour maîtres, ils ont préféré leurs compatriotes aux étrangers, prenant cependant pour maxime de n'obéir que le moins qu'ils pourraient. Mais que le Canada vînt à être conquis, et que les Canadiens et les colons ne fussent plus qu'un seul peuple, et à la première occasion où l'ancienne Angleterre semblerait toucher à leurs intérêts, croyez-vous, mon cher cousin, que ces colons obéiront! Et qu'auraient-ils à craindre en se révoltant? L'ancienne Angleterre aurait-elle une armée de cent ou de deux cent mille hommes à leur opposer dans cette distance? Il est vrai qu'elle est pourvue de vaisseaux, que les villes de l'Amé-

6. Il ne faisait donc pas la guerre en Canada, mais de la politique. C'est de plus en plus surprenant.

rique septentrionale, qui sont d'ailleurs en très petit nombre, sont toutes ouvertes, sans fortifications, sans citadelles et que quelques vaisseaux de guerre dans le port suffiraient pour les maintenir dans le devoir; mais l'intérieur du pays, qui forme un objet d'une bien plus grande importance, qui irait le conquérir à travers les rochers, les lacs, les rivières, les bois, les montagnes qui le coupent partout et où une poignée d'hommes connaissant le terrain suffirait pour détruire de grandes armées?

"D'ailleurs, si ces colons venaient à gagner les Sauvages et à les ranger de leur côté, les Angais, avec toutes leurs flottes, seraient maîtres de la mer, mais je ne sais s'ils en viendraient jamais à débarquer. Ajoutez, que, dans le cas d'une révolte générale de la part de ces colonies, toutes les puissances de l'Europe, ennemies secrètes et jalouses de l'Angleterre, leur aideront d'abord en sous main[7] et, avec le temps, à secouer le joug.

"Je ne puis cependant pas dissimuler que l'ancienne Angleterre, avec un peu de bonne politique,[8] pourrait toujours se réserver dans les mains une ressource prête pour mettre à la raison ses anciennes colonies. Le Canada, considéré dans lui-même, dans ses richesses, dans ses forces, dans le nombre de ses habitants, n'est rien en comparaison du conglobat des colonies anglaises, mais la valeur, l'industrie, la fidélité de ses habitants y suppléent si bien que, depuis plus d'un siècle, ils se battent avec avan-

7. Prophète ou sorcier, Montcalm prédit fort bien ce que Roubaud avait vu.

8. Ceci est une chiquenaude à l'adrese de lord North.

tage contre toutes ces colonies. Dix Canadiens sont suffisants contre cent colons anglais. L'expérience journalière prouve ce fait. Si l'ancienne Angleterre, après avoir conquis le Canada, savait se l'attacher par la politique et les bienfaits et se le conserver à elle seule; si elle le laissait à sa religion, à ses lois, à son langage, à ses coutumes, à son ancien gouvernement, le Canada, divisé dans tous ces points d'avec les autres colonies, formerait toujours un pays isolé qui n'entrerait jamais dans leurs intérêts ni dans leurs vues, ne fût-ce que par principe de religion. Mais ce n'est pas là la politique britannique. Les Anglais font-ils une conquête, il faut qu'ils changent la constitution du pays. Ils y portent leurs lois, leurs coutumes, leurs façons de penser, leur religion même, qu'ils font adopter sous peine au moins de privation des charges, c'est-à-dire de la privation de citoyen, persécution plus sensible que celle des tourments, parce qu'elle attaque l'orgueil et l'ambition des hommes et que les tourments n'attaquent que la vie, que l'orgueil et l'ambition font souvent mépriser. En un mot, êtes-vous vaincu, conquis par les Anglais, il faut devenir Anglais.

"Mais les Anglais ne devraient-ils pas comprendre que les têtes des hommes ne sont pas toutes des têtes anglaises et surtout d'esprit anglais? Ne devraient-ils pas sentir que les lois doivent être relatives au climat, aux moeurs des peuples, et se varier, pour être sages, avec la diversité des circonstances? Chaque pays a ses arbres, ses fruits, ses richesses particulières; vouloir n'y transporter que les arbres et les fruits d'Angleterre serait d'un ri-

dicule impardonnable. Il en est de même des lois, qui doivent s'adapter aux climats, parce que les hommes eux-mêmes tiennent beaucoup des climats. Mais c'est là une politique que les Anglais n'entendent pas, ou plutôt ils l'entendent bien, car ils ont la réputation d'être un peuple plus pensant que les autres, mais ils ne peuvent pas adopter un tel système par le système manqué et défectueux de leurs constitutions. Sur ce pied, le Canada, une fois pris par les Anglais, peu d'années suffiront pour le faire devenir anglais.

"Voilà les Canadiens transformés en politiques, en négociants, en hommes infatués d'une prétendue liberté qui, chez la population, en Angleterre, tient souvent de la licence et de l'anarchie. Adieu donc leur valeur, leur simplicité, leur générosité, leur respect pour tout ce qui est revêtu de l'autorité, leur frugalité, leur obéissance et leur fidélité; c'est-à-dire qu'ils ne feraient bientôt plus rien pour l'ancienne Angleterre et qu'ils feraient peut-être tout contre elle. Je suis si sûr de ce que j'écris que je ne donnerais pas dix ans après la conquête du Canada pour en voir l'accomplissement.[9]

"Voilà ce qui, comme Français, me console aujourd'hui du danger imminent que court ma patrie de voir cette colonie perdue pour elle, mais comme général je n'en ferai pas moins mes efforts pour la conserver. Le roi, mon maître, me l'ordonne: il suffit. Vous savez que nous sommes d'un sang qui fut

9. Comme cette lettre dit bien, avec le ton d'un oracle, ce qui s'est passé avant 1777, mais quel radotage lorsqu'elle s'aventure après cette date!

toujours fidèle à ses rois et ce n'est pas à moi de dégénérer de la vertu de mes ancêtres. Je vous mande ces réflexions afin que si le sort des armes en Europe nous obligeait jamais à plier et à subir la loi, vous puissiez en faire l'usage que votre patriotisme vous inspirera. J'ai l'honneur d'être, mon cher cousin, votre très humble, etc.

Montcalm.

Du camp devant Québec, 24 août 1759."

La brochure de 1777, n'ayant pas empêché l'envoi des troupes de Burgoyne, restait dans le domaine de la librairie et de la biographie, où nous allons la suivre. Un imprimé de 34 pages in-8, contenant ces lettres, qui paraît être sorti des presses de France, en 1778, au moment du départ de l'armée de Rochambeau pour l'Amérique, et que les agents du Congrès envoyèrent probablement à celui-ci pour distribution, est intitulé: **Some short and impartial inquiries into the propriety of the present war in America, with regard to the British arms.** On y voit la note suivante concernant les lettres en question: "Whether they were spurious or not, I will not pretend to determine; this, however, is certain, that long before our troubles commenced in America, such letters appeared in a Paris gazette and were given to the public as having that great though unfortunate general (Montcalm) for their author".[10]

Pour la première fois nous rencontrons un doute quant à l'authenticité des lettres. De plus, on nous fait savoir que, vers 1770, les mêmes écrits

10. Philéas Gagnon. **Essai de bibliographie canadienne**, I, 164,333,637.

avaient paru en France, ce dont il ne reste nulle trace dans les historiens. S'il en est ainsi, la brochure publiée chez J. Almon n'aurait été qu'une réédition. N'oublions pas de dire que les archives manuscrites de la famille de Montcalm, d'où l'on a tiré tant de lettres du général "canadien", ne renferment rien des pages qui nous occupent ici, mais admirons la coïncidence, on y voit la brochure d'Almon présentée à un fils[11] de Montcalm par "un monsieur d'Angleterre". La supercherie était montée avec adresse. La famille de Montcalm n'en a pas été dupe et ne conserve la brochure que par curiosité.

Il n'y a pas à contester que, dès 1765, les provinces du Massachusetts et de New-York avaient des émissaires en Canada pour organiser une résistance contre la taxe impériale.[12] Que l'auteur des fausses lettres ait connu ce fait et se soit rendu compte de l'intensité du sentiment américain; qu'il ait compris l'entêtement de l'administration britannique et l'esprit de liberté, de démocratie, de républicanisme dont s'inspirait le parti yankee,[13] cela est possible et croyable; qu'il ait conçu le plan d'exposer cet état de malaise, précurseur d'une transfor-

11. Louis-Jean-Pierre-Marie, maréchal de camp, marié à Jeanne-Marie de Lévis, nièce du chevalier. Voir Thomas Chapais, **le Marquis de Montcalm**, p. 673.

12. Sur ces agitations et la loi du Timbre, voir **Mélanges historiques**, vol. 7, p. 78.

13. Roubaud, qui fréquentait les agitateurs américains, lui-même traître et espion, était nourri de l'idée qu'il prête à Montcalm: la révolution américaine couvant à Boston dès 1758. Garneau, **Histoire du Canada**, 1ère éd. III, 18; 4e éd. III, 54, dit que Roubaud était en communication en 1777-84 avec les comités anti-constitutionnels du Canda. **Mélanges historiques**, vol. 7, p. 77, 80-3, 86.

mation, par le moyen qu'il employa, il n'en est pas moins vrai que, si les écrits de 1770 ou environ ont existé, leur auteur voyait clair dans l'avenir. Si, au contraire, l'édition de 1777 est la première, elle ne révèle rien et se trompe sur la conduite des Canadiens-français après cette date.

Le **Parliamentary Register** du 30 mai 1777, pages 122, 126 et 127, résume les débats concernant la brochure d'Almon. Le **Gentleman's Magazine** de juillet suivant (p. 342), passe la brochure en revue. Le **Monthly Review** d'avril (p. 306), même année, en parle, — ce qui reporte la publication des lettres à mars ou avril 1777.

L'abbé Pierre de Longchamps cite ces écrits dans son **Histoire impartiale des événements militaires et politiques de la dernière guerre**, publiée à Amsterdam en 1785, et nombre d'autres après lui qui nous échappent.

De notre temps, c'est-à-dire depuis 1840, F.-X. Garneau émet des doutes sur l'origine des lettres. Warburton et Carlyle y croient absolument. L. Dussieux n'en dit rien.

Francis Parkman[14] les déclare fausses. En 1874, l'abbé Hospice-A. Verreau les attribue à Roubaud,[15] dont la carrière autorise tous les soupçons et qui, à la date de 1777, travaillait dans l'imprimerie d'Almon. Philéas Gagnon rejette la paternité de Montcalm. Sir James-M. LeMoine regarde les lettres comme une habile supercherie. Henri Stevens,

14. **Montcalm and Wolfe**, II, 325-6; **Proceedings of the Massachusetts Historical Society**, 1869; **B.R.H.**, 1897, p. 111.

15. **Archives canadiennes**, 1874; aussi **Rapport pour** 1885, note E.

Bibliotheca historica, Boston, 1870, leur consacre une longue dissertation.

De toutes manières, il s'agit de savoir lire. Où voit-on que Montcalm se soit préoccupé des considérations sur lesquelles sont basées ces fameuses lettres? Etait-il sujet, tant soit peu, à se poser des problèmes de cette nature? Ce que nous savons de lui écarte tout à fait la question. Ces lettres, qui ne se trouvent pas parmi les siennes, auraient donc été écrites comme en cachette et confiée à une personne qui les publie sans se faire connaître, sans expliquer comment elles sont entre ses mains. Et il aurait prophétisé avec justesse jusqu'à 1777 pour se tromper après cela?

Le style n'est pas, non plus, celui de Montcalm. Il a une certaine saveur de politicien[16] anglais que les hommes de la révolution française ont su imiter par la suite en le surchargeant. Francis Parkman pense que le tout est de rédaction anglaise traduit en français,[17] mais Roubaud avait assez l'habitude de la langue anglaise pour écrire selon la coutume actuelle des journalistes de la province de Québec qui huilent leurs phrases à l'anglaise, alors même qu'ils n'emploient que des mots français. C'est sous ce jour douteux et de couleurs mêlées que j'ai vu les lettres en premier lieu; ce qui m'a fait les suspecter de fraude, avant même de connaître l'histoire de leur publication qui nous renseigne bien davantage. 1908.

16. Politicien, terme bas, ceux qui font de la petite politique de comté.

17. Roubaud dit quelques part que ces lettres prophétiques ont été écrites ou traduites par un anglais, et que lord Chatham y avait été intimement mêlé.

Les Gouverneurs des Trois-Rivières

Dans la liste qui va suivre on trouvera tous les personnages que les registres du temps et autres écrits, imprimés ou non, qualifient de "gouverneur, gubernatore, commandant, moderatore", comme exerçant ces fonctions aux Trois-Rivières. Le mot gouverneur, qui signifiait alors peu de chose, est devenu, dans notre bouche, un terme presque royal. Le gouverneur d'un poste de traite composé d'un magasin ou hangar et de six ou huit familles, ce n'est pas l'empereur de Chine!

Le district ou gouvernement des Trois-Rivières, enclavé entre ceux de Québec et de Montréal, était le milieu de la colonie habitée par des Français, et il conserva cette position jusqu'à 1760. Par la suite, bien lentement, des colons s'étendirent dans le Haut-Canada, mais ce qui se nomme la province de Québec eut toujours Trois-Rivières comme centre: la géographie le voulait, alors même que l'administration supprima les limites de ce district.

I. Sur l'ordre de Champlain, un employé de la traite des fourrures, nommé Laviolette, monta aux Trois-Rivières avec des charpentiers, d'autres hommes de métier, quelques soldats, et y construisit un fort en palissades, de forme circulaire ou carrée, au milieu de laquelle il plaça des maisons de bois pour loger les hommes et le magasin. Du 4 juillet 1634 au 17 avril 1636, il commanda dans ce lieu. Après cette dernière date on ne le retrouve

nulle part en Canada. Des terrains furent accordés en même temps à cinq ou six colons qui se fixèrent dans ce lieu et y sont restés.

II. M. de Montmagny, gouverneur du Canada, arrivé en juin 1636, avait pour lieutenant Antoine-Louis de Bréhaut de l'Isle, d'une famille de Bretagne, reçu chevalier de Malte en 1631. Le Père Charlevoix, qui écrivait cent ans après, donne à entendre que cet officier commandait aux Trois-Rivières l'année 1636. Si tel est le cas, il faudrait croire que ce fut entre le 17 avril et le 28 août, comme nous allons voir.

III. Marc-Antoine Brasdefer de Châteaufort, aussi chevalier de Malte, lieutenant de Champlain en 1635, avait eu le gouvernement du Canada après la mort de son chef survenue le 25 décembre 1635 et le garda jusqu'au 11 juin 1636, date de l'arrivée de M. de Montmagny. Le 31 décembre 1635, M. de Châteaufort est qualifié de lieutenant général en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent pour Mgr le cardinal duc de Richelieu.[1] Au registre des Trois-Rivières on voit que, du 28 août 1636 au 6 février 1638, M. de Châteaufort était gouverneur de ce poste. En comparant les pages 56 et 76 des **Relations des Jésuites** de 1636, on peut supposer que ce fonctionnaire exerçait le commandement aux Trois-Rivières même avant le 28 août, car le Père Paul Le Jeune, écrivant de Québec sous la date du 28 août, dit "M. de Chasteau-fort, qui commande à présent aux Trois-Rivières".

Je crois que Laviolette mourut après le 17

1. **Titres seigneuriaux**, p. 387.

avril ou qu'il repassa en France durant l'été de 1636[2]; que M. de l'Isle le remplaça après son arrivée en Canada le 11 juin; que M. de Châteaufort prit sa place aussitôt qu'il eut réglé ses affaires avec M. de Montmagny.

IV. André de Malapart, Parisien, poète et militaire, venu en 1636 avec M. de Montmagny, et qui avait combattu dans le golfe Saint-Laurent en 1629 sur le navire du capitaine Daniel, de Dieppe, est mentionné aux Trois-Rivières le 22 décembre 1635, sans qualité, ainsi que le 4 mars 1639. Le 5 août de cette dernière année, le registre de l'église paroissiale le qualifie de commandant. Il y avait alors aux Trois-Rivières sept ou huit familles et la population toute entière était de quatre-vingts âmes à peu près, sans compter les Sauvages.

V. François de Champflour est cité comme gouverneur le 27 décembre 1639 jusqu'à la fin d'août 1642, après quoi il alla commander au fort Richelieu (Sorel).

VI. Le sergent Desrochers a la direction des Trois-Rivières depuis septembre 1642 à la fin de l'été de 1643. Je l'appelle sergent parce que je crois qu'il était le sous-officier Desrochers ou Durocher qui se distingua au fort Richelieu (Sorel), en 1642.

VII. François de Champflour revient aux Trois-Rivières comme gouverneur le 24 décembre 1643 jusqu'au 24 octobre 1645, date où il s'embarque pour la France.

VIII. Jean Bourdon, de Québec, commande

2. Le 6 mars 1657, aux Trois-Rivières, un "Monsieur de la Violette" figure comme habitant du lieu.

par intérim, fin d'octobre et commencement de novembre 1645.

IX. Jacques LeNeuf de la Poterie, arrivé de Normandie en 1636, est mentionné comme gouverneur du 17 novembre 1645 au 2 septembre 1648. Il a longtemps vécu aux Trois-Rivières.

Le Père Charlevoix dit que, cette année 1648, Louis d'Ailleboust devint gouverneur des Trois-Rivières. Il a voulu dire gouverneur général. Ce personnage était parti pour la France le 21 octobre 1647 et fut de retour le 20 août 1648, remplaçant M. de Montmagny. Mgr Tanguay[3] dit que M. d'Ailleboust arriva de France le 20 août 1648, donnant par là à entendre que c'était sa première entrée dans le pays, mais nous savons qu'il y était depuis cinq ans. Son voyage en France avait eu pour résultat le rappel de M. de Montmagny.

X. Pierre Le Gardeur de Repentigny et Charles Le Gardeur de Tilly, son frère, faisaient le commerce de presque tout le Canada avec la France, depuis au moins 1645. Ils étaient venus en 1636. L'été de 1648, tous deux revenaient de France lorsque Pierre Le Gardeur de Repentigny mourut entre les Açores et le Cap-Breton. Charles Le Gardeur de Tilly arriva à Québec le 13 septembre et, le 1er octobre suivant, à Québec, il épousa Geneviève Juchereau. Le 4 décembre, il est cité comme gouverneur des Trois-Rivières. Le 9 septembre 1649, il était encore gouverneur des Trois-Rivières, mais se trouvant absent[4] Jacques Le Neuf de la Poterie le suppléait.

3. **Dictionnaire généalogique, I, 152. Voir Aegedius Fauteux, la Famille d'Ailleboust, p. 21.**

XI. Charles Cartel est mentionné comme commandant le 14 juillet 1649. Etait-il à la tête de la petite garnison seulement ou s'il remplaçait Charles Le Gardeur de Tilly?

XII. Jacques Le Neuf de la Poterie paraît agir comme gouverneur le 8 juin 1650. Le 16 juin Charles Le Gardeur de Tilly assiste à la procession du Saint-Sacrement à Québec; le 2 novembre suivant, il repart pour la France. Les 2 février et 21 août 1651, Jacques Le Neuf de la Poterie est dit gouverneur des Trois-Rivières.

XIII. Guillaume Duplessis-Kerbodot[5] s'embarque, arrivant de France, à Québec, le 10 novembre 1651, pour aller prendre le gouvernement des Trois-Rivières; il le conserve jusqu'à sa mort, le 19 août 1652. Québec ne renfermait alors qu'une trentaine de maisons; Trois-Rivières à peu près autant; Montréal beaucoup moins.

XIV. Pierre Boucher, fait capitaine de milice aux Trois-Rivières le 6 juin 1651, a dû exercer le commandement du poste pour toutes fins entre le 19 août 1652 et le 8 septembre suivant.

XV. Jacques Le Neuf de la Poterie est envoyé de Québec, le 8 septembre 1652, pour commander aux Trois-Rivières. Le 14 janvier 1653, Pierre Boucher se qualifie de gouverneur; le 16 juillet suivant de même, mais temporairement. Il est nommé en titre vers la fin d'août. Cela fait quinze gouverneurs en dix-neuf ans.

---

4. Probablement en France.

5. On a souvent confondu ce personnage avec Duplessis-Bochart. Voir **Mélanges historiques**, vol. 5, p. 9-28.

XVI. Pierre Boucher resta cinq ans à son poste et fut remplacé, juillet 1658, par Jacques Le Neuf de la Poterie.

XVII. Le 1er novembre 1662, Pierre Boucher succéda à Le Neuf et garda son poste jusqu'au 26 septembre 1667, au moins, après laquelle date il n'est plus mentionné aux Trois-Rivières. La population de la petite ville, y compris les campagnes environnantes, était de six cents âmes en 1666-67, plus une garnison de dix soldats que le gouverneur entretenait sur son salaire de quatre mille francs.

XVIII. Le capitaine Arnoult de Loubias, du régiment de Broglie en France et du régiment de Carignan au Canada, est cité comme commandant le 8 avril 1668.

XIX. Le 10 juin, même année, on voit René Gaultier de Varennes (gendre de Pierre Boucher) gouverneur. Le 7 juillet suivant, Michel Le Neuf du Hérisson fait un acte comme gouverneur ou commandant. Il est probable que René Gaultier de Varennes était alors avec les troupes qui marchaient contre les Iroquois, mais à partir du 12 mai 1669, il fut gouverneur des Trois-Rivières jusqu'à sa mort survenue le 4 juin 1689. De Merville commande la garnison en juillet de cette année. La population de tout ce gouvernement était de treize à quatorze cents âmes.

XX. Louis-François de Galifet, seigneur de Caffin, commandait aux Trois-Rivières en 1690 et 1691. Il paraît avoir été à la tête de la garnison lorsque mourut René Gaultier de Varennes et avoir agi alors comme gouverneur par intérim.[6] Dès 1690

Claude de Ramesay avait le titre de gouverneur, mais apparemment ne résidait pas encore dans la place. En 1690, M. de Galifet va en France.[7]

XXI. Claude de Ramesay est noté comme gouverneur des Trois-Rivières de 1690 à 1699, après quoi on retrouve sa famille à Québec. En 1704 il devint gouverneur de Montréal.

XXII. François Prévost, major de la garnison du Château Saint-Louis de Québec, fut gouverneur des Trois-Rivières de 1699 au 1er juin 1702, date de sa mort.

XXIII. Le marquis de Crisafy lui succéda et garda le commandement jusqu'au jour de sa mort, le 6 mai 1709.

XXIV. Joseph Desjordis de Cabanac, major des Trois-Rivières, prit temporairement l'administration et fut remplacé, la même année, par M. de Galifet. Vers l'automne de 1709, M. de Cabanac accompagnait une expédition militaire contre les Anglais. Il mourut à Champlain, en 1713, âgé de cinquante-deux ans.

XXV. En novembre 1709, M. de Cabanac commandait. On recommandait M. de Galifet comme gouverneur, lequel est mentionné de 1709 à 1714 à titre de gouverneur des Trois-Rivières. Etant malade, il retourna en France (1717), gardant son titre de gouverneur, mais il ne revint pas dans la colonie. On l'envoya exercer un commandement aux Antilles.

6. Notons qu'il était au camp de Verdun au mois d'août 1689. Voir **Mélanges historiques, vol. 5, p. 55.**

7. Sur la famille de Galifet, voir **Mélanges historiques, vol. 5, p. 76-80.**

XXVI. Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, fut nommé gouverneur des Trois-Rivières le 2 juin 1720. Il y resta de 1720 à 1724. A cette dernière date il passa au gouvernement de Montréal.

XXVII. François Desjordis de Saint-Georges de Cabanac était le major des Trois-Rivières; on le trouve commandant le 26 mai 1725, ce qui peut-être signifie aussi gouverneur. Le 30 janvier 1726, au mariage de sa fille, et le 16 du mois suivant lorsqu'il décéda, âgé de cinquante-neuf ans, on le dit encore commandant.

XXVIII. Louis de la Porte, sieur de Louvigny, beau-frère du précédent, était passé en France et revenait avec sa commission de gouverneur des Trois-Rivières lorsqu'il périt dans le naufrage du Chameau le 27 août 1725.

XXIX. Jean Bouillet de la Chassaigne, beau-frère du baron de Longueuil, est cité comme gouverneur des Trois-Rivières le 23 mai 1727 et subséquemment jusqu'à 1730, où il partit (15 octobre) pour aller comme gouverneur à Montréal.

XXX. Josué-Maurice Dubois Berthelot de Beaucours prit le gouvernement des Trois-Rivières le 15 octobre 1730 et le garda jusqu'à 1733, passant alors au gouvernement de Montréal.

XXXI. Pierre Rigaud de Vaudreuil, né en Canada, fut gouverneur des Trois-Rivières de 1733 à 1742, époque où on l'envoya gouverner la Louisiane; il revint en 1755 en qualité de gouverneur général.

XXXII. Michel Bégon, pas celui qui avait été

intendant de la colonie, succéda à M. de Vaudreuil et resta en fonctions cinq ou six ans. Il mourut à Montréal le 30 avril 1748 portant encore le titre de gouverneur des Trois-Rivières.

XXXIII. François Rigaud de Vaudreuil, frère de celui mentionné ci-dessus, figure au registre des Trois-Rivières le 15 janvier 1748 avec le titre de commandant; le 27 du même mois, il est qualifié de major de la place et commandant actuel. Michel Bégon paraît avoir été malade à Montréal durant cet hiver. Dès 1746 M. de Vaudreuil était major des Trois-Rivières. Après la mort de Michel Bégon, il resta gouverneur de cette place jusqu'à 1757, alors qu'il alla exercer les mêmes fonctions à Montréal.

XXXIV. Paul-Joseph LeMoyne, chevalier de Longueuil, fut le dernier gouverneur français des Trois-Rivières, 1757-1760.

Sous le régime anglais il y a eu trois gouverneurs: Burton, de septembre 1760 à octobre 1763; Haldimand, 29 octobre 1763; Cramahé, du 28 septembre 1764 à l'automne de 1765, si je ne me trompe, car il passa en Angleterre et ne fut de retour à Québec que le 5 septembre 1766.

Nous avons donc trente-sept gouverneurs ou fonctionnaires tenant lieu, durant l'espace de cent trente ans, soit une moyenne de quarante-deux mois pour chacun d'eux. Je doute fort que les autres postes de l'Amérique du Nord nous fournissent un exemple semblable.

Généralement, les gouverneurs de second et de troisième ordre résidaient plusieurs années dans les forts ou colonies où on les employait, tandis que Trois-Rivières servait de passage à ceux qui atten-

daient l'heure d'une promotion: voyez Galifet, Ramesay, LeMoyne, La Chassaigne, Dubois Berthelot de Beaucours, Rigaud de Vaudreuil, Burton, Haldimand, Cramahé.

Les officiers d'épée, comme Champflour, Duplessis-Kerbodot, Arnoult de Loubias, Gaultier de Varennes, Prévost, Crisafy, Desjordis de Cabanac, Louvigny, Bégon, Longueuil, étaient envoyés là après avoir servi dans des postes de moindre importance ou d'un genre quelque peu différent.

Trois-Rivières étant à proximité de Québec et de Montréal, il était facile d'y faire remplacer n'importe quel homme qui venait à manquer, ainsi, l'apparition de De l'Isle, Châteaufort, Desrochers, Bourdon, tous venus d'autres endroits et repartis bientôt.

On trouvait parfois sur les lieux un lieutenant tout formé: Malapart, Cartel, Boucher, Hérisson.

Les cas de Le Gardeur, Le Neuf et Boucher, qui prennent l'administration en mains, la rendent au bout d'un certain temps, la reprennent et se succèdent les uns les autres de 1645 à 1667 est assez remarquable. N'oublions pas non plus Gaultier de Varennes qui resta vingt ans, aussitôt après eux, sans quitter le poste, de sorte que, de 1645 à 1689, ces quatre hommes, très liés entre eux, gouvernèrent absolument la vilie et le district. Gaultier de Varennes mourut le premier, bien qu'il fut le plus jeune des quatre. L'un de ses enfants, Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrie, a laissé un nom impérissable comme découvreur des Montagnes-Rocheuses.

1896.

WILFRID LAURIER

Celui qui cherche à réunir des anecdotes sur Laurier perd son temps. L'anecdote s'attache aux personnages qui ont une, deux ou trois pointes d'excentricité dans le caractère ou le comportement, mais glisse sur la cuirasse d'un esprit calme, régulier, prudent, doux, amical et nullement passionné. Laurier nous a dit avec un bon sourire qu'ayant donné la soupe à un ouvrier qui travaillait la nuit dans une excavation, cet homme le relança bientôt après pour avoir une place du gouvernement.

Que de fois, avant 1896, nous avons formé des comités à Ottawa pour embellir la ville! et cela sans effet. Il nous manquait un homme de prestige. Nous avions des hommes influents pour tout partage. Voilà qu'un mot est dit devant Laurier. Il tourne les yeux à droite et à gauche, regarde en l'air, baisse la tête et prononce: "Cela va se faire." La chose fut faite. C'est tout ce que je sais du chapître de l'anecdote sur Laurier.

Son caractère était la douceur, la bienveillance, sans molesse ni fadeur. L'énergie y régnait comme en dessous et se laissait entrevoir. Le tempérament était plutôt lymphatique, ce qui inspirait, en le voyant, l'idée d'un homme au repos. Ce n'était donc pas un agité, un enflammé, un bouillant Achille. Avec cela, plusieurs manières de sourire et de rire, toutes franches et vibrantes.

Au lieu de diriger ses forces du côté de l'écri-

ture, Laurier les concentrait sur l'art oratoire. Il était avant tout systématique, faisait un calcul et agissait en conséquence. Son objectif étant le discours, vous ne le surprendrez pas à écrire. Le chemin qu'il s'était tracé n'avait que de faibles embranchements et c'était une voie large qui est devenue longue avec le temps.

* * *

Un jeune homme qui veut devenir orateur malgré son peu de disposition naturelle, y parviendra par l'étude et une constante application, mais c'est un travail pénible, lent et presque toujours visiblement forcé, artificiel. Laurier jouissait par don de naissance d'une grande facilité de parole et d'une voix sympathique, claire, résonnante, prenante et très flexible. Pourvu de ces avantages, l'étude de l'éloquence devenait un jeu et non plus un labeur comme on le suppose assez souvent en pareils cas. La pratique rend parfait. Les occasions de s'exercer ne lui manquèrent jamais au début. Lorsqu'il entra dans la vie publique, il était formé à l'art de la parole et il n'alla plus qu'en se perfectionnant. Ayant acquis dans sa jeunesse ce que tant d'autres cherchent à s'approprier dans l'âge mûr, il devint de suite un maître et brilla sur la scène politique, sans effort, sans contestation. L'entendre une première fois suffisait pour le classer. Aux yeux du vulgaire, c'était du talent. Pour ceux qui s'y connaissent, c'est cela d'abord, mais avec une abondance de moyens conquis par l'étude. Le talent n'est qu'un outil, il faut apprendre à s'en servir.

Laurier n'a jamais éparpillé son talent sur di-

vers sujets d'étude ou de travail, comme cela arrive si souvent à chacun de nous. Avocat pour la forme, journaliste en passant, il n'a suivi qu'une ligne: la politique militante. Ses forces se rassemblaient sur ce terrain. Peu de membres du parlement sont en tout et partout, sans cesse, uniquement absorbés par les devoirs publics et nous le comprenons bien. La grande exception c'est Laurier. Je serais curieux d'en connaître une autre, et pourtant j'ai vu soixante sessions de nos Chambres.

De cette conduite résultait une concentration de connaissances et de moyens pratiques beaucoup plus considérable qu'on ne la rencontre chez l'homme occupé par intermittances à plus d'une besogne. Les heures, les jours où la politique chômait, ces heures et ces jours que les députés employent à leurs affaires personnelles, Laurier les passait à lire et méditer notre histoire parlementaire, celles de la Grande-Bretagne, de France, des Etats-Unis et à faire des comparaisons, des rapprochements dont sa mémoire exercée gardait le souvenir. Ce champ d'étude est immense. Il l'a parcouru durant un demi-siècle en tous sens et il me disait en 1918 qu'il y ferait encore des explorations pendant un autre demi siècle si le "congé" lui en était accordé. Ainsi: grand talent, grandes études, grand succès—sur une seule ligne, un seul objectif, par un seul systême. Les anciens disaient: "l'homme qui n'a lu qu'un livre est fort". Oui, une solide branche de la science, c'est cela, un seul livre de dix mille pages.

Le prestige de certains hommes est toujours pour nous un sujet d'étonnement. Plus d'une fois

nous l'avons vu s'exercer chez sir Wilfrid et donner lieu à des actions peu ordinaires, mais le simple M. Laurier des premiers temps possédait déjà ce don au point que je me demande si son éloquence, alors fort remarquée, lui a été aussi avantageuse que son attitude physique et aussi la retenue en conversation pour lui gagner une aussi complète et si générale sympathie populaire qu'il l'a eue vers 1896 et par la suite.

Sa taille élancée, son port de tête, sa démarche, l'art de sa toilette, la grâce avec laquelle il agissait sous ses habits de bureau, de promenade ou de fête attiraient le regard et l'admiration. Tout son être constituait une harmonie. Ne posant jamais, il avait toujours la pose qui impressionne ou l'oeil ou l'imagination. Le vulgaire n'existait pas dans sa nature, cependant rien de pompeux ne s'y faisait voir. C'était un beau naturel qui dénonçait un fond idéal visible à tous. Il faisait penser, rien qu'en le voyant, à ce que chacun rêve d'un personnage touchant à la perfection, et c'est là un genre de prestige qui frappe autant la masse que l'homme de goût, l'homme des convenances. C'est un ensemble physique, une prestance, un je ne sais quoi qui décèle la supériorité en quelque chose, et chez lui ce quelque chose se manifestait par l'éloquence, l'étendue de la parole, souvent des idées neuves qu'il empruntait ou à ses lectures ou à son instinct d'observation.

J'ai dit qu'il causait peu, mais il disait avec à-propos ce qu'il mettait dans une causerie et sur-

tout il écoutait avec une attention expressive qui semblait nous répondre sur tous les points.

Si vous n'étiez pas très clair dans vos expressions, sa physionomie le marquait aussitôt et vous repreniez le tour de phrase pour mieux rendre votre pensée. Son silence était parlant, interrogateur ou approbateur selon le cas.

La popularité qui s'obtient dans un cercle restreint d'intellectuels est sans doute enviable et peut mener loin, mais si le même individu la fait surgir des masses, elle devient complète, c'est la vraie "popularité" puisqu'elle se répand dans le populaire. Il n'y a plus d'esprit de parti qui tienne. On est entraîné et l'on va du côté du courant, car telle est la vérité des faits: on n'est pas toujours l'ennemi de son adversaire et tout en votant contre sa politique on peut l'admirer. Rendu à ce point, le prestige ne disparaît que sous un coup de foudre ou l'abaissement graduel de l'homme par suite de l'âge, pour cause de déclin des capacités. Laurier échappe à cette disgrâce. Il a été emporté en pleine possession de ce prestige que je voudrais définir d'une manière plus intelligible pour les lecteurs.

* * *

Il y a dans le génie de la langue anglaise des manières de dire et des tournures qui n'existent pas en français. De même le génie français s'exprime sous des formes inconnues de l'anglais. Dans le domaine des idées, pareilles différences se rencontrent en passant d'une langue à l'autre. Celui donc qui possède, je ne dis pas seulement les mots des deux vocabulaires, mais la bonne et solide littératu-

re de ces deux sources, puise sans cesse, à droite et à gauche, dans des réservoirs qui doublent son originalité. Une oreille française se plait à entendre ce qu'elle ne connaissait ni ne soupçonnait, tandis que l'oreille anglaise va avoir son tour de surprise venant de la même bouche et du même discours, et cependant l'orateur n'entremêle pas deux langues dans ce qu'il dit. On admire ces traits d'imagination. Ils sont beaux, en effet, mais on ignore d'où ils sortent. Sous ce rapport Laurier avait deux hommes différents dans sa personne, et son instruction, provenant de la lecture, avait trois bases: française, anglaise, américaine, toutes trois très cultivées chez lui.

* * *

Il est peu de facultés humaines susceptibles de se perfectionner telle que la mémoire, et cela n'est compris que d'un petit nombre de personnes. Prenez un enfant doué raisonnablement sous ce rapport, qu'il s'exerce d'après une bonne méthode à fortifier cette aptitude et il nous émerveillera, surtout s'il a suivi la ligne d'étude qui convient à ses talents naturels. Ne voyons dans une grande mémoire que la partie de l'étude, du travail de classement et l'adresse à emmagasiner des connaissances; laissons de côté la part fournie par la nature. Pour tout le monde, un fait, un renseignement, une date, une remarque, "entrent par une oreille et sortent par l'autre", mais celui qui exerce sa mémoire ne laisse rien échapper; selon le procédé qu'il emploie — il y en a plusieurs — il capte au passage la note instructive dont les autres ne s'occupent point. Dé-

sormais, elle est à lui, il s'en servira au besoin, en ouvrant le tiroir de sa cervelle où cette note est déposée avec nombre de ses pareilles.

Car, ce sont des tiroirs qui reçoivent et gardent l'instruction acquise. La cervelle n'est composée que de ces compartiments. Très peu de gens se donnent la peine de les remplir et nécessairement ils restent vides. Celui qui, dès sa jeunesse, comprend cela et le met en pratique, ramasse des trésors pour l'avenir. Les gens diront de lui: "Qu'il a donc de la chance de posséder une aussi forte mémoire!" La chance, il l'a faite, il la mène à son goût, elle est à lui, il l'a obligée à le servir; la chance ici n'existe pas, mais la volonté et le travail s'y révèlent partout. Une bonne mémoire naturelle ne va pas loin sans culture; sa marche est en descendant après la trentième année. Une mémoire de moyenne capacité soumise à la discipline, devient graduellement remarquable à l'âge de trente et elle s'accroît en valeur jusqu'à quatre-vingts et plus. Voilà une vérité qui n'est que peu ou point reconnue.

J'écrivais le présent article lorsque, en causant, quelqu'un répéta la phrase banale: "Laurier avait une si bonne mémoire!" Moi qui sait d'où ce phénomène provient, j'ai ajouté un passage à mon article, et en ceci encore, je vous peins Laurier.

Le ciel nous procure la faculté, l'outil, le ressort, le mécanisme, mais celui-ci n'opère qu'avec notre aide et quiconque néglige de s'aider ne tire rien de cette ressource.

Sous l'effet des nouveautés que présente la

vie durant les trente premières années, la mémoire est tenue en éveil, mais s'il n'y a pas eu de classement, d'ordre ou de précaution dans l'entassement de ce dépôt, il ne rend pas ce qu'il a reçu, même il cesse de s'augmenter. On "fait" de la mémoire comme on "fait" des forces physiques. Gymnastique dans les deux cas.

* * *

Louis-Joseph Papineau et ses collègues ne sortaient point de la province actuelle de Québec pour répandre leurs idées, de sorte que la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Haut-Canada ne les connaissaient que de nom. Ces trois provinces nous étant étrangères, il n'était guère possible à nos législateurs de les cultiver politiquement.

L'Union des deux Canadas, en 1841, permit à LaFontaine d'agrandir la sphère de son activité, néanmoins il n'eut en aucune circonstance sur la population du Haut-Canada autant de prise que sur celle de la province française, et de là naquit une espèce de dualité dans la fonction de premier ministre: Baldwin pour le Haut-Canada, La Fontaine pour le Bas-Canada. Jusqu'à la Confédération il en fut de même, par agrément entre les deux partis politiques.

En 1867 aucun homme n'était populaire dans chacune des quatre régions qui s'annexaient. On choisit le premier ministre du Canada-Uni, sir John-A. Macdonald. Son successeur, en 1873, Alexander Mackenzie, n'avait fait aucun effort pour se rapprocher des provinces maritimes ni même de Québec. En 1878, sir John-A. Macdonald reprit le pouvoir.

La direction du parti libéral passa à Edward Blake qui était et resta seulement l'homme d'Ontario.

Un jeune député,[1] élu en 1874 à la Chambre des Communes, s'intéressa de suite aux choses du Nord-Ouest et fit connaissance avec la population d'Ontario, et ensuite avec celle des provinces du golfe. Il adopta le plan de parcourir ces diverses régions et d'y faire entendre sa voix au service de la cause libérale. C'était s'en prendre à cinq provinces à la fois, en attendant qu'il y en eut neuf; il engloba les nouvelles dans son programme à mesure qu'on les créa. Dans ces courses multiples il était accompagné de sa femme qui se faisait partout des amies. Ce dernier fait a plus de porté qu'on ne le croirait à première vue.

Vint un jour où Edward Blake se retira. Laurier, le plus connu de tous les députés, d'un bout à l'autre du dominion, fut nommé chef du parti libéral. Nous savons ce qui s'en suivit. Ma conclusion est que le premier ministre fédéral doit être un homme de toutes les provinces, sans quoi il a en lui-même de grands points de faiblesse. Laurier avait compris cela de longues années avant que d'arriver au second rang et il le pratiqua jusqu'à ses derniers jours. Le peuple ne s'intéresse qu'un instant aux orateurs étrangers. Il veut que ceux-ci aillent à lui. Il s'approche d'eux en les voyant. Laurier leur apportait en plus ses manières sociables, son urbanité, le charme de sa contenance, le doux sourire de l'affabilité.

1. Laurier avait alors trente-deux ans.

Du jour au lendemain on ne saurait prévoir ce qui va survenir. Marcher d'après un plan bien conçu est tout à fait sage, cependant il faut laisser ouverte une large place à la surprise. Laurier guettait l'imprévu, qui ne manquait jamais de se présenter, on le sait, alors que l'on y pense le moins et il le saisissait comme le pêcheur habile qui voit tout-à-coup le poisson approcher de sa ligne dormante. Il pouvait dire: "Je ne sais trop que faire, mais je ne suis pas en peine, quelque chose surviendra qui me donnera une direction." C'est de l'opportunisme, si vous voulez, mais entendu de cette manière, c'est plutôt de l'habileté puisque le plan général de conduite n'en est pas trop dérangé. Ne confondons pas, non plus, ce procédé avec la finesse. Celle-ci est bien limitée et la plupart du temps elle tourne mal. La finesse a du bon dans les choses de détail, pas ailleurs. Savoir attendre est l'art de parvenir, dit-on. Laurier comprenait bien cela et se préparait pour un moment propice, prochain ou lointain, qu'importe.

Si j'étais Laurier je dirais comment il faut s'y prendre pour maintenir ensemble les éléments toujours si variés, souvent disparates, d'un grand parti politique. Je m'arrête devant ce mystère, ne pouvant le pénétrer, et c'est vraiment un mystère puisque tout se passe dans le secret des entrevues fermées aux regards, aux oreilles de la foule, tandis que l'éloquence et tant d'autres choses ne demandent qu'à se montrer, aussi j'en parle à mon aise.

1919.

REIFFENSTEIN

Dans **le Monde illustré** du 31 mai 1890, M. E.-Z. Massicotte mentionnait une trouvaille de livre qu'il venait de faire:

"Me trouvant chez un ami, j'aperçus sur les rayons de sa bibliothèque un petit livre qui m'attirait, me fascinait, je ne savais trop pourquoi. Cédant à la tentation, je voulus le voir. Mon flair de bouquineur m'avait bien servi, car je tombais sur une rareté, pour moi. Imaginez que je venais de lire sur la première page:

La
Pieuse Paysanne
ou
Vie de
Louise Deschamps;
Ouvrage spécialement recommandé aux
Fidèles par monseigneur l'évêque de Québec,
Quatrième édition
Revue et corrigée

A QUEBEC
CHEZ REIFFENSTEIN
1823

"Un roman chrétien publié à Québec, en 1823, chez un Juif (car Reiffenstein me semble juif), cela dépassait toutes mes conceptions!

"Je demandai à mon ami d'où lui venait ce livre; il me répondit qu'il le tenait de sa grand'mère, et c'est tout.

"Ce bouquin, aux feuilles jaunies par le temps, relié en veau, format in-32 ou in-18, de 204 pp. avec

la table des matières, ne me paraissait pas avoir été imprimé à Québec, aussi je le feuilletai en tous sens. Enfin sur la dernière page, au bas, je vis:

Le Mans, imprimerie de Dureau fils aîné.

"Mais je ne pus rien savoir de plus.

"Il y a peut-être des collectionneurs qui pourraient en dire quelque chose?"

Voici la réponse à cette question.

C'est encore la pratique aujourd'hui de mettre à la page de titre d'un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage le nom d'un libraire de pays étranger, lequel devient ainsi comme un second éditeur.

Reiffenstein vendait donc des livres à Québec, en 1823? Oui, et des ornements d'église, et des tableaux à l'huile fort bien faits, m'assure-t-on.

M. Massicotte pense que Reiffenstein était Juif. Il paraît que non. Dans ses papiers, qui existent encore, je vois des notes de sa main assez curieuses pour mériter l'attention du lecteur. Voyons-en la substance.

Né à Francfort-sur-le-Main, vers 1784, il dit qu'il descendait de la famille qui a laissé son nom au château de Reiffenstein,[1] situé au sud de Francfort, dans les Alpes autrichiennes, sur les confins de la Bavière, et qu'il appartenait aussi à une branche de la maison de Tour-et-Taxis (Thurn-und-Taxis) dont le palais, qui existe toujours à Francfort, servait jadis de lieu de réunion à la Diète germanique. Il dit qu'il n'était Juif ni par caractère, ni par

1. La famille Reiffenstein était aux XVIIe et XVIIIe siècles l'une des plus avantageusement connues de l'Allemagne.

sa naissance, ni par son genre commercial, ni par sa religion—la sienne était luthérienne.

Etant passé en Angleterre, il y prit du service dans le commissariat ou intendance de l'armée et fut attaché comme cadet au 52e régiment; par la suite il passa au 98e régiment qui était aux Antilles, et c'est avec ce corps qu'il arriva à Halifax, ayant le grade d'adjudant. Il épousa alors une demoiselle Carr qui lui donna une fille, à Halifax, en 1807 ou 1808.

Le **Royal Newfoundland Fencible Regiment** ayant été envoyé en Canada, je vois, par l'almanac de Québec, années 1810 et 1811, que J.-C. Reiffenstein était quartier-maître de cette troupe; c'est ce qu'il dit également dans ses notes. Un fils aîné lui naquit à Québec en 1812. Déjà il avait quitté les **Newfoundland Fencibles** pour continuer son service ailleurs.

Sous le colonel Warburton il remplit d'abord, dans le Bas-Canada, les fonctions d'adjudant-inspecteur (major de brigade) de la milice, et stationna principalement à Berthier-en-haut. Plus tard, lui et son chef furent envoyés à Amherstburg et à Sandwich, côté canadien du Détroit, où il semble avoir fait de nombreuses et agréables connaissances.

Il avait à peine trente ans, l'automne de 1813 lorsqu'il se trouva à la bataille de la Thames, appelée aussi "Journée des éperons," où le général Henry Proctor se vit battu complètement par le général américain Harrison. Dans une note écrite à un ami, M. Reiffenstein dit que, durant le conseil de guerre tenu la nuit qui précéda l'affaire, le grand chef

sauvage Tecumseh fut d'opinion que Harrison méditait un coup brusque et hardi. C'est en effet ce qui arriva, mais le général Proctor ne s'était pas préparé en conséquence. Tecumseh le conjura de changer ses positions en voyant venir l'attaque; il ne fut pas écouté; de là la défaite. Le chef sauvage reçut son coup de mort sous les yeux de M. Reiffenstein.

Harrison avait prêté son cheval blanc bien connu, à son propre aide de camp, et Tecumseh, qui choisissait ses victimes, se précipita sur l'officier, l'abattit avec son tomahawk, croyant tuer Harrison; les soldats du Kentucky tirèrent sur Tecumseh; il s'en suivit une lutte terrible et Tecumseh tomba au milieu d'une mêlée où les Sauvages et les Américains se disputaient le sol corps à corps.

La question de savoir comment au juste a succombé Tecumseh est encore controversée. Tout récemment la Société Historique du Wisconsin a publié des lettres sur ce point, montrant qu'un cavalier, au milieu de la bagarre, tira une balle dans la tête de Tecumseh, alors que celui-ci était aux prises avec un soldat d'infanterie qui avait engagé sa baïonnette dans le capot de cuir du guerrier, près de la hanche. Ce sont des détails à éclaircir pour ceux qui en ont le temps et les moyens.

Le colonel Warburton fut fait prisonnier. M. Reiffenstein, monté sur son bon cheval "Carillon", courut donner l'alarme à London et dans les établissements des colons jusqu'à Burlington.[2]

2. L'historien Robert Christie, History of Quebec, II, 112, note que Reiffenstein écrivit un rapport fidèle de l'affaire. Voir aussi the Canadian Antiquarian, II, 1901, page 140.

En 1816, la paix étant rétablie, M. Reiffenstein abandonna l'armée et partit pour l'Angleterre avec sa femme, dans le dessein de s'y créer des relations commerciales. Son fils, George-C. Reiffenstein, (qui m'a procuré ces renseignements) naquit en Angleterre, en 1817.

Depuis le mois de février 1817 au mois d'août 1819, M. Reiffenstein vendit, à Québec, diverses marchandises, au montant total de $280,000.00, soit trois quart de million de piastres de la valeur actuelle de notre monnaie, et il se retira avec le plein tiers de cette somme représentant le bénéfice net de trente et quelques mois d'opération.

Une affiche du 30 septembre 1819, que j'ai sous les yeux, annonce sa vente finale, mais "à crédit, sur billets endossés et approuvés". Il y a de tout dans l'énumération des articles, depuis la vaiselle jusqu'à la pelleterie, le rhum et les bretelles, les "tables à dîner de mahogany—2 douzaines", les clous et les soieries, les chaussures et les "cloques de flushing", les falbalas et "les couvertures de lit velues". Rien des livres ni des tableaux. C'est plus tard qu'il s'occupa de cette partie, aussi a-t-il recruté dans le clergé catholique et les communautés religieuses une forte clientèle. Ses ornements d'églises avaient la vogue; ses vins d'Espagne aussi; c'était l'âge d'or du Ténériffe, du Madère, du Benecarlo, du Vidonia et du "Genièvre blanc de Rotterdam". La bourgeoisie savait que ses articles étaient du premier choix.

C'est durant la période de 1820 à 1838 que M. Reiffenstein fit venir de France des livres marqués

à son nom et des tableaux, des calices, des ornements d'église, qu'il vendait dans le district de Québec, alors que M. E.-R. Fabre faisait le même commerce à Montréal. Notons que, dès 1823, aussitôt après la mort de Napoléon, il venait à Québec des navires anglais chargés dans les ports de France, et que MM. Reiffenstein et Fabre recevaient de la sorte des produits français; les journaux de cette époque le démontrent clairement.

M. Reiffenstein est décédé en 1840, ayant été le pionnier intelligent d'un commerce fructueux, et pas du tout juif, à ce qu'il paraît.

Pour avoir voulu parler d'un livre qui n'a pas été imprimé à Québec, j'ai écrit ce chapitre! C'est comme cela en histoire, où les choses s'enchaînent et s'interprêtent les unes par les autres; il n'y a qu'à se laisser aller au courant.

Tecumseh arrive à propos de bombazet ou de carafes de cristal, et de la Diète germanique s'accroche aux origines d'une famille canadienne.

A propos, M. Georges-C. Reiffenstein me dit qu'il ne connait que sa famille qui écrive son nom avec deux "f". Alors, mettons que les autres sont des Juifs.

1890.

Index Général

Pages

Ailleboust, Louis d', ... 65
Américains et la révolution de 1775, ... 54, 55
Ardouin, Anne, ... 7
Aubin, N., ... 42
Badeau, Jacques, sa famille, ... 7
Badeau, Jean, ... 7
Badeau, Jeanne, ... 6, 7
Badeau, Suzanne, ... 7
Baillargeon, Mgr C.-F., ... 8
Baldwin, Robert, ... 79
Bardy, Honoré, médecin, ... 13
Beauport, ... 6, 7
Bédard, Elzéar, ... 35
Bégon, Michel, ... 69, 70, 71
Belleau, sir Narcisse-F., ... 13
Bellemare, Calixte, ... 8
Bergevin dit Langevin, Marie-Josephte, ... 8
Blake, Edward, ... 81
Blanchet, François, médecin, ... 11
Blumhart, Lewis et William, ... 8
Bonald, Dr de, ... 30, 31
Borgia, Charles, ... 13
Bossé, Joseph, ... 13
Boucher, Pierre, ... 66, 67
Bourdon, Jean, ... 64, 71
Bréhaut de l'Isle, Antoine-Louis de, ... 63, 64
Brunelle, F.-X., ... 8
Burgoyne, général John, ... 49, 58
Burton, Francis-Nathaniel, gouverneur, ... 70, 71
Campbell, Archibald, notaire, ... 12
Canadien, le, ... 10-12, 14, 17, 19, 28, 33, 35-37
Cantons de l'Est, ... 27, 34
Caron, L.-Hyacinthe, ... 8
Caron, René-Edouard, ... 35
Cartel, Charles, ... 66, 71
Cary, Thomas, ... 19
Casgrain, C.-E., ... 30
Castin, Daniel, ... 13
Catalogne, Gédéon de, ... 7
Chalifoux, Marguerite, ... 7
Chameau, naufrage du, ... 69
Champflour, François de, ... 64, 71

Pages
Champlain, Samuel, ... 63
Charretier, abbé Etienne, ... 11
Châteaufort, Marc-Antoine Brasdefer de, . . 63, 64
Chatham, lord, ... 61
Chauveau, P.-J.-O., ... 14
Chien d'Or, le, ... 19
Chouayens, ce terme, ... 33
Chouayen, chanson du, ... 39
Clouet, Josephte, ... 7, 8
Clouet, Michel, ... 28, 31
Cloutier, abbé Gabriel, ... 12, 13
Coddy, Alured et John, ... 8
Couagne, J.-B. de, ... 7
Cowan, William, ... 19
Craig, sir James, ... 10, 11, 17, 40
Cramahé, Hector-Théophile, ... 70, 71
Cressé, Guillaume et Louis-Charles, ... 8
Crisafy, marquis Antoine de, ... 68. 71
Cunningham, Robert, défenseur des Métis, . . 47
Cuvillier, Austin, ... 40
Daniel, capitaine, ... 64
Delany, Patrick, ... 47
De l'Isle, voir Bréhaut.
Desjordis de Cabanac, Joseph, ... 68
Desjordis de Cabanac et de Saint-Georges, François, . . 69
Desrochers, sergent, ... 64, 71
Drolet, Olivier, ... 13
Dubois Berthelot de Beaucours, Josué-Maurice, . . 69, 71
Dubord, Hypolite, ... 13
Duguay, J.-B., ... 8
Duplessis-Bochart, ... 66
Duplessis-Kerbodot, Guillaume, ... 66, 71
Dussault, Pierre, ... 8
Duvernay, Ludger, ... 35, 38, 39
Education, ... 9, 34
Fabre, E.-R., ... 87
Faucher, abbé Edouard, ... 12, 13
Fluet, Jacques, ... 14
Fluet, Louis, ... 12, 13
Fitzpatrick, John-J. et Stella, ... 31
Fréchette, J.-B., ... 35, 36
Gagnon, abbé Jean-François-Régis, ... 8
Galifet, Louis-François de, ... 67, 68, 71
Garneau, François-Xavier, ... 12, 45, 48, 60
Gaultier de Varennes, René, ... 67, 71
Gazette de Québec, la, ... 18, 19, 33, 36, 37
Gélinas, Evariste, ... 31
Gérin-Lajoie, Antoine, ... 31

Pages
Germain, Hypolite, ... 13
Gipps, George, ... 32
Gosford, lord, ... 32
Grenier, Angélique, ... 30
Grenier, Gabriel, ... 7, 30
Grenier, Marguerite, ... 30
Grenier, Marie-Mathilde-Henriette, ... 30, 32
Grey, sir Charles, ... 32
Guerre, 1812, bataille de la Thames, ... 84, 85
Haldimand, Frédéric, gouverneur, ... 70, 71
Harper, abbé Jean-Baptiste, ... 12, 13
Harrison, général, ... 84, 85
Huot, Hector, ... 35
Jésuites, soustraction de leurs biens, ... 33
Juchereau, Geneviève, ... 65
Jutras dit Lavallée, E., ... 8
Kimber, Télesphore, notaire, ... 8
Laberge, honorable M., ... 47
La Chassaigne, Jean Bouillet de, ... 69, 71
La Fontaine, sir Louis-Hyppolite, ... 79
Langevin, Edouard, sous-secrétaire d'Etat, ... 46
Langue française officielle, ... 44
LaPorte de Louvigny, Louis de, ... 69
Laurier, sir Wilfrid, ... 72-81
La Vérendrye, ... 71
Laviolette fonde Trois-Rivières, ... 62-64
Leclair, Michel, ... 8
Le Gardeur de Repentigny, Pierre, ... 65, 71
Le Gardeur de Tilly, Charles, ... 65, 66
Le Moine, sir James-M., ... 48, 60
Le Moyne, baron de Longueuil, Charles, ... 69, 71
Le Moyne, chevalier de Longueuil, Paul-Joseph, . . 70, 71
Le Neuf de la Poterie, Jacques, ... 65-67
Le Neuf du Hérisson, Michel, ... 67, 71
Lévis, chevalier de, ... 24, 59
Lévis, Jeanne-Marie de, ... 59
Loubias, Arnoult de, ... 67, 71
Macdonald, sir John-A., ... 79
MacDonald, Ronald, ... 29
Mackenzie, Alexander, ... 79
Mailloux, abbé Alexis, ... 12, 13
Malapart, André de, ... 64, 71
Maranda, abbé Jean-Baptiste, ... 13
Massicotte, E.-Z., ... 82, 83
Médecine, examinateurs à la pratique de la, 1831, . . 37, 38
Mercury, le 10, 19
Merville, de, ... 67
Middleton, Robert, ... 47

Pages
Minerve, la, . . . 35, 39
Mondelet, Charles, juge, . . . 8
Montagnes-Rocheuses, . . . 71
Montcalm, marquis de, prétendue lettre de, . . . 48-61
Montmagny, M. de, gouverneur, . . . 63-65
Montminy, Edouard, . . . 13
Morin, A.-N., . . . 12-15, 35, 40, 47
Morin, Isidore, . . . 13
Murray, Hugh, . . . 47
Neilson, John, . . . 19, 35, 40
Neilson, Samuel, . . . 19
Nicolet, collège de, liste des élèves, 1814, . . . 8, 9
North, lord, . . . 49, 55
Nos institutions, notre langue et nos lois, cette devise, . . . 33
Orsainville, . . . 7
Panet, Pierre-Horace, . . . 7
Papineau, Louis-Joseph, . . . 10, 30, 34, 40-42
Parent, abbé Louis-Edouard, . . . 31
Parent, Etienne, . . . 1-47
Parent, Etienne, en prison en 1837-38, . . . 2, 4, 42
Parent, Etienne, sa naissance, . . . 7, 8
Parent, Etienne, sa surdité, . . . 8, 42, 44
Parent, Etienne, ses conférences, . . . 43, 45
Parent, Etienne, ses enfants, . . . 31
Parent, Etienne, son mariage, . . . 30
Parent, Etienne, ses ancêtres, . . . 6
Parent, Etienne-Henri, . . . 31
Parent, Augustine, . . . 31
Parent, Joséphine, . . . 31
Parent, Mathilde, . . . 31
Parent, Paul-Etienne, . . . 31
Parent, Pierre, . . . 6
Parkman, Francis, . . . 60, 61
Perrault, Joseph-François, . . . 38
Perreault, Bernard, . . . 13
Peters, Mary-Mathilda, . . . 31
Petitclerc, Joseph, . . . 13
Pitt, William, ministre, . . . 49
Plamondon, F.-X., . . . 13
Plessis, Mgr Joseph-Octave, . . . 8
Poulin, abbé Louis, . . . 13
Préfontaine, Emma et Raymond, . . . 31
Prévost, François, . . . 68, 71
Proctor, général Henry, . . . 84, 85
Quatre-vingt-douze Résolutions, . . . 40
Québec, séminaire de, . . . 9, 12-14
Québec, Wolfe devant, 1759, . . . 50, 51
Quesnel, F.-A., . . . 40

Pages
Rainville, Jean de, ... 7
Ramesay, Claude de, ... 68, 71
Reeves, Charles et Jacques, ... 18
Reiffenstein, château de, en Allemagne, ... 83
Reiffenstein, George-C., ... 84, 86, 87
Reiffenstein, J.-C., ... 82-87
Révolution américaine, 1775, ... 49-61
Révolution française de 1830, ... 34
Ricard, abbé Pierre-Damase, ... 8
Richardson, Hon. John, ... 26, 27
Richelieu, fort (Sorel), ... 64
Robespierre, ... 53
Robitaille, Etienne, ... 14
Roubaud, Pierre-Antoine, ... 50, 55, 59-61
Rouleau, Pierre, ... 13
Rousseau, Dr, ... 42
Ruel, Guillaume, ... 13
Ryland, G.-H., ... 44
Saint-Jean-Baptiste, première idée émise de la, ... 38
Sainte-Foy, victoire de, 1760, ... 24
Schinotti, ... 37
Séguin, Michel, ... 8
Stuart, James, ... 26
Sulte, Benjamin, ... 31
Tecumseh, chef sauvage, ... 85, 87
Théâtre au séminaire de Québec, 1820, ... 12-14
Timbre, loi du, ... 59
Tracey, Daniel, ... 39
Tremblay, abbé Godefroy, ... 13
Trempe dit Lalime, Marie, ... 31
Trois-Rivières, fondation, 1634, ... 62
Trois-Rivières, gouverneurs des, ... 62-71
Trois-Rivières, population, 1666-67, ... 67
Troubles de 1837-38, ... 40-42
Turcotte, Lucien, ... 47
Union du Haut et Bas-Canada, projet d', ... 16, 19
Vallerand, Flavien, ... 11, 15
Vallières de Saint-Réal, avocat, ... 28, 30
Vaudreuil, François Rigaud de, ... 70
Vaudreuil, Pierre Rigaud de, ... 69-71
Verdun, camp de 1689, ... 68
Verreau, abbé Hospice-A., ... 60
Viger, Denis-Benjamin, ... 37
Vindicator, le, ... 39
Vins, abondent au Canada en 1819-30, ... 86
Warburton, colonel, ... 84, 85
Wolfe, général James, ... 50, 51

VOLUME 15

MELANGES HISTORIQUES

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

1636-1852

par

BENJAMIN SULTE

Augmenté, annoté et publié par

GERARD MALCHELOSSE

Préface de M. Victor Morin

ancien président-général de la Société

Saint-Jean-Baptiste

EDITIONS EDOUARD GARAND

1423-1425-1427 Sainte-Elisabeth

Montréal

1929

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

LES Mélanges historiques *sont mis au point et doivent être regardés comme définitifs; par conséquent nous déclarons erroné tout ce qui, dans nos écrits épars ou nos brochures antérieures, n'est pas d'accord avec la présente publication.*

B. S.

(Tous droits réservés, Canada, 1929)

VOLUME 15

MELANGES HISTORIQUES

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

1636 - 1852

par

BENJAMIN SULTE

Augmenté, annoté et publié par

GERARD MALCHELOSSE

Préface de M. Victor Morin

ancien président-général de la Société

Saint-Jean-Baptiste

EDITIONS EDOUARD GARAND

1423-1425-1427 Sainte-Elisabeth

Montréal

1929

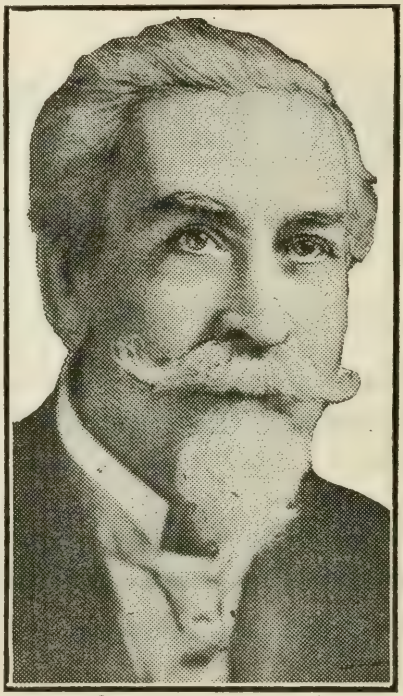

Benjamin Leslie

Préface

Aurait-on jamais songé que l'origine des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste remonte au paganisme et que l'excellent M. Gingras, qui se donne tant de mal à préparer, chaque année, le feu de joie du 23 juin, perpétue tout bonnement le culte des divinités de l'Olympe à l'occasion du solstice d'été ?

C'est pourtant ce que nous déclare ce chercheur infatigable qu'était Benjamin Sulte, et force nous est de le croire puisqu'il établit son assertion sur des données historiques. Heureusement que l'Eglise a christianisé ces fêtes en associant les pratiques religieuses aux réjouissances profanes; par ce moyen, elle les a fait tourner à la plus grande gloire de Dieu. Et c'est dans un même ordre d'idées que Ludger Duvernay a pris occasion des fêtes de la Saint-Jean pour créer, au profit du peuple canadien, un organisme qui pût assurer sa survivance.

Il est extrêmement intéressant de suivre l'analyse des événements provoqués par les luttes incessantes de nos pères pour le maintien de nos droits et la conquête de nos libertés, surtout quand les commentaires en sont faits par un observateur con-

temporain des chefs de nos revendications nationales. Né en 1841, Sulte a connu Papineau, LaFontaine, Viger, Morin; il a vécu dans l'intimité d'Etienne Parent dont il a épousé la fille cadette, et, s'il était trop jeune pour s'entretenir de questions publiques avec Duvernay mort en 1852, on peut dire qu'il s'est imprégné de sa pensée dans cette ville des Trois-Rivières où tous deux se sont formés à jouer des rôles de premier ordre dans la vie du peuple canadien.

Toute la genèse de notre société nationale et des causes qui ont déterminé sa fondation se trouve dans ces pages où Sulte nous décrit l'état des esprits à la suite de l'adoption des Quatre-vingt-douze résolutions *et la sûreté de jugement dont Duvernay fit preuve en faisant servir un usage ancien à la création d'une organisation destinée à réchauffer le sentiment national, à soutenir l'effort des chefs et à jouer éventuellement un rôle considérable dans les destinées de notre race.*

Il faut aussi rendre grâces à Sulte d'avoir traité à fond la question si controversée de notre devise et de nos emblèmes. On s'objecte, en certains quartiers, à la devise "Rendre le peuple meilleur" *que la Société Saint-Jean-Baptiste avait mise de l'avant à l'époque où elle s'intitulait modestement "société de bienfaisance", mais notre peuple s'est toujours réclamé de la formule patriotique:* "Nos institutions, notre langue et nos lois" *que Etienne Parent avait inscrite en épigraphe du* Canadien, *le plus vigoureux organe de défense de nos droits. Quant à l'emblème national des Canadiens, nous sommes de l'avis de Sulte, pour avoir soutenu les titres de la feuille d'érable à l'encontre du castor dans une polémique amicale avec l'abbé Baillargé qui avait dé-*

couvert quarante-huit *de ces rongeurs sur les murs de la salle des fêtes du Monument National; nous savions bien qu'il s'en trouvait quelques-uns au foyer de la Saint-Jean-Baptiste, mais nous ne pouvions admettre qu'il y en eût autant. L'érable est en effet le roi du sol canadien; sa feuille se teinte successivement des couleurs de l'espérance, de l'amour, de la richesse, et sa sève est insurpassable en douceur. Le castor symbolise l'industrie, mais à son profit égoïste, en causant la ruine de ses voisins; son principal mérite est dans sa fourrure, c'est-à-dire après sa mort, et nous ne pouvons oublier qu'au cours de la dernière guerre nos soldats le répudiaient comme emblème en disant qu'ils ne voulaient pas être personnifiés par "un rat !"*

Cette question d'emblème nous amène à signaler une mise au point faite par Gérard Malchelosse au sujet de l'agneau que nos armoiries placent aux pieds de saint Jean-Baptiste. Quelques critiques à l'ironie facile ayant déclaré que "les Canayens sont bien dans leur rôle en marchant à la suite d'un mouton," Benjamin Sulte établit que ce symbole nous vient de Venise dont la puissance a dominé l'Europe pendant des siècles en dépit de ce "mouton," et M. Malchelosse ajoute que l'agneau de notre saint patron se retrouve toujours dans les tableaux qui en ont été peints par Le Dominiquin, par Espinosa, par Murillo et autres peintres célèbres du XVIe et du XVIIe siècles. Nous sommes donc en assez bonne compagnie en l'adoptant à notre tour.

Sulte constate cependant avec mélancolie que les Canadiens-français n'avaient pas, à l'époque de nos grandes luttes, les ressources financières qui sont d'un si puissant appoint pour capter les fa-

veurs de la victoire. C'est peut-être un bonheur. On y a suppléé par des prodiges de dévouement, de courage et d'activité, et c'est ainsi que se sont forgées les âmes d'airain des patriotes nos ancêtres, car non-seulement nous avons survécu, mais nous avons su conserver nos positions, et nous avons même conquis le plein exercice de nos libertés.

Si le "nerf de la guerre" nous faisait défaut il y a un siècle, nous pouvons cependant dire avec fierté que nous avons trouvé moyen de l'asservir à nos besoins. Déjà en 1895 la Société Saint-Jean-Baptiste fondait un foyer familial de la race, un centre de ralliement canadien-français, en construisant le Monument National; *en 1899 elle établissait une* Caisse Nationale d'Economie *qui répand aujourd'hui chez les nôtres la richesse de ses cinq millions de dollars; et en 1918 le temps était venu pour elle de s'occuper d'opérations financières à l'exemple des grandes institutions anglaises, en fondant la* Société Nationale de Fiducie. *Grâce à ces trois filiales, notre société nationale est aujourd'hui en mesure d'orienter, de soutenir le peuple canadien-français et de lui fournir les moyens d'accomplir ses destinées.*

Et puisque l'occasion s'en présente, qu'on me permette une petite digression au sujet du reproche gratuit que certaines personnes ignorantes des oeuvres de la Société font parfois à nos officiers de n'être patriotes que le 24 juin, de se complaire aux déclamations amphigouriques, et même de convertir notre fête nationale en un carnaval grotesque. Il est toujours plus facile de critiquer que d'agir, mais si l'on prenait la peine de lire les rapports présentés par nos présidents-généraux aux congrès annuels, on s'inclinerait devant le nombre et l'im-

portance des oeuvres accomplies au bénéfice de la race avec des moyens nécessairement limités, et cela, sans que la Société Saint-Jean-Baptiste ait cru devoir les publier à son de trompe. Quant aux discours de fête nationale, dédaigneusement qualifiés de saint-jeanbaptisme, *il faut avouer que nos orateurs populaires ne sont peut-être pas tous doués de l'éloquence cicéronienne de leurs détracteurs, mais si, d'autre part, il fallait attendre ceux-ci pour se dévouer aux oeuvres publiques, ou simplement pour parler de patriotisme à leurs compatriotes, il y a longtemps que le sentiment national dormirait au cimetière.*

Au sujet du caractère à donner à la célébration de notre fête, n'oublions pas qu'en dehors des manifestations religieuses il faut au peuple des spectacles qui frappent son imagination et qui évoquent le souvenir de ses traditions. C'est dans cette pensée que, de concert avec l'érudit archiviste E.Z. Massicotte, je soumettais, en 1923, à la Société Saint-Jean-Baptiste dont j'étais président-général, un projet de parade historique destinée à rivaliser en beauté avec les fameux défilés de Nice, de Londres et de la Nouvelle-Orléans, mais qui les dépasserait par ses enseignements pratiques et par la culture de la fierté nationale. Le conseil général ayant approuvé cette proposition, nous eûmes la bonne fortune d'y associer un artiste talentueux qui se chargea de traduire les allégories en chars somptueux, et un metteur en scène expérimenté qui sut les faire exécuter avec une exactitude et une dignité au-dessus de tout éloge. Depuis lors, les parades de la Saint-Jean-Baptiste, conçues, préparées et exécutées sous la haute maîtrise de MM. Massicotte, Lagacé et Roy, valent à notre race, à

son histoire, à ses traditions, les suffrages de notre peuple et les applaudissements des visiteurs de plus en plus nombreux chaque année.

Benjamin Sulte a promené son érudition sur une multitude de sujets d'histoire canadienne, mais en dépit des nombreux volumes et articles de revue qu'il a publiés au cours de soixante années d'activité littéraire, il s'en trouve encore plus qui seraient restés inédits s'il n'eût trouvé un héritier littéraire en la personne de Gérard Malchelosse, jeune écrivain enthousiaste et éclairé qui s'est chargé de mettre au jour, sous le titre générique de Mélanges historiques, *les principaux écrits enfouis dans les tiroirs de notre polygraphe canadien. Nous devons donc féliciter M. Malchelosse de la bonne pensée qu'il a eue de ressusciter et d'agencer les divers articles et notes éparses de Sulte sur la Société Saint-Jean-Baptiste, car cette monographie forme un complément nécessaire à son* Histoire des Canadiens-français, *et les annotations copieuses du compilateur, ainsi que les documents reproduits en appendice en feront un ouvrage précieux à consulter.*

Victor MORIN.

La Saint-Jean-Baptiste 1636-1852

Depuis quatre-vingt-dix ans, les Canadiens-français célèbrent la Saint-Jean-Baptiste à titre de fête nationale, tout comme les Etats-Unis font du 4 juillet. Ce sont, je crois, les plus grandes solennités de ce genre qui se voient dans les deux Amériques.

Tout en reportant l'origine de notre fête nationale à 1834, souvenons-nous qu'on la célébrait avec ardeur dans les paroisses du Bas-Canada en 1734 et que cette coutume existait déjà parmi nous en 1634, ayant été importée de France, où elle régnait depuis des siècles. Si j'en crois Racine *(les Plaideurs)*, c'est ainsi que l'on remonte au déluge pour expliquer un fait moderne. La Saint-Jean-Baptiste est plus ancienne que saint Jean-Baptiste lui-même. Ses origines sont tout à fait particulières.[1]

CULTE DU SOLEIL

L'usage de s'assembler pour se réjouir date des

1. Son histoire, qui remonte en effet à l'antiquité, doit se diviser pour nous en trois phases: les coutumes païennes, le culte catholique, le sentiment national.

premières générations humaines puisque, au contraire des animaux, nous possédons le privilège de la gaieté, de la parole, du rire et de l'esprit, toutes choses dont les hommes se sont aperçus dès les temps adamiques. Quand l'individu se reconnait une faculté il cherche à la mettre en oeuvre. Or, l'idée religieuse attirait davantage en ces jours primitifs,

Lorsque le genre humain se nourrissait de glands,

et l'on fixa au solstice d'été l'hommage général que l'instinct premier voulait rendre au créateur du monde. Les plus longs et les plus beaux jours de l'année, c'est-à-dire du 21 au 24 juin, devenaient ainsi comme marqués à part, consacrés à la vénération de la lumière, au culte du soleil, à l'élévation vers Dieu et aux réjouissances que cette pensée provoquait naturellement. Que l'état de barbarie dans laquelle vivaient les hommes ait empêché la fête de revêtir un caractère aussi religieux que nous le concevons aujourd'hui, cela est certain, et que de grossiers ébats aient existé en place d'une cérémonie solennelle et bien ordonnée, c'est encore vrai, mais le fond était trouvé et chaque retour de la grande lumière annuelle apportait ses divertissements.

Les Perses, par la suite, et aussi d'autres peuples de l'antiquité, honoraient la puissance suprême sous l'image du feu. Tant que l'humanité n'a pas connu le christianisme elle a été fidèle à cette superstition qui est, après tout, assez raisonnable

puisqu'elle constituait un culte rendu au Dieu ignoré. Le feu étant considéré source de la vie, on l'adorait, faute de connaître son créateur; sa souveraineté recevait un redoublement d'hommages.

En Grèce, aussi loin que nous pouvons reculer, le peuple allumait des torches à l'intention de Mercure, Vulcain, Minerve, etc., divinités supposées que l'on disait avoir doté les hommes des bienfaits de la lumière, de l'huile et du feu.[2]

A Rome, dans ces sortes de fêtes, les feux de joie étaient accompagnés d'une pompe incroyable. On enflammait des bûchers immenses et, dans les plus grandioses processions, on y jetait, comme victimes de sacrifice, des taureaux, des brebis, des objets de toute nature.

Les Gaulois plaçaient des feux sur les hautes terres, les montagnes, les bords de l'océan, au milieu des villages, comme signes de réjouissances publiques. Les danses, les chants, les libations se suc-

2. La fête de la Saint-Jean, à la Grecque, se célèbre aujourd'hui le 6 juillet, c'est-à-dire le 24 juin ancien style, avec plus d'éclat que chez les Latins. Des feux de joie s'allument dans tous les quartiers, depuis des milliers d'années. D'après un correspondant athénois du **Moniteur universel**, les Grecs modernes sont restés fidèles à ce culte de l'Antique Apollon, comme les Scandinaves et les Hindous qui le vénèrent sous un autre nom. "Aujourd'hui encore cette fête sert d'occasion et de prétexte à des manifestations contre les Juifs, objet éternel du ressentiment des Grecs. Il est d'usage dans les quartiers du Phanar et de Tatavla, exclusivement habités par des Grecs, que l'on brûle, vers le soir, des mannequins habillés figurant un **yaoudi**, brocanteur juif avec sa longue houppelande, sa longue barbe et son long nez. Il disparaît dans les flammes aux applaudissements des gamins grecs, et la police turque est censée ne pas comprendre."

cédaient autour des brasiers.[3] Les gens du pays de Galles, en Angleterre, ont encore cette coutume. Ajoutons qu'ils parlent un dialecte si rapproché de celui de la Bretagne française qu'ils conversent encore avec les Bretons très facilement, à l'époque où nous sommes.

Voilà des reliques du temps passé qui frappent l'imagination de quiconque a lu les récits de vingt siècles disparus. La mémoire de ces populations n'en a rien gardé de précis, mais dans la pratique les us et coutumes se continuent, sans savoir pourquoi ni d'où cela vient.

LA SAINT-JEAN EN EUROPE

Le christianisme, prudent et sage, se basant par occasion sur les habitudes enracinées et les faisant tourner à son profit, ne pouvant y voir qu'une fausse croyance et des pratiques souvent immorales, ce qui était vrai, ne heurta point de front ce qui plaisait à l'élément populaire; il se contenta de lui

3. La Gaule et le nord de l'Europe en agissaient ainsi lorsque, il y a deux mille ans, les Romains y pénétrèrent. Ces fêtes ont graduellement diminué en nombre, mais encore aujourd'hui elles se continuent dans les pays où vécurent les peuplades celtiques. La Bretagne, l'Irlande, l'Ecosse, le midi de la France ont conservé plus fidèlement que les autres parties de l'Europe la tradition de ces feux jusqu'à nos jours, comme au Canada durant les trois derniers siècles. Dans les provinces bretonnes, le vocable de la Saint-Jean paraît avoir été adopté depuis le moment où le christianisme y a remplacé les vieilles croyances.

imprimer son cachet religieux,[4] ce qui le rendait doublement cher aux multitudes et relevait les anciennes coutumes en leur donnant un sens mystique. Ainsi, il plaça sous l'invocation de saint Jean-Baptiste les feux de solstice d'été,[5] qui déjà avaient perdu leur interprétation païenne mais n'en subsistaient pas moins dans toute l'ardeur d'autrefois. L'Eglise, en changeant le caractère des bûchers et autres illuminations pour les faire servir à commémorer l'oeuvre du Précurseur, supprimait l'idolâtrie et imposait une date chrétienne à ce qui avait toujours été ou très vague ou en grande partie fantaisiste.[6]

Plus tard, au moyen âge, lorsque les serfs ou masses de la nation furent privés de liberté, la religion multiplia ses fêtes, qui obligeraient les seigneurs à suspendre le travail manuel. Ces nombreux jours de repos, contre lesquels on s'est gendarmé si fortement par la suite, étaient tout à l'avantage de nos pères les Gaulois asservis sous le joug des Francs—qui étaient les Prussiens de ce temps-là. Si nous avons perdu mémoire de ces bienfaits, il est juste de les rappeler en temps opportun. Ceux qui ont placé le coq gaulois sur le

4. En parvenant à lui annexer des pratiques chrétiennes.

5. D'après Charles Birette, **Dialecte et légendes du Val de Saire en Basse-Normandie,** ce serait aussi "pour christianiser les réjouissances du solstice d'hiver que l'Eglise a placé la solennité de Noël au 25 décembre."

6. Les feux de joie roulaient leur train tout de même, sauf que le curé, en surplis, accompagné d'enfants de choeur, bénissait les fagots avant que de les allumer, et celui qui y portait la torche était un dignitaire civil, un juge, un gouverneur par exemple, afin d'imprimer à la cérémonie le cachet de l'autorité royale aussi bien que religieuse.

clocher de nos églises n'étaient pas indifférents aux besoins du peuple.

L'on ne songe pas, généralement, jusqu'à quel point les pratiques populaires sont tenaces. Le cas qui nous occupe est remarquable. En France, disent les anciens auteurs, du moment où quelqu'un apportait une bonne nouvelle, on s'écriait à la ronde: "Faisons les feux," ce qui signifiait: "Grande réjouissance, allumons pour la fête."

Voici un extrait du *Journal d'un Voyage à Paris,* année 1657, (publié à Paris en 1862 par A.-P. Fougère), par deux Hollandais du nom assez français de Villiers, qui racontent leur journée du 22 juin. "En allant par la place de Grève nous vîmes qu'on y faisait de grands préparatifs de feux d'artifice pour la veille de la Saint-Jean, qu'on devait allumer sur le soir. La maison-de-ville était fort bien tapissée par dehors et par dedans. Messieurs de la ville y donnèrent une belle collation de confitures au gouverneur, aux principaux officiers et aux dames des plus relevées." Le gouverneur de Paris, escorté de la milice sous les armes, tambours battants, enseignes déployées, alla mettre le feu à la machine. Les voyageurs ajoutent: "On a une superstition particulière pour cette fête de la Saint-Jean et telle qu'il n'y a presque pas un gentilhomme ou un bourgeois qui porte le nom de ce saint qui ne fasse ce jour-là un feu devant sa porte."

Si la Saint-Jean était avant tout une fête de joie, elle rappelle aussi des souvenirs pénibles. *Les Annales,* de Paris, le 28 juin 1908, rapportent que "nos barbares ancêtres faisaient brûler des chats

aux feux de la Saint-Jean. On les suspendait, au milieu du bûcher, dans un grand sac de toile, ou bien dans un panier. En 1572, pour honorer le roi, on augmenta même le lot de ces pauvres suppliciés d'un renard.

"Les feux de la Saint-Jean provoquaient une véritable frénésie populaire. Chaque quartier voulait le sien; tous les Jean et Jeannot se croyaient déshonorés s'ils n'avaient pas leur fagot devant leur porte.

"Mathieu Mérian nous a laissé une estampe de 1613, fort curieuse, qui illustre l'annuelle description du feu de la Saint-Jean en place de Grève. On a fait venir l'artillerie qui tonne du côté de la Seine; des pièces d'artifice éclatent en haut du mât, et l'événement principal est toujours cet immense bûcher: cinq bourrées, deux cents cotrets, dix voies de gros bois, je ne sais combien de bottes de paille.

"Le roi ne dédaignait pas cette occasion de recueillir les vivats de l'enthousiasme populaire: il mettait le feu avec une torche de cire garnie de deux poignées de velours rouge. Et la flamme allumait l'explosion des cris et des acclamations. Puis, il entrait à l'Hôtel de Ville, où on lui avait fait préparer une collation. Félibien conte que Louis XIV, enfant, y trouva ainsi un rocher de confiture de cinq pieds de haut, d'où jaillissait une fontaine d'eau de fleur d'oranger.

"Il y eut aussi des feux de la Saint-Jean sur la place de la Bastille et au terre-plein du Pont-Neuf. Ce furent toujours des démonstrations goûtées de la foule. On conte qu'en 1429, un cordelier, frère Richard, prêcha avec tant d'éloquence qu'en moins

de trois ou quatre heures il s'alluma par les rues plus de cent feux. On y brûla billes, cartes à jouer, tables, dés et autres instruments de jeu."

Le *Magasin Pittoresque* (1837 je crois) renferme une gravure représentant des paysans français dansant autour des feux de la Saint-Jean sur la place du village. Ces brasiers sont par petits tas, à distance les uns des autres, et la ronde circule en tous sens à travers leur étendue. Les fiancés, jeunes gens, jeunes filles se tiennent par la main ensemble, sautent par dessus les tisons enflammés aux acclamations des bandes joyeuses.

Dans les Pyrénées, le 23 juin, se font, la journée durant, les préparatifs de la fête de la Saint-Jean. Les jeunes garçons s'en vont de maison en maison quêter des bourrées de bois mou, des fagots, et pas un habitant leur refuse. A la chute de la nuit, sur les collines, les mamelons, les pics, partout des feux éclatent. Des mêlées d'ombres noires bondissent autour du fantastique foyer. C'est un rire et un cri d'un bout à l'autre du pays. Les paysans passent à travers le bûcher, présentent à la flamme les enfants malades, les fruits de la terre, etc. Par cette communion mystique avec le feu, ils veulent se mettre, comme leurs ancêtres, en rapport avec le principe même de la vie, le soleil.

Enfin, la Saint-Jean, ou plutôt son origine, est vieille comme le monde; elle est en vigueur dans cette partie de la France d'où nous venons; elle subsiste au Canada depuis le commencement de la colonie.

Cet état de choses existait à Paris, Tours, Angers, Chartres, Mortagne, Caën, Rouen, Amiens,

et dans toutes les campagnes environnant ces grands centres lorsque des familles de cultivateurs et quelques habitants des villes partirent de ces contrées pour venir coloniser le Canada, disons de 1617 à 1627 et surtout de 1632 à 1640. Elles apportèrent ici l'habitude de ces sortes de célébrations;[7] aussi voyons-nous que, à partir de 1636, nos annales les mentionnent à plusieurs reprises.[8] On les retrouve au cours des deux siècles qui vont jusqu'à 1834, moment où Joseph-Ludger Duvernay les utilisa à propos en leur donnant la forme d'une réunion patriotique ayant son organisation propre. Durant plusieurs années encore les bûchers flamboyants subsisteront dans nos paroisses, et ils ne sont pas tous éteints, mais la messe qui maintenant fait partie de la fête, les discours en plein air, les piques-niques et les banquets du soir tiennent tout le programme, dans la plupart des cas. Venue de France avec nos ancêtres, la coutume de la Saint-Jean s'est perpétuée en possédant le prestige populaire. Ce n'était point la détourner de son objet que de la soumettre à une réglementation qui lui vaudrait plus d'éclat que dans le passé.

7. C'est surtout de la Normandie, du Perche et du Poitou que nous viennent les premiers cultivateurs; ils apportaient—nous en avons la preuve—la pratique séculaire des feux de la Saint-Jean. Deux siècles plus tard, on donna une constitution politique, nous voulons dire nationale, aux réunions du 24 juin. Duvernay et le Dr Bardy furent les auteurs de ce changement.

8. S'il y a tant de Canadiens-français qui se nomment Jean-Baptiste, c'est parce que, depuis au moins quinze cents ans, la fête de la Saint-Jean-Baptiste est intimement liée avec la race à laquelle nous appartenons. On donne en général aux Canadiens-français l'appellation de Jean-Baptiste, comme aux Américains celle de Jonathan, aux Anglais celle de John Bull, aux Irlandais celle de Patrick.

LA SAINT-JEAN SOUS LE REGIME FRANÇAIS

La première mention du "feu de la Saint-Jean" au Canada se trouve dans les *Relations des Jésuites* de 1636, p. 38. La population blanche ne dépassait pas 170 âmes et elle était arrivée depuis seulement 1633 en majeure partie.

Dix ans plus tard, à Québec, le 23 juin au soir "sur les huit heures et demie, le gouverneur (Montmagny) envoya M. Tronquet (son secrétaire)[9] pour savoir si nous (les Pères Jésuites) irions. Nous allâmes le trouver, le Père Vimont et moi (le P. Jérôme Lallemant), dans le fort. Nous allâmes ensemble au feu. M. le gouverneur l'y mit. Lorsqu'il le mettait, je chantai le *Ut quaent laxis* et puis l'oraison. . . . On tira cinq coups de canon et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquet. Nous en retournâmes entre 9 et 10 heures." Le P. Le Jeune dit: "Un Sauvage, voyant la solennité que l'on faisait la veille de la St-Jean, croyait qu'on faisait cette fête pour chasser le manitou et disait que nous entendions bien

9. Guillaume Tronquet était à Québec dès le 12 sept. 1638, comme secrétaire de M. de Montmagny (abbé Ferland, **Notes sur les registres de Québec,** p. 59). En 1644-1646, il est en même temps assistant-greffier (Ibid, p. 17, 42, 43, 65, 71). Le 23 déc. 1645, il est parrain dans la chapelle de Québec (**Journal des Jésuites,** p. 20). Il s'était fait donner une terre près du Cap-Rouge. Intéressé dans la compagnie de traite des Habitants, avec M. de Repentigny et Robert Giffard, il fut toujours contre les Cent-Associés. A l'automne de 1646, il part pour la France pour règler certaines affaires, et, rendu à Paris, il apprend ou devine le rappel de M. de Montmagny et se décide à y rester (abbé Ferland, **Notes sur les registres de Québec,** p. 71; **M.S.R.,** 1896, p. 17,

mieux l'éloigner et le bannir de nous que non pas eux, c'est pourquoi nous vivions plus longtemps. Cela me confirme dans l'opinion que j'ai qu'ils font leurs tintamarres et battent leurs tambours pour chasser le diable afin qu'il ne tue pas les malades. Je crains que, l'un de ces jours, ils ne nous viennent prier de tirer nos canons pour les guérir."

En 1647, le P. Jérôme Lallemant n'assiste pas au feu de la Saint-Jean "qui se fit comme l'an passé." C'est M. de Saint-Sauveur, prêtre séculier, qui officie. Ce dernier a laissé son nom à un faubourg de Québec.

"Le 23 juin 1648, le feu se fit à l'ordinaire, note le P. Jérôme Lallemant. "J'y assistai, ainsi que le Père Le Jeune et le Père Greslon. M. le gouverneur me vint quérir sur les huit heures et demie. Nous allâmes promener en son jardin et, sur les neuf heures un quart, nous allâmes au feu. M. le gouverneur (Montmagny) le mit à son ordinaire. J'y chantai l'*Ut quaent laxis* après le feu mis, le *Benedictus* et l'oraison de saint Jean, le *Dominus salvum fac regem*[10] et l'oraison du roi, le tout sans surplis. Nous en retournâmes à dix heures."

Les changements politiques survenus en 1648 sont visibles dans les lignes suivantes du *Journal des Jésuites*: "On ne fit point de feu à la Saint-Jean aux Trois-Rivières en 1649, le gouverneur

10. Chez les Iroquois du saut Saint-Louis (Caughnawaga), qui fondèrent leur Société Saint-Jean-Baptiste dès 1846, la strophe latine chantée par les blancs alterne avec la strophe iroquoise (E.-J. Devine, **Historic Caughnawaga**, p. 389). Sur la Saint-Jean-Baptiste à Saint-François-du-Lac, voir J.-A. Maurault, **Histoire des Abénaquis**, p. 569.

(d'Ailleboust) prétendant que le magasin (des Cent-Associés) le devait faire, et le magasin s'en remettant au gouverneur. On en fit à Québec; ce fut le Père Vimont au défaut d'autre."

Les Cent-Associés n'allaient plus que d'une jambe. La compagnie dite des Habitants pliait sous les dettes. Les Iroquois ravageaient le pays. La traite était réduite à presque rien. Le parti de Montréal avait fait rappeler le gouverneur de Montmagny et nommer à sa place l'un des siens, comme aussi aux Trois-Rivières où les colons devenaient assez nombreux. Tout cela explique le désaccord du magasin et du nouveau gouverneur, mais il est évident que la fête du 24 juin était implantée dans la colonie.

Le P. Jérôme Lallemant était d'opinion que le supérieur des Jésuites devait se dispenser de prendre part au feu, laissant cette fonction à un autre prêtre. "Le 23 juin 1650, dit-il, le feu de la Saint-Jean, duquel je m'excusai prévoyant qu'on m'y ferait mettre le feu à l'ordinaire et ne jugeant pas à propos de laisser courir cette coutume qui n'avait point été pratiquée (par le supérieur des Jésuites) du temps de M. de Montmagny. Ce fut M. le gouverneur (d'Ailleboust) qui y mit le feu. Le Père Delaplace y assista en surplis et étole, avec Saint-Martin pour y chanter le *Te Deum*."

Ces textes, et d'autres du *Journal des Jésuites,* montrent que les Pères Lallemant, Le Jeune et Ragueneau ne goûtaient point le côté populaire des fêtes de la Saint-Joseph et de la Saint-Jean. Pourquoi? Parce qu'ils ne croyaient pas devoir encourager ces pratiques "vulgaires". Inutile d'insister

sur leurs répugnances. Toutefois, il ne faut pas dire avec le docteur Hubert La Rue qu'elles s'expliquent par les dissensions survenues entre "nos anciens gouverneurs et Mgr de Laval." D'Ailleboust s'accordait très bien avec les Jésuites, et Mgr de Laval ne vint dans le pays, pour la première fois, que dix années plus tard. Le feu "fort froid" de 1650 n'a rien à démêler avec lui.

Le 22 juin 1661, le grand sénéchal Jean de Lauzon fut tué, avec plusieurs hommes, par les Iroquois, à l'île d'Orléans. On les inhuma le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste. A cause de cette circonstance douloureuse il n'y eut pas de feu d'artifice.

Une dernière mention fera voir que la fête se perpétuait avec le même cérémonial. "La solennité du feu de la Saint-Jean se fit, en 1666, avec toutes les magnificences possibles, monseigneur l'évêque, revêtu pontificalement, avec tout le clergé, nos Pères en surplis, etc. Il présente le flambeau de cire blanche à M. de Tracy, qui le lui rend et l'oblige à mettre le feu le premier." Le P. Le Mercier ne dit pas s'il y avait eu parade ou garde d'honneur des soldats du régiment de Carignan arrivés l'année précédente, mais on peut être certains qu'il s'en trouvait bon nombre parmi les spectateurs. Le pompeux marquis de Tracy, vice-roi, Mgr de Laval et probablement des membres du Conseil souverain de la colonie, que veut-on de plus en pareille occasion?

Si les cahiers du *Journal des Jésuites* postérieurs à 1666 étaient devant nous, peut-être que l'on saurait en quel temps cette fête à ciel ouvert s'est

discontinuée. Elle a dû rester la même jusqu'au moment où plusieurs groupes de colons formant des noyaux de paroisses, un peu partout, autour de Québec et des Trois-Rivières, y ont transporté la fête du feu, avec moins de décorum, cela se comprend, et donnant prise à des abus qui ont induit le clergé, comme les autres dignitaires, à cesser d'y prendre part. Mais le populaire n'en a que plus passionnément suivi la vieille coutume à la mode de France.

On observera que, de 1636 à 1666, il n'est question ni de messe, ni de sermon approprié, ni de procession, le 24 juin. Tout se passe en plein air le 23 au soir. C'est un feu de joie, plus ou moins accompagné de démonstrations en règle et imposantes.

Une note en passant, qui n'est peut-être pas sans signification: le 21 avril 1692 le Conseil souverain de Québec renvoie une affaire qui est devant lui "au premier lundi d'après la Saint-Jean-Baptiste prochain." Le Conseil souverain, pour suivre la coutume des parlements de France qui s'ajournaient autrefois quand la Saint-Jean tombait l'un de leurs jours de séance, ne siégeait pas le 24 juin. Deux ans plus tard, en 1694, la Saint-Jean-Baptiste est mentionnée comme fête chômée dans la liste des jours fériés donnée au clergé par Mgr de Saint-Vallier. Ce même évêque réduisit en 1716 les fêtes des mois de juin, juillet et août, "à l'égard des pêcheurs," mais le chômage de la Saint-Jean-Baptiste sera conservé jusqu'en 1744, alors que Mgr de Pontbriand retranche l'office et la messe de quelques fêtes, y compris celle du

24 juin, et la place au dimanche qui se trouve entre le 21 et le 28 du même mois. Cette pratique dura vingt-quatre ans. En 1768, Mgr Briand ramène la solennité de la Saint-Jean-Baptiste au 24 juin, mais elle ne paraît plus avoir été chômée comme avant 1744. [10a]

La Saint-Jean-Baptiste a donc son histoire parmi nous dès le début de la Nouvelle-France. Ceci n'est point contestable. Elle a perdu à la longue dans beaucoup d'endroits son caractère religieux pour s'en tenir à la forme populaire, puis, un jour, elle a repris son union avec l'Eglise, comme nous le verrons dans le présent article.

AUTRES FETES POPULAIRES

N'oublions pas que la Saint-Joseph était célébrée, dès 1624, comme celle du patron du Canada, avec feu de joie, tout ainsi que la Saint-Jean, le 19 mars de chaque année. Après 1666 nous en perdons la trace en tant que cérémonie populaire mais l'Eglise l'a toujours conservée telle qu'elle est de nos jours. Il va sans dire que l'éclat de la belle saison devait favoriser la Saint-Jean, tandis que le carême, la fonte des neiges et les giboulées de mars ne se prêtaient guère à des célébrations de la Saint-Joseph en plein vent.[11]

10a. Voir **B.R.H.**, 1920, p. 311; **Mandements des évêques de Québec**, I, p. 335; II, p. 42, 297, 437, 459.

11. Sur la Saint-Joseph, voir Appendice, note IV. Dans l'étude du Dr Hubert La Rue (**la Revue canadienne**, 1870, p. 485). il y a une confusion contre laquelle il peut être utile de se mettre en garde. Le premier historien de notre fête nationale parle comme si saint Jean-Baptiste avait cherché à détrôner saint Joseph. Il établissait une sorte de rivalité entre les deux saints

Une autre célébration très en faveur dans les campagnes canadiennes était la fête de chaque paroisse. On y allait grand jeu, tant et si bien que le clergé s'en alarma, y voyant avec raison un sujet d'abus de conduite, souvent de discorde, surtout lorsque les paroissiens d'une autre localité se mêlaient à ceux de l'endroit qui faisaient leur démonstration annuelle. Les parentés, si nombreuses parmi les anciens Canadiens, attiraient en ces occasions trop de survenants pour que la paix ne fût pas un peu troublée, sans compter les excès de boire, festins et danses que l'occasion provoquait parmi les bons habitants de la paroisse en fête. Le 24 novembre 1743, Mgr de Pontbriand supprime par un mandement dix-sept fêtes du calendrier et en remet la célébration au dimanche. Les arguments de l'évêque sont des plus raisonnables, étant fondés sur ce qui se passait habituellement dans ces jours fériés, sans compter que les travaux des champs se trouvaient parfois interrompus.

Au début de la guerre de Sept Ans, l'année 1755, Mgr de Pontbriand supprima de nouveau les jours fériés de deux villages connus par leurs extravagances en ce genre. Le motivé de son interdiction est sévère. Il s'en prit également aux réjouissances excessives des corps de métiers, telles que la Saint-Eloi, patron des ouvriers en fer, la Saint-Thibault, des faiseurs de charbon de bois, la

et il a raconté que dans l'origine le clergé avait de la répugnance pour saint Jean-Baptiste, tandis que, en réalité, il n'en avait que pour les feux de joie. Il importe de ne point confondre les fonctions différentes des deux saints. Saint Joseph est le patron du Canada, de toutes les races, de toutes les nationalités. Saint Jean-Baptiste est au contraire le patron des Canadiens-français. Voir **B.R.H.**, 1896, p. 169; 1921, p. 234.

Saint-Crépin[12], toutes vieilles coutumes qui remontaient au moyen-âge, au temps des jurandes et des corporations de métiers, ce qui fait voir, une fois de plus, que nos ancêtres avaient apporté de France nombre de pratiques populaires autres que la Saint-Jean-Baptiste, les jours gras, la guignolée ...et les charivaris. Ces anciennes habitudes avaient des racines profondes qui ne cédèrent pas facilement et il s'écoula deux ou trois générations avant que de les voir disparaître.

Lorsque, vers 1804, Mgr Denaut condamna la fête de Beauport, on sait le tapage qui s'en suivit.[13] Une section de la paroisse se révolta dans les règles. La justice intervint. Ce fut toute une affaire et, comme me disait un vieillard, on en parla jusqu'à Montréal qui était alors le bout du monde pour les gens de Québec. Les tribunaux se prononcèrent en faveur de l'évêque; il fallut obéir, mais les têtes se courbèrent avec lenteur—et il y eut des chansons pour conserver le souvenir de cette épopée à moitié burlesque tout en étant inquiétante par l'entêtement qui s'y manifestait.

Au fur et à mesure que l'à-propos s'en présentait, nos évêques enrayaient ces manifestations peu édifiantes, qu'il ne faut pas confondre avec la Saint-Jean-Baptiste. Il devait être en effet bien difficile de métamorphoser en solennités religieuses des journées marquées depuis des siècles

12. Sur ces fêtes, voir **B.R.H.**, 1917, p. 343; 1918, p. 126; 1920, p. 311; 1921, p. 208; **Histoire de Champlain**, II, p. 231; E.-Z. Massicotte, **Faits curieux de l'histoire de Montréal**, p. 81; il y avait aussi la Saint-Nicolas, fête des enfants, et celle des pains de sainte Geneviève.

13. Voir **B.R.H.**, 1924, p. 240.

par les bruyants ébats de la foule. Mgr Signaï, intronisé en 1833, y porta la dernière main, ce qui donne quatre-vingts ans de travail de réforme et d'épuration de la part de l'épiscopat dans cette branche de la morale publique. Ainsi, adieu les grandes gogailles de tant de campagnards qui avaient de tout en abondance et en faisaient étalage, adieu les voisinages par bandes où des paroisses entières s'invitaient, se festoyaient et se donnaient "du bon temps à toute éreinte" ou à "tire-la-nigot" assez répréhensible — un branle-bas général où toute "la côte" était en l'air.

Nous avions de plus la Saint-Louis, fête patronale des derniers rois de France, que la noblesse, qui tenait à la cour par ses titres et par ses liaisons de famille, et la classe bourgeoise devaient chômer du temps des Français. La supposition en est plus certaine que douteuse.[14] Quant au peuple, sa fête nationale restait la Saint-Jean-Baptiste, bien qu'elle n'eut pas encore été "nationalisée" par Duvernay.

Notons que, dans le comté de Terrebonne, il y a cent ans, et jusque vers 1860, la date de la Saint-Louis donnait lieu à une importante foire aux chevaux. C'était là l'occasion d'une série de fêtes qui duraient trois ou quatre jours.

Les foires où l'on amenait les chevaux pour les vendre, les montrer, car les Canadiens en é-

14. La Saint-Louis fut observée obligatoirement dans la Nouvelle-France dès 1685 comme fête officielle et il y a des ordonnances à ce sujet. On continua de l'observer en certains endroits même sous le régime anglais. E.-Z. Massicotte, **Répertoire des arrêts, édits, mandements,** etc., p. 127; **B.R.H.,** 1912, p. 94; 1921, p. 208; **Mandements des évêques de Québec,** I, p. 141, 335, 488; II, p. 41.

taient fiers, étaient partout populaires durant l'été. Il y a deux cents ans, le P. Charlevoix parlait des chevaux canadiens comme de bêtes de luxe dont tous les habitants se faisaient gloire. Ces réunions fournissaient l'occasion d'organiser des agapes, des bals, des soirées joyeuses, sans compter les résultats de tant de rencontres durant le jour entre personnes qui ne faisaient pas "la petite bouche." Il y aurait une longue étude à faire sur nos fêtes publiques en général. Nous ne sommes pas français pour rien. Les démonstrations et les appels à la gaieté étaient toujours les bienvenus parmi nos ancêtres.

Un fait assez curieux, c'est que, vers 1825, quelques citoyens de Québec conçurent le projet de créer une fête nationale et d'adopter dans ce but le 15 août, la Saint-Louis tout bonnement, mais l'organisation ne s'étendit pas en dehors d'un certain milieu appartenant à la classe commerciale et parmi ceux qui étaient ouvertement hostiles au régime politique du temps. On cite, cependant, la participation des entrepreneurs et des ouvriers du faubourg Saint-Roch, qui entrèrent dans le cercle en bon nombre. Après 1834 on n'en voit plus rien.[15]

LA SAINT-JEAN AU DEBUT DU REGIME ANGLAIS

M. de Gaspé a consacré la majeure partie d'un chapitre des *Anciens Canadiens* à nous parler de

15. N'est-ce pas vers 1820 que se forma à Québec une sorte de club bonapartiste dont l'existence fut de courte durée?

la Saint-Jean-Baptiste au dix-huitième siècle, dans les paroisses du bas du fleuve, et il revient sur ce sujet dans ses *Mémoires,* chapitre III.

"La fête, dit-il, ne manquait pas d'attirer un grand concours de pélerins, non seulement des endroits voisins, mais des lieux les plus éloignés... Il se faisait de grands préparatifs dans chaque famille pour cette occasion solennelle. On faisait partout le grand ménage, on blanchissait à la chaux, on lavait les planchers qu'on recouvrait de branches d'épinettes, on tuait le veau gras, et le marchand avait bon débit de ses boissons... Le seigneur offrait le pain bénit... Ce n'était pas petite besogne que la confection de ce pain bénit et de ses accessoires de *cousins* pour la multitude qui se pressait, non seulement dans l'église, mais aussi en dehors du temple.

"Il était entendu que le seigneur et ses amis dînaient, ce jour-là, au presbytère, et que le curé et les siens soupaient au manoir seigneurial. De tous côtés s'élevaient des abris, couverts de branches d'érable et de bois résineux où l'on débitait des rafraîchissements. Les traiteurs criaient sans cesse, d'une voix monotone, en accentuant fortement le premier et dernier mot: "A la bonne bière! Au bon raisin! A la bonne *pinprenelle!*" — et les papas et les jeunes amoureux stimulés pour l'occasion, tiraient avec lenteur, du fond de leur gousset, de quoi régaler les enfants et la *créature.*"

Le pain bénit, le curé: ceci fait voir qu'il se disait une grand'messe, mais depuis quand la coutume en était-elle établie ? C'est à nous de faire des conjectures.

Le docteur Hubert La Rue nous raconte de quelle façon cette fête était célébrée à l'île d'Orléans au commencement du dix-neuvième siècle: "C'était le soir du 23 juin qu'avait lieu le feu de joie. Sur l'ordre du seigneur (paroisse Saint-Jean) un des habitants transportait sur la grève, en face de l'église, le bois nécessaire au feu—du cèdre invariablement. Après avoir chanté un salut, le curé, revêtu de l'étole, se rendait au bûcher, le bénissait et, ensuite, faisait du feu frappant le briquet avec un caillou. L'amadou ainsi enflammé, il mettait le feu au bûcher et quelque compagnie de miliciens faisant une décharge de fusils, au milieu des cris de la foule. Presque toute la population de l'île se donnait rendez-vous à Saint-Jean pour cette solennité. La coutume était de s'y rendre à cheval, les femmes en croupe derrière leurs maris."

Je n'ai rien d'aussi pompeux à rapporter touchant les paroisses situées au-dessus de Québec, mais à Saint-Jean-Deschaillons, aux Trois-Rivières, autour de cette ville, j'ai vu vers 1850 bien des feux de la Saint-Jean qui ne devaient rien à l'inspiration de Duvernay car ils étaient de tradition ancienne.[16] Ces feux, sur le bord du fleuve, se regardaient les uns les autres. Tout le pays était en fête. Au collège de Nicolet, grand congé, pique-nique, promenade sur l'eau. Partout la première baignade de la saison, dans le fleuve, en

16. N'étaient-ils pas le résultat de la résurrection de la fête de la Saint-Jean-Baptiste par Duvernay?

bandes, aux éclats des chansons et de la gaieté générale.[17]

ETAT POLITIQUE DU PAYS EN 1834

L'agitation politique de 1834, dans la Nouvelle-Ecosse, le Bas-Canada, le Haut-Canada, fit naître bien des projets parmi lesquels se distingue l'idée d'une organisation de la Saint-Jean-Baptiste comme centre de ralliement des patriotes. Etaient patriotes ceux qui demandaient des réformes dans la gouvernement de la province, à l'encontre du parti tout-puissant des bureaucrates qui ne voulaient rien céder de leurs privilèges. En d'autres termes, on réclamait des droits, tandis que ceux qui exerçaient le pouvoir par faveur spéciale se cramponnaient à leurs places et ne voulaient rien changer au mode d'administration qui s'était continué le même depuis 1763. Par les bureaux dont les membres dépendaient du ministère de Londres, toutes les affaires se trouvaient entre les mains de quelques familles qui n'étaient en aucune façon responsables au peuple. Nous avions une chambre législative à la nomination des comtés, mais ses fonctions ne s'étendaient pas loin, d'ailleurs, tout comme la chambre des communes d'Angleterre. Comme en Angleterre aussi le pouvoir exécutif et le contrôle des finances étaient refusés à la chambre populaire. Des deux côtés de l'océan, le cri de réforme se faisait entendre depuis

17. Les bains de la Saint-Jean sont restés en vogue dans les paroisses du Saint-Laurent. Ils n'ont rien de commun, comme origine du moins, avec la fête de la Saint-Jean. Voir **B.R.H.**, 1924, p. 166.

des années, sans résultat, et si l'on voyait la couronne s'obstiner à ne rien concéder, il n'en est pas moins étrange de dire, en toute exactitude, que les réformateurs des Trois-Royaumes, de la Nouvelle-Ecosse, du Haut-Canada, se plaignant bien fort avec plein droit en vérité, n'ont jamais indiqué aucun remède à l'état de choses qui régnait depuis si longtemps, si ce n'est le parti du Bas-Canada. Les rois du temps passé, la reine Victoria, leurs conseillers, auraient pu comprendre la justice des réclamations, mais, en admettant cela, ils ne savaient vraiment de quelle manière s'y prendre pour donner satisfaction aux mécontents, puisque ceux-ci se bornaient à vouloir un changement de régime sans indiquer un plan efficace de transformation. Beaucoup de réformes à faire et, à mesure que le temps marchait, beaucoup de partisans de cette idée, sans savoir par quel procédé on parviendrait à tout mettre sur un pied acceptable. On en était à ce point embarrassant, on piétinait sur place en 1834 et, faute de conceptions admissibles, les hommes de là-bas, ceux d'ici, tous se regardaient d'un air rogue, éternisant les disputes, noyant les débats dans un déluge de mots, se faisant de la bile tous les jours, enfin tournant dans un cercle vicieux.

T.-Frédéric Elliott, qui a été un jour assistant-secrétaire d'Etat pour les colonies, écrivait, de Québec, en 1835: "S'il est au monde un corps que l'on puisse traiter, sans crainte de faire erreur, selon ce qu'il mérite de blâme—et qui est-ce qui demanderait mieux?—c'est bien l'arrogant parti officiel du Canada. Dans la province (de Québec)

même, il est très difficile de dire laquelle des grandes divisions du peuple (anglaise ou française) a le plus d'éloignement pour ce parti. Le côté anglais a autant d'ambition pour dominer que le côté français et, selon moi, il est prêt à employer dans ce but des moyens moins scrupuleux..., mais, ajoute-t-il, il ne marche pas avec les bureaucrates, il opère pour lui seul, à l'encontre des Canadiens. Si jamais ces effervescences allaient jusqu'à rompre le lien avec la mère-patrie, les Anglais seraient les premiers à le trancher."

Depuis longtemps, personne ne songe à exonérer le genre d'administration qui déplaisait aux patriotes d'il y a soixante-dix ans. La cause pour laquelle combattait Duvernay a fini par avoir l'adhésion de tout le monde et brille de la double gloire du mérite et du triomphe.

Il s'agissait de libertés fondamentales à établir, de droits à faire consacrer, de rendre le Canada aux Canadiens. Parmi ces derniers, il y avait bon nombre d'Ecossais, d'Anglais, d'Irlandais.

Du côté du pouvoir se tenaient les gens qui voulaient tout mener à leur guise et pour leur profit. Avec eux marchaient les bureaucrates, successeurs des Chouayens, sans grande vaillance il est vrai, mais incommodes vu les positions officielles qu'ils occupaient et que l'opinion publique ne pouvait contrôler.

Les Canadiens formaient la majorité de la Chambre législative, mais les portefeuilles de ministres, la banque, la grande navigation, le commerce en gros étaient entre les mains d'un groupe

d'hommes qui ne voulaient rien lâcher.[18] A Londres, on ne voyait que par eux.

Les Canadiens demandaient[19] la gestion des finances, tout en acceptant le système administratif de l'Angleterre, que personne parmi nous n'a jamais décrié, ou plutôt que nous avions toujours invoqué.

Quelques-uns—le petit nombre—tendaient à l'indépendance ou à l'annexion aux Etats-Unis, mais ils suivaient le parti de la réforme, sans avouer leur arrière-pensée. Les annexionnistes se recrutaient principalement dans les centres de langue anglaise qui ne parlaient que tout bas, par prudence. Ceux-là ont pu croire que, une fois la lutte engagée à coups de fusils, nous nous tirerions d'affaire par le secours des Etats-Unis; si telle était leur espérance, ils se sont trompés en tout et partout.

Un fort courant existait, certes, dans la classe commerciale anglaise en faveur de l'annexion aux Etats-Unis, mais, répétons-le, un silence prudent couvrait ce désir. Elliott continue: "Les Canadiens (français) ne manqueront pas de s'apercevoir que les Anglais se sont emparés de toutes les richesses ainsi que du pouvoir, dans tous les pays où ils ont pu prendre pied."

Il fallait dire de plus que les Anglais, formés

18. Ils se disaient chez eux et voulaient se gouverner à leur guise, tout en acceptant le système dit anglais, que personne parmi eux n'avait jamais décrié. Le commerce anglais était de beaucoup le plus redoutable de nos adversaires et le plus écouté en haut lieu. Voir **Mélanges historiques, Papineau et son temps, vol. 13.**

19. Ce n'était pas encore la responsabilité ministérielle, mais un acheminement vers elle.

à l'art du gouvernement et à la conduite des affaires, devaient nécessairement dominer dans les pays nouveaux où personne ne semblait s'être préparé à la pratique et à l'administration de la chose publique.

A Londres, l'esprit des temps nouveaux était encore inconnu. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Bas-Canada, le Haut-Canada, qui se plaignaient, n'étaient pas compris. D'après l'ancien système, les colonies se trouvant en tutelle ne pouvaient pas se trouver mal.

La conception qui devait finir par débrouiller ce chaos n'apparaît que vers 1840 et encore sous une forme nébuleuse qui se dégagea petit à petit et devint, autour de 1850, la responsabilité ministérielle. Son auteur n'est personne. Tout le monde y a plus ou moins contribué. Il n'y eut pas de découverte au vrai sens du mot.

Le nouvel édifice s'éleva-t-il dans l'ombre et le mystère? Oh! non, chacun le voyait grandir, mais nul n'y comprenait rien. Une fois fini, on lui donna un nom et ce nom disait que les voeux des réformateurs étaient accomplis par un procédé qu'eux-mêmes n'avaient point deviné au temps de leur plus grande ferveur dans les combats. Quand la reine, ou plutôt lord Melbourne, admit comme ministre un homme des Communes, à cause de sa popularité, aucun prophète n'annonça que ce moment était l'aurore des temps nouveaux, et pourtant c'était le lever du soleil.

Mais en 1834 nous étions dans les ténèbres, à Londres comme à Québec. Réunissant dans un factum connu sous le titre des Quatre-vingt-douze

Résolutions, tous les griefs que la colonie et les Canadiens-français avaient formulés contre l'Angleterre au cours des dernières années, Papineau enleva la chambre par de nouveaux discours—alors le parti de Québec et celui des Trois-Rivières se séparèrent de lui, pensant qu'il allait trop loin,[20] non dans la voie des réclamations mais de l'agitation, à cause des démarches périlleuses qu'il semblait conseiller. Le district de Montréal resta seul et fit les prises d'armes de 1837-1838.[21]

PREMIERS BANQUETS, 1834-1836

Aux yeux de Ludger Duvernay, il était urgent de grouper les Canadiens pour leur donner plus de force en les inspirant d'une même pensée, qui se matérialiserait à la fois en organisation nationale et en instrument politique. Les fêtes de métier, de la Saint-Louis, celles de la paroisse n'existaient plus. On avait fait table rase, sauf pour la Saint-Jean-Baptiste qui jouissait toujours d'une signification plus générale que toute autre. Il lui manquait un cadre, une organisation permanente, et c'est ce que Duvernay sut lui procurer.[22] Sans rien dire dans *la Minerve* il prépara un banquet qui eut lieu à Montréal, le 24 juin 1834, rue

20. De fait, depuis lors, le mouvement insurrectionnel alla toujours en s'accentuant.

21. Montréal même resta assez calme, mais cinq comtés se soulevèrent, comme on sait.

22. Avant Duvernay et le Dr Bardy, dans le numéro du **Canadien,** de Québec, le 4 juin 1831, Etienne Parent conseillait à nos compatriotes de former une organisation politique pour grouper les Canadiens et en faire une force d'ensemble. C'est la première idée émise de la Saint-Jean-Baptiste. **Mélanges historiques,** vol. 14, p. 38.

Saint-Antoine, dans le jardin de John McDonell, avocat,[23] et y réunit plus de soixante personnes. Le restaurateur était Jehlen. Il y avait des lumières aux arbres, beaucoup de fleurs répandues partout et de la musique.

Les orateurs furent Jacques Viger, maire de la ville, président, John Turney, ancien conseiller de ville, vice-président, Louis-Hyppolite LaFontaine, le docteur Edmund-B. O'Callaghan, Thomas Starow Brown, Charles-Ovide Perreault, E.-E. Rodier, le capitaine de Bleury, le docteur Vallée et MM. Le Tourneur, Louis-Victor Sicotte, Laberge, Baker, Gosselin.

On fit un rapprochement entre les circonstances où l'on se trouvait et le choix de saint Jean-Baptiste comme patron "qui, il y a dix-huit siècles, est venu préparer la voie de la réforme morale." Le mot réforme tombait bien. Tous les convives étaient des admirateurs de Louis-Joseph Papineau qui venait de mettre devant l'Assemblée législative les Quatre-vingt-douze Résolutions, et partisans aussi de Joseph Howe qui soulevait la Nouvelle-Ecosse contre l'absolutisme du gouvernement; de William Lyon Mackenzie qui luttait dans le Haut-Canada contre les mêmes abus; de Daniel O'Connell, l'agitateur de l'Irlande, et, dans le parlement de Londres ils comptaient pour alliés les réformistes Labouchère, Joseph Hume, John-Arthur Roe-

23. Hubert La Rue (**la Revue canadienne**, 1870, p. 489) est celui qui, le premier, dit que McDonell était Irlandais de naissance. S'il faut en croire des papiers exhumés des archives par E.-Z. Massicotte, McDonell était Ecossais car, avant que de passer au pays, il fut lieutenant dans le 71e régiment d'Inverness (Ecosse). Voir Appendice, note III.

buck, sir James Mackenzie, sir Thomas Burditt et plusieurs autres membres de talent.

Vingt-cinq santés sont énumérées dans le compte-rendu que publia *la Minerve* le 26 juin :— 1. le peuple, source de toute autorité légitime; 2. la chambre d'assemblée; 3. Louis-Joseph Papineau; 4. Louis Bourdages; 5. Elzéar Bédard; 6. Daniel O'Connell; 7. Jocelyn Waller (en silence); 8. Daniel Tracey et les trois victimes du 31 mai (en silence); 9. Denis-Benjamin Viger; 10. Hume, Roebuck et les libéraux du parlement de Londres; 11. William Mackenzie et Marshall S. Bidwell; 12. Carson, Blanchard, Morris et les réformistes des colonies anglaises; 13. le gouvernement des Etats-Unis (il y avait des Américains présents); 14. La Fayette (en silence, il venait de mourir); 15. Joseph Papineau; 16. Jacques Viger et le conseil-de-ville; 17. Bonaventure Panet; 18. liberté de la presse; 19. *Le Canadien*, de Québec; 20. l'immigration; 21. le clergé; 22. la convention du district de Montréal; 23. les assemblées constitutionnelles des trois districts qui ont soutenu l'Assemblée législative; 24. Duvernay, président de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera,* qui a donné l'idée de cette fête et en a surveillé les préparatifs, et à toute la jeunesse; 25. William Evans, agronome.

Le maire Jacques Viger chanta trois couplets assez bien écrits qu'un anonyme lui avait adressés. John Turney chanta à son tour, puis vint Georges-Etienne Cartier, alors étudiant en droit, avec trois couplets de sa composition; c'était *O Canada! mon pays, mes amours.* On décida que le banquet

serait annuel. La santé de Duvernay fut répétée en 1835. La politique menait tout dans cette réunion. Peu d'années après, elle s'effaça par suite des événements, surtout après l'introduction du gouvernement responsable.

Pour celui qui connait l'intensité de la crise par laquelle passait l'empire britannique à cette époque, le banquet ci-dessus présente un double intérêt. Les voies étaient préparées. La Saint-Jean-Baptiste comptait une existence deux fois séculaire sur les bords du Saint-Laurent. Au lieu de créer, d'innover, d'improviser une célébration nationale à tout hasard, il suffisait de mettre en pratique avec plus de vigueur un usage ancien, lui donner du relief, du corps, le diriger vers un but. "Heureux," dit Sainte-Beuve, "ceux qui sont d'un pays, d'une province, qui en ont le cachet, qui en ont gardé l'accent, qui font partie de son caractère." Or, le caractère des Canadiens se prêtait à la chose proposée.

Les mots: "fête de Saint-Jean-Baptiste" réveillaient chez les Canadiens des souvenirs profonds. C'était l'un des beaux jours que nos ancêtres aimaient à célébrer, car, répétons-le, les éléments constitutifs d'une fête nationale existaient parmi nous depuis longtemps. En l'adoptant, Duvernay fit preuve d'instinct et d'un tact parfait, ce qui assura l'existence de son oeuvre. Si, d'une part, cette association arrivait juste à point pour nous fournir un moyen d'action efficace, il faut dire que le choix de la fête était un trait de génie.

A l'instar de quelques citoyens de Québec qui

avaient imaginé une fête de Saint-Louis inspirée de la politique de réforme, Duvernay offrait une fête nationale portant un nom vénéré, et son coup d'oeil était plus juste en cela que le choix de tout autre vocable ou souvenir qui ne disait rien au peuple. Lui et ses collègues agirent avec la même adresse à l'égard des emblèmes et de la devise qu'ils imposèrent à la société.

Personne ne soupçonna que le club en question allait faire école. Il ne produisit pas l'effet d'une traînée de poudre. Sans les secousses de 1837-1838, la vieille fête de la Saint-Jean-Baptiste restait incomprise. Duvernay, qui voyait venir les événements, comptait sur leur appoint. Aussi, une fois le calme,[24] ou les apparences du calme rendues à la province, vit-on se réveiller l'idée de l'association nationale jusqu'à Québec, boulevard de la prudence en ces temps agités.

Le banquet de 1835 eut lieu à l'hôtel Rasco, dans une salle décorée de fleurs et de branches de feuilles disposées en festons. Il y avait un bouquet ou faisceau de branches d'érable portant les plus belles feuilles. Le souper était présidé par

24. Les troubles sérieux que l'on pressentait en 1835 et 1836 empêchèrent la nouvelle société de se répandre, néanmoins quelques paroisses eurent leurs piques-niques en 1837. A Montréal, une scission entre les membres, les uns étant pour la politique d'action, les autres pour la politique d'atermoiement, il y eut en conséquence deux banquets, l'un sous la présidence de Denis-Benjamin Viger, l'autre sous celle de M. Audy. Après les troubles de 1837, la célébration arrêta. Elle ne fut reprise qu'en 1842-43, au lendemain de l'Acte d'Union destiné à nous perdre, après un vigoureux appel des Canadiens-français. Québec, cette fois, forma un comité avec le Dr Bardy comme président. Toronto, la même année, fêta la Saint-Jean-Baptiste et paraît y avoir jeté des germes de fondation (**La Gazette de Québec**, 25 juin 1842); tombée en désuétude, elle ne fut réorganisée qu'en 1878.

Denis-Benjamin Viger; il comporta des toasts patriotiques avec accompagnement de discours sur la situation du pays.

En 1836, on célébra dans plusieurs paroisses du district de Montréal, notamment à Saint-Denis, Saint-Benoit, Saint-Jacques-l'Achigan, Saint-Eustache, Saint-Athanase (aujourd'hui Iberville), Boucherville, au village Desbartzch (aujourd'hui Saint-Charles), à la manière de la ville: banquet, discours, chansons. A Saint-Ours et à Terrebonne il y eut grand'messe et banquet. C'était de beaucoup plus imposant que l'antique allumage du feu de joie par le prêtre, et la fête nationale se relevait en conséquence.

Quel moment plus solennel que l'heure de 1836, alors que le bouillonnement populaire était commencé et que tout lendemain pouvait devenir le jour suprême de la résistance!

PREMIERE CELEBRATION AUX TROIS-RIVIERES

Le premier banquet de la Saint-Jean-Baptiste qui eut lieu aux Trois-Rivières me parait être celui de l'année 1837. Il suffit de mentionner cette date pour faire comprendre l'importance d'une telle réunion.

Un jour, en fouillant dans les papiers de son frère, J.-Napoléon Bureau, avocat des Trois-Rivières, a trouvé le brouillon d'une circulaire datée du mardi 20 juin 1837. Voici cette pièce:"Ayant pris en considération, dans une assemblée à cet effet, les désirs d'un grand nombre d'habitants de

ce district d'avoir une assemblée générale aux Trois-Rivières pour exprimer leurs sentiments au sujet des résolutions proposées par Lord John Russell dans le parlement impérial contre la province du Bas-Canada, les soussignés vous prient de vouloir bien assister à une assemblée préparatoire qui aura lieu lundi prochain (26 juin) à l'hôtel de M. Louis Plamondon de cette ville, à une heure après-midi, afin qu'on s'entende, sur les résolutions à adopter à l'assemblée générale qui aura lieu au jour qui sera alors fixé, et qu'après avoir consulté, dimanche prochain, vos co-paroissiens, vous puissiez nous donner les noms des personnes désirant convoquer dans les papiers publics la dite assemblée générale.

"Vous êtes aussi prévenu que, lundi prochain, il y aura au même lieu, à 5 heures de l'après-midi, un dîner de souscription en l'honneur de la St-Jean-Baptiste, fête patronale des Canadiens à laquelle vous êtes prié d'assister.

"Il est bien entendu que les soussignés ne connaissant point tous les notables de vos endroits, vous êtes aussi prié de leur communiquer la présente invitation, afin qu'ils aient l'occasion d'assister à l'assemblée et à la fête nationale, s'ils le jugent à propos.

"Dans le cas où vos occupations ne vous permettraient pas de venir à l'assemblée de lundi, vous aurez la complaisance de nous faire parvenir par lettre votre réponse à nos demandes, et vous obligerez, Vos très humbles serviteurs."

Cette circulaire devait être signée non seulement des noms des secrétaires du comité, mais

encore de quelques citoyens des Trois-Rivières connus dans les localités où l'on adressait l'invitation.

EXTENSION DE LA SOCIETE APRES LES TROUBLES.

La célébration de la nouvelle fête fut interrompue par les événements de 1837-1838. Duvernay, et d'autres du même cercle, prirent le chemin de l'exil. Réfugié aux Etats-Unis durant les premières années qui suivirent le soulèvement, le fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste aurait pu croire que son oeuvre ne produirait aucun résultat, puisqu'elle était comme étouffée au berceau, mais, à l'automne de 1842, Duvernay étant de retour, il y eut réorganisation et propagande, cette fois avec le concours des principaux citoyens d'origine française. La première assemblée générale eut lieu le 9 juin 1843, dans une salle du marché Sainte-Anne (aujourd'hui carré d'Youville). On adopta certains règlements et on procéda à l'élection du conseil; l'honorable Denis-Benjamin Viger, le bras droit de Duvernay dès la première heure, fut de nouveau nommé président, et Georges-Etienne Cartier secrétaire. Le 24, une grand'messe fut célébrée à l'église Notre-Dame, suivie d'une procession à laquelle prirent part plus de mille membres. Un banquet avait été organisé à raison de $3.00 par tête, mais le 20 juin précédent un désastreux incendie jeta la consternation dans le village de Boucherville et il fut résolu que l'argent souscrit soit versé aux infortunés.

Le service religieux du matin, avec sermon, ensuite la marche en procession, furent donc adoptés à partir de 1842 à Québec, de 1843 à Montréal, et cet ensemble de cérémonial se répandit par toute la province, sans négliger le pain bénit, les drapeaux, les discours, les banquets, les piques-niques, les jeux sur la pelouse, les promenades sur l'eau, la musique en plein air, les feux de joie, les concerts, etc.

Depuis 1842 la célébration annuelle s'est continuée. Elle a refleuri après la tempête et s'est répandue partout. Aujourd'hui, elle est fêtée dans maints endroits de la province d'Ontario, dans le Manitoba, les plaines de l'Ouest, la Colombie-Anglaise, la Californie, le Dakota, le Wisconsin, sur les bords du Mississipi et des Grands Lacs, dans tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre où les nôtres font légion.

A mesure que nos gens se sont éparpillés, afin de laisser la province de Québec en minorité dans la Confédération, ils ont emporté avec eux le souvenir du 24 juin, non pas celui qui remonte aux druides, mais l'autre, le nouveau testament d'après Duvernay et le docteur Bardy. Il n'y a pas un compatriote de passage à l'étranger qui ne sente son coeur tressaillir le jour de la fête nationale, car les Canadiens-français ont le culte de la patrie.

En 1887, la colonie canadienne de Paris fêtait pour la première fois la Saint-Jean-Baptiste, par un banquet au restaurant Marguery auquel assistaient plusieurs Français éminents.

Montréal et Québec sont les boulevards de la Société Saint-Jean-Baptiste; aussi les plus belles

fêtes nationales ont lieu dans ces deux villes. Les Canadiens-français d'Ottawa méritent également une bonne mention car, depuis 1852, la plupart de leurs fêtes du 24 juin ont eu un caractère très relevé.

L'idée de représenter saint Jean-Baptiste, dans les processions du 24 juin, par un enfant vêtu d'une peau d'agneau et accompagné d'un petit mouton, vient de M. Chalifoux, décédé le 28 août 1887, âgé de soixante-quatorze ans. Cela date de 1866, si j'ai bonne mémoire. Pie IX récompensa M. Chalifoux en lui envoyant des reliques de saint Jean-Baptiste. Cette vieille coutume nous vient de Venise, où elle a été en honneur pendant des siècles. "Dans les tableaux de plusieurs artistes célèbres, m'écrit Gérard Malchelosse, on voit saint Jean-Baptiste vêtu d'une peau et portant une croix formée de deux roseaux; il est près d'une source jaillissant d'un rocher, et un agneau broute à ses pieds; tels: Le Dominiquin, Espinosa et Murillo. Ces peintres vivaient entre 1591 et 1682."

FONDATION A QUEBEC

Québec doit figurer dans ces notes parce qu'il n'a pas tardé à suivre le mouvement et à s'en emparer dans une grande proportion. Sir James LeMoine[25] raconte qu'il a assisté, en 1837, à la célébration du 24 juin, au Bois de Boulogne, boca-

25. LeMoine a traduit en anglais les premiers essais de M. Sulte sur les origines de la Saint-Jean-Baptiste; les récents articles de l'historien ont fourni de même au R. P. Alexandre Dugré, S.J., la substance d'une étude publiée sous la signature de ce dernier.

ge du capitaine Faucher, à Saint-Thomas-de-Montmagny. Louis-Joseph Papineau y était. Le docteur Etienne-Pascal Taché avait organisé la réunion. On y parla politique "pour propager les doctrines républicaines." *Le Canadien* publia un compte-rendu "sympathique."

Le docteur Hubert La Rue s'applique à nous faire connaître ce qui concerne son "pays" en fait d'origine de la Saint-Jean-Baptiste: "Le père, le fondateur de cette Société à Québec a été M. Narcisse Aubin. Le 16 juin 1842, huit jours avant la fête et un an avant la réorganisation de la Société à Montréal, M. Aubin, dans *le Fantasque*,[26] faisait un chaleureux appel au patriotisme des Canadiens-français de Québec, leur disant qu'à Montréal, deux jours avaient suffi à M. Ludger Duvernay pour organiser (1834?) un banquet somptueux. L'article du *Fantasque* se terminait par ces mots: "Ceux qui seraient disposés à célébrer la Saint-Jean-Baptiste sont priés de laisser leurs noms à ce bureau, d'ici à samedi prochain. Si, d'ici à ce temps, le nombre en était suffisant, une assemblée serait convoquée, afin de nommer un comité, prendre les souscriptions et s'occuper des autres arrangements nécessaires."

"Cet appel fut entendu et, trois jours plus tard, le 19, une assemblée préliminaire eut lieu à l'hôtel Maheux, rue du Parc, faubourg Saint-Roch. A cette assemblée, la Société Saint-Jean-

26. Voir H.-J.-J.-B. Chouinard, **Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec,** vol. IV, p. 297 et suivantes; **le Dr Pierre-Martial Bardy,** compilation par l'abbé F.-X. Burque, p. 5 et suivantes.

Baptiste de Québec fut fondée et organisée."[27]

Il y avait à cette réunion J.-P. Plamondon, Olivier Fiset, P.-O. Guenet, Charles Châteauvert, Joseph Savard, S. Marmette, Joseph-Charles Taché, Ovide Paradis, Joseph Cauchon, Télesphore Fournier, P.-M. Derome, W.-H. Rowen, L. Mathieu, R.-T. Lévesque, J. Grenier, H. Gingras, P. Gingras, P. Corriveau, J. Bureau, P.-A. Gagnon, le docteur Tourangeau et autres. Le docteur Pierre-Martial Bardy démontra la nécessité de fonder une "grande association pour célébrer la Saint-Jean-Baptiste." La proposition fut acceptée avec enthousiasme et le docteur Bardy fut nommé président, Narcisse Aubin, vice-président, J.-P. Rhéaume et J. Huston, secrétaires, P.-O. Guenet, trésorier.

Le dimanche, 19, au prône de la cathédrale, on avait annoncé la fête en l'honneur de la tempérance, un sujet qui était alors en vogue comme il l'est redevenu en 1916. Le 20, *le Canadien* parle du banquet. D'abord, on avait conçu l'idée de choisir l'hôtel de la Cité, rue Sainte-Anne; un groupe se prononça pour l'hôtel Albion ce qui a-

27. Le signal du réveil partit, il est vrai, de M. Aubin. Ses nombreux articles dans **le Fantasque**, à ce sujet, sont à lire. Cependant, c'est le Dr Bardy qui forma véritablement la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et c'est à celui-ci qu'elle doit son premier développement. La persistance avec laquelle Célina Bardy a défendu la mémoire de son père contre l'oubli de ses compatriotes est typique. Voir **le Dr Pierre-Martial Bardy**, compilation de l'abbé F.-X. Burque.

28. Les deux banquets avaient, au juste, été organisés à l'insu l'un de l'autre. Quelques citoyens de la haute ville, parmi lesquels était Etienne Parent, avaient résolu de fêter la Saint-Jean-Baptiste par un simple banquet, tandis que le Dr Bardy voulait une **fête de la nation.** Voir les textes des journaux du temps, H.-J.-J.-B. Chouinard, **Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste**

menait deux banquets simultanés.[28] On finit par s'entendre aisément en faveur du *City Hotel*.

Le 24 juin 1842, la Saint-Jean-Baptiste était donc célébrée pour la première fois dans les murs de Québec. A six heures du matin, on forma la procession devant l'hôtel de la Cité pour arriver à la messe au coup de sept heures. La musique *la Canadienne,* sous la direction de M. Charles Sauvageau, battait la marche. En tête se déployait une bannière aux couleurs verte, blanche, rouge, sur laquelle était représenté saint Jean-Baptiste et un castor peints par Joseph Légaré.[28a] Au milieu du défilé on voyait une autre bannière blanche portant: "Nos Institutions, notre Langue et nos Lois." Puis, six drapeaux de milice de 1812.

La température était superbe. La vieille cité de Champlain, couronnée de fleurs et de drapeaux, présentait un aspect inaccoutumé. Chaque membre de la procession avait sur la poitrine une feuille d'érable et un castor avec ruban rouge, vert et blanc.

Le curé Charles-François Baillargeon célébra la grand'messe et l'abbé Charles-Pascal-Télesphore Chiniquy prononça un sermon éloquent[29] sur la tempérance dont il était l'apôtre reconnu. En réalité ce ne fut pas ce que nous appelons une

de Québec, vol. IV, p. 297 et suivantes; **le Dr Pierre-Martial Bardy,** compilation par l'abbé F.-X. Burque, p. 3 et suivantes; aussi les nombreux articles de N. Aubin dans **le Fantasque,** ceux d'Etienne Parent dans **le Canadien** et ceux de **la Gazette de Québec.**

28a. Sur Joseph Légaré, voir Bibaud, **le Panthéon canadien,** éd. 1891, p. 158.

29. On ne pouvait en effet choisir dans le temps une voix plus éloquente.

messe de la Saint-Jean-Baptiste mais une occasion de prêcher la tempérance, et à cela "honni soit qui mal y pense."

L'office terminé, la procession se remit en marche, parcourant plusieurs rues, et enfin on brisa les rangs aux cris de "Vive la Reine, vive la Saint-Jean-Baptiste," après une courte allocution du docteur Bardy.

Il se trouva que l'hôtel de la Cité ne pouvait accommoder tous les convives dans une même salle, ni même dans un seul étage. Alors, va pour deux étages et l'on fit contre fortune bon coeur.

Donc, le soir du même jour, il y eut avec éclat un premier banquet de deux cents personnes, parmi lesquelles l'honorable René-Edouard Caron, maire de la ville, les honorables John Neilson et Thomas-C. Aylwin, tous deux hommes politiques distingués. Le corps de musique *la Canadienne*[30] épuisa son répertoire de compositions patriotiques. Les toasts se succédèrent avec tous les honneurs. Il y eut "une véritable avalanche de discours" dont les principaux par le président, le maire, MM. Joseph Cauchon, G. Belleau, P.-J.-O. Chauveau, Thomas-C. Aylwin, député, Etienne Parent, Auguste Soulard et P.-M. Derome. Le tout se termina vers minuit.

C'était un vendredi. Le repas fut tout en maigre. On était sous le régime de la tempérance. En dépit des nombreuses "santés", tous les convives restèrent sobres. "Il n'y eut d'autre cha-

30. Sur la fanfare **la Canadienne** et M. Sauvageau, voir **H.-J.-J.-B. Chouinard, Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, vol. IV, p. 516 et suivantes.**

leur intérieure que celle qui pouvait provenir d'un patriotisme brûlant." De l'eau, des limonades, de la bière de gingembre, de la sapinette ou petite bière — liqueurs de tempérance. *Le Canadien* disait: "Nous nous sommes amusés aussi bien, peut-être mieux que si le vin eut ruisselé sur la table."[31]

Le lendemain, sir Charles Bagot arrivait à Québec comme gouverneur général. Dans le cortège qui alla à sa réception, la Société Saint-Jean-Baptiste figurait avec la Saint-Georges, la Saint-André, la Saint-Patrice, etc.[32]

Désormais tout le Bas-Canada allait vibrer au 24 juin, tous les ans, et le castor, la feuille d'érable, "Avant tout soyons Canadiens," devaient se marier avec *Nos institutions, notre langue et nos lois.*

FONDATION A OTTAWA

La petite ville de Bytown, aujourd'hui Ottawa, jouissait alors (1840-1850) d'une renommée déplorable. Tout le Canada la regardait comme un coupe-gorge. Les *shiners* y règnaient en maî-

31. On trouvera des extraits substantiels des discours de ce banquet dans le livre de l'abbé F.-X. Burque sur le Dr Bardy. C'est après cet événement que la fête et la célébration devinrent générales sur les bords du Saint-Laurent; elles se répandirent dans les Etats américains à partir de 1850.

Le 31 août 1842, les membres de la Saint-Jean-Baptiste de Québec se réunirent à l'école des Glacis pour procéder à l'organisation définitive de l'association. On trouvera un rapport des élections dans H.-J.-J.-B. Chouinard, **Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec,** vol. IV, p. 338.

32. C'est en cette circonstance que sir Charles Bagot, cherchant en vain dans les rangs des citoyens de Québec ceux qui sont le peuple, s'écria: "C'est un peuple de gentilhommes." Ibid, vol. II, p. 309; vol. IV, p. 518, 519.

tres. Ces hommes dangereux étaient des nouveaux venus dans le pays; tous avaient la haine du français.[33] Ils traquaient les Canadiens dans les bois, sur les rivières, en pleine ville et les assassinaient sans merci. Irlandais catholiques et orangistes se liguaient contre nous. Ces bandes de tueurs se donnaient le nom de *shiners,* ceux qui brillent par leurs exploits: "We are the shiners of the Ottawa," disaient-ils, nous sommes les radieux vainqueurs de ce pays. Nos gens prononçaient *chêneurs* pour *shiners,* ce qui n'a plus de sens.

On parlait sérieusement de placer à Bytown le siège du gouvernement de l'union des Canadas en 1840. Il va sans dire que l'idée de transporter le siège du gouvernement dans une pareille ville souleva de partout un cri de réprobation; néanmoins, sans la canaille qui l'infestait, il y a gros à parier que Bytown serait devenue capitale peu après l'union des deux Canadas.

Enfin, nous en étions rendus à inhumer nos morts en cachette, la nuit, parce que nos convois funèbres étaient attaqués et dispersés dès que les *shiners* en avaient connaissance. Les Canadiens-français formaient alors le tiers de ce petit peuple. En s'organisant ils pouvaient espérer de de-

33. Il était presque impossible à nos compatriotes de Bytown de se déclarer Canadiens-français; on leur en faisait un crime. On avait organisé une sorte de police secrète qui avait pour but de détruire le nom français dans la vallée de l'Ottawa. Ce système absurde était surtout dû au mauvais choix de l'immigration faite alors. **Mélanges historiques,** vol. 12, p. 46; **N.-E. Dionne, Fête nationale des Canadiens-français célébrée à Windsor, Ont., le 25 juin 1883,** p. 91, 122; Alexis, **Histoire de la Province ecclésiastique d'Ottawa,** vol. I, p. 164-169,322; vol. II, p. 156.

venir le groupe le plus compact et le plus difficile à entamer, puisqu'il y a chez eux unité de religion, de langue et de coutumes, ce que ne possédaient guère les autres éléments réunis dans la ville.

La Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa naquit de cette situation en 1852. Isidore Champagne, aubergiste, l'*Hôtel du Castor,* en fut le principal fondateur,[33a] secondé par son frère Antoine, J.-B. Turgeon, le docteur J.-C. Trottier de Beaubien, le docteur Pierre Saint-Jean, MM. Lazure, Berrichon, Marier et autres. La première célébration de la fête et la procession créèrent presqu'une révolution au milieu de ce peuple hostile. Les anciens *shiners* virent avec stupéfaction parader ce corps français, bannières au vent, musique en tête, dans ces mêmes rues qui avaient été le théâtre de tant de forfaits. Cette affirmation de nos nationaux eut un excellent effet, car depuis lors une entente de plus en plus cordiale s'établit entre les Canadiens-français et les nationalités étrangères, à venir jusqu'en ces dernières années où cependant tout ne va pas pour le mieux.[34]

L'ERABLE

La devise adoptée par la Société Saint-Jean-Baptiste est: *Nos institutions, notre langue et nos*

33a. Les premières convocations de la Société Saint-Jean-Baptiste et de l'Institut eurent lieu chez Isidore Champagne. A minuit, le 23 juin, la fête commençait par le tir d'un canon de M. Champagne.

34. L'application du règlement XVII est la cause principale des nombreuses dissentions qui existent aujourd'hui au sein de la famille outaouaise.

lois,[35] empruntée au journal *le Canadien* ressuscité par Etienne Parent en 1831.

La feuille d'érable, à titre d'emblème approprié aux Canadiens d'origine, c'est-à-dire français, doit avoir été ainsi considérée bien longtemps avant 1834 puisque *le Canadien* du 29 novembre 1806 en parle comme d'une chose admise partout. A cette époque, *le Mercury* de Québec portait le chardon d'Ecosse et menait la guerre à l'élément français dans la politique. *Le Canadien* relève les attaques de son antagoniste et imprime le couplet ou épigramme dont il s'agit:

L'érable dit, un jour, à la ronce rampante:
"Aux passants pourquoi t'accrocher?
"Quel profit, pauvre sotte, en comptes-tu tirer?"
—"Aucun, lui répondit la plante:
"Je ne veux que les déchirer."

Visiblement dans ces lignes, l'érable représente l'élément canadien. Depuis quand en était-il ainsi? Le fait est à remarquer.

Aux agapes de 1836, à Montréal, Denis-Benjamin Viger, président, arrêta son attention sur l'érable et dit que cet arbre "qui croît dans les vallons, sur les rochers, d'abord frêle et battu par la tempête, languit en arrachant sa nourriture du sol qui l'a vu naître, mais ensuite il s'élance et devient grand, robuste, superbe, brave les orages,

35. Cette devise, qu'on a parfois mise à tort au crédit du protonotaire Joseph-François Perrault ou de Duvernay, est d'Etienne Parent. Elle résumait toute la politique que celui-ci avait adoptée. Les besoins du temps, en inspirant ce mot d'ordre, complétaient la bannière de la Saint-Jean-Baptiste. Voir **B.R.H.**, 1898, p. 120, 131, articles de P.-B. Casgrain; 1900, p. 214, article de Benjamin Sulte; **Mélanges historiques**, vol. 14, p. 38.

triomphe de l'aquilon qui ne peut plus l'ébranler. C'est le roi de nos forêts, c'est l'emblème du peuple canadien."

Quelques mois plus tard, *le Canadien,* de Québec, changeait sa vignette de tête (un laboureur près de sa charrue et de ses boeufs) adoptant le feuille d'érable avec le castor. "Ces emblêmes, écrivait Etienne Parent, n'ont guère besoin d'explication, car la feuille d'érable a été adoptée pour le Bas-Canada, de même que la rose pour l'Angleterre, le chardon pour l'Ecosse, et le trèfle pour l'Irlande." Pas un mot du castor qui figure dans la vignette.

Jusqu'à cette époque l'élément français avait été presque seul à se partager le sol de la province. La situation changea plus tard et plusieurs fêtes nationales se trouvèrent voisines les unes des autres, mais sans se faire concurrence.[35a] Les Anglais de la vieille Angleterre ont la Saint-Georges (23 avril), les Gallois la Saint-David (1 mars) en l'honneur de la principauté de Galles ou les Cornouailles, les Ecossais la Saint-André (30 novembre), les Irlandais la Saint-Patrice (17 mars) et tout cela, avec la Saint-Jean-Baptiste, marche d'accord comme les régiments d'une grande armée. Tous sont Canadiens, aujourd'hui, conservant avec respect le souvenir de leurs pays d'origine.

Il était donc convenu, dès 1806, et probable-

35a. L'organisation de la Saint-Patrice à Montréal date du mois de mars 1834 et celle de la Saint-André de novembre 1834; en 1835, on fonde la Société allemande et le 1 août de la même année se constitue la Nationale française; la Saint-Georges nait vers 1840. Aux Trois-Rivières, la Saint-Patrice était fêtée dès 1776 par les troupes du congrès de Philadelphie. Une congrégation juive existait à Montréal en 1768.

ment depuis des années, que l'érable nous personnifiait. En France ou ailleurs, cet arbre est assez rare et le plus souvent d'un aspect misérable comparé au nôtre.[36] Nos premiers colons devaient l'admirer car ces campagnards se connaissaient en essences forestières puisqu'ils venaient des régions de France où les boisées abondaient. Par la suite, vers 1685, il leur donna son fameux sucre et de cette manière il entra dans la famille. Sa feuille est de toute beauté. L'érable est le panache de la forêt canadienne, surtout en automne. Son éloge a été fait dans le livre de Pierre Boucher, paru en 1664.

Tous ceux qui ont écrit sur le Canada durant notre premier siècle parlent de la forme majestueuse de notre érable, de sa feuille si bien découpée,de la beauté de son bois et de l'eau sucrée ou sève qu'il contient. J'ai remarqué que, sur vingt mentions de ce genre, pas une n'emploie les termes sirop, sucre ou décoction avant l'année 1685, et toutes se bornent à dire qu'on en buvait l'eau qui coulait au printemps des entailles que les enfants y pratiquaient pour s'amuser. Les Sauvages en faisaient autant, et comme ils ne connaissaient pas l'art de faire bouillir le liquide pour obtenir l'évaporation, comme ils ne pouvaient non plus opérer sur le feu avec des casseaux d'écorce, ils n'ont jamais fait ni sucre ni trempette d'eau d'érable. Ceci est prouvé par tous les écrivains des premiers temps de la colonie. Mais le plus curieux c'est

36. Notre érable est plus grand, plus imposant que celui d'Europe; c'est, en effet, le plus beau du monde. Il remplace le chêne des Gaulois.

que les Français, arrivant ici avec des chaudières de métal et n'ignorant point ce que c'est que l'ébullition et ce qui s'en suit, sont restés quatre-vingts ans dans l'indifférence à cet égard. Une fois le procédé découvert, Canadiens et Sauvages l'ont adopté partout—les marmites de fer ne manquaient ni aux uns ni aux autres en ce temps-là.[37]

Dans les fêtes de 1834 et 1835 plus haut mentionnées, il n'est fait aucune mention du castor, mais on y parle de l'érable. En 1836, on adoptait le castor et la feuille d'érable. A partir de ce moment, les deux emblèmes se répandirent dans toutes nos paroisses. Après 1867, la Confédération réclama le castor et la feuille d'érable. J'ai vu des Anglais crier avoir inventé ces emblèmes. Alors, pourquoi n'acceptent-ils pas aussi: *Nos institutions, notre langue et nos lois*? On n'est pas Canadiens sans cela, et tous les Anglais veulent maintenant être Canadiens.

LE CASTOR

Au sujet du castor, il s'est fait bien des commentaires dans la presse depuis 1880 pour savoir si c'était autrefois un insigne national et depuis quand nous l'employons ainsi.[38]

37. Sur le sucre d'érable voir **Mélanges historiques,** vol. 7, p. 36.

38. Le castor a figuré de tout temps sur nos pièces officielles, à cause de la traite des pelleteries et, maintenant, il représente l'instinct industrieux si particulier à notre peuple. Aucune loi, cependant, qui le reconnaisse pour emblème du Canada, non plus que la feuille d'érable. Libre à qui voudra, homme, société ou province, de s'en attribuer l'insigne. **The Star,** Montréal, 20 janv. 1883; **Histoire des Canadiens-français,** III, 132; IV, 128; VIII, 109, 110.

La première apparition de cette figure allégorique est du 4 septembre 1630, alors que le roi d'Angleterre Charles I l'accorda à sir William Alexander de Menstrie en le créant baronnet de la Nouvelle-Ecosse, où ce seigneur avait des établissements depuis 1621. La devise était: *Per mare, per terras,* applicable au genre amphibie de l'animal, de même qu'aux opérations du chevalier William Alexander par mer et par terre. Ce privilège du castor placé dans un écusson est personnel et n'a aucun caractère national. De plus, l'Acadie n'a jamais été considérée territoire canadien avant 1867. Dans la Grande-Bretagne, dix-huit familles ont aujourd'hui un castor mêlé à leurs armes. En Allemagne, les Ysebrant Beverwoorde, qui remontent à l'an 1300, portent le castor avec la devise *Per mare, per terras.* Une branche française de cette famille conserve encore le castor et la même devise. Tout cela n'est que souvenir du trafic des fourrures chez les nobles ancêtres de ces groupes d'individus (nullement Canadiens. Le sceau des Pays-Bas, en 1632, portait pour toute marque un castor: commerce de fourrures avec Moscou et l'Amérique.[39]

Aucune trace de l'emblème depuis 1630 au 13 octobre 1673. C'est le comte de Frontenac qui s'en occupe en écrivant à Colbert: "Vous aviserez, s'il vous plaît, aux livrées et aux armes que le roi voudra donner à la ville de Québec. Je croirais que les fleurs de lys sans nombre, au chef d'or,

39. Les Hollandais faisaient un gros trafic de peaux de luxe dont une bonne partie sortait de New-Amsterdam, à présent New-York.

chargé d'un castor de sable (couleur noire) lui conviendrait assez bien, avec deux orignaux pour support, et le bleu et le blanc pour les livrées de la ville." Voilà bien du flafla pour une colonie de six mille âmes et une bourgade comme l'était Québec! Castor et orignaux n'étaient pas difficiles à imaginer dans une ville et une colonie qui ne vivaient que du commerce des pelleteries, mais le projet resta dans les bureaux de Versailles et, après tout, ce n'était qu'une application locale de l'idée du castor comme emblème et non pas une déclaration des autorités le faisant comme un signe distinctif du pays; le Canada ne pouvait en être affecté. J'ignore si Québec eut jamais sous le gouvernement français des armes particulières. En tout cas, le castor que le comte de Frontenac voulait lui donner est aujourd'hui dans l'écusson de *Concordia* (Montréal).

Les successeurs de Cartier ne sont venus sur le Saint-Laurent que pour se procurer des peaux de castor. Le sieur de Monts n'a fait un poste à Québec (1608) que pour ramasser du castor. Le comte de Soissons, le duc de Ventadour, le prince de Condé et les autres grands personnages qui se sont occupés du Canada jusqu'à 1634 n'avaient qu'un objet en vue: le castor et jamais une colonie agricole. Celle-ci a commencé en 1634 par l'initiative de quelques humbles cultivateurs et j'oserai dire contre la volonté des gens à plumets qu'on nous signale toujours comme les fondateurs de notre pays. Toute cette histoire est à refaire.

Je ne sais pas si les compagnies de 1608 à 1634 et plus tard se servaient de la figure d'un ori-

gnal ou d'un castor pour marquer leurs factures, comptes, papiers ou empaquetages, mais c'est possible. Les grands seigneurs et leurs associés les commerçants ordinaires, tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne, exploitaient les fourrures. C'était la Californie de ce temps-là.

En 1670, il n'est pas fait mention d'emblème canadien sur la monnaie frappée pour cette colonie. La pièce est toute en l'honneur du pompeux Louis XIV; buste du roi avec devise: *Gloriam regni tui dicent*—on parlera de la gloire de ton règne. L'intendant Talon avait proposé la frappe de cette monnaie et non pas la Compagnie des Indes comme le dit le P. Charlevoix.

Sur la médaille qui rappelle le siège de Québec par Wm. Phips en 1690, un castor s'avance vers une femme assise sur des trophées opimes enlevés à l'ennemi: la France et le Canada.[40] Cela est-il suffisant pour affirmer que l'intention du souverain était d'imposer le castor comme signe héraldique de la colonie, mais alors pourquoi ne le retrouve-t-on nulle part sous le régime français? Louis XIV en 1690, comme Frontenac en 1673 ne songeaient qu'aux belles pelleteries, non pas à autre chose.

La monnaie destinée aux colonies françaises, ce qui comprend l'Acadie, la Louisiane et les Antilles avec le Canada, sous Louis XV, en 1721, ne répète pas la devise de 1670, cela se conçoit. Elle ne nous dit rien de nouveau avec ses trois fleurs

40. Phips aurait voulu procurer le monopole à ses compatriotes, mais il a manqué cette conquête devant Québec, de sorte que le castor s'avance du côté où siège la femme (la France) assise sur les drapeaux anglais

de lis, et pas de castor.

Sur la page-titre de l'*Histoire de la Nouvelle-France* du P. Charlevoix, publiée en 1744, on voit une vignette représentant une ruche d'abeilles et deux castors sous des branches d'arbres. Il a plu à l'éditeur ou à l'auteur d'en agir ainsi. On aurait tort d'attribuer la moindre valeur à ce dessin.

Une petite médaille de 1754 qui a rapport à Québec montre deux castors qui se combattent sur un tronc d'arbre, symbolisant la lutte entre Anglais et Français au sujet du commerce des pelleteries. La guerre de Sept Ans commençait, comme celles qui l'avaient précédée, toujours à cause des peaux de castor, mais cela ne veut pas dire que le castor représentait officiellement le Canada, pas plus que, sur cette même médaille, il ne représentait les colonies anglaises d'après l'autorité.

La médaille frappée en Angleterre pour commémorer la conquête du Canada, année 1760, porte une femme éplorée (la France) et un castor bien en évidence, comme pour dire: "Voici la réponse à l'orgueilleuse médaille de 1690," ou encore: "Vous avez perdu le pays des fourrures," mais c'est une simple allégorie, privée de toute déclaration de la couronne disant que le castor appartient aux armes du Canada. L'écusson même de cette colonie n'existait pas.

On m'a parlé d'une médaille française de 1764 qui montre un castor sur l'une de ses faces. En 1764! cela ne vaut rien.

La médaille du Congrès de Philadelphie rappelant le souvenir de l'invasion de 1775 exhibe l'inévitable castor. Benjamin Franklin plaça aus-

si un castor sur la monnaie de carton de ce Congrès qui circula parmi nous en 1775, mais l'exemple n'a pas été suivie.

Dans le *Quebec Act,* de Gerald Hart, il y a, page 21, une mention du castor sous la date de 1776.

Le "Beaver Club" de Montréal fit graver une médaille, en 1785, et cette société de marchands de fourrures ne manqua point d'y mettre un castor.[41]

Dans une estampe fastueuse, en tête de *la Gazette de Montréal,* de Fleury Mesplet, en 1788, il y a un castor.

Le général sir Guy Carleton devenant lord Dorchester fut autorisé à peindre un castor dans ses armes, comme autrefois sir William Alexander. C'est encore une affaire toute personnelle.

Une institution financière qui s'appelait *Canada Bank* émettait en 1792 des billets dont l'un portait la figure d'un castor dessinée au pied d'un arbre qu'il rongeait.[42]

La *Loyal and Patriotic Society of Upper Canada,* formée durant la guerre de 1812, imprima, à Montréal, chez William Gray, en 1817, une brochure dans laquelle on proposait de donner des médailles à certaines personnes méritantes et de mettre sur le revers un castor emblématique de l'industrie.

Le sou de la Compagnie du Nord-Ouest, en 1820, porte un castor en signe de négoce. Cette

41. Sur le **Beaver Club**, voir **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 76; **Canadian Antiquarian**, 1889, p. 90.

42. **Canadian Antiquarian**, 1890, p. 131, 157; 1875, p. 190; **B.R.H.**, 1905, p. 287.

compagnie n'existait que pour le trafic des pelleteries.

Vers 1815, Jacques Viger fit dessiner un castor dans un écusson de fantaisie et, en 1830, il le mit dans l'écusson de la ville de Montréal. La ville n'est pas la nation. Il est impossible de trouver une autorité royale ou législative qui proclame le castor emblème du Canada. Le grand sceau de notre Confédération n'a point de castor. Quant à la monnaie actuelle, aux billets de banque et aux timbres-postes qui portent le castor, cela est sans conséquence. Ces figures changent comme la mode. Au temps du commerce des pelleteries, le castor était une figure parlante. A présent nous le considérons comme symbole d'un peuple industrieux, mais il n'est pas officiel.

Les Canadiens de 1834 ont été les premiers à choisir le castor comme signe de nationalité.[43] Ils avaient déjà la feuille d'érable. Trente ou quarante ans plus tard, les Anglais, les Ecossais, les Irlandais les ont imités sur ces deux points, et en même temps, ils ont commencé à se dire Canadiens. Jusque vers 1870 il n'y avait de Canadiens que les découvreurs et fondateurs du pays. Depuis cinquante ans, il a fallu créer pour ceux-ci le nom de Canadiens-français, ce qui m'a fort étonné dans les commencements. Je suis d'opinion, toutefois, qu'il importe de conserver le nom de Canadiens-français, et tant que les Anglais du Canada ne parleront pas le français, il est ridicule

43. Voir Appendice, notes I et II; **B.R.H.**, mai 1898; **le Pays Laurentien**, juillet 1917.

de s'appeler simplement Canadiens.

COULEURS NATIONALES

On a fait l'observation que la colonie ne possédait aucun autre signe distinctif que le drapeau français; cependant, il n'existait point de drapeau français au dix-septième siècle; celui du roi, l'étendard des Bourbons, était peut-être arboré sur la maison de Frontenac; et si pavillon il y avait ailleurs il devait représenter la compagnie de traite qui jouissait du monopole de tous les négoces ou à peu près.

Avant 1760, c'est-à-dire sous le régime français, le drapeau était bleu, semé de fleurs de lis d'or; anciennement elles étaient en nombre; plus tard elles furent réduites à trois posées au centre. En quelques circonstances les Canadiens-français ont arboré un drapeau formé de deux bandes de même grandeur; l'une blanche, l'autre verte, mais rien de tout cela n'est devenu populaire.[44]

En 1854, nous n'avions pas encore de couleurs nationales lorsque les Anglais nous imposèrent le tricolore de la révolution française, parce que Napoléon III s'alliait à l'Angleterre contre la Russie. Jusqu'à 1870, les Anglais firent un grand déploiement de ces trois couleurs et les Canadiens-français prirent l'habitude de les étaler dans leurs fêtes. La guerre franco-prussienne décida les Anglais à supprimer tout ce qui rappelait Napo-

44. Le lieutenant-colonel Audet dit qu'à l'école des Frères de Montréal, en 1849, on portait trois drapeaux unicolores; 1o bleu, 2o blanc, 3o rouge. Cela ne semble pas avoir eu lieu ailleurs.

léon III qui les avait tiré d'affaire en Crimée, mais les Canadiens-français adoptèrent alors résolument l'enseigne proscrite.

Le tricolore représente la France à partir de 1789 jusqu'à nos jours et lorsque nous l'arborons c'est comme par un oubli du passé. En tout cas, lorsque nous aurons à exprimer les souvenirs antérieurs à 1760 ne manquons pas de reprendre les fleurs de lis avec fond blanc ou bleu.

La question du drapeau occupait nos pères dès 1807. On exprimait déjà d'un côté le voeu d'avoir un drapeau canadien, et, d'autre part, on prétendait que celui de l'Angleterre nous devait suffire, de même que celui de la mère-patrie nous avait suffi sous le gouvernement français. Un poète milicien s'écrie:

A notre brave milice,
Quoiqu'il manque des drapeaux
On rendra bonne justice
En admirant ses travaux...
Yankees, Antrogoths, Vandales,
Ils braveront tous vos traits;
Vous sentirez, cannibales,
Si la mort a des attraits.

La pièce se termine par ces vers prophétiques:

Oui, fiers Anglais, n'en doutez pas:
Pour vaincre, vous aurez nos bras!

C'était prédire Châteauguay à six ans de distance. Pas mal pour un poète qui fait ses dents!

Au lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, à Québec, en 1842, *la Gazette de Québec* signalait

en faisant la lippe les couleurs du principal drapeau de la procession: vert, blanc, rouge, qu'il déclare être un insigne révolutionnaire. *Le Canadien* (27 juin) lui répond dans les tons doux, qu'il a pris le vert pour le bleu et que le tricolore de Québec signifie: Foi, Espérance, Charité.

A ce propos, citons quelques lignes d'Adolphe de Puibusque, écrites en 1858:

> J'aime les oiseaux blancs qui charment vos hivers
> Le blanc, c'est la candeur, voile de l'innocence.
> De vos grandes forêts j'aime les arbres verts.
> Le vert, c'est le printemps, l'avenir, l'espérance.

La pièce est intitulée *les Couleurs du Canada*. C'est de la pure fantaisie. Le vert et le blanc n'ont pas été employés de cette manière. La Société Saint-Jean-Baptiste marche sous le drapeau britannique. Sa principale bannière est de couleurs blanche et verte, ayant sur un côté l'image de saint Jean-Baptiste, entourée d'une guirlande de feuilles d'érable avec un castor et la devise "Rendre le peuple meilleur". Sur le revers sont les armes de la cité avec l'inscription "Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal."

LUDGER DUVERNAY

C'est le moment de dire qui était Duvernay, d'où il venait et le but qu'il se proposait d'atteindre en créant la Société Saint-Jean-Baptiste.

C'est à Verchères que naquit Joseph-Ludger Crevier dit Duvernay, le 22 janvier 1799, fils de Joseph et de Marie-Anne-Julie Rocbert de la Mo-

randière.[45] Cet enfant de cultivateur ne goûta point la perspective de s'adonner au travail des champs. Au mois de juin 1813, il se rendit à Montréal et entra comme apprenti typographe dans l'atelier de Charles-Bernard Pasteur qui imprimait une excellente feuille, *le Spectateur,* que j'ai lue avec admiration. Il y fit connaissance de nombre de personnes qui l'entourèrent plus tard et agirent de concert avec lui.

Aux Trois-Rivières, pays de ses ancêtres, de 1817 à 1825, le courageux jeune homme manifesta constamment des qualités d'organisateur au-dessus de l'ordinaire. En juin 1817, il entreprit la publication de *la Gazette des Trois-Rivières* qui subsista jusqu'à 1821 ou 1822.[46] Le nouveau *Canadien,* de Québec, avait pour agent aux Trois-Rivières Pierre Bureau, marchand, puis, au mois d'août 1820, c'est F.-X. Boivin qui a l'agence. *Le Canadien* reproduisait assez souvent des articles de *la Gazette des Trois-Rivières.* Le 17 mai 1820 il annonce l'apparition d'une feuille qui sera imprimée aux Trois-Rivières sous le titre de *l'Ami de la Religion et du Roi,* ecclésiastique, politique et littéraire. Il n'est pas question d'annonces, parce que cette coutume n'existait guère dans le

45. On trouvera les actes de baptême, de mariage et de sépulture de Duvernay dans **la Revue nationale,** sept. 1925. Marie-Anne-Julie Rocbert de la Morandière était l'arrière-petite-fille d'Etienne, né en France en 1668, garde-magasin du roi à Montréal, qui épousa à Montréal, le 25 sept. 1695, Elizabeth Duverger.

II - Etienne, leur fils, b. à Montréal le 22 fév. 1701; marié le 15 janv. 1730 à Montréal avec Marguerite Puygibault, fille de Louis I.

III - Etienne-Abel, leur fils, b. à Montréal le 17 oct. 1735; marié le 25 mai 1766 à Varennes avec Louise-Charlotte Bailly, fille de Frs.-Augustin II.

pays. Les souscripteurs peuvent s'adresser au *Canadien* ou aux agents de *la Gazette des Trois-Rivières* à Québec. *L'Ami de la Religion et du Roi,* créé à Paris l'été de 1814, avait été suspendu au retour de Napoléon, mais après Waterloo, ce journal reprit vigueur et devint très répandu. Après la révolution de 1830 on le revoit comme *Ami de la Religion* tout court. Duvernay avait emprunté son titre à Paris—et c'est encore ce que font nos journalistes.

Aux Trois-Rivières, Duvernay imprima *le Constitutionnel* qui, bien que ne manquant pas de mérite, ne vécut que deux ans (1823-1825). Charles Mondelet et William Vondenvelden lui fournirent une analyse critique du *Paradis Perdu* de Milton et d'autres travaux littéraires, à part la collaboration politique qui ne chômait dans aucun numéro, car c'était le but de son existence et, comme *le Constitutionnel* de Paris, il ne se montrait que le sabre au poing. De quoi mourut-il? D'une échauffaison du sang, je suppose.

Son successeur, *l'Argus,* dura de 1825 à 1826, combattant avec la même ardeur et courant les mêmes risques. L'argus aux cent yeux voyait trop de choses et parlait trop franc pour ne pas se faire des ennemis.

> Un journal paraît en ces lieux
> Dans nos intérêts les plus proches.
> L'auteur croit bien avoir cent yeux,
> Mais il n'en a que deux bien croches.

Marie-Anne-Julie, leur fille, épousa le 17 avril 1792 Joseph-Marie Crevier. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique,** I, 524; VII, 14, 15.

46. **Le Canadien,** de Québec, 26 sept. 1821, dit que **la Gazette des Trois-Rivières** n'est plus

Tout imprimeur qu'était Duvernay, on lui confia la voirie de la ville et, bientôt, il transforma les rues, les nivella, en ouvrit de nouvelles et déploya une énergie rare, jointe à une faculté d'initiative dont on tirait d'heureux présages pour son avenir. La tradition, ou plutôt le souvenir local que j'ai recueilli vers 1860, nous montre assez gaillardement de quelle manière il s'y prenait pour procurer à ses pompiers la prime offerte à l'activité, car il était chef d'une compagnie du feu.[47] Il faut savoir encore par quel procédé audacieux il supprima le vieil édifice du Marché, ce qui amena la construction d'un bâtiment plus spacieux, plus moderne et fit l'orgueil des citoyens. Comment il parvenait à faire vivre ses journaux des Trois-Rivières, cela nous reste à savoir, mais s'ils mouraient c'était pour renaître de leurs cendres au lendemain de l'enterrement, plus vigoureux que jamais. Il en était parlé au loin; ses collaborateurs maniaient les meilleures plumes de Montréal et de Québec.

Le 14 février 1825, il épousa Marie-Reine-Anne, fille du capitaine Augustin Harnois et de Josephte Desjarlais, de la Rivière-du-Loup (Louiseville). On ne l'appelait plus Crevier, mais Duvernay. Son physique avantageux, aidé de son bon caractère, de sa politesse, de son amour du plaisir, en faisaient un homme charmant à qui la fortune seule refusait ses faveurs. Il exerçait de l'empire sur son entourage par sa manière de pré-

47. De 1819 à 1826, Duvernay fut inspecteur des incendies, ponts et chemins des Trois-Rivières tout en publiant des journaux dans une grande maison de bois qui faisait le coin sud des rues Royale et Plaisante.

senter un projet et aussi parce qu'il était toujours prêt à se mettre à la tête de l'action. Il visait à la réussite en premier lieu.[48]

Il publiait *l'Argus,* aux Trois-Rivières, lorsque, sans attendre la mort de cette feuille, il retourne à Montréal au mois de janvier 1827, pour prendre la direction de *la Minerve,* fondée récemment.

J'observe, en passant, que son imprimerie des Trois-Rivières fonctionnait comme de coutume, mais sans journal. On y publiait des brochures portant le nom de Duvernay. Cet atelier passa probablement à George Stobbs qui publiait *The Christian Sentinel,* en 1830, et fonda, le 17 janvier 1832, *la Gazette des Trois-Rivières.* Le *Mercury,* de Québec, annonçait le 9 août suivant que les souscripteurs de cette gazette étant anglais en majorité, elle ne se publiera plus en langue française.

A vingt-huit ans, Duvernay était formé par l'expérience. Ses journaux auraient pu figurer dans Québec ou Montréal, à cause des questions qu'ils soulevaient. Dès le début, il avait porté son idée et son action au-delà du journal de la campagne, car il avait le goût des grands combats. Chez lui, l'imprimeur prenait la forme de l'homme politique.

Il était mûr à ce point lorsque, le 9 novembre 1826, *la Minerve* parut à Montréal, sous la plume d'Augustin-Norbert Morin, connu depuis cinq ou six ans par de bons écrits sagement rédi-

48 La réorganisation de la Minerve et le plan de la Saint-Jean-Baptiste expliquent ce qu'il était.

gés. Le parti qui inspirait ce nouvel organe désirait néanmoins prendre un ton plus décisif et on s'apercevait, d'autre part, que l'administration était faible. En janvier 1827, on fit donc appel à Duvernay.[49]

Il était enfin dans son milieu et il tailla la besogne en grand. Et, remarquons bien que ce qu'il en faisait n'était pas pour lui seul. D'abord, il était pétri de dévouement, et, ensuite, il voulait stimuler l'esprit de résistance contre les injustices du pouvoir d'alors par sa conduite.[50]

Pour s'assurer l'aide des Irlandais et avoir sous la main un journal de langue anglaise, il devint propriétaire du *Spectator* qui prêchait dans le même sens que *la Minerve* et que rédigeait fort bien pour le temps Jocelyn Waller. Les deux hommes furent arrêtés, en 1828, sous accusation de libelle politique. Il s'en suivit un mouvement populaire. Les choses allaient au désir de Duvernay qui s'offrait aux coups et calculait que plus il y aurait de tapage plus on avancerait dans la voie de la liberté politique. Il devint le personnage le plus notoire, le plus en vue après Louis-Joseph Papineau, car les agitations, depuis 1827, lui avaient fourni l'occasion de percer, comme on

49. Il s'empressa d'acheter cette feuille, déjà existante mais non viable, le 18 janv. 1827, et lui communiqua son feu (**B.R.H.**, 1920, p. 22). Sous M. Morin, **la Minerve** se tenait dans les bornes, craignant la censure des gouvernants; Duvernay la déchaina; il avait été capitaine de pompes à incendie et savait mieux que tout autre se mettre en batterie; du reste, cette fois, il voulait allumer lui-même. Sa première incarcération eut lieu en 1828. En 1832, seconde prise de corps. Cela faisait aller les affaires. En 1836, pour la troisième fois, il connut l'écrou de la prison.

50. C'était un genre d'administration que personne ne songerait plus à défendre aujourd'hui.

dit, au-dessus de la foule.

Ses moyens étaient singuliers. Ils consistaient à faire écrire des articles agressifs que le gouvernement ne laisserait jamais passer sans sévir.[51] Dès que l'on recherchait l'auteur pour l'arrêter, Duvernay se présentait en victime, et on le plaçait sous les verrous. On le retrouvait toujours en pleine lumière tandis que les autres avaient ordre de rester dans l'ombre.[52]

A l'occasion des troubles de 1832, à Montréal, il fut de nouveau emprisonné avec, cette fois, le docteur Daniel Tracey, rédacteur du *Vindicator*. Tant que dura la session de la législature, ils demeurèrent enfermés à Québec, puis on les relâcha.[53] Arrêter ces hommes qui défendaient la cause populaire, les retenir sous clé, les libérer sans procès, tout cela montrait un piètre gouvernement, aussi quelle marche triomphale que celle des deux journalistes, à travers les paroisses de la rive nord, de Québec à Montréal!

L'idée de s'offrir en holocauste pour les siens est un trait de l'esprit de calcul et de l'originalité du caractère vigoureux de Duvernay. Il entrait et sortait de prison entouré d'une auréole de dé-

51. Sa correspondance laisse clairement à entendre qu'il attirait volontairement sur sa tête les colères du gouvernement. Les autorités ne s'imaginaient point les calculs adroits de cette victime. A mesure que l'on s'en prenait à lui, il sentait que la colère du peuple grandissait, et son audace n'en était pas diminuée.

52. Ils n'en avaient probablement pas l'ordre, mais ils préféraient sans doute se tenir "dans la lisière de l'ombre."

53. Lorsque Duvernay était rendu à la liberté, sans qu'on eût osé instruire son procès, l'enthousiasme éclatait en effet de Québec à Montréal, l'esprit des patriotes devenait agissant, mauvais présage pour les autorités

fenseur du peuple, à l'état de grand homme déjà coulé en bronze dans l'imagination populaire. Son nom valait un drapeau, un signe de ralliement aux yeux des patriotes ou réformateurs des abus du passé et du présent. Chaque sortie de prison signifiait une défaite des autorités et l'on disait: "Vous voyez que le gouvernement n'ose aller plus loin." Papineau parlait. Sa parole débordante et chaude relevait l'agitation des foules et indiquait nettement la marche des esprits. Duvernay agissait.[54] A chacune de ses arrestations, le peuple se sentait ému, frappé de crainte, humilié dans ses sentiments, fier de lui, toutefois, et sentant plus que jamais le frein qui le maîtrisait. Cela inspirait le désir de se grouper et d'opposer force contre force. Le pouvoir s'entêtait à agir de rigueur, étant bien résolu à ne rien concéder de ce qu'on implorait de lui.

Sans écrire lui-même, répétons-le, Duvernay inspirait plutôt ceux qui voulaient bien tenir la plume et il se chargeait des conséquences. Il avait l'instinct d'un directeur de journal et s'employait dans ce sens. Jamais il n'a incriminé qui que ce fût: lui seul portait la responsabilité. Aussi, lorsqu'il proposa de réunir en faisceaux les éléments du parti canadien et de les grouper sous le nom de "Saint-Jean-Baptiste, société nationale," personne ne recula. L'heure était solennelle. Une crise politique, plus forte que jamais, agitait le pays et les Quatre-vingt-douze Résolutions tenaient la tête de notre mouvement.

54. Il complétait Papineau par la mimique et semblait dire encore à la foule: "L'on peut faire reculer le gouvernement."

En 1834, Duvernay n'espérait plus se faire mettre en prison. Une autre ressource se présenta à son esprit: il en fit tout de suite l'application; il fonda la Société Saint-Jean-Baptiste, ce qui ne le priva point du plaisir d'être arrêté en 1836, à la suite d'articles parus dans *la Minerve*. Encore libéré et applaudi, inaccessible à l'intimidation, plus populaire que jamais, il fut élu en 1837 par le comté de Lachesnaie (Leinster), mais les troubles commençaient dans le district de Montréal et cette page d'histoire est connue. Duvernay se réfugia à Burlington, Vt., et y fonda en 1839 *le Patriote Canadien*. Il revint à Montréal en 1842, continua de publier *la Minerve* avec succès et mourut à Montréal le 28 novembre 1852 toujours en évidence et respecté partout.[55] Nous avions enfin les réformes politiques qu'il avait si courageusement demandées.

Le cimetière de la Côte-des-Neiges de Montréal, ouvert en 1855, reçut son premier monument au mois de juin de cette année et l'inauguration de celui-ci eut lieu en octobre suivant. Le 21, on y transporta de l'ancien cimetière de la rue Saint-Antoine les restes mortels de Duvernay à cet endroit, sous une pyramide en pierre de taille de trente pieds de haut avec une base carrée de sept pieds. La translation donna lieu à une sortie de presque tous les citoyens de Montréal, avec une

55. Il laissait Ludger-Napoléon et Ludger-Denis, qui continuèrent la publication de la **Minerve** et que M. Sulte a fort bien connus; trois filles et deux soeurs: Julie, Mme Pierre Fortin, de Laprairie, et Hortense, Mme Etienne Gauvreau, de Verchères; sa belle-soeur, Mlle Harnois, qui tenait son ménage. On trouvera de copieuses notes sur Duvernay dans le **Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, 1926-1927, p. 145 à 252.**

pompe religieuse et civile extraordinaire. Georges-Étienne Cartier, alors président de la Saint-Jean-Baptiste,[56] prononça le discours principal devant la colonne commémoratrice.[57]

C'était vingt-et-un ans après la première réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste, et déjà toute la province était remplie de cette institution. La presse parla longuement de ces grandes funérailles, et disons aussi que, en 1852, la mort du fondateur avait inspiré de nombreux articles qui faisaient voir l'étendue des regrets du peuple et la situation de cette société nationale.

L'IDEE DE DUVERNAY

Réunissant toutes les nuances du parti canadien, Duvernay faisait appel en 1834 à l'enthousiasme qui est, après tout et avant tout, le grand ressort des actions patriotiques. Ne jamais laisser s'endormir nos esprits sur ce sujet, convoquer en un jour reconnu le ban et l'arrière-ban des enfants du sol, leur parler de nos intérêts, de nos gloires, de nos espérances, c'est là le levier que cherchait Archimède pour soulever le monde.

Si peu importantes que soient, en apparences, certaines branches de la Société Saint-Jean-Baptiste, elles retiennent dans la voie des traditions une foule de personnes trop disposées, par des cir-

56. Sir Georges-Etienne Cartier a été inhumé, en 1873, non loin de Duvernay.

57. Son discours publié dans les **M.S.R.C., 1916,** est emprunté au journal **le Canadien** de 1855. Il a été reproduit dans **le Pays laurentien,** janvier 1916. On le trouve, avec quelques différences, dans le volume des **Discours** de sir Georges-Etienne Cartier publié en 1893 par Joseph Tassé.

constances fortuites, à s'attiédir et à pactiser avec l'indifférence en matière de patriotisme. Le grand jour du 24 juin les réveille de leur assoupissement.

Il fait bon d'être Canadien, de s'en souvenir, de le témoigner. Ce pays est à nous, mais il est convoité par bien d'autres. Restons sur la brèche, ravivons à point nommé notre courage et nous n'en serons que plus heureux. S'il existait un peuple au monde qui pût compter sur la sympathie des étrangers, ce peuple pourrait se passer d'institutions nationales, mais nous ne verrons jamais se produire ce fait extraordinaire.

Ce que Duvernay ambitionnait en 1834, en présence de l'union admirable des éléments de langue anglaise qui désiraient s'assurer à notre détriment la domination du Saint-Laurent, c'était une entente de nos meilleurs hommes pour la défense nationale commune. En admettant même que ceux-ci fussent partagés en deux camps, à cause des deux manières d'administrer le pays qui existaient alors, l'un voulant des progrès rapides à tous risques, l'autre, renfrogné et ne cédant que sous la pression de l'extérieur, Duvernay voulait les concentrer sur le point capital où notre élément est en danger de s'amoindrir et faire en sorte que, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, une trève de Dieu, on déposât les armes pour voir si, tant d'un côté que de l'autre, il n'y avait pas eu excès.[58] Quelle pensée plus juste! Par crainte de voir s'éterniser les dissensions naissantes qui nous affai-

58. Si un parti prend un mauvais rhumb de vent, on peut ainsi lui faire voir son erreur.

blissaient, il demandait un banquet patriotique, une rencontre des gros bonnets une fois par année. Plus tard, en 1842, à Québec, le docteur Pierre-Martial Bardy demandait plus que cela: un bureau national où devaient aboutir tous les litiges, les disputes, les désaccords et, par le frottement, amener l'entente cordiale, vraiment patriotique. C'était la consécration du plan de Duvernay.

Cette union de Duvernay, si clairement développée par le docteur Bardy à Québec en 1842, est-elle impossible ? Elle ne l'était pas de leur temps. Admirez plutôt avec quelle persistance on a cherché à la rendre de plus en plus impraticable! Ne pourrions-nous pas, en présence des difficultés de races présentes, nous ravigoter un peu et mettre l'action à la fondation des sections paroissiales de la Société Saint-Jean-Baptiste? L'union est plus que jamais nécessaire, car nous sommes en péril tout comme en 1834.[59] Incarnons-nous bien du plan de Duvernay; reprenons-le: il peut produire encore de grandes choses.

La Société Saint-Jean-Baptiste s'est répandue par toute la province de Québec; c'est qu'elle disait quelque chose au coeur de notre population. Sous la présidence générale de M. Victor Morin,

59. Dans le temps où ces lignes furent écrites, M. Sulte fut blâmé d'avoir parlé des embarras de sections. Et cependant, qui était plus patriote que lui? Le peuple? Libéraux ou conservateurs? Peut-être avons-nous plus à perdre, puisque le "vieux gagné" est dans le cas de disparaître. M. Sulte ajoutait: "Parvenons-nous au but du fondateur? Pas que je sache. L'instrument n'est pas accordé. Il donne parfois la note fausse. Ah! si nous étions riches comme les Anglais, et plus, si nous étions des Anglais, la Saint-Jean-Baptiste serait formidable. Nous ne sommes ni riches ni Anglais, et nous nous tenons séparés, comme en 1834."

on a employé son mécanisme à un sens pratique.[60] Avons-nous, cependant, des motifs de croire que l'ancienne célébration ne dit plus rien? Eh bien! non! La commotion annuelle n'est pas à dédaigner. Qu'on se garde bien de la faire disparaître:[61] elle entretient les sentiments d'unité. Mais sa dominante serait inutile si nous n'y joignions pas le patriotisme éclairé à tout instant. Duvernay avait espéré cela!

LA FETE NATIONALE

La fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste doit être l'une de nos préoccupations premières. Sa célébration annuelle, le 24 juin, n'a pas fait que grandir depuis quatre-vingt-dix ans, elle a produit d'immenses résultats car les Canadiens y puisent de plus en plus l'amour de la patrie, la connaissance de leur histoire déjà ancienne et toujours honorable, souvent glorieuse. Les livres n'atteignent pas tous les rangs ou degrés d'un peuple, il faut, pour compléter l'enseignement, quelque chose qui parle aux yeux, qui retentisse aux oreilles, qui réchauffe les esprits. La parade du 24 juin c'est une secousse qui réveille les endormis, ranime les faibles, redouble le courage des forts et

60. On trouvera une liste des anciens présidents dans **Souvenir du 24 juin 1874**, p. 22; **la Revue Nationale**, juin 1924; H.-J.-J.-B. Chouinard, **Fête nationale des Canadiens-français célébrée à Québec en 1880**; et des biographies de chacun d'eux dans les **Processions de la Saint-Jean-Baptiste en 1924 et 1925.**

61. Depuis 1924 la grande procession annuelle se fait avec beaucoup plus d'éclat qu'autrefois. Les thèmes en sont préparés par E.-Z. Massicotte, dessinés par J.-B. Lagacé et mis à exécution par Elzéar Roy.

prend une large place dans l'éducation nationale. Pas de Saint-Jean-Baptiste, ce serait presque vivre dans l'oubli d'un noble passé et l'indifférence du présent: il s'ensuivrait l'abandon de ce qui nous caractérise en ce monde. Les nationalités proviennent d'une volonté divine, ne perdons pas de vue ce fait de toute importance. Une fête nationale nous est nécessaire. Il y a cent ans on le comprenait, on le désirait, sans trop savoir comment y arriver. Des tentatives étaient faites qui ne réussissaient guère; la politique en inspira le moyen; le projet nouveau, sitôt connu, fit le tour du pays comme une traînée de poudre. Pour peindre ce mouvement décisif, je dirai un peu comme Boileau: "Enfin, Malherbe vint!"

> Enfin, Duvernay vint! Son instinct admirable
> Enrôla la Saint-Jean sous la feuille d'érable.
> L'industrieux castor tressaillit dans les bois.
> De clocher en clocher chanta le coq gaulois:
> "Nos institutions, notre langue et nos lois."

On a dit: "Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire," ce qui plaît à première vue à cause de la forme poétique de cette phrase, mais je la traduis bien autrement ! Elle signifie: "Heureux les indifférents, car ils n'ont rien dans la tête." Ceci n'est pas l'éloge d'un peuple.

L'histoire écrite du Canada, cette forêt touffue de belles et nobles actions consignées dans les livres, pourquoi existe-t-elle ? Parce qu'elle raconte nos travaux, nos idées, nos revers, nos triomphes. Et vous diriez, après l'avoir lue: "Heureux le peuple qui n'a pas d'histoire?" Ah! non, jamais!

Cependant nos annales déroulent des événements parfois bien pénibles. Ne vaudrait-il pas mieux avoir eu un passé toujours égal, c'est-à-dire insignifiant ? Devrait-on préférer le terre-à-terre de la vie, à l'honneur d'occuper dans l'histoire une situation qui nous a coûté des larmes, des souffrances et du sang ?

L'homme, la famille, la tribu, la nation, le peuple ne sont ici-bas que des lutteurs. S'ils ne combattent pas, c'est un signe d'incapacité. Chaque individu, chaque groupe a sa mission à remplir, et cette mission ne consiste pas simplement à traîner le boulet de l'existence. Nous sommes destinés, tous, à de plus hautes fonctions. Honneur à ceux qui le comprennent. Posséder une histoire c'est n'être pas une personnalité vulgaire, et c'est encore mieux puisque c'est avoir fourni sa quote-part aux progrès de l'humanité.

Le récit des choses passées est sans intérêt dans le présent s'il ne repose sur le besoin qu'un peuple éprouve de s'éclairer et de marcher en avant. Tourner sans cesse dans le même cercle, refaire toujours une chose banale est insipide. Mais brasser à pleine main les idées et les souvenirs, c'est beau ! Créer par des efforts et des sacrifices une tradition héroïque dont l'admiration des lecteurs s'empare, c'est plus noble que la facile gloriole de ceux qui ont existé comme des enfants ou comme des marionnettes. Etre sorti du grand nombre pour devenir quelqu'un ou quelque chose n'est pas à mépriser. Si le siècle avance et que ce soit en partie grâce à vous, soyez-en fier. Pour les nations vigoureuses, pour les âmes d'élite, la part en-

viée est celle des promoteurs et des combattants. Etes-vous de ceux-là? Oui, votre rôle est superbe. Non, cachez-vous! Pas d'histoire pour les caractères mous.

"Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire." Ah! que cela abaisse les hommes! nous retournons ainsi à l'état d'insectes. Vouloir le bonheur en renonçant à notre dignité!

Le bonheur n'est pas dans la tête:
On peut être heureux quoique bête.

Sans doute! Choisissez: tranquilles et stupides ou combattants et progressants. Tranquilles, parce que vous n'avez qu'un bonheur vide. Stupides, parce que vous vous immobilisez.

Nos ancêtres, qui ne songeaient certainement pas à nous demander d'écrire leur vie glorieuse ou à se faire élever des monuments, travaillaient avec courage à fonder la Nouvelle-France; leurs fils n'ont pas été moins actifs dans l'oeuvre du développement du Canada. Sous deux drapeaux différents, ils ont, les uns après les autres, manifesté la valeur de notre race par des travaux qui sont à la fois l'héritage et l'honneur de leurs descendants. Soupçonnaient-ils que nous serions peut-être trop faibles d'intelligence pour les comprendre et continuer la tradition nationale, comme cela arrive si souvent dans les fils de famille qui ne sont plus de la force du père ? J'aime à croire plutôt qu'ils avaient confiance en nous. Puisque nous avons recueilli la succession, notre devoir est de la conserver intacte; plus que cela, de l'agrandir.

Tout annonce que les Canadiens-français d'aujourd'hui se tiennent à la hauteur de ce noble rôle, qu'ils sont fiers du passé, qu'ils agissent dans le présent et qu'il songent à l'avenir. Ils ont une histoire, ils en sont heureux, ils veulent la perpétuer par un patriotisme bien entendu et se montrer dignes des vaillants hommes qui tracèrent autrefois la route à l'élément français dans cette partie du monde. C'est le jour de la Saint-Jean-Baptiste que cette situation des esprits se manifeste le plus visiblement. La fête du 24 juin est une commotion nationale. C'est tout ce qu'elle produit, dira quelqu'un. Détrompez-vous ! Cet ébranlement répond à beaucoup de choses. Si nous avions oublié notre histoire, si parce que nous avons souffert nous ne voulions plus soutenir la position d'un peuple actif, la Saint-Jean-Baptiste n'existerait pas. Plus de célébration nationale pour les races avilies! Plus de réunions de frères parmi les esclaves! Plus de grands projets dans les populations qui cèdent devant les obstacles! Si nous étions l'Inde, l'Egypte ou la Pologne nous n'aurions pas de Saint-Jean-Baptiste. Mais nous sommes nous-mêmes et nous voulons l'être, quoiqu'il en coûte, tout comme nos ancêtres. C'est donc une parole de félicitation que j'apporte en ce moment à mes compatriotes et je dis à leur intention:

"Heureux le peuple qui continue une belle histoire."

(1920).

Les ancêtres de Ludger Duvernay[1]

On aime généralement à connaître l'origine de ceux de nos compatriotes qui se sont distingués; c'est pourquoi j'ai voulu étudier la généalogie du fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il m'a paru surtout utile de donner autant de détails que possible sur les deux premières générations de cette famille en Canada; c'est la partie la plus obscure de nos connaissances et partant celle que je trouve la plus intéressante.

Un Canadien, que je ne veux pas nommer, a publié la phrase suivante: "Ludger Duvernay, fondateur de *la Minerve,* descendait d'une famille française établie au Canada." C'est l'histoire de chacun de nous, toutefois ça manque de détail !

Un autre fait remonter les Duvernay jusqu'au temps de Champlain. Ce n'est pas cela non plus. En 1621, un gentilhomme du nom de Duvernay, qui avait voyagé au Brésil, arriva à Québec sur le navire du capitaine Dumay, se rendit à la traite des Trois-Rivières, puis retourna à Québec. L'hiver de 1622-1623, il était chez les Hurons, près de la baie Georgienne. L'été de 1623 il descendit à Québec et repartit presque aussitôt pour le pays des Hurons (lac Simcoe), d'où il revint en 1624. Ce Duvernay ne se retrouve plus en Canada après 1624; mais cinquante-et-un an plus tard (1675), le nom reparaît dans la famille Crevier. Il semble

1. L'éloge de Duvernay a été fait à bien des reprises et son histoire est mieux connue que les origines de sa famille. Ces notes serviront à corriger des erreurs généralement répandues et à compléter le travail précédent.

de toute évidence que le Duvernay du temps de Champlain ne s'est pas fixé parmi nous.[2]

Un troisième chercheur exhume certains renseignements des archives publiques et nous présente le père de Ludger Duvernay habitant les Trois-Rivières. Il se trompe de famille. Vers l'époque ou naquit Ludger Duvernay, il y avait aux Trois-Rivières un homme dont le nom ressemblait à celui de Duvernay et que plusieurs des Trifluviens actuels ont adopté comme étant le père de Ludger. Lors d'une visite à ma ville natale, en 1886, je réussis à éclaircir la question, avec l'aide de MM. J.-N. Bureau et P.-E. Vézina.

Au greffe de la municipalité des Trois-Rivières, à la date de 1798, on voit un nommé Alexandre Duverny dit Saint-Germain, nouveau venu, qui possède un lot de terre. Au greffe de la Paix, même lieu, à la date du 18 janvier 1799, on peut lire la cause de Pierre Barbeau, sellier, habitant les Trois-Rivières, portant plainte contre son patron Alexandre Duverny dit Saint-Germain.

L'acte suivant se trouve au registre de l'hôpital des Dames Ursulines des Trois-Rivières: "Alexandre Duverny de St-Germain, sellier de profession, natif de Québec, domicilié aux Trois-Rivières, est mort âgé de quarante ans, à l'hôpital des D. D. religieuses, le douze février de l'an mil huit cent deux; son corps a été inhumé le quatorze du même mois et an que dessus, dans le cimetière du dit hôpital, avec les cérémonies ordinaires faites par nous prêtre soussigné, en présence de René Kimbert, étudiant, et de François Doucet, fils, qui ont

2. **Oeuvres de Champlain, p. 1007, 1045, 1063.**

signé avec nous. (Signatures) R. J. Kimbert, François Doucet, St. Marc, prêtre."

Duverny parait être le nom au lieu de Duvernay. Le surnom de Saint-Germain ne rappelle rien de la famille Crevier. Le fait de la naissance à Québec nous éloigne encore davantage des Crevier. En 1802, il y avait des Crevier au Cap-de-la-Madeleine, aux Trois-Rivières et à Saint-François-du-Lac, tous gens à l'aise et qui eussent dû se présenter au décès d'un membre de leur famille. A leur place, nous voyons deux jeunes gens, Kimbert et Doucet, des meilleures maisons de la ville, il est vrai, mais absolument étrangers aux Crevier, aux Bellerive, aux Saint-François, aux Deschenaux, aux Duvernay. D'où je conclus que Duverny Saint-Germain n'appartenait pas aux familles qui nous occupent ici.

"Die 7 Decembris 1639, ego Jacobus Buteux, baptizavi infantem annos circiter 8 natum nomine Christophorum Tetibisi, filium defuncti Piresi, patria insularis quem educat N8chak8. Patrinus fuit Christophorus Crevier. [3] *pistor."* Cet acte, copié du registre de la paroisse des Trois-Rivières, montre que, le 7 décembre 1639, Christophe Crevier, boulanger de son état, fut parrain d'un petit Algonquin natif de l'île des Allumettes, rivière des Algonquins (l'Ottawa). Beaucoup de "Sauvages de l'Ile", comme on disait alors, fréquentaient le poste des Trois-Rivières et même y stationnaient durant des mois, ce qui explique

3. Il avait dû venir de France cette année. Les nouveaux arrivants étaient souvent choisis pour être parrains des Sauvages.

le texte du P. Buteux: *patria insularis.*

"Die 6 januarii 1640, ego Jacobus Buteux, baptizavi, cum ceremoniis, Mariam Ik8esens, patria insularem natam circiter 28 annos, cujus patrinus fuit Joannes Nicolet et Joanna Lameslée, exum pistoris." Jeanne Enard, née en 1616 ou 1619, était la femme de Christophe Crevier dit Lamêlée.

"14ª die maii 1640, ego Carolus Raymbault, baptizavi, cum ceremoniis, Franciscum, predie natum, filius Christophori Crevier, pistoris, et Joanna Enard, conjugum Rothomagensium,[4] *patrinus fuit Dominus Franciscus de Champflour, moderator; matrina Domina Margarita Couillard, conjux interpretis (est in Gallia)."* Ce troisième acte, du même registre, constate que le boulanger Crevier avait épousé Jeanne Enard à Rouen; que l'interprête Jean Nicolet était allé en France: deux petits faits qui montrent Crevier venant de la Normandie et non pas de la Rochelle,[5] et Nicolet absent en France et non pas au Wisconsin.[6] L'enfant ici mentionné, François Crevier dit Lamêlée, fut parrain d'un Sauvage, aux Trois-Rivières, le 21 septembre 1652: *Franciscus Crevier filius de la Meslée.* Il fut tué par les Iroquois, dans la commune des Trois-Rivières, à l'âge de treize ans. *Le*

4. Donc, Christophe Crevier était de Rouen et boulanger. Son parent, Charles Dizy dit Montplaisir, de Rouen, aussi boulanger, fut un des premiers colons du Cap-de-la-Madeleine. André Crevier, médecin aux Trois-Rivières en 1643, était-il parent de Christophe? Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique,** I. p. 150.

5. Comme le dit Mgr Tanguay, mais sans indiquer la source du renseignement.

6. M. Sulte a écrit un assez long travail sur cette question, publié dans **la Revue canadienne,** 1910, p. 148, 331, 409.

Journal des Jésuites du 14 juin 1653 renferme les lignes suivantes: "Arrivée à Québec la barque des Trois-Rivières qui nous apporte la nouvelle de François La Meslée tué par les Iroquois le 28 du mois de mai, dans la Commune, par 20 ennemis."[7] Ce n'est pas lui qui a donné son nom à Saint-François-du-Lac, comme on le dit généralement.

"2ª die Junii 1640, Ego Carolus Raymbault baptizavi cum ceremoniis Joannam, puellam quindecim circiter dies natam, filiam Arin8stig8an et Pit8chk8bis patrina (patria?) 8natchataronon. Patrinus fuit Petrus Letourneur dictus Latour, faber matrina Joanna Enard pistoris conjux."

D'après les recensements de 1666 et 1667, Nicolas, fils de Christophe Crevier, serait né en 1641 ou 1645, probablement aux Trois-Rivières; je n'en trouve aucune trace au registre, mais nous verrons que la famille demeurait encore aux Trois-Rivières à ces deux dernières dates. Marguerite serait née en 1643,[8] selon le recensement de 1667, mais, de même que pour Nicolas, elle n'a pas d'acte de baptême au registre de la paroisse. Nicolas épousa Louise Leloutre en 1663; il fut cultivateur, commerçant et traiteur et vécut toujours au Cap-de-la-Madeleine où il laissa une nombreuse descendance sous le nom de Bellerive, sans avoir totalement oublié son nom de Crevier. Il y a une île Bellerive, près du Cap-de-la-Madeleine, dans l'embouchure du Saint-Maurice.

7. Dans les **Mélanges historiques**, vol. 7, p. 27, M. Sulte dit le 14 juin par erreur.

8. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique**, I. p. 150, met 1645.

"3ª Aprilis anni 1642, Ego Josephus Poncet, Societatis Jesu, baptizavi in ecclesia immaculatae conceptionis B. V., ad Tria Flumina, infantem recens natum. Patre Christophoro Crevier; matre Joanna Enard ejus uxor. Nomen Joanni impositum est. Patrinus fuit Dominus Joannes Lambert. Matrina Domina Maria Marguerie, uxor Domini Jacobi Ertel." L'enfant en question se maria le 26 novembre 1663, aux Trois-Rivières, avec Marguerite Hertel, soeur du fameux François Hertel dit le Héros, à cause de ses exploits, et fut seigneur de Saint-François-du-Lac, un lieu qui portait ce nom depuis 1638, et où il se fixa en 1671. Il fut enlevé par les Iroquois, en 1693, et mourut à Albany. Ses descendants se sont appelés Saint-François et Crevier.

"Anno Domini 1642, die 1ª Septembris, Ego Josephus Dupéron. Societatis Jesu sacerdos, baptizavi solemniter in sacello nostro sancti Petri, ad Tria Flumina, infantem recens natum ex Simone Ketimagichichis et Maria 8tisk8eiabik8k8e. Alexander dictus est a patrinis Claudio Valet et Joanna Enart." Le père de l'enfant est connu dans l'histoire de cette époque sous le nom de Piescaret, chef de guerre algonquin.

Antoine, fils de Christophe Crevier, qui a dû naître vers 1647, Marie, vers 1649 ou 1650, et Jean-Baptiste, vers 1651 ou 1652, ne sont pas non plus inscrits aux registres des baptêmes, soit aux Trois-Rivières, soit à Québec. [9] Antoine, pris par les Iro-

9. Les actes de baptêmes de cinq des enfants de Christophe Crevier ne se retrouvent en effet ni aux Trois-Rivières ni à Québec. La même omission existe à l'égard de nombre de familles

quois, fut tué à coups de couteau en 1661.[10] Marie épousa en 1663 Nicolas Gatineau dit Duplessis.[11] Jean-Baptiste prit le surnom de Duvernay que sa descendance a transmis au fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Pierre Boucher, qui demeurait aux Trois-Rivières depuis 1645, se maria à Québec le 9 juillet 1652 avec Jeanne (d'après les recensements, elle serait née en 1636, en France probablement), fille de Christophe Crevier et de Jeanne Enard. Avant 1654, il n'y a pas un seul mariage inscrit aux Trois-Rivières; on en trouve plusieurs aux registres de Québec et dans les actes des notaires de ce dernier lieu qui appartiennent aux Trois-Rivières. [12] Pierre Boucher et sa femme vécurent aux Trois-Rivières jusqu'en 1667.

Au cours des années 1643-1651, il n'y a aucune trace connue pour nous faire voir où demeurait Christophe Crevier. Je pense qu'il était toujours aux Trois-Rivières.

Le 9 août 1653, *le Journal des Jésuites* donne les noms des syndics adjoints élus ce jour-là pour Québec et les environs. Ils sont au nombre de huit: "Le sieur La Meslée" représente la côte de Notre-Dame-des-Anges. Ce La Meslée est-il

de cette époque. Nous constatons les âges de ces individus par des pièces notariées ou les recensements nominaux; et c'est ainsi qu'a procédé Mgr Tanguay chaque fois que les registres des paroisses étaient muets.

10. Il avait alors quatorze ans. **Mélanges historiques,** vol. 7, p. 32. Mgr Tanguay ne le mentionne pas.

11. Ce Duplessis donna son nom à la rivière Gatineau. **Mélanges historiques,** vol. 7, p. 67-75

12. Le fait de ce mariage à Québec ne doit pas nous porter à croire que les Crevier demeuraient en cette ville ou dans le voisinage.

Christophe Crevier? Si oui, comment pouvait-il être syndic d'un faubourg de Québec et demeurer aux Trois-Rivières? M. l'abbé Ferland a cru que notre Crevier s'était d'abord établi dans le voisinage de Québec et que, vers 1660, il en était parti pour se fixer aux Trois-Rivières, mais nous avons vu ci-dessus que la famille résidait dans ce dernier endroit depuis 1639 au moins.

J'estime à 70 le nombre des chefs de familles établis au Canada (Québec, Trois-Rivières et leurs environs immédiats) jusqu'à 1639; par conséquent, Crevier compte comme très ancien Canadien, ce qui donne un titre de plus au fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste, appartenant à la sixième génération canadienne de cette famille.

Le 20 octobre 1654 Christophe Crevier se fait concéder l'île nommée aujourd'hui Saint-Christophe, la plus grande de celles qui sont dans l'embouchure du Saint-Maurice.

Le 22 janvier 1655, aux Trois-Rivières, "Christophorus Crevier dictus La Meslée" est parrain de Marie Lucas. Le 3 février suivant, "Domina de La meslée" est marraine d'un petit Algonquin. Le 8 mars, elle est marraine de Pierre Lafond. Le 4 mai, elle est marraine de Jacques Aubuchon.

Au mois de juin 1655, le premier registre connu des audiences de la justice des Trois-Rivières s'ouvre par l'affaire Crevier-Laframboise au sujet d'un veau que madame Crevier avait gardé, soigné, nourri et dont elle réclamait une part, laquelle lui fut accordée par sentence de Pierre Boucher,

qui était à la fois juge au tribunal et gendre de la plaignante.

Le 31 octobre 1655, madame Crevier est marraine de Marie Moral. Le 28 décembre, elle est marraine de Jean Bourgerie. Le 16 janvier 1656, "Dominus La Meslée" est au mariage de Jean Desmarest. Le 10 juillet, "Marguerita Crevier" est marraine de Pierre Saint-Amant. Le 10 janvier 1657, la même est marraine de Marguerite Dandonneau. Le 20 avril suivant, "Maria Lameslée" est marraine d'une petite Algonquine. Le 14 juillet, "Domina de La Meslée" est marraine de Jeanne Couc. Le 15 août, elle est marraine d'une petite Algonquine. Le 1er novembre, "Joanna Enar" est marraine d'une petite Algonquine.

Marguerite Crevier se maria quatre fois: d'abord, le 14 mai 1657, avec Jacques Fournier dit le sieur de la Ville, né en 1633; [13] elle convola avec Michel Gamelin dit Lafontaine, maître-chirurgien, fils de Michel et de Françoise Bélanger, paroisse Saint-Aubin, évêché de Blois, en 1661; [14] les deux mariages eurent lieu aux Trois-Rivières; ensuite, le 21 août 1683, à Boucherville, à François Renou dit Lachapelle, et, en quatrième noces, en 1692, Pierre Groston ou Gratton dit Saint-Onge. Ce ménage vécut quelques années aux Trois-Rivières, puis se fixa à Boucherville.

Christophe Crevier est cité au *Journal des Jésuites,* le 3 novembre 1657, comme ayant conduit

13. **Mélanges historiques,** vol. 5, p. 16.

14. Non pas en 1663 comme le dit Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique,** I, p. 150; III, p. 199, bien qu'il se corrige à I, p. 250, article Gamelin. L'acte n'est pas au registre de l'église; contrat de mariage devant Séverin Ameau, Trois-Rivières, le 10 oct. 1661.

des prisonniers iroquois des Trois-Rivières à Québec. C'était à la suite de diverses escarmouches dans lesquelles douze de ces Sauvages avaient été capturés.

Le 6 mars 1658, "Joannes Crevier" est parrain d'une petite Sakakie. Le 4 janvier 1659, "domina Crevier" est marraine d'une petite Algonquine. Le 27 septembre, "domina de La Meslée" est marraine de François Rivard. Le 29 mars 1660, "domina La Meslée" est marraine de Jeanne Berthault. Le 18 septembre suivant, "Marie Crevier" est marraine de Marie-Jeanne Pellerin dit Saint-Amant. Le 12 décembre, "Maria La Meslée" est marraine de Marie-Madeleine Marchand. Le 1er janvier 1661, "Joannes Crevier" est parrain de Marthe Moral. Le 14 février, "Dominus Lameslée" assiste au mariage de Jacques Vaudry. Le 6 avril 1661, "Joanna Enard" est marraine d'un Sauvage. Le 7 juin suivant, "Maria Crevier" est marraine d'Antoinette Chouart. Le 16 août, "Domina La Meslée" est marraine de Michel-Ignace Dizy. Le 30 septembre, "Joanna Enard" est marraine de Pierre Lefebvre. Le 10 novembre, "Maria Crevier" est marraine de Jacques Petit. Le 9 novembre 1662, "Joanna Enard uxor domini Crevier" est marraine de Louis Aneau.

Voilà bien, direz-vous, une multitude de petits faits que vous prenez plaisir à nous raconter, mais à quoi bon? Pardonnez-moi, lecteur, c'est en groupant des riens de ce genre que l'on parvient à débrouiller l'écheveau passablement enmêlé de l'histoire du Canada. Tout doit se prouver par faits et articles. Hors de là, nous sommes dans le vague.

Je procède comme un avocat qui veut établir sa cause devant le tribunal. Mon tribunal, c'est la science historique. Un jour ou l'autre elle me jugera.

Nous avons donc, de 1639 à 1662, toute la famille aux Trois-Rivières. C'est un point que je tenais à constater. Par la suite, une branche est allée au Cap-de-la-Madeleine, une autre à Saint-François-du-Lac, et une troisième à Montréal. Cette dernière est celle de Duvernay.

Christophe Crevier mourut avant le 3 novembre 1663. [15] Cette année, sa fille Marie, alors âgée de treize ou quatorze ans, épousa Nicolas Gatineau; son fils Jean épousa Marguerite Hertel; et son autre fils Nicolas épousa Louise Leloutre. Jean-Baptiste dit Duvernay restait le seul non marié.

Jean Crevier est erronément désigné comme sieur de Bellerive à son acte de mariage, passé devant le notaire Sévérin Ameau, aux Trois-Rivières, le 20 novembre 1663. Mgr Tanguay lui donne le surnom de Bellerive et Duvernay, mais ceci me semble également être une erreur de transposition typographique, parce que je n'ai rien vu pour justifier cette assertion. Jean n'a porté ni le nom de Duvernay ni celui de Bellerive, avant ou après son mariage, mais plutôt celui de Saint-François, d'après la seigneurie de Saint-François-du-Lac que lui passa Pierre Boucher, le premier Canadien

15. **Conseil souverain,** I. p. 48. Les trois fils survivants se nommaient Nicolas, Jean et Jean-Baptiste. Chacun d'eux a fondé une famille sous un nom d'emprunt.

anobli, en 1671.[16]

Au recensement de 1666, aux Trois-Rivières [17] on voit: "Jeanne Enard, veuve de Christophe Crevier, 50 ans; Jean-Baptiste Crevier, son fils, 18 ans." La même pièce donne: "Nicolas Crevier, 25 ans, habitant; Louise Leloutre, 18 ans, sa femme; Marie-Barbe, leur fille, 3 mois; Jacques Julien, 23 ans, domestique". Jean Crevier n'est pas mentionné. L'année suivante, un autre relevé de la population indique, au Cap-de-la-Madeleine: "Jeanne Enard, 45 ans(?), 9 bêtes à cornes, 50 arpents de terre en valeur; Jean-Baptiste, son fils, 16 ans; Jean-François... 22 ans, domestique". Et plus loin: "Jean Crevier, 25 ans, 6 bêtes-à-cornes, 13 arpents en valeur; Marguerite Hertel, 18 ans, sa femme; Michel (erreur, c'est Nicolas) Crevier, 22 ans; Louise Leloutre, 19 ans, sa femme, 5 arpents en valeur."

Le 2 mars 1669, chez Jean Crevier, au Cap-de-la-Madeleine, Benjamin Anseau, sieur de Berry, attaque M. de Montigny et le compagnon de ce dernier, messire Charles du Jay, chevalier, seigneur en partie du Grand-Rosoy et vicomte de Manereuille,[18] et, là-dessus, un procès s'instruit devant Quentin Moral, sieur de Saint-Quentin, juge prévost de la sénéchaussée du Cap-de-la-Madeleine. Sont témoins: Marguerite Hertel, âgée de 20 ans, femme de Jean Crevier (il paraît absent): Louise Leloutre, 21 ans, femme de Nicolas Cre-

16. **Mélanges historiques,** vol. I, p. 55, 82-84. Les **Paris Documents** indiquent que Jean Crevier a dû périr aux environs d'Albany.

17. C'est une erreur au recensement: il faut lire Cap-de-la-Madeleine.

18. **Mélanges historiques,** vol. 8, p. 87, 135; vol. 10, p. 15

vier; Marie Crevier, 21 ans, femme de Nicolas Gatineau, sieur Duplessis; Paul Hubert, 23 ans, natif de la paroisse Saint-Paul de Paris; Jean Jacquet dit Laverdure, 19 ans, de la paroisse Saint-Lin, de Nantes, domestique de Jean Crevier; Cécile Janot, 13 ans, servante de madame veuve Crevier; Mathieu Rouillard, 27 ans, habitant de Batiscan. Anseau, ayant reçu des coups dans la bagarre, a été soigné par Félix Thunaye, chirurgien au Cap-de-la-Madeleine. Jean Crevier demeurait en ce lieu et vendait de la boisson. Les signatures sont: Benjamin Anseau, Rosoy Manereuille, Moral, Marguerite Crevier, Louise Leloutre, Marie Crevier, F. Thunaye. Ne savent signer: Hubert, Jacquet, Cécile Janot et Rouillard. Les papiers [19] concernant cette bagarre commencent ainsi: "Supplye humblement Benjamin anseau Sieur de berry demandeur et plaintif..." Ce plaintif était l'auteur de la brouille et avait reçu les coups. Manereuille, Montigny et Anseau se querellaient en langue anglaise, sans doute pour ne pas être compris des témoins de la scène. J'en conclus que tous trois appartenaient à la classe des chasseurs, voyageurs, traiteurs et coureurs de bois qui, depuis sept ou huit ans, trafiquaient clandestinement des pelleteries aux Anglais. Dans la maison de Jean Crevier, "ils buvaient par ensemble et le dit anseau demanda au sieur demanereuille s'il voulait jouer une pièce de quarante sols". Madame Crevier fut priée de dire si elle voulait que l'on mît Anseau à la porte. Enfin, il est clair que le lieu était un

19. Publiés dans **l'Union libérale** de Québec les 7, 14, 28 juin 1889.

rendez-vous de coureurs de bois.

La veuve de Christophe Crevier tenait commerce au Cap-de-la-Madeleine. [20] En 1666 elle fournit des marchandises à trois hommes qui partaient pour aller "faire la traite aux 8ta8ak" (Outaouas), c'est-à-dire au lac Supérieur. Deux autres hommes se joignirent à eux étant déjà équipés d'autre part. Le 10 août 1667, un nommé Dugast [21], avec un commerçant de Québec, Thierry Delettre dit le Wallon, et Jean Péré, de la même ville, aussi trafiquants, signèrent un contrat pour fournir à Corneille Tecle, Mathurin Normandin, du Cap-de-la-Madeleine, et Jacques Cachelièvre, employé de Charles Bazire, marchand de Québec, les articles et effets nécessaires à la traite du pays des Outaouas " à moitié de profit". Un voyageur du nom de Lapointe se joignit à Tecle, Normandin et Cachelièvre. Tous quatre étant arrivés au lac Supérieur y rencontrèrent les cinq hommes mentionnés ci-dessus et, le 31 janvier 1668, ils amalgamèrent leurs compagnies en une seule pour faire la traite en commun, mais bientôt la maladie enleva les cinq hommes, ainsi que Lapointe, de sorte que Tecle, Normandin et Cachelièvre restèrent seuls, sur neuf, pour continuer la traite. Ces trois "voyageurs" réclament [22], plus tard, le droit de s'approprier les bénéfices des six compagnons décédés.

20. Elle y était encore en 1675; plus tard (1680?), elle alla demeurer à Montréal, chez sa fille mariée à Michel Gamelin, où elle vivait en 1689. **Conseil souverain, IV, p. 313.**

21. Vincent Dugast, qui fut marchand à Montréal, n'avait pas plus de quatorze ans à la date en question. Ce ne peut être lui dont on parle ci-dessus.

22. **Conseil souverain.** 12 sept. 1670.

Les fournisseurs Dugast, Wallon et Péré, ayant reçu la moitié de toutes les fourrures rapportées par Tecle, Normandin et Cachelièvre, soit la moitié des bénéfices de trois parts sur neuf, se trouvaient satisfaits. Alors intervint la veuve Crevier qui demanda sa moitié dans trois parts des décédés. De son côté, le procureur fiscal de la Compagnie des Indes prétendit à la part des six décédés "par droit de déshérence comme seuls seigneurs hauts justiciers en ce pays". Le Conseil décida que les cent cinquante-six robes de castor restant la part des six décédés, seraient partagées comme suit: cinquante-deux à Tecle, Normandin et Cachelièvre; cinquante-deux à la veuve Crevier; sur le reste, deux-sixièmes entre les mains du sieur Michel Pelletier dit la Prade et un sixième entre celles de Wallon, "pour les représenter quand sera par le Conseil ordonné". La Compagnie des Indes est priée de faire plaider sa cause pour voir si elle a droit à ces trois-sixièmes de castor.

II

Le surnom de Duvernay apparaît pour la première fois le 28 avril 1675 dans un acte d'Antoine Adhémar passé au Cap-de-la-Madeleine, et par lequel Jacques Aubuchon, habitant du lieu, promet payer à François Chorel dit Saint-Romain, marchand, la somme de cent vingt-cinq livres tournois, en présence de "Benjamin Anseau sieur Berry et Jean-Baptiste Crevier sieur du Verné". La signature est "Duverné" et non pas Crevier.

Le 25 octobre 1677, aux Trois-Rivières, le Frè-

re de la Ribourde, Récollet, baptise une petite Algonquine dont le parrain est "Jean-Baptiste Crevier sieur Duvernet" et la marraine Marie-Gertrude Moral.

Le 12 mars 1686, aux Trois-Rivières, Charles Vacher dit Lacerte fait baptiser une fille dont la marraine est "Anne-Charlotte Chorel, femme de Jean-Baptiste Crevier dit Duverné, habitant de Champlain."

Le nom de Duverné, Duvernet ou Duvernay n'est pas rare en France, mais au Canada il n'appartient qu'à la famille Crevier, et aussi aux deux gentilhommes de passage que nous avons mentionnés au début de ce travail. Le seul fils de Christophe Crevier qui l'ait porté est, en toute certitude, Jean-Baptiste, le plus jeune de ses fils.

Si le lecteur voulait s'en donner la peine, il pourrait constater que les familles du gouvernement des Trois-Rivières, prises généralement, ont adopté trois ou quatre surnoms chacune. Cette coutume est moins répandue dans le gouvernement de Montréal, mais elle a conservé toute sa force dans la partie est de ce gouvernement ou district, peuplée par des colons trifluviens.

Jean-Baptiste [23] figure au recensement de Batiscan, l'année 1681, comme âgé de 30 ans; il a un fusil, deux boeufs, quarante arpents de terre en culture. Cette année, au baptême d'une petite Algonquine, il est appelé Crevier dans le corps de l'acte mais il signe "Duverné". Le 20 janvier

23. Le recensement met simplement "Jean" par erreur. Jean demeurait alors à Saint-François-du-Lac, comme le recensement de la même année le fait d'ailleurs voir.

1682, il épouse à Champlain Anne-Charlotte, fille de François Chorel dit Saint-Romain, marchand du lieu.

J'ai lu des milliers d'actes de ce genre. Souvent, très souvent même, les signatures placées au bas de ces pièces ne correspondent pas aux noms mentionnés dans le corps du texte. C'est que le notaire ou le prêtre, après avoir inscrit les noms des personnes, tels qu'ils les connaissaient ou selon la manière de parler des gens qu'ils consultaient, laissaient librement chacun signer son nom de fantaisie. A ma connaissance, il y a eu trente procès, depuis cinquante ans, pour des causes semblables. Lorsqu'il s'agit de les identifier, les Canadiens-français ne savent souvent pas quel nom leurs ancêtres portaient car, autrefois, ils signaient tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. L'usage n'était pas encore établi d'enseigner, dès l'enfance, la nécessité et l'à-propos d'adopter une signature personnifiant l'individu. Il n'y a pas que nous qui ayions à éclaircir ces mystères des sobriquets et des surnoms, car les pays d'Europe ont été les premiers à faire attirer le ridicule sur eux.

Le contingent de milice du gouvernement des Trois-Rivières qui accompagnait M. de la Barre, gouverneur, au lac Ontario, en 1684, pour intimider les Iroquois, comptait parmi ses officiers "le sieur du Verné, lieutenant; Godefroy de Saint-Paul, capitaine de milice des Trois-Rivières; La Bretonnière, [24] lieutenant; un sergent, un tambour, vingt-quatre soldats et cinq soldats de convoi; M.

24. Sur Passard dit LaBretonnière, voir **Mélanges historiques**, vol. 10, p. 27, 29, 35, 37.

de Beauvais, capitaine de la côte à Batiscan; Montplaisir, [25] lieutenant; deux sergents et trente-sept soldats. [26] Le lieutenant du Verné qui figure en cette occasion ne peut être que Jean-Baptiste Crevier dit Duvernay. Jean-Baptiste était marchand. Il s'occupait aussi de la traite des pelleteries car, dès 1667, je le vois avec son frère Nicolas compromis dans une affaire de vente de boisson aux Sauvages au sujet du troc des marchandises européennes. Il laissa sa famille à Batiscan et alla se fixer à Montréal vers 1705. Dans le registre pour recevoir les oppositions aux Décrets, déposé au greffe des Trois-Rivières, je lis, à la date du 10 juillet 1706, que "le sieur Jean-Baptiste Crevier Duvernay, demeurant à Montréal, proteste contre la vente de l'île Ronde située dans la rivière Saint-François, [27] toutefois, la même année, son dernier enfant fut baptisé à Batiscan. Que la famille ait émigré à Montréal ou non, il est certain que Duvernay fut inhumé dans cette ville, le 15 mars 1708.

Un exploit de l'huissier Daniel Normandin en date du 26 juin 1709, que m'a fait voir le docteur Alphonse Dubord, des Trois-Rivières, constate que "Marie-(Anne?)-Charlotte Chorel, veuve de Jean-Baptiste Crevier sieur Duverné, demeurant à Montréal", avait une réclamation de

25. C'est Pierre Dizy dit Montplaisir, né vers 1635.

26. Les **Paris Documents, IX**, p. 235, donnent l'état des troupes, milices, etc., qui se trouvaient à Cataracouy (Kingston) le 14 août 1684; **Mélanges historiques**, vol. 7, p. 73, 74.

27. Comme la seigneurie de Saint-François-du-Lac appartenait alors à son neveu Joseph Crevier, on peut supposer qu'il avait des intérêts dans ces domaines.

trente francs contre son frère François Chorel dit d'Orvilliers, marchand à Champlain.

Ainsi, la branche des Crevier-Duvernay s'était transportée dans le gouvernement de Montréal et c'est là que nous devrons la suivre pour arriver à Ludger Duvernay, fondateur du journal *la Minerve* et de la Société Saint-Jean-Baptiste.

La carte cadastrale de Gédéon de Catalogne, qui est de 1709 à peu près, porte le nom de "Duverné" sur la onzième terre située au bord du Saint-Laurent, en remontant à partir de la rivière Batiscan. Une terre marquée "Crevier" est dans le Cap-de-la-Madeleine; c'est celle de Nicolas Crevier dit Bellerive.

III

La veuve de Jean-Baptiste restait avec quatre ou cinq enfants, dont l'un, Pierre Duvernay, né à Batiscan le 8 juin 1699 et marié le 9 janvier 1724 à Thérèse Chevalier, fille de Joseph, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, s'établit à Verchères où il mourut en 1754.[28]

Un fils de celui-ci, Jacques, né à Montréal le 13 novembre 1724 et marié à Marie-Anne Tétreau, fille de Jacques, fut notaire à Verchères, Varennes et la rivière Chambly, du 26 juin 1748 à 1762, et mourut à Verchères le 17 mai 1762. Le fils de ce dernier, Pierre, fut aussi notaire à Verchères et à Varennes et continua le greffe de son

28. Ils ont dû périr tous deux ensemble dans une catastrophe quelconque, car ils furent inhumés le même jour, le 15 fév. 1754, à Verchères.

père, de 1762 à 1801. [29] Du premier notaire Duvernay, Jacques, mort en 1762, était né à Verchères, le 13 décembre 1756, un fils, Joseph-Marie, qui épousa à Verchères Archange Lhuillier, le 27 novembre 1780, puis, en secondes noces, à Varennes, Marie-Anne-Julie Rocbert de la Morandière, le 17 avril 1792. Il fut cultivateur à Verchères: il se noya et fut inhumé à Lanoraie le 26 août 1820. Il eut au moins deux fils: Joseph-Marie Duvernay, notaire à Nicolet du 30 octobre 1805 à 1836, et Joseph-Ludger qui naquit à Verchères le 22 janvier 1799. [30]

Trois années avant l'arrivée de Christophe Crevier dit Lamêlée dans la colonie naissante, on avait célébré au Canada, pour la première fois, les feux de la Saint-Jean, et cette fête se continua jusqu'à 1834, époque où Ludger Duvernay lui donna son organisation avec un caractère national.

(1886).

29. T. de Montigny, **Histoire du droit canadien**, p. 586; **Tableau général des notaires**, 1915, p. 182; J.-E. Roy, **Histoire du notariat**, I, p. 214; II, 11, 12, 133, 235.

30. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique**, III, p. 199, 202.

APPENDICE — Note I

The Canadian Beaver[1]

After reading the article in the *Fiery Cross* I take pleasure in stating here that the first beaver used as an emblematic sign, in connection with North America, was on the shield of a Scotsman, Sir William Alexander of Menstrie. The Alexander family had already a bear in their arms, from a long time before 1621, when Sir William Alexander began the Scotch settlement of Acadia, and succeeded remarkably well in so doing. Charles I was so much pleased with the enterprise that he granted him many favors, and in 1632 authorized him to put a beaver on his own coat of arms, with the device: *Per mare, per terras.*[2] The Alexanders have kept the bear or the beaver on each of their separate shields until now.

This of course relates only to Nova Scotia, and not Canada at large, but it is nevertheless a curious occurrence.

Mr. Douglas Brymner, archivist of Canada, has clearly explained that question of the origin of the beaver as an emblem.[3]

The family of Ysebrant Beverwoorde, whose genealogy dates from 1300, in Germany, has a beaver on their coat of arms, with the device: *Per mare, per terras.* Eighteen different families in Great Britain have also a beaver on their crests.

1. **The Fiery Cross,** Dec. 1895.
2. This is the MacDonald (Lord of the Isles) motto. Alexander, the founder of the Earl of Stirling's family, was a younger son of the Lord of the Isles of his day, hence, we suppose, the motto chosen.
3. See next chapter.

Then, in 1690, came the medal mentionned in the *Fiery Cross* for November, p. 16.

Father Charlevoix wrote a *History of New France* which was published in 1744. The frontis-piece of the first volume has an elaborated *vignette* in which you can see a bee hive and two beavers; the beavers are placed under a bush.

A French medal struck in 1754 shows two beavers on its faces.

The *Montreal Gazette* of 1778 has a beaver in the flashy design which ornaments its heading.

Benjamin Franklin placed a beaver on Manitoba banknotes.

There was a financial institution styled *Canada Bank,* in 1792, that had a beaver gnawing the foot of a big tree in their circulating notes.

In 1831 the newspaper *le Canadien* was re-established at Quebec by Etienne Parent, with the emblem of a beaver and maple leaves. This became so popular amongst the French Canadians that the St. John Baptist Society adopted them both in 1836 and kept them ever since.

Benjamin SULTE.

Note II

The Beaver of the Canadian Arms[1]

Some discussion has taken place respecting the original date of the adoption of the beaver in the arms of Canada. Mr. Benjamin Sulte, in his *Histoire des Canadiens-Français,* states that it was

1. Canadian Illustrated News, 28 avril 1883.

suggested by Frontenac, in 1673, when he desired that the beaver should be placed in the Arms of the city of Quebec. An anonymous writer in the Montreal *Star,* on the other hand, contends that it was granted to Sir William Alexander of Menstrie, on his being created Earl of Stirling and Viscount of Canada. The date is left undetermined, the only one given being 1621, when Sir William received the grant of Nova Scotia. As the point is one in which some interest is felt, I may be permitted to occupy a little space in its elucidation.

The claims to the Stirling Peerage and to the rights acquired under the grants of 1621 and subsequent years by Alexander of Menstrie, were revived during this century by Alexander Humphrys, son of a minister in the North of Ireland, who took the name of Alexander, on the ground that it was his mother's name, assumed the title of Earl of Stirling, voted at the election of Scotch representative Peers, etc., and was tried for forgery in 1839. In 1836, he published a "Narrative of the oppressive law proceedings and other measures resorted to by the British Government and numerous private individuals to overpower the Earl of Stirling and subvert his lawful rights." An appendix to this work contains: "A Genealogical Account of the Noble Family of Alexander in Scotland," with a description and drawing of the arms. One of Alexander's ancestors, it states, founded the tribes or clans of Macalister of Loup, in Argyllshire, and of Alexander of Menstrie. The names are the same, Allister being the Gælic for Alexander.

In the arms given by the claimant Humphrys, the crest is not a beaver but a bear, thus described: On a wreath a bear sejant, erect, proper. The fact that the claimant to the titles and rights of the Stirling Peerage, writing at so late a date as 1836, when it might be supposed he had fortified his claims by the most minute inquiries and by the most painful correctness, has given the bear as the crest, is strong *prima facie* evidence that the gentleman who asserts that the beaver was the crest, granted some time after 1621, has been led into error. But all the statements of Mr. Humphrys cannot be accepted without examination.

Further investigation has been made since the date at which the claimant wrote. In 1877, the Rev. Charles Rogers, LL. D., published "Memorials of the Earl of Stirling," which contains an immense amount of valuable material badly arranged, resembling the Scotchman's description of a sheep's head, in having a great deal of valuable confused feeding. Alexander of Menstrie belonged to the clan Allaster, or Allister, of which Alexander of Tarbert was the chief, and his immediate progenitors were feudatories of the House of Argyll. Alexander of Menstrie was created Earl of Stirling in 1631, and in that year the chief of the clan McAlexander, McAllister, or Allaster, surrendered to him his birthright, accepting Lord Stirling as the chief of the clan. The arms of the McAllisters or Alexanders had a bear for a crest, hence the statement in the "Narrative, etc.," as that crest would be the one naturally assumed, were it not already borne.

But this did not happen, however natural it might be. By a royal letter, dated Newmarket, 15th March, 1632, Sir James Balfour, Lyon King of Arms, was instructed "to marshall his (Stirling's) coate armour, allowing it to him quartered with the arms of the clan Allaster, who both acknowledged him for chief of their familie." The royal letter, Dr. Rogers says, was accompanied with a draught of the proposed grant, while the Lyon King was charged to embody in the escutcheon the Arms of New Scotland. To all but students of heraldry the description of the arms would be unintelligible; that of the crest is sufficient: "For his creist, on a wreath arg, sable, a beaver proper," which is shown in the engraving of the arms, surmounted by the motto *"Per mare, per terras."*

In addition to this, I obtained from the Lyon Office in Edinburgh, a *fac simile* of the arms, certified by the Lyon Depute to be a copy taken from an original MS. of the time of Charles I., deposited in the Lyon Office. In this *fac simile* the beaver is indisputable; there can be no doubt of its identity, nor of the fact that in 1632, the bear of the Allasters had to yield to the beaver of the Lord of Canada.

As the earliest date at which Frontenac *desired* to place the beaver in the Arms of Quebec was 1673, the assumption of it by Lord Stirling as Viscount of Canada in 1632, shows that to a Scotchman belongs the honor of giving to Canada its national crest, 42 years before Frontenac wished to

bestow it on the city of Quebec.

Corroborative evidence scarcely seems necessary, but can do no harm. Lord Stirling died in February 1639-40. On his death a bitter attack was made on his memory, the original of which, among the MSS. of Sir James Balfour in the Advocate's Library, Edinburgh, has been attributed to his pen. In this attack the following lines occur:

> "Yet Victrie, when ye Spring begins,
> He's vowed to mourn in Beaver skins,
> Because his pattron, as ye know,
> Become **Knight Beaver** longe agoe."

Further, Dr. Fraser, of Edinburgh, the learned Deputy Keeper of the Records of Scotland, in writing to me on the subject, says: "I have had much correspondence with Sir James Alexander of Westerton, who always uses the beaver for a crest."

Douglas BRYMNER.

Note III

Où a été fondée la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834 ?

Notre société nationale, on l'a répété maintes fois, fut fondée le soir du 24 juin 1834, au cours d'un banquet dont *la Minerve* d'alors parle en termes copieux. Citons un extrait de ce compte-rendu presque centenaire :

"La plus grande gaieté régna pendant la soirée. Le dîner, préparé par M. Jehlen, était splen-

dide. Les tables étaient placées dans le jardin de M. McDonell, avocat, qui avait eu la politesse de l'offrir pour cette fête champêtre. Les lumières suspendues aux arbres, la musique et l'odeur embaumée que répandaient les fleurs, la beauté du site, tout tendait à ajouter aux charmes du spectacle..."

Mais ce jardin coquet, admiré par nos pères et chargé de souvenirs patriotiques, où pouvait-il être, se sont demandés des curieux ? Même une fois, le notaire Victor Morin me déclara : "Si jamais vous trouviez l'endroit où la Société Saint-Jean-Baptiste a été fondée, je m'engagerais à y faire poser une jolie plaque commémorative."

Ce bel enthousiasme m'a déterminé à entreprendre une tâche ardue quoique intéressante.

On a remarqué que *la Minerve* de 1834 se contentait de donner le nom de famille et la profession du courtois citoyen qui accueillit les fondateurs de notre société. Sur la localité où se trouvait sa demeure, aucune indication; cela était inutile, tout le monde connaissait l'immeuble. Mais avec le recul des ans, on jugea qu'il fallait préciser, et dans l'*Historique de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal,* publié au début du minuscule petit livre qui s'intitule *Souvenir du 24 juin 1874,* l'auteur,[1] qui devait avoir rencontré plusieurs des survivants de l'inoubliable fête initiale[2]

1. Cet opuscule est attribué à L.-O. David.

2. Lors de la célébration des noces d'or de la Société en 1884, on s'occupa de rechercher les survivants du banquet de 1834. Il y en avait encore neuf et P.-P. Charette les nomme dans son ouvrage **Noces d'or de la Saint-Jean-Baptiste.** Evidemment, en 1874, ils devaient être encore plus nombreux. Voici les noms des

écrivit : "Le premier banquet fut tenu dans le jardin de *M. John McDonnell, rue Saint-Antoine...*"

Il fallait donc rechercher un *John McDonnell, avocat, en 1834, et propriétaire ou locataire d'un jardin rue Saint-Antoine.*[3]

Après avoir compulsé les archives du barreau, les actes de l'état civil, les minutes de notaires, les plans d'arpentage et les procédures judiciaires conservés dans la riche collection des archives du palais de justice de Montréal, je crois avoir tout ce qu'il faut pour situer le coin de Montréal où s'est accompli un des événements qui comptent dans les annales franco-canadiennes. Et je vais essayer de le démontrer tout en ne prenant que la substance des notes volumineuses qu'il a fallu rassembler pour arriver à bonne fin.

Le 20 juin 1791, en l'église Notre-Dame de Montréal, Eneas-Joannes McDonell,[4] lieutenant réformé du 71ème régiment d'Inverness (Ecosse),

fondateurs qui vivaient en 1884: Hon. juge Sicotte, de Saint-Hyacinthe; Hon. J.-L. Beaudry, C. L. et maire de Montréal; Hon. Henry Starnes, C. L.; R. P. Trudeau, O. M. I.; Thomas Brown; Dr E.-P. Picault; G.-B. de Boucherville et Hardouin Lionnais. —E.-Z.-M.

3. Fâcheusement les premières fouilles ont été vaines, car je fus égaré par une assertion qui avait cours, il y a quelques années, à savoir que la propriété McDonell se trouvait aux environs de la rue Sainte-Geneviève et de la rue Latour. Sur cette donnée, je constatai qu'en 1816 un Duncan Cameron McDonnell, capitaine de bateau à vapeur, épousa Henriette Huguet-Latour, laquelle possédait un emplacement rue Latour. Ce McDonnell, ami de l'avocat Charles-Bernard Pasteur et de l'historien Michel Bibaud, décéda en 1824, âgé de 36 ans. A sa mort il laissa trois filles et un fils, qui n'avait que treize ans en 1834. —E.-Z.-M.

4. Les prénoms du lieutenant McDonell subissent suivant les actes des transformations bizarres: ici l'on voit Eneas, ailleurs Ignace et le plus souvent Angus. —E.-Z.-M.

épousait Marie-Anne, fille de l'honorable Picotté de Belestre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel et membre du Conseil législatif.

De ce mariage naquirent trois enfants, mais lorsque le lieutenant McDonell mourut en 1812, il ne lui survivait que Marguerite-Cécile, âgé de dix-sept ans et François-Marie-John, âgé de douze ans.[5] Celui-ci fut admis au barreau le 3 août 1821, sous le prénom de John, qu'il conserva par la suite.

Dame veuve McDonell (née Belestre) s'éteignit le 1er mai 1826. Un mois auparavant, elle avait dicté son testament au notaire Doucet. Par cet acte elle lèguait l'usufruit d'un immeuble au faubourg Saint-Antoine, moitié à sa fille et moitié à son fils, et elle en substituait la propriété à leurs enfants.

L'immeuble décrit a pour bornes au sud, la rue Saint-Antoine; à l'ouest, la propriété de John Donegani; au nord, une rue (Saint-Janvier) et, à l'est, "la rue Saint-François de Sales qui conduit à la grande rue du Faubourg Saint-Antoine." Presqu'au milieu de l'emplacement est une maison qu'habite la testatrice et qui sera dans la moitié attribuée à son fils John.

A cette époque, l'on apercevait nettement ce contrefort du mont Royal que surmonte aujourd'hui la rue Dorchester et dont le profil se prolonge depuis la rue Bleury jusqu'aux confins de Notre-Dame-de-Grâce.

Non loin, dans la campagne, sur le versant de

5. Cet enfant à son baptême (1799) reçut les prénoms de F.-M.-Joseph; dans l'acte de tutelle de 1812, il est appelé John. —E.-Z.-M.

ce contrefort, toute une suite de villas s'étageaient à diverses hauteurs. Protégés contre les rafales de l'ouest ou du nord, ces cottages s'entouraient de jardins "souriant au soleil" et qui produisaient des pommes extraordinaires comme la Fameuse, la Saint-Laurent, la Grise et autres.

C'est dans ce cadre pittoresque que se dessinait la propriété de Belestre-McDonell, laquelle avait environ un arpent et demi de largeur par trois arpents de profondeur. De cet endroit, on avait vue sur les faubourgs qui surgissaient autour du carré Chaboillez, aux environs du collège de Montréal (maintenant place du marché à foin) et dans le Griffintown.

L'avocat McDonell avait son bureau rue Saint-Vincent, à quelques pas de l'atelier où s'imprimait *la Minerve*. Voisin et ami de Ludger Duvernay, il fut mis au courant du projet de fondation d'une société nationale, et de bon coeur, il offrit son superbe emplacement pour le banquet qui allait réunir les notabilités canadiennes-françaises, ainsi qu'un groupe d'intellectuels irlandais, écossais et américains.

L'année suivante, l'hôte de la Société Saint-Jean-Baptiste, que l'on appelait fréquemment de Belestre-McDonell ou McDonell-Belestre, épousa une demoiselle Elizabeth Pickell, soeur de l'avocat John Pickell, qui fut député de Sorel.

Ensuite, se produisent les prodromes de l'insurrection qui éclate en 1837. John McDonell, chez qui se réunissaient les rebelles, est arrêté et

subit un procès en 1839.[6] Relâché après quelques mois de détention, il est présent au baptême de son quatrième enfant, le 27 février 1841. Par ailleurs, l'on sait, au moyen de *Directory* de Montréal que de 1843 à 1847 il habite encore sa maison du faubourg Saint-Antoine.

Après cette date, il part demeurer à Saint-Anicet,[7] et il y avait son domicile, lorsqu'à l'été de 1851, il fut dans la pénible obligation de demander au tribunal de Montréal d'interdire sa soeur Marguerite-Cécile, atteinte d'aliénation mentale. Pour la protection des biens de la malade, il demandait la nomination d'un curateur. L'interdiction fut prononcée le 28 août, et John McDonell devint l'administrateur de la succession. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1866.

Au moment où le Canada s'apprête à adopter le régime fédératif, Montréal a grandi considérablement; les faubourgs débordent; les maisons s'échelonnent dans toutes les directions le long des routes carossables. Des usines se construisent chaque côté du chemin de fer du Grand-Tronc, en opération depuis 1847, et qui traverse les anciens fiefs Saint-Joseph et Saint-Augustin. Sans tarder les grands propriétaires terriens ont divisé leurs fer-

6. L.-O. David, **Les Patriotes de 1837-38**; E.-Z. Massicotte, **Faits curieux de l'histoire de Montréal,** chapitre des sociétés politiques secrètes canadiennes-françaises: les Chasseurs; J.-G. Barthe, **Souvenirs d'un demi-siècle,** p. 271, 379.

7. John McDonell cessa de figurer au tableau du barreau en 1850. Durant son séjour à Montréal, il avait fait baptiser six enfants à Notre-Dame: Georgianna-Elisabeth-Alexina, en 1836; Stewart-Angus-Sandhaig, en 1837; John-François, en 1839; Jean-François Picotté de Belestre, en 1841; Guillaume-Théophile-Benjamin, en 1843, et Marie-Louise-Higginson, en 1845. —E.-Z.-M.

mes en emplacements pour satisfaire les flots de la population que la métropole attire. Voulant profiter du *boom,* le sieur McDonell songea à disposer de l'héritage maternel avantageusement, et, le 24 avril 1866, l'arpenteur J.-V. Regnaud lui remet le plan d'une subdivision de la propriété Belestre-McDonell en vingt-quatre lots. Ce plan, que nous possédons, laisse voir que le terrain formait un quadrilatère ayant 159 pieds rue Saint-Antoine, 504 rue Saint-François de Sales, 159 rue Saint-Janvier et 408 à l'ouest.

Le 3 mai 1866. le shérif Tancrède Bouthillier était nommé tuteur à la substitution créée par feu dame McDonell, et il obtenait l'autorisation de vendre l'emplacement substitué. Les lots trouvèrent preneurs assez rapidement entre le 16 novembre 1866 et le 18 janvier 1867.[8] Par la suite ces lots changèrent de maîtres plusieurs fois et toutes les rues qui bordaient ou qui traversaient le terrain, sauf une, furent rebaptisées. La petite rue tracée au centre de l'emplacement devait s'appeler Belestre, elle devint la rue Donegani, du nom du propriétaire voisin; au nord, la rue Saint-Janvier prit le nom d'Osborne et la rue Saint-François de Sales se transforma en Windsor.

Lorsque vers 1887, le C. P. R., décida d'accrocher son terminus de l'ouest au flanc du côteau Saint-Antoine, ses ingénieurs firent choix, pour

8. John McDonell mourut la même année et il fut inhumé à Saint-Anicet le 13 décembre 1867, trois jours après son décès. Son acte de sépulture, que nous devons à l'obligeance de M. le protonotaire S.-A. Brodeur, est signé par Stuart McDonell, fils du défunt, Antoine Marion, marchand, P. Adhémard et l'abbé R. Rochette. —**E.-Z.-M.**

ériger la gare terminale, de l'ancienne propriété McDonell, près du Square Dominion. La partie nord de l'emplacement seule, fut d'abord acquise; plus tard (1910) quand la Compagnie voulut doubler l'étendue de son édifice elle engloba également la partie sud, en sorte que de nos jours la gare Windsor occupe tout le terrain que Marie-Anne Picotté de Belestre légua à ses descendants.

Ajoutons maintenant une série de questions.

Le site cher aux patriotes étant retrouvé, y posera-t-on une plaque pour rappeler aux passants la page d'histoire qui fut vécue en cet endroit, il y a quatre-vingt-douze ans ?

Est-ce que le notaire Victor Morin, dont je parlais au début, et qui fut pendant dix ans président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, est prêt à exécuter son engagement ?

Enfin est-ce que les autorités du C. P. R., le permettront ?[9]

(Mai 1926).

E.-Z. MASSICOTTE.

9. L'exécutif du C.P.R. ayant acquiescé au projet, M. le notaire Victor Morin, le 24 juin 1926, en face d'une foule de plusieurs milliers de personnes qui bloquaient complètement toute circulation, et comme les dernières notes de l'hymne national mouraient, dévoila la plaque commémorative qu'il s'était engagé à faire poser sur le flanc de la gare Windsor, sur la rue du même nom. Cette plaque porte le texte suivant:

Je Me Souviens
Site du Jardin de
John de Bellestre MacDonell
Où la Société Saint-Jean-Baptiste fut fondée
par Ludger Duvernay
le 24 juin 1834.
Hommage de Victor Morin
Ancien président général
le 24 juin 1926.

Note IV

La Saint-Joseph

Dans le cours du mois de juin 1615, trois Frères Récollets arrivèrent de France à Québec. Leurs noms étaient Joseph Le Caron, Denis Jamay et Jean Dolbeau; ce furent les premiers prêtres du Canada. Avec eux était le Frère lai Pacifique, qui mourut dans la colonie.

Neuf années plus tard, en 1624, le Frère Le Caron écrivait dans un mémoire adressé au provincial de son ordre, à Paris: "Nous avons fait une grande solennité où tous les habitants se sont trouvés et plusieurs Sauvages, par un voeu que nous avons fait à saint Joseph, que nous avons choisi pour le patron de ce pays et le protecteur de cette église naissante."

Je note le mot "habitant" qui se rencontre déjà en 1621 pour désigner non pas les Français allant et venant mais les individus fixés en permanence dans la colonie.

On doit croire que, d'année en année, à partir de 1624, la fête de saint Joseph a dû être célébrée avec tous les honneurs, cependant il n'en est fait mention de nouveau qu'en 1637.

En 1637, les Récollets n'y étaient plus, mais les Jésuites se montraient fidèles à l'usage établi. Le P. Paul Le Jeune s'exprime comme suit: "La fête du glorieux patriarche saint Joseph, patron et protecteur de la Nouvelle-France, est l'une des grandes solennités de ce pays. La veille de ce jour, qui nous est si cher, on arbora le drapeau et

fit jouer le canon. Monsieur le Gouverneur fit faire des feux de réjouissance aussi pleins d'artifices que j'en aie guère vus en France. L'on avait dressé un pan sur lequel paraissait le nom de saint Joseph en lumière. Au dessus de ce nom sacré brillaient quantité de chandelles à feu, d'où partirent dix-huit ou vingt petits serpentaux qui firent merveille."

Il y eut des fusées, un petit château flanqué de quatre tourelles, quatre roues tournantes, une croix à feu qui scintillait comme un diamant. Enfin, il y eut tant de choses ravissantes que les Sauvages et aussi les Français ne pouvaient en croire leurs yeux. Le dessin qui représente les formes de l'action de l'appareil de ces feux est fort nettement tracé. C'était l'oeuvre des sieurs Jean Bourdon et Gourdeau de Beaulieu. Outre M. de Montmagny, toutes les notabilités de Québec et du voisinage assistaient au spectacle. Après 1637, tous les ans, jusqu'à 1651, même célébration, avec certaines variantes immanquablement. [1]

On a dit que les Pères Jésuites se montraient hostiles aux feux de la Saint-Joseph et de la Saint-Jean par suite de malentendus entre eux et le gouverneur. Cela aurait été possible vers 1663, du temps de M. de Mésy, mais pas avec de Montmagny et d'Ailleboust, de 1636 à 1651.

De 1651 à 1660 nous n'avons rien sur la fête, mais l'on suppose que la démonstration populaire ou feu de joie n'a point continué; il ne devrait pas en être de même à l'église où les choses devaient

1. Voir les **Relations des Jésuites, le Journal des Jésuites** et **B. R. H., 1916, p. 77 et suivantes.**

se passer comme à l'ordinaire. En 1660 les mentions écrites recommencent. A partir de 1664 la fête, selon toute apparence, cesse d'avoir des allures populaires, mais nous savons qu'elle a continué à être observée à l'église comme à présent. Les feux de joie, vieille coutume française, ont été en vogue parmi les Canadiens pour célébrer la Saint-Jean-Baptiste depuis 1636 jusqu'à nos jours. Les origines des deux fêtes nous sont donc clairement indiquées. La Saint-Joseph a gardé son caractère religieux, l'autre ses allures populaires sans se séparer de la religion; elle réunissait les deux qualités voulues pour devenir notre fête nationale lorsque Duvernay lui donna une constitution.

Vers 1690, le P. Chrétien Leclercq[2] observe que la dévotion à saint Joseph s'était conservée vive et efficace parmi les habitants de la colonie, et nous pouvons en dire autant au vingtième siècle, car chaque année, à l'anniversaire, on annonce au prône de nos églises qu'une grand'messe sera chantée en l'honneur de saint Joseph.

Le rituel du diocèse de Québec promulgué en 1703 par Mgr de Saint-Vallier, prescrit la célébration de la Saint-Joseph comme premier patron du pays, le 19 mars, et celle de la Saint-François-Xavier, second patron, le 3 novembre. La Saint-Louis y est notée comme fête ordinaire. Le nouveau rituel de 1830 conserve le même ordre de chose à cet égard.

Benjamin SULTE.

(1870).

2. **L'Etablissement de la foi dans le Nouveau-Monde, publié en 1691; B. R. H., 1921, p. 234; 1916, p. 80.**

Table des Matières

Pages

Préface de M. Victor Morin, ... 7
LA SAINT-JEAN-BAPTISTE, 1636-1852, ... 13
Culte du soleil, ... 13
La Saint-Jean en Europe, ... 16
La Saint-Jean sous le régime français, ... 22
Autres fêtes populaires, ... 27
La Saint-Jean au début du régime anglais, ... 31
Etat politique du pays en 1834, ... 34
Premiers banquets, 1834-1836, ... 39
Première célébration aux Trois-Rivières, ... 44
Extension de la Société après les troubles, ... 46
Fondation à Québec, ... 48
Fondation à Ottawa, ... 53
L'érable, ... 55
Le castor, ... 59
Couleurs nationales, ... 66
Ludger Duvernay, ... 68
L'idée de Duvernay, ... 77
La fête nationale, ... 80
LES ANCETRES DE LUDGER DUVERNAY, ... 85

APPENDICE :

1. The Canadian Beaver, ... 105
2. The Beaver of the Canadian Arms, ... 106
3. Où a été fondée la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834 ?, ... 110
4. La Saint-Joseph, ... 118

Index Général

Page

Acadie, ... 60, 105, 107
Aide-toi, le Ciel t'aidera, société, ... 41
Ailleboust, Louis d', gouverneur général, ... 24, 25, 119
Alexander de Menstrie, sir Wm., ... 60, 64, 105, 107-110
Ami de la Religion et du Roi, l', ... 69, 70
Aneau, Louis, ... 94
Anseau de Berry et des Essarts, Benjamin, ... 96, 97, 98
Argent monnayé, voir Monnaie.
Argus, l', ... 70, 72
Aubin, Narcisse, ... 49, 50, 51
Aubuchon, Jacques, ... 92, 99
Audet, lieutenant-colonel, ... 66
Audy, M., ... 43
Aylwin, Thomas-C. 52
Bagot, sir Charles, gouverneur général, ... 53
Baillargé, abbé F.-A. 8
Baillargeon, Mgr Charles-François, ... 51
Bailly, Louise-Charlotte, ... 69
Bains de la Saint-Jean, ... 33, 34
Baker, ... 40
Balfour, sir James, ... 109, 110
Banques, ... 64, 106
Barbeau, Pierre, sellier, ... 86
Bardy, Célina, ... 50
Bardy, Pierre-Martial, médecin, ... 21, 39, 43, 47, 50, 52 79
Bazire, Charles, ... 98
Beaudry, Hon. J.-L. 112
Beauvais, capitaine de la côte à Batiscan, ... 102
Beauport, fête de, condamnée, ... 29
Beaver Club, ... 64
Bédard, Elzéar, ... 41
Belleau, G., ... 52
Bellerive, île, ... 89
Berthault, Jeanne, ... 94
Beverwoorde, Ysebrant, famille allemande, ... 60, 105
Bidwell, Marshall S. 41
Bière d'épinette, ... 32, 53
Billets de banque, ... 64, 106
Blanchard, réformiste anglais, ... 41
Bleury, capitaine de, ... 40
Boivin, F.-X., ... 69
Boucher, Pierre 58, 91-93, 95
Boucherville, village, ... 44, 46
Boucherville, G.-B. de, ... 112

Bourdages, Louis, ... 41
Bourgerie, Jean, ... 93
Bouthillier, Tancrède, shérif, ... 116
Briand, Mgr Jean-Olivier, ... 27
Brown, Thomas Starow, ... 40, 112
Brymner, Douglas, archiviste, ... 105
Burditt, sir Thomas, ... 41
Bureau, J. 50
Bureau, J.-Napoléon, avocat, ... 44, 86
Bureau, Pierre, ... 69
Cachelièvre, Jacques, ... 98, 99
Canada Bank, ... 64, 106
Canadien, le, ... 8, 41, 56, 57, 68, 69, 106
Canadienne, la, corps de musique québecois, ... 51, 52
Carignan, régiment de, ... 25
Carleton, sir Guy, gouverneur général, ... 64
Caron, Hon. René-Edouard, ... 52
Carson, réformiste anglais, ... 41
Cartier, sir Georges-Etienne, ... 41, 46, 77
Castor, le, ... 8, 9, 51, 57, 59-65, 105-110
Catalogne, Gédéon de, ... 103
Cauchon, Joseph, ... 50, 52
Caughnawaga, village, ... 23
Cent-Associés, Compagnie des, ... 22, 24
Chalifoux, M. 48
Champagne, Antoine et Isidore, ... 55
Champlain, Samuel, ... 85, 86
Charlevoix, Père F.-X., ... 31, 62, 63, 106
Châteauvert, Charles, ... 50
Chauveau, P.-J.-O., ... 52
Chevalier, Joseph et Thérèse, ... 103
Chevaux canadiens, ... 30, 31
Chiniquy, abbé Charles-Pascal-Télesphore, ... 51
Chorel, Anne-Charlotte, ... 100-102
Chorel, François, ... 99, 101, 103
Chouart, Antoinette, ... 94
Chouayens, les, ... 36
Christian Sentinel, The, ... 72
Colons, premiers, ... 21, 58
Condé, prince de, ... 61
Conseil souverain, ... 26
Constitutionnel, le, ... 70
Corriveau, P. 50
Couc, Jeanne, ... 93
Crevier, voir Duvernay.
Crevier, André, médecin, ... 88
Crevier, Antoine, ... 90, 91
Crevier, Jean, ... 90, 94-97, 100
Crevier, Jeanne, ... 91

Crevier, Joseph, ... 102
Crevier, Marguerite, ... 89, 93
Crevier, Marie, ... 90, 91, 93-97
Crevier dit Bellerive, Nicolas, ... 89, 95, 96, 102, 103
Crevier dit Duvernay, Jacques, notaire, ... 103, 104
Crevier dit Duvernay, J.-B., ... 90, 91, 95, 96, 99, 100, 102
Crevier dit Duvernay, Joseph-Marie, notaire, ... 70, 104
Crevier dit Duvernay, Pierre, notaire, ... 103
Crevier dit Lamêlée, Christophe, ... 87-92, 95
Crevier dit Lamêlée, François, ... 88, 89
Dandonneau, Marguerite, ... 93
Delaplace, Père Jacques, ... 24
Delettre dit le Wallon, Thierry, ... 98, 99
Denaut, Mgr Pierre, ... 29
Derome, P.-M., ... 50, 52
Desjarlais, Josephte, ... 71
Desmarest, Jean, ... 93
Dizy dit Montplaisir, Charles, ... 88
Dizy dit Montplaisir, Michel-Ignace, ... 94
Dizy dit Montplaisir, Pierre, ... 102
Dolbeau, Père Jean, ... 118
Donegani, John, sa résidence, ...113, 116
Doucet, François, fils 86, 87
Dugast, Vincent, ... 98, 99
Dugré, Père Alexandre, S.J., ... 48
Dumay, capitaine, 1621, ... 85
Duverger, Elizabeth, ... 69
Duvernay, ce nom, ... 99, 100
Duvernay, traiteur, 1621, ... 85, 86
Duvernay, Joseph-Ludger, voir tout le livre.
" sa biographie, ... 68-77, 104
" ses incarcérations, ... 73-76
" sa généalogie, ... 68, 85-104
" sa mort, ... 8, 76, 77
" ses journaux, ... 69-73, 76
Duvernay, Ludger-Denis et Ludger-Napoléon, ... 76
Duverny, dit Saint-Germain, Alexandre, ... 86, 87
Elliott, T.-Frédérick, ... 35-37
Enard, Jeanne, ... 88, 89, 93, 94, 96, 98, 99, 103
Erable, arbre, feuille, ... 8, 9, 43, 51, 55-59, 65
Erable, sucre d', ... 58, 59
Evans, William, agronome, ... 41
Faucher, capitaine, ... 49
Fêtes populaires supprimées, ... 26-30
Fêtes populaires, voir Saint-Eloi, Saint-Thibault. Saint-Crépin, Saint-Nicolas, Pains de sainte Geneviève, Saint-Louis, Saint-Joseph, Saint-Jean, de la paroisse.
Fiset, Olivier, ... 50
Foires aux chevaux, ... 30, 31

Fortin, Pierre, .. 76
Fournier dit de la Ville, Jacques, .. 93
Fournier, Télesphore, .. 50
Franklin, Benjamin, .. 63, 106
Frontenac, comte de, gouverneur général, ... 60-62, 107, 109
Gagnon, P.-A., .. 50
Gamelin dit Lafontaine, Michel, ... 93, 98
Gaspé, Philippe Aubert de, .. 31
Gatineau dit Duplessis, Nicolas, ... 91, 95, 97
Gatineau, rivière, ce nom, .. 91
Gauvreau, Etienne, .. 76
Gazette de Montréal, la, .. 64, 106
Gazette de Trois-Rivières, la 69, 70, 72
Giffard, Robert, .. 22
Gingras, H. et P., .. 50
Godefroy de Saint-Paul, .. 101
Gosselin, .. 40
Gouvernement responsable, ... 37, 38, 42
Grand-Tronc, chemin de fer du, .. 115
Gratton dit Saint-Onge, Pierre, .. 93
Gray, William, imprimeur à Montréal, .. 64
Grenier, J., .. 50
Greslon, Père Adrien, .. 23
Guenet, P.-O., .. 50
Habitants, Compagnie des, .. 22, 24
Habitant, ce terme, .. 118
Harnois, Augustin et Marie-Reine-Anne, .. 71
Hart, Gerald, .. 64
Hertel, François, .. 90
Hertel, Marguerite, .. 90, 95, 96
Howe, Hon. Joseph, .. 40
Hubert, Paul, .. 97
Huguet-Latour, Henriette, .. 112
Hume, Joseph, .. 40, 41
Humphrys, Alexander, .. 107, 108
Huston, J., .. 50
Iberville, village, .. 44
Immigration, 1617-1640, .. 21, 22
Indépendance du Canada, .. 37
Indes, Compagnie des, .. 62
Iroquois, .. 24, 25, 94
Jacquet dit Laverdure, Jean, .. 97
Jamay, Père Denis, .. 118
Janot, Cécile, .. 97
Jehlen, restaurateur, .. 40, 110
Jésuites, hostiles aux feux de joie, ... 22-25, 118-120
Jours fériés, .. 26-30
Juifs, congrégation à Montréal, 1768, .. 57
Julien, Jacques, .. 96

Kimbert, René-J., .. 86, 87
Laberge, .. 40
Labouchère, .. 40
La Fayette, .. 41
Lafond, Pierre, .. 92
La Fontaine, sir Louis-Hyppolite, .. 8, 40
Lagacé, J.-B., .. 11, 80
Lallemant, Père Jérôme, .. 22-24
La Rue, Hubert, médecin, .. 25, 27, 28, 33, 40, 49
Lauzon, Jean de, grand sénéchal, .. 25
Laval, Mgr de, .. 25, 119
Le Caron, Père Joseph, .. 118
Lefebvre, Pierre, .. 94
Le Gardeur de Repentigny, Pierre, .. 22
Légaré, Joseph, peintre, .. 51
Le Jeune, Père Paul, .. 22-24, 119
Leloutre, Louise .. 89, 95, 96
Le Mercier, Père François, .. 25
Le Moine, sir James-M., .. 48
Le Tourneur, .. 40
Lévesque, R.-T., .. 50
Lhuillier, Archange, .. 104
Lionnais, Hardouin, .. 112
Louis XIV, .. 19, 62
Lucas, Marie, .. 92
Mackenzie, sir James, .. 41
Mackenzie, William Lyon, .. 40, 41
Manereuille, Charles du Jay de, .. 96, 97
Marchand, Marie-Madeleine, .. 94
Marier, Pierre, .. 55
Marmette, S. .. 50
Massicotte, E.-Z. .. 11, 40, 80, 117
Mathieu, L. .. 50
McDonell, Eneas-Joannes, .. 112, 113
McDonell, John, avocat, .. 40,111-117
McDonell, Marguerite-Cécile, .. 113, 115
McDonnell, Duncan Cameron, capitaine, .. 112
Médailles, .. 62-64, 106
Melbourne, lord, .. 38
Mercury, le, .. 56, 72
Mesplet, Fleury, .. 64
Métiers, corporations de, .. 28, 29, 39
Minerve, la, .. 72, 73, 76
Mondelet, Charles, .. 70
Monnaie, .. 62, 64, 65, 106
Monnaie de carton du Congrès américain, .. 64
Montigny, .. 96, 97
Montmagny, M. de, gouverneur général, .. 22-24, 119
Montréal, cimetières, .. 76

Montréal, collège de, .. 114
Montréal, écusson de, .. 61, 65
Monts, M. de, .. 61
Moral, Marie et Marthe, .. 93, 94
Moral, Marie-Gertrude, .. 100
Moral, Quentin, voir Saint-Quentin. ..
Morandière, Etienne et Etienne-Abel, de la, .. 69
Morandière, Marie-Anne-Julie de la, .. 63-70, 104
Morin, Hon. A.-N. .. 8, 72, 73
Morin, Victor, .. 79, 111, 117
Morris, réformiste anglais, .. 41
Napoléon III, .. 66, 67
Nationale française, société, fondation, .. 57
Neilson, Hon. John, .. 52
Nicolet, collège de, .. 33
Nicolet, Jean, .. 88
Nord-Ouest, Compagnie du, .. 64, 65
Normandin, Daniel, huissier, .. 102
Normandin, Mathurin, .. 98, 99
Nos Institutions, notre langue et nos lois, ... 8, 51, 53, 55, 56, 59
Nouvelle-Ecosse, .. 34, 35, 38, 40, 60, 105, 107
O'Callaghan, Edmund-B., médecin, .. 40
O'Connell, Daniel, .. 40, 41
Orléans, île d', .. 25, 33
Ottawa, ville, .. 48, 53-55
Pacifique, Frère lai, .. 118
Pain bénit, .. 32, 47
Pains de sainte Geneviève, fête des, .. 29
Panet, Bonaventure, .. 41
Papineau, Joseph, .. 41
Papineau, Louis-Joseph, .. 8, 39-41, 49, 73, 75
Paradis, Ovide, .. 50
Parent, Etienne, .. 8, 39, 50-52, 56, 57, 106
Paroisse, fête de la, .. 28, 39
Passard dit La Bretonnière, Jacques, .. 101
Pasteur, Charles-Bernard, .. 69, 112
Pellerin dit Saint-Amant, Marie-Jeanne et Pierre, ... 93, 94
Pelletier dit la Prade, Michel, .. 99
Perrault, Joseph-François, protonotaire, .. 56
Perreault, Charles-Ovide, .. 40
Péré, Jean, .. 98, 99
Petit, Jacques, .. 94
Phips, sir William, amiral, .. 62
Picault, E.-P., médecin, .. 112
Pickell, Elizabeth et John, .. 114
Picotté de Belestre, Marie-Anne, .. 113, 117
Piescaret, chef algonquin, .. 90
Plamondon, J.-P. .. 50
Plamondon, Louis, hôtellier, .. 45

Pontbriand, Mgr Henri-Marie Dubreuil de, ... 26, 28
Population, ... 22, 61, 92
Puygibault, Marguerite, ... 69
Quatre-vingt-douze Résolutions, ... 8, 38-40, 75
Québec, ville, ... 31, 43, 48-53, 60, 61, 107
Ragueneau, Père François 24
Récollets, les, ... 118
Regnaud, J.-V., arpenteur, ... 116
Rendre le peuple meilleur, cette devise, ... 8, 68
Renou dit Lachapelle, François, ... 93
Rhéaume, J.-P., avocat, ... 50
Rivard, François, ... 94
Rodier, E.-E. 40
Roebuck, John-Arthur, ... 40, 41
Rogers, Rev, Charles, ... 108, 109
Rouillard, Mathieu, ... 97
Rowen, W.-H. 50
Roy, Elzéar, ... 11, 80
Russell John, lord, ... 45
Saint-André, société, ... 53, 57
Saint-Athanase, voir Iberville. .. ..
Saint-Benoit, village, ... 44
Saint-Charles, village, ... 44
Saint-Crépin, fête populaire, ... 29
Saint-Christophe, île, ... 92
Saint-David, société, ... 57
Saint-Denis, village, ... 44
Saint-Eloi, fête populaire, ... 28, 29
Saint-Eustache, village, ... 44
Saint-François-du-Lac, ... 23, 89, 90, 95, 102
Saint-Georges, société, ... 53, 57
Saint-Jacques-l'Achigan, village, ... 44
Saint-Jean, Pierre, médecin, ... 55
Saint-Jean, île d'Orléans, ... 33
Saint-Jean-Baptiste, agneau, ... 9, 48
Saint-Jean-Baptiste, fondation, ... 39-44
Saint-Jean-Baptiste, première idée émise de la, ... 39
Saint-Jean-Baptiste, bannière, ... 51, 68
Saint-Joseph, fête de, ... 24, 27, 28, 118-120
Saint-Louis, fête populaire 30, 31, 39, 43, 120
Saint-Nicolas, fête des enfants, ... 29
Saint-Ours, village, ... 44
Saint-Patrice, société, ... 53, 57
Saint-Quentin, Quentin Moral de, ... 96
Saint-Sauveur, faubourg à Québec, ce nom, ... 23
Saint-Sauveur, abbé Jean Lesueur de, ... 23
Saint-Thibault, fête populaire, ... 28, 29
Saint-Thomas-de-Montmagny, village, ... 49
Saint-Vallier, Mgr J.-B., de 26, 120

Sauvageau, Charles, chef de fanfare, ... 51, 52
Savard, Joseph 50
Shiners, ce mot, ... 53-55
Sicotte, Louis-Victor, ... 40, 112
Signaï, Mgr Joseph, ... 30
Société allemande, fondation, ... 57
Soissons, comte de, ... 61
Solstice d'été et d'hiver, ... 14, 17
Soulard, Auguste, ... 52
Spectateur, le, ... 69, 73
Starnes, Hon. Henry, ... 112
Stobbs, George, ... 72
Sucre d'érable, ... 58, 59
Taché, Etienne-Pascal, médecin, ... 49
Taché, Joseph-Charles, ... 50
Talon, Jean, intendant, ... 62
Tecle, Corneille, ... 98, 99
Tempérance, la, ... 50-52
Terrebonne, village, ... 30, 44
Tétreau, Jacques et Marie-Anne, ... 103
Thunaye, Félix, chirurgien, ... 97
Toronto, ville, ... 43
Tourangeau, médecin, ... 50
Tracey, Daniel, ... 41, 74
Tracy, marquis de, ... 25
Traite des pelleteries, ... 24, 60-63, 98, 99
Tricolore au Canada, le drapeau, ... 66, 67
Trois-Rivières, ... 8, 23, 24, 33, 39, 69-71, 85, 87
Trois-Rivières, incendies, marchés, voirie, ... 71
Trois-Rivières, registres, ... 91
Trois-Rivières, premier banquet, ... 44, 45
Trois-Rivières, la Saint-Patrice en 1776, ... 57
Tronquet, Guillaume, ... 22
Trottier de Beaubien, J.-C., médecin, ... 55
Troubles de 1837-1838, ... 39, 43, 46, 73, 74, 76
Trudeau, Père A.-J.-O., o. m. i., ... 112
Turgeon, J.-B., ... 55
Turney, John, ... 40, 41
Vacher dit Lacerte, Charles, ... 100
Vallée, médecin, ... 40
Vaudry, Jacques, ... 94
Ventadour, duc de, ... 61
Vézina, P.-E. 86
Viger, Denis-Benjamin, ... 8, 41, 43, 44, 46, 56
Viger, Jacques, ... 40, 41, 65
Vimont, Père Barthélémy, ... 22, 24
Vindicator, le, ... 74
Vondenvelden, William, arpenteur, ... 70
Waller, Jocelyn, rédacteur, ... 41, 73

VOLUME 16

Mélanges Historiques

L'Acadie Française

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

Deuxième édition

EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-1425-1427, rue Ste-Elisabeth
Montréal
1930

L'ACADIE FRANÇAISE

(Tous droits réservés, Canada, 1930)

VOLUME 16

Mélanges Historiques

L'Acadie Française

PAR

BENJAMIN SULTE

Annoté et publié par

GERARD MALCHELOSSE

Deuxième édition

EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-1425-1427 Sainte-Elisabeth
MONTREAL
1930

Avant-Propos

Il y a soixante-dix ans que des écrivains ont attaqué l'étude des origines du peuple canadien, tant français qu'acadien, et des ouvrages remarquables ont été produits sur ce sujet. Le premier en liste fut celui de M. Rameau, un érudit, un esprit profond, qui, des bords de la Seine où il résidait, s'occupa du Canada avec autant de sollicitude que s'il se fût agi de sa propre famille. M. Rameau et Benjamin Sulte, que des circonstances firent rencontrer, devinrent d'étroits amis. A l'apparition de UNE COLONIE FEODALE EN AMERIQUE, *il n'en fallut pas plus pour que l'historien canadien songeât à faire valoir les intéressants débats auxquels le livre de M. Rameau donnait lieu. Il en fit plus qu'une analyse. C'est ce travail modeste mais intéressant que, pour répondre aux désirs de quelques lecteurs, nous publions avec ce seizième volume des* MELANGES HISTORIQUES.

En somme, L'ACADIE FRANCAISE *c'est le texte comprimé d'articles parus dans* LA REVUE DE MONTREAL (1878), L'OPINION PUBLIQUE (*décembre* 1878 *et janvier* 1879), LE MONDE ILLUSTRE (*septembre* 1895), LA REVUE ACADIENNE (1917 *et* 1918), *et de fragments d'une conférence donnée aux Trois-Rivières en* 1881 *et répétée à Woonsocket, Rhode-Island, le* 9 *février* 1893, *conférence publiée au long dans* L'INDEPENDANT, *de Fall-River, Mass., et résumée dans* LA MINERVE. *Emile Lauvrière, Pascal Poirier, Placide Gaudet, John-Frederick Herbin, le Dr Ed.-D. Aucoin, le Dr A.-G.*

Doughty, l'abbé Azarie Couillard-Després, Mgr. J.-A. Richard, les RR. PP. Bourgeois, Dagnaud et Hugolin, d'autres encore sont venus après Benjamin Sulte et nous ont donné des ouvrages de différente valeur qui peuvent dépasser de beaucoup cet essai déjà demi-centenaire. Evidemment, on ne saurait attendre mieux ou même autant, parce que ce travail est antérieur à tous ceux de ces derniers.

Mais ces pages si pleines de l'érudition joviale de Benjamin Sulte, toutes vieillottes qu'elles puissent sembler paraître, sont une contribution, sinon copieuse, du moins personnelle, à l'étude de notre passé et ne sauraient périr avec les feuilles d'un jour. Il n'est pas moins vrai, non plus, qu'à l'époque où elles furent écrites, M. Sulte brillait parmi les écrivains de chez nous qui avaient entrepris de donner à notre jeune nationalité le rang qu'elle s'estime en droit d'occuper dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Il a été en effet l'un de ceux qui ont le plus fait pour nous faire connaître à l'étranger. Dans ce volume, l'auteur démontre quelle a été la part de nos ancêtres dans la colonisation et la civilisation de ce pays, et qu'à venir jusqu'en 1760 *le peuple canadien dominait partout.*

L'histoire acadienne, on ne saurait le redire trop souvent, est toute une odyssée. Epopée de héros inconnus, il est vrai, car, par leur éloignement, les Acadiens sont restés à peu près étrangers à la province de Québec jusqu'en ces dernières années. Quand l'abbé H.-R. Casgrain, Edme Rameau de Saint-Père et Edouard Richard entr'ouvrirent le rideau qui cachait encore à nos yeux le passé des anciens habitants de l'Acadie, ce fut toute une ré-

vélation. Le "croissez et multipliez" avait accompli des prodiges. Les Acadiens, qu'on ne connaissait alors que par quelques groupes d'émigrés clairsemés autour de certains de nos clochers, se chiffraient à cent mille et ce nombre a quadruplé depuis soixante ans.

Qu'on nous permette de dire que le petit nombre des Acadiens primitifs, comme aussi celui des Canadiens français, étonne avec raison lorsque l'on voit les chiffres actuels de population de ces deux peuples. Pourtant, la postérité d'Abraham, celle des premières familles franques, ainsi que d'autres assez connues dans l'histoire, font bien comprendre un tel développement. L'influence du milieu explique ces choses. Prenons, par exemple, dix hommes arrivant en Acadie, il y a trois siècles, laissant en France dix cousins cultivateurs comme eux. Combien les cousins de là-bas ont-ils aujourd'hui de descendants? Quatre ou cinq fois moins que leurs cousins du Nouveau-Monde parce que, dans un monde nouveau, toutes les conditions de la vie étaient plus favorables à la multiplication et au développement physique de l'être humain. Ce qu'il y a de nos jours d'Espagnols, d'Irlandais, d'Ecossais, d'Anglais, de Français répandus sur le globe dépasse immensément le nombre qu'auraient pu atteindre ces nations en restant chez elles.

Qu'en serait-il de la race française en Amérique aujourd'hui si les pionniers s'étaient trouvés en Acadie, au début de la colonisation française, dans la même proportion que nos ancêtres de la Nouvelle-France? Il serait imposant le chiffre de notre population. Au lieu d'être à la queue d'une im-

migration anglaise toujours de plus en plus inconsidérément intense, nous dominerions.

A l'encontre des Canadiens français qui étaient un peuple composé de quatre ou cinq classes sociales formant un tout intellectuel à divers degrés, les Acadiens étaient uniquement cultivateurs et pêcheurs, ne formant par conséquent qu'une seule classe de paysans modestes et ne s'occupant de rien en dehors de leurs moissons et de leurs filets. Quand on parle du grand dérangement de 1755 *il faut envisager la simplicité des Acadiens de ce temps-là qui, sans clergé, se laissaient conduire par les émissaires français qui les exploitaient.*

L'expulsion des Acadiens! Ah! que de retentissement n'a-t-elle pas eu au siècle passé et depuis! Que l'on prenne fait et cause pour les malheureux de 1755 *ou que l'on cherche à exonérer les auteurs de cet affreux attentat à la vie d'un peuple honnête et loyal, il n'en est pas moins vrai qu'il était bien dans les moeurs moyen-âgeuses et même modernes. Et si certains peuples, de nos jours, entrevoient ces tueries avec horreur, il n'en était pas de même de leurs ancêtres. Les règnes sanguinaires d'Henri VIII et d'Elisabeth et de leurs successeurs, les Cromwell, avaient fait la mentalité des militaires à la Lawrence. Ce que les gens de Boston exécutèrent en Acadie, d'Iberville et Louis XIV voulaient le faire en* 1690 *pour le peuple du fleuve Hudson; c'est ce que fit le marquis de Denonville à Cataracouy en* 1689*; et que faisaient autre chose Louis XIV et Louvois en* 1688 *quand ils ordonnaient la dévastation du Palatinat par les Français? Dans le même temps les Anglais, en* 1692, *massacraient à*

Glencoe, en Ecosse, des montagnards patriotes, et ce n'est que plusieurs années après que les Londonniens s'en étonnent. Les Espagnols ont eu leur Fernand Cortez et leur François Pizarre qui, au début du seizième siècle, firent une boucherie des indigènes au Mexique et des Incas au Pérou; les Mexicains, de nos jours, ont eu Calles, et les Turcs, pendant la dernière guerre, ont massacré systématiquement les Arméniens paisibles. Nous-mêmes n'avons-nous pas regardé comme des héros les Hertel qui firent des raids terribles dans la Nouvelle-Angleterre, à la tête de Canadiens et d'Abénaquis, se ruaient à l'improviste sur les villages du Maine, du New-Hampshire, du Massachusetts, des bords de l'Hudson, et tuaient sans pitié ceux qui tombaient sous leurs coups.

Semblables tueries, heureusement, ne sont plus possibles chez nous. Ces sombres jours sont du domaine de l'histoire. Il reste à l'historien intègre et impartial de peser la part de responsabilités de chaque nation. S'il n'est pas bon d'aviver ces souvenirs pénibles, il est utile de les connaître pour en mesurer l'ignominie.

Ces pages si pleines du patriotisme de Benjamin Sulte nous appellent à fraterniser avec les Acadiens. Ne perdons pas de vue l'importance qu'il y a d'unir nos deux peuples dans de communes aspirations afin de nous fortifier l'un et l'autre et de maintenir la place que notre nombre et les travaux civilisateurs de nos pères nous ont acquise sous ce ciel privilégié d'Amérique.

Gérard MALCHELOSSE.

20 septembre 1929.

AUX ACADIENS

Frères de l'Acadie, un jour viendra peut-être
Où rien n'arrêtera vos élans généreux, [être
Où nous ne serons plus qu'un seul peuple, un seul
Comme l'âme et le corps, heureux ou malheureux!

Car notre destinée est unie à la vôtre,
Le Ciel n'a pas voulu nous séparer toujours;
Votre foi reste ferme, et vous verrez la nôtre
Vous témoigner partout de constantes amours.

Si des jours du passé vous gardez souvenance,
Vous trouverez d'accord notre esprit, notre coeur;
Le culte des aïeux, la langue de la France
Sont restés parmi nous dans leur noble splendeur.

Dans la patrie commune un devoir nous rassemble,
Un même but appelle et gouverne nos pas.
Espoir en l'avenir! nous lutterons ensemble.
Il n'est point de succès sans livrer de combats.

Restez, restez unis! apprenez de l'histoire
Les durs enseignements qu'elle porte chez vous;
Et sans jamais, plus tard, en perdre la mémoire,
Repoussez toutefois de vos coeurs le courroux.

La lutte qu'il vous faut est toute pacifique:
Armez tous vos talents pour conquérir vos droits.
Après les coups portés en champ clos politique,
Le vaincu maudira l'esclavage des lois.

Le sang des vieux Gaulois se réveille à l'épreuve,
Il coule fièrement partout dans l'univers:
Aux terres d'Acadie, aux rives du grand fleuve,
Il est resté le même, en dépit des revers.

Sur ce sol d'Amérique où le vent des tempêtes
Vous dispersa jadis, accablés de malheur,
Un astre plus clément s'est levé sur vos têtes
Et vous apporte enfin la paix et le bonheur.

Croyez en l'avenir! Si Dieu qui vous protège
A voulu vous tremper dans votre adversité,
C'est qu'Il veut de vos maux composer un cortège
Qui retiendra sur vous l'oeil de la Liberté.

Octobre 1869. Benjamin SULTE.

L'ACADIE FRANÇAISE

Il est bon que, de temps à autre, quelqu'un cherche à ternir nos antiques vertus. Cela nous rappelle à nous-mêmes. **B. S.**

Le peuple de qui Longfellow disait:

Son histoire est écrite en plus d'un cimetière

est ressuscité et, de plus, il a son histoire dans des livres tout autrement racontée que du temps de Longfellow, puisque les écrivains de langue française étaient encore à venir et, bien entendu, les gens de Boston, ou plutôt de la Nouvelle-Angleterre, avaient eu le soin de prendre les devants afin de peindre en noir le caractère du peuple condamné. Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, aussi la renommée des victimes était-elle mince.

Cependant, la clairvoyance du poète bostonnais parvint à pénétrer ces ténèbres. La conscience, chez lui, parlait haut. Il écrivit *Evangéline*[1] pour montrer la contre-partie de ce que racontaient ses concitoyens et plusieurs de ses compatriotes. Le

1. La première édition d'**Evangéline** date de 1847.

charme de ses vers causa à la fois un plaisir et un malaise. On ne pouvait se refuser à l'admiration que ces pages inspirées provoquaient, mais était-ce bien réel au fond, pouvait-on dire de pareilles choses des Acadiens tant décriés? Si le poète n'avait pas trop abusé du privilège de faire beau, il disait vrai, et alors, les autres, comment les croire? Or, du temps de Longfellow, les autres c'étaient des plumitifs ou copistes des anciennes narrations qui, ne pouvant ni se défendre ni s'expliquer, restèrent, comme on dit, le bec à l'eau. Un doute s'éleva, mais les écrivains des Etats-Unis ne se donnèrent pas la peine de chercher. Ils préféraient le silence. Longfellow l'emportait puisqu'il avait produit ce résultat. Je ne puis que m'étonner, par exemple, de ce qu'il n'a pas composé un peu de prose à la suite de son triomphe, pour dire: "eh bien oui! les Acadiens ont été calomniés." Cela n'aurait pas du tout gâté sa gloire et bien des âmes sensibles y auraient trouvé leur compte. Je m'en souviens.

Le doute s'était répandu pareillement au Canada et en France. Des chercheurs se mirent à l'oeuvre aussitôt et la lumière se fit par éclairs d'abord, puis intense, puis rayonnante. N'étant plus sous le boisseau on pouvait la promener partout dans les recoins de la mystérieuse affaire. C'est ainsi que Rameau, l'abbé Casgrain, Richard parvinrent à introduire le grand jour dans ce passé qui semblait clos à toute investigation, que dis-je! l'idée même d'une enquête avait longtemps paru absurde, inutile, même dommageable aux Acadiens.

Je dois dire ici que, aux alentours de l'année 1800, les Canadiens étaient sous le coup de nom-

bre d'accusations à peu près semblables et ne songeaient guère à s'en défendre. Les historiens nous ont sauvé du mépris public, du mépris de nous-mêmes. Et voilà ce qui est arrivé aussi, plus récemment, au sujet des Acadiens. On avait voulu nous faire périr par la plume, mais la plume nous a vengés et nous a remis en honneur.

Pour en arriver au résultat que nous avons sous les yeux, c'est-à-dire à la connaissance des pièces révélatrices, il a fallu combattre la mauvaise foi des dénigreurs, briser leur résistance, tout comme le peuple acadien lui-même a dû lutter pour sortir du tombeau. Ceux qui avaient commis le crime de 1755 étaient parvenus — du moins on le croyait — à ternir la mémoire de leurs victimes et l'esprit qu'ils avaient inspiré régnait chez les gardiens des archives.

N'est-il pas singulier que ce sentiment défavorable aux Acadiens ait partout animé les archivistes à tenir leurs portes fermées aux chercheurs, car, de deux choses l'une : si les documents étaient, ainsi qu'on le proclamait, de nature à faire déconsidérer les Acadiens, il fallait les laisser voir et, par là, en finir avec les visions de Longfellow, mais non ! tous les moyens furent mis en oeuvre pour écarter les curieux. Alors, c'est que la vérité était connue des geôliers qui la tenaient captive et ils ne voulaient pas la laisser échapper. Ces choses ont eu lieu de mon temps.

Il y a soixante ans,[2] quand M. Rameau com-

2. C'est-à-dire vers 1859. M. Sulte a revisé ce chapitre en 1917. On tiendra compte qu'il diffère sensiblement de ceux parus en 1878 dans la **Revue de Montréal** et l'**Opinion publique**, déc. 1878 et janv. 1879.

mença à publier des articles sur l'Acadie et le Canada "du temps des Français," il était considéré comme l'homme de l'Europe le mieux renseigné sur l'histoire de l'établissement des deux colonies françaises du nord de l'Amérique: l'Acadie et le Canada. Les journaux de France en parlaient, mais non pas tel que des journaux canadiens pourraient le faire, car ils ne semblent pas avoir compris autre chose dans ces études que le fait tout simple de la perte des colonies françaises par suite de la guerre de Sept Ans et du traité de 1763 qui en avait réglé les résultats. Les renseignements et les commentaires de l'écrivain passaient inaperçus. Pourtant, c'était la partie essentielle de son oeuvre. Au Canada, nous n'avons pas connu ces articles.

En 1859 parut *la France aux Colonies*[3] en 1861, *la Colonie de Détroit*[4] un gros et un petit volumes qui furent l'objet de diverses mentions dans les journaux de France, mais il y eut de bons articles dans ceux du Canada, parce que nos gens comprenaient mieux, infiniment mieux, que les journalistes de Paris, la portée de ces ouvrages et le champ nouveau qu'ils ouvraient à la méditation.

Ensuite, M. Rameau nous visita et publia *Une colonie féodale en Amérique*[5]. Quelques - uns de

3. **La France aux Colonies. Etudes sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique. Acadiens et Canadiens. Paris, 1859, XXXIX-355 p., in-8, carte.**

4. **Notes historiques sur la colonie canadienne du Détroit.** Lecture prononcée le 1er avril 1861. Montréal, 1861, 68 p., in-12.

5. L'auteur avait soulevé dans **la France aux Colonies** (1859) le voile qui a recouvert pendant si longtemps l'histoire de notre colonie soeur, mais il sentait qu'un effort nouveau devenait nécessaire et il le tenta. Les deux ouvrages présentaient des faits et des aperçus qui ont modifié assez notablement le caractère de l'histoire écrite du Nouveau-Monde. Ils ont été commentés en

nos hommes publics s'étant montrés curieux de lire ce que la presse française avait dit de ces ouvrages, M. Rameau me fit voir ces articles, et je les ai eus sous les yeux. Voici l'analyse que j'en fis à cette époque.

Le Journal Officiel de la république française est très sympathique à l'ensemble de la *France aux Colonies,* mais il ne l'interprète qu'au point de vue de l'histoire de France. Pour lui, toute l'Amérique et surtout la région nord de ce continent n'existe que derrière un nuage qu'il ne cherche nullement à pénétrer. L'auteur de cet écrit, fort bien rédigé d'ailleurs, ne soupçonne pas les problèmes que nous offre l'histoire de la colonisation américaine, encore moins celle de l'Acadie et du Canada, ni le but que M. Rameau s'était proposé. L'ignorance de notre presse y est flagrante. Notre existence, acadienne et canadienne, ne compte en aucune manière. La révélation d'un retour à la vie ou d'une survivance, si vous aimez mieux, de nos deux peuples, ne frappe point le liseur parisien de ce livre surprenant. L'Acadie a existé, nous l'avons perdue, il paraît qu'elle n'est pas morte, eh bien! cela ne signifie que peu de chose, et le Canada de même.

La Revue Politique et Littéraire se met en frais d'érudition pour exposer des principes fort opposés à ceux de M. Rameau, et il en sort des dissertations sur nombre de sujets absolument hors

---

France, aux Etats-Unis et au Canada, trois pays intéressés dans les questions qu'ils soulèvent. **Une colonie féodale en Amérique. L'Acadie, 1604-1710.** Paris, 1877, XXXIV-367 p., in-12. Nouvelle édition en 1889, 2 vols. XXXII-364-425 p., in-12, cartes.

de la question, ce qui me fait rire[6]. Il y a pourtant des touches qui montrent une certaine entente des premiers temps du Canada. Elle a compris ce que cherche l'auteur; elle a comme le sentiment de la situation et le pressentiment des différentes appréciations qui peuvent se rencontrer sur l'occupation de la race blanche dans le Nouveau-Monde.

L'Univers, l'Union, le Moniteur universel, la République française ont des banalités pour accuser réception du volume. Ils ne paraissent pas se demander si cet exposé contenait des nouveautés ou des redites, ni s'il y avait là quelque point controversé ou controversable[7].

Pas un mot sur le fait principal, savoir: l'existence en plein dix-neuvième siècle de deux peuples français dans le nord de l'Amérique. Pas un mot sur cet autre fait: la perte des deux colonies par la France, ou plutôt les causes de cette perte. M. Rameau donne du neuf et il enseigne à pleine page: on ne veut pas de cette instruction.

Cependant ces articles ne sont pas restés sans fruits. J'ai observé, au cours des vingt ou trente années suivantes, que de jeunes écrivains, en petit nombre il est vrai, se sont occupés du livre de M. Rameau et ont saisi sa pensée. C'était la nouvelle école historique qui faisait ses dents, et, par bonheur, c'est elle qui domine aujourd'hui. En 1860 aucun écrivain en vogue n'était assez au courant

6. Preuve son article (même livraison) paradoxal et absurde sur les cathédrales et une diatribe déplorable et calomnieuse sur le loyal et brave McMahon, qui n'a qu'un tort, celui d'être trop bon.

7. Ils montrent néanmoins que l'ouvrage de M. Rameau a attiré l'attention de tous les partis.

de l'histoire du Canada et de l'Acadie pour comprendre le livre dont nous parlons—et c'était facile à deviner; aucun traité ou manuel à l'usage des écoles de France ne parlait de ces deux pays. C'est encore la même chose, mais les revues publiées par la nouvelle génération et plusieurs livres récents commencent à faire la lumière sur ce sujet.

Pour retourner à 1860, il faut dire que, par exception, *la Revue Politique et Littéraire,* aussi bien que *le Journal de l'Instruction Publique* de Paris, ont sonné la note juste, mais sans appuyer par trop, pas assez même. Mon idée est que dans le premier de ces deux journaux, Pierre Margry était l'inspirateur et que, pour l'autre, on avait coupé dans une lettre privée de M. Rameau un passage tout entier qui donnait le thème clairement, mais, pour le reste des deux articles c'était du bavardage sur des théories passé fleur depuis longtemps.

Soyons heureux du développement qui se manifeste de nos jours en France dans l'étude de l'histoire coloniale. C'est un commencement qui mènera loin. On fait la guerre aux vieilles méthodes des écrivains et les recherches se portent vers le fond des choses. Ce n'était pas encore la façon en 1860, de contredire, ou du moins de mettre en doute l'ancienne manière d'exposer les événements. On ne les expliquait ni on ne les commentait. Personne ne s'avisait de rectifier les vieux préjugés. L'ignorance ne connaissait pas ce que nous appelons l'étude. Tout se prenait à vue de nez, sans aller plus loin. La nouvelle école veut savoir avant que

de parler. La mine de richesses historiques mise au jour par M. Rameau ne disait rien à l'esprit de ses contemporains. Il me l'a expliqué plus tard, durant sa seconde visite en Canada. En 1860, la presse ne s'était occupée que des points rattachés aux discussions courantes sur l'histoire de France parce que, après tout, c'étaient les seuls qui fussent entendus par les écrivains français.[8]

Les opinons énoncées par M. Rameau dans *la France aux Colonies* et *Une colonie féodale en Amérique* lui ont été révélées par l'étude de nos institutions seigneuriales comparée avec les études spéciales qu'il avait faites sur les origines et les développements de la propriété en France. Dans une sorte de tableau qui lui sert d'introduction, M. Rameau expose quelles relations unissaient l'état social européen au seizième siècle avec la colonisation de l'Amérique du Nord. En second lieu, il développe les procédés et les méthodes qu'ont suivis les cultivateurs pour s'établir ici à la même époque. Enfin, il décrit l'état spécial des colonies françaises, et la valeur réelle de ces colonies et de leurs habitants, trop oubliés et trop méconnus par la mère-patrie.

On a bien souvent écrit l'histoire à l'aide de quelques renseignements incomplets découverts par hasard; des traditions sont venues s'y intercaler; les auteurs, se répétant les uns les autres, y ont ajouté chacun leur quote-part d'illusion, de

8. Ces écrits avaient un certain mérite; ils ont fini par nous mettre en lumière dans un milieu tout nouveau, où l'on ne pouvait que gagner à se faire connaître puisque l'état et la ramification de notre groupe n'étaient pas remarqués en France.

théories, de suppositions. Le tout forme un amas sans consistance, mais qu'il n'est pas facile de détruire, parce qu'il y est entré une dose considérable de préjugé, et le préjugé fait presque loi.

Abandonnant la routine qui consiste à remettre au jour ce que les auteurs ont bien voulu dire sur le sujet, M. Rameau est allé demander aux documents authentiques la vérité sur l'ancienne Acadie,

En vain par tant de gens cherchée,

comme dirait Marc Lescarbot, et il a écrit un ouvrage solide.

Il est temps de sortir de la vieille ornière où le dix-huitième siècle a engagé l'histoire de l'Amérique. On veut absolument chercher la source de cette histoire dans un affreux mélange de considérations philosophico-politiques, dans un marais trompeur, tandis que, semblable au ruisseau pur et limpide, elle trouve son origine plus haut, dans la montagne, c'est-à-dire dans les moeurs, les besoins et les croyances des hommes simples et laborieux que l'on rencontre au commencement des sociétés humaines.

La philosophie de l'histoire est excellente, mais elle n'est que le couronnement des recherches et trouvailles historiques; c'est elle qui permet de les voir au net, de les saisir dans leur ensemble et dans leur portée logique. Or, on oublie trop facilement que cette philosophie et la politique sont des sciences d'expérience, postérieures à l'histoire,

au moins dans l'ordre du temps;[9] elles suivent les faits, mais ne les précèdent pas. Il faut, dans ces études historiques, se demander quels sont les hommes, d'où ils viennent, ce qu'ils croient, ce qu'ils désirent, ce qu'ils veulent et ce qu'ils font. L'histoire répondra à toutes ces questions, car les sociétés les plus rudimentaires, aussi bien que les plus perfectionnées, n'ont jamais pu se passer de croyances, de moeurs, et de cette sorte de volonté qui est à vrai dire la force morale, l'énergie intérieure de l'âme, la vie de l'homme, le caractère propre de l'humanité.

Ne donnons à la philosophie et aux institutions politiques que le rang et le degré d'importance qui leur appartiennent. Mais, de même que l'on se passionne plus pour le luxe que pour l'utile, on se porte aussi à l'excès vers ces sciences, et volontiers on dédaigne l'essentiel. C'est là, sans doute, une des grandes causes des folies, du fanatisme et des sottises de l'époque moderne (chaque époque a les siennes), aussi bien dans la conduite des sociétés que dans les études et dans les sciences.

Voilà bien de la philosophie pour contester la valeur d'une certaine philosophie. Je voulais seulement dire que dans les travaux historiques, on doit commencer par l'examen des hommes et des faits: c'est le seul moyen de créer des oeuvres utiles et originales, comme le livre dont il est ici question.

La masse de nos archives est en Europe, elle ne nous est pas connue, quoique depuis un demi-siècle

9. Elles ne se produisent dans leur élaboration que lorsque l'humanité s'est fait des loisirs.

nous ayons beaucoup travaillé pour obtenir les renseignements indispensables à la base de notre histoire. Faisant fausse route, la plupart du temps, nous nous sommes passionnés pour le luxe des théories, lorsqu'il fallait s'attacher aux faits, à l'utile, aux documents authentiques. De là vient que notre histoire fourmille de passages qui sont à refaire.[10]

M. Rameau aura le mérite d'avoir imprimé la direction logique à ses travaux. Aussi, à part de rares faiblesses, a-t-il produit des oeuvres originales et qui resteront parce qu'il faudra toujours y recourir pour connaître des faits dont tout le monde a parlé et que personne n'avait étudiés à la source même. Il n'y a pas de volumes sur l'histoire du Canada et de l'Acadie qui seront plus à leur place dans les bibliothèques. Les origines des groupes canadien et acadien sont clairement mises sous les yeux du lecteur, et à côté de mille détails intéressants, on touche, de page en page, à la question du patriotisme, sous ses formes multiples et constamment émouvantes.

Les opinions de M. Rameau, je le répète, ont surgi dans sa pensée à la suite de l'étude de nos institutions seigneuriales, qu'il avait toujours le soin de comparer avec les origines et les développements de la propriété foncière dans l'ancienne France. Un autre que lui se serait contenté de cette

10. Nombreux en effet sont les écrivains du milieu du dix-neuvième siècle qui apportaient en premier lieu un plan tout conçu, que leurs successeurs ont développé et adopté, quittes après cela à reconnaître qu'ils s'étaient trompés, qu'ils avaient commencé par la fin. Il est indispensable de recourir aux sources d'informations premières. Nos archives, tant à Québec qu'à Ottawa, sont aujourd'hui fort considérables, que des index et des publications rendent de mieux en mieux consultables.

dernière connaissance et il aurait envisagé le système colonial de l'Acadie et du Canada comme une affaire comprise d'avance puisque cela se nommait "régime en seigneurie," et il se serait trompé du tout au tout, comme la plupart de ceux qui agissent d'après une idée préconçue.

Echappant à cette erreur fondamentale, M. Rameau a cherché à savoir avant que d'écrire. Par là, il est arrivé à la découverte du fait réel, constant, indéniable: que nous n'avons jamais eu d'organisation féodale, malgré l'expression courante parmi nous: système seigneurial qui porte comme une ressemblance avec système féodal. Il a très bien vu et il a su expliquer la différence entre ceci et cela. Tout au plus aperçoit-on dans notre tenure des terres un vague rapprochement avec ce qui existait dans le royaume depuis Charlemagne jusqu'à 1789, où la propriété immobilière prit la forme actuelle et où les lois à cet égard subirent un changement radical.

Cette base essentielle de raisonnement pour comprendre notre colonisation, il l'a parfaitement saisie, comme avait fait, en 1854, le tribunal de légistes canadiens chargé de la modification des lois seigneuriales. Admettons même que M. Rameau, après un bon examen des documents et plaidoiries de cette commission, ait vu clair dans le système et se soit servi de ces lumières pour guider sa marche future, comment en est-il arrivé à écrire en tête de son deuxième ouvrage: *Une colonie féodale en Amérique?* Le titre contredit le livre.

Supposons que je publie un article ou un volume pour démontrer que nous n'avons jamais possé-

dé d'école des Beaux-Arts et que j'intitule ce travail: *Ecole des Beaux-Arts en Canada,* on me demandera où je veux en venir.

M. Rameau a fort exactement compris que notre habitant tenait la terre en toute propriété et que le seigneur n'y pouvait prétendre, ce qui est le contraire du régime seigneurial de France. Tout découle de ce point de départ. L'habitant de l'Acadie ou du Canada n'offre aucune ressemblance avec le paysan français des temps féodaux, précisément parce que les deux étaient régis par un régime absolument inverse l'un de l'autre. Nos colonies n'étaient donc pas féodales.

Le malentendu provient du mot seigneur. D'autres que M. Rameau y ont été pris. Ce qu'était un seigneur sous Henri IV, on le sait, mais personne ne s'avise de rechercher le sens que ce terme pouvait avoir en Canada. Coûte que coûte, du moment où il y a seigneur, il faut l'assimiler aux vieilles coutumes françaises — alors tout s'embrouille.

Notre seigneur devrait être qualifié simplement d'agent de colonisation. Il était moins que cela, à tout prendre. Ceci, encore, M. Rameau le fait voir, sans toutefois oublier de sonner la haute note sur le seigneur. Il ne rencontre pas de colonie féodale, néanmoins il lui semble qu'elle est dans l'air. Le seigneur hante son imagination.

Autre point. L'auteur de *la France aux Colonies* et de *Une colonie féodale en Amérique* donne d'excellents exposés sur la classe d'hommes qui prirent des terres de famille et les firent valoir. C'étaient des cultivateurs-nés. Il le dit, pourtant

vous le voyez qui s'accroche à ce rêve de Talon et de Colbert: faire des cultivateurs avec des soldats "à la manière des Romains."

S'il y a quelqu'un inapte à devenir cultivateur ou habitant canadien ou acadien, c'est un militaire. S'il y a une différence absolue entre deux choses, c'est bien entre la colonisation romaine et celle de nos pays. Les Romains subjuguaient une contrée propice et donnaient à leurs soldats des propriétés en plein rapport arrachées aux peuples vaincus, comme on passe à son propre fils une ferme avec le matériel roulant. Allez donc comparer un tel avantage avec la tâche du défricheur pauvre qui aborde la forêt la hache à la main pour se créer un domaine! Quand on nous montrera des soldats romains, ou même français, faisant en pays sauvage le travail des pionniers du Canada, alors la comparaison prendra couleur, mais il faudra trouver cela pour se justifier de dire que l'on aurait pu défricher nos terres en licenciant des troupes sur les bords du Saint-Laurent."

11. Pour réfuter l'opinion généralement répandue que nos ancêtres n'étaient pas soldats, de même que pour compléter certains points d'histoire traités par M. Sulte, (**le Régiment de Carignan,** M.S.R.C., et **Mélanges historiques,** vol. 8; **B. R. H.** 1898, p. 177; **Histoire du Canada,** par les Frères des E. C., p. 191), nous avons essayé de retracer les noms des soldats du régiment de Carignan. Des 403 hommes restés au pays, la campagne terminée (1667-68), environ 250 se sont faits habitants et s'établirent dans les seigneuries de leurs capitaines respectifs. M. Sulte a pu se méprendre en disant que ces recrues n'apportaient point un apport considérable à la colonisation de la Nouvelle-France. De 1684 à 1687, il vint quelques compagnies de troupes qui nous laissèrent de nouveaux colons. Quant aux soldats venus sous Montcalm, de 1754 à 1758, il est juste de dire que ceux qui restèrent au Canada après la cession devinrent plutôt des artisans de métiers. C'est ce que nos enquêtes ont révélé. Régis Roy et Gérard Malchelosse, **Le Régiment de Carignan,** Montréal, 1926.

Malgré l'extrême différence qui place M. Rameau en dehors et au-dessus des écrivains français parlant des débuts de notre histoire, il reste chez lui, ça et là, des touches de l'éducation de son pays et, par conséquent, des manières de voir qui lui échappent en contradiction avec ce qu'il dit quelque part ailleurs. Ceux qui traitent des contrées lointaines sont généralement dans le même cas. Nous en avons des exemples nombreux. Ainsi, n'a-t-on pas dit et répété que le Canada du temps des Français vivait du trafic des peaux de castors? Je dis qu'il en mourait. Les écrivains français voient la situation en ce qui regardait le commerce des Français et pas du tout en ce qui concernait les Canadiens. La colonie était une exploitation au bénéfice du royaume. La vision française diffère de la nôtre.

. . .

L'Amérique a changé de face depuis le traité d'Utrecht, en 1713. Antérieurement à cette date, l'influence française y était prédominante.[12] Des bouches du Mississipi et des sources de l'Ohio, en remontant jusqu'aux Grands Lacs du Haut-Canada, et de ce point, coupant le Vermont et le Maine, la ligne des possessions françaises atteignait l'Atlantique, embrassant l'Acadie, Terreneuve, le

12. A défaut des documents de l'époque, on en juge par la carte des possessions françaises.

Labrador,[13] et, se dirigeant à l'ouest, courait sur la hauteur des terres, au nord du Saint-Laurent, jusqu'au-delà de la baie d'Hudson. La France commandait le coeur de ce vaste continent, au milieu duquel sont les plus grands lacs du monde et deux des plus beaux fleuves: le Saint-Laurent et le Mississipi.

L'élément anglais fixé sur les côtes de l'Atlantique, entre le Maine et les Carolines, n'osait s'aventurer vers l'intérieur des terres. L'activité de nos pères, le développement de leurs familles, assuraient à notre race l'empire de ce continent. De la province actuelle de Québec partaient des explorateurs, des marchands, des colons et des guerriers qui répandaient le nom français dans ces immenses contrées. Par la manière dont avait été entrepris ce travail, jamais plus vaste conception coloniale n'était sortie du cerveau des hommes d'Etat; et, s'il fallait chercher dans les sociétés américaines l'origine de presque toutes les grandes choses qui se sont accomplies de ce côté-ci de l'Atlantique depuis cent vingt-cinq ans, on aboutirait à cette date néfaste pour nous: 1713. Ce fut le point tournant des destinées de l'Amérique: avant cela, tout était français; depuis, graduellement, tout est devenu anglais.

L'influence française, toujours grandissante sur ce continent, de 1604 à 1713, ne fut maintenue,

---

13. Quelques lambeaux de ce royal domaine furent arrachés en 1713, parmi lesquels l'Acadie, à jamais regrettée. En même temps qu'il cédait comme un troupeau de bêtes les quatre mille Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, Louis XIV faisait banqueroute aux Canadiens et refusait de racheter sa monnaie de carte qui montait à deux millions de francs.

après cette dernière date, que par les seuls Canadiens-français; il est vrai que ceux-ci accomplirent des merveilles dans les découvertes, le développement de leurs postes avancés, et dans les guerres, mais la mère-patrie ne les secondant presque plus, chaque nouveau triomphe, pacifique ou militaire, diminuait leurs épargnes en tous genres. Quand se présenta l'Angleterre avec ses légions, nous étions littéralement épuisés.

Quoique le Canada proprement dit (province de Québec) ne se trouvât pas abandonné par la France à cette heure déplorable, il n'en est pas moins vrai que la cession de l'Acadie devint d'un poids énorme dans la marche des événements qui allaient aboutir à 1760.

Ce que l'on appelle de nos jours la Nouvelle-Ecosse et une partie du Nouveau-Brunswick constituaient sous le gouvernement français, de 1604 à 1713, une colonie distincte, dont le peuplement, déjà fort avancé, ne dépendait point du Canada. Les colons en étaient venus de France, vers l'époque où Québec s'établissait; de sorte que, sur les bords de l'océan aussi bien que sur les rives de notre fleuve, des groupes de populations actifs, intelligents et hardis, avaient créé deux véritables puissances françaises.

> Le Canadien et l'Acadien sont frères
> Qu'ils aient en main ou le sabre ou des verres.

C'est du sentiment, de la poésie et de la grandeur. C'est de l'histoire et elle est remplie de beautés comme la nôtre, mais plus triste de beaucoup.

Proscrits éparpillés sur l'Amérique entière,
Leur histoire est écrite en plus d'un cimetière.

On parle souvent des Acadiens et des Canadiens comme étant une seule famille française. Rien de la sorte! Nos deux groupes se sont formés indépendamment l'un de l'autre, vers la même époque, et sans se connaître pour ainsi dire à cause de la trop grande distance entre Port-Royal et Québec. Songez qu'il y a trois siècles de cela. Nos deux histoires ne se ressemblent que de loin. Il y avait déjà cent ans que les choses marchaient ainsi lorsque certains rapprochements se produisirent mais de peu de conséquence. Par la suite, on vit des Acadiens se réfugier en Canada et alors, les deux peuples n'en firent qu'un seul, en ce sens que nous avons absorbé les rares nouveaux venus, mais nous étions encore séparés et tout à fait étrangers du foyer primitif des Acadiens, savoir: les provinces maritimes. Nous avons toujours été deux nations françaises distinctes.

La race acadienne est sortie d'une cinquantaine de familles arrivées des côtes ouest de la France entre les années 1604 et 1680, et fixées au centre de la Nouvelle-Ecosse, soit le bassin des Mines et Port-Royal. C'étaient des pêcheurs maritimes, comme ceux du golfe de Gascogne, par exemple, des hommes des champs, tels que ceux de la Saintonge et du Poitou ou ceux des bords de l'embouchure de la Loire, gens paisibles, industrieux, moraux, connaissant la terre et sachant s'en servir, en un mot ne respirant que la paix et la concorde, ce qui, entre parenthèses, ne se voyait guère en France dans certaines provinces.

Le groupe acadien, constamment détaché du nôtre, a donc son histoire séparée. C'est le champ d'étude vers lequel M. Rameau s'est dirigé, et, nous devons le dire, avec un succès qui efface tout ce qui s'est écrit en ce genre avant lui. Voulant se rendre compte des luttes engagées entre les colonies anglaises et les fondateurs de l'Acadie, il a examiné de près les sources, les tendances, l'organisation des deux peuples. Les merveilles de la résistance des Acadiens aux attaques si souvent répétées de leurs voisins, bien que connues dans l'ensemble, étaient à peu près inexplicables. Encore un peu de temps, et cela devenait de la légende, puis disparaissait des pages de l'histoire. En recherchant les causes de cette série d'événements remarquables, on s'aperçoit que plus d'un rapprochement pourraît être fait entre les aventureux pionniers de l'Acadie et les colons des bords du Saint-Laurent. De part et d'autre, il y a un fond, un caractère, une pensée dont les peuples exclusivement commerçants, comme les Anglais, ne paraissent pas avoir senti l'importance : choisir de bons cultivateurs, les transporter dans les terres nouvelles de l'Amérique, et faire en sorte qu'ils s'y créent de toutes pièces une patrie, telle est l'idée que les Espagnols n'ont pas connue, que les Anglais ont affleurée, et que la France a réalisée avant 1734.[14] Le sol du nouveau pays, partagé en grands blocs entre les seigneurs, qui étaient les promoteurs et les chefs du mouvement, se subdivisait en terres accordées aux colons et se couvrait promptement de fermes et

14. Tant au Canada qu'en Acadie.

d'habitations, qui, par là-même, prenaient un caractère de stabilité et de permanence mille fois préférable aux entreprises décousues que les autres races tentaient sur différents points du continent et des îles.[15] Aussi, profondément attachés à leurs établissements, les anciens Acadiens et Canadiens surent-ils les défendre, pendant de longues années, contre les invasions incessantes d'adversaires nombreux et puissants.

Contrairement à ce que l'on a toujours dit, le peuple acadien ne fut pas une réunion d'aventuriers, de boucaniers ou de chasseurs de pelleteries, un ramas d'écumeurs de mer, vivant au jour le jour dans des camps volants et pliant ses tentes à l'approche du danger. Il était avant tout agriculteur, ne spéculant pas sur les hasards de la guerre, mais cherchant à se faire un avenir par le moyen le plus droit et le plus honorable: le travail. Si les gens du Massachusetts, du Rhode-Island, du Connecticut n'avaient pas commis d'agressions dès les premières années du dix-septième siècle, nous n'aurions pas vu les habitants de Port-Royal et du bassin des Mines se mettre en armes contre eux, devenir corsaires, "courir sus aux mauvais garçons", et tenir tête à plus fort qu'eux.

Les historiens de langue anglaise n'ont jamais cessé de nous peindre les Acadiens primitifs comme des ravageurs, des brigands, des pirates, des gens de sac et de corde, mais, à présent, on découvre que c'est tout le contraire qui est vrai et que Longfellow n'a rien exagéré en dotant ce peuple

15. L'esclavage n'a jamais existé parmi nous à l'état d'institution.

de la qualification de paisible, en lui attribuant, d'autre part, toutes les vertus domestiques. Le poète a parlé avec un coeur et une voix d'expiation parce qu'il se voyait en face d'une grande injustice infligée à l'innocence et au mérite. Il a des accents qui tirent les larmes et tout son récit est à la fois touchant et véritable malgré la forme d'une apparente imagination.

Contents de leur sort, songeant au bonheur que d'abondantes récoltes répandaient autour d'eux, les Acadiens n'étaient pas hommes à franchir les bornes de leur horizon et à s'introduire d'eux-mêmes dans cette existence de périls, de calamités, de misères, de déboires qui leur fut imposée par la suite.

Rien n'est plus certain que cela. Les Canadiens et les Acadiens se suffisaient à eux-mêmes, non seulement par la culture du sol mais par l'industrie domestique qu'ils poussaient à un degré surprenant. Tous les métiers usuels leur étaient connus. Ils travaillaient la terre, le bois, la maçonnerie, le cuir, le fer, la laine, le lin et se pourvoyaient de toute chose selon le besoin, sans avoir recours aux magasins des compagnies comme le faisaient les colons de la Nouvelle-Angleterre. Si l'on veut—et c'est ce que l'on cherche à faire—établir un contraste entre les deux races il n'y a qu'à relever ces faits patents et la supériorité de l'élément français se montre ici tout aussi visible que dans l'ordre de la guerre. Ce que nous n'avions pas c'était la liberté du commerce et de l'industrie publique, mais sachons bien que nos voisins n'avaient là-dessus qu'une fausse liberté et voici comment. Il leur était défendu de fabriquer pour le

commerce tout comme chez nous. Alors ils achetaient des marchands anglais, n'étant pas capables par eux-mêmes de s'habiller ni de meubler leurs maisons de leurs propres mains, mais ils exportaient du grain, du lin, de la laine, du tabac, du sucre sur des navires anglais, et c'était encore un monopole contre eux.La situation examinée et comparée, il n'y avait pas de quoi se vanter; c'est même à cause de cela qu'ils ont fait leur révolution.

Français et Anglais étaient vis-à-vis l'un de l'autre comme chien et chat en Europe, à cause de la langue, du commerce, de la religion qui différaient, et aussi par suite des anciennes luttes à main armée qui laissaient un souvenir haîneux d'une nation à l'autre. Assurément, les Acadiens étaient loin de s'attendre que ces animosités allaient traverser l'océan et les rejeter dans les misères, les inquiétudes, les conflits du temps passé qui semblaient ne devoir appartenir qu'à l'ancien monde.

Les colonies anglaises étaient plutôt marchandes qu'agricoles. Les navires ne pouvaient se rendre en Europe qu'en effleurant les côtes de l'Acadie où ils eussent pu se ravitailler, mais où ils n'osaient descendre parce que c'était territoire français. Selon les moeurs de cette époque, on ne voulait pas croire qu'il fut possible à deux ou trois nations différentes de fouler le même sol par occasion ou même de vivre en paix dans le voisinage l'une de l'autre. De plus les eaux de la colonie française renfermaient les riches pêcheries que nous savons et les Acadiens les exploitaient, en faisaient commerce avec la France, mais Boston tenait pour principe que la mer lui appartenait avec ce qui est dedans.

Alors, en temps de paix entre les couronnes, des hostilités avaient lieu. Les historiens de la Nouvelle-Angleterre ne manquent jamais de nous représenter les Acadiens faisant de la peine aux saints de leur pacifique contrée, attendu qu'ils accordent aux susdits saints le droit de tout faire et veulent que l'Acadien se soumette, mais sa résistance les scandalise.

Cet animal est très méchant:
Quand on l'attaque il se défend.

Jugez de ce qui se passait en temps de guerre. On se battait en Europe, il fallait se battre en Amérique. Pour quelle raison? Parce que.. vous comprenez... Les Acadiens ne se regardaient nullement comme rivaux des Bostonnais, mais les Bostonnais se croyaient obligés de répandre la terreur parmi les Acadiens, de leur faire le plus de mal possible, de les conquérir, afin de leur imposer la "kultur" dont ils étaient si fiers.

Les campagnards et les pêcheurs de l'Acadie ne possédaient pas un seul navire digne de ce nom lorsque vint le moment de baisser la tête ou de se redresser en face de l'agression. Ils furent terrassés du premier coup, mais il se fit parmi eux un changement comme on en voit au théâtre chez certains personnages. La riposte fut dure. Les Acadiens construisirent des bâtiments de tonnage appropriés à la course en mer, et alors ces oiseaux prirent leur vol de partout, allant couper la route des vaisseaux chargés qui passaient au large du Cap Sable, de la Hêve, du Cap-Breton. La terreur envahit les établissements du Maine et du reste

du littoral en gagnant au sud jusqu'aux Carolines. Oui, voilà la légende des corsaires acadiens, seulement on oublie de dire d'où elle a surgi à l'aide de l'écriture imprimée.

Rien n'égalait la beauté des fermes, des champs et des vergers des Acadiens; on en a tant parlé que je n'en dirai pas davantage. Les occupations de la pêche maritime n'étaient pour eux qu'un métier accessoire et productif; ils y ont gagné aussi cette connaissance de la navigation, cette adresse dans le péril qui faisait souvent le désespoir des Anglais. Si les bons habitants de Port-Royal et de la Grande-Prée, exportant la morue et le hareng, n'avaient pas été tracassés, assaillis et persécutés par leurs fanatiques voisins, ils n'auraient pas d'histoire écrite, puisque les historiens n'écrivent que pour raconter des horreurs, et nous n'aurions pas le poème de Longfellow qui est une lamentation demandant pardon pour les coupables.

En laissant les colons cultiver tranquillement leurs terres, un royaume français, paisible et vigoureux, se dessinait sur les plages baignées par l'océan. Telle était la pensée des fondateurs de l'Acadie. C'était précisément ce qui contrariait les gens établis dans la Nouvelle-Angleterre; ils voulurent détruire ces établissements si bien commencés et dont les progrès promettaient de faire surgir à leurs côtés une influence rivale, tant dans le commerce que dans la possession des territoires. Des vaisseaux armés allèrent, au mépris de toute loi et de toute justice, saccager les campagnes acadiennes. Les malheureuses victimes de ces iniquités, sentant qu'elles avaient du sang français dans les

veines, se mirent en devoir de venger leurs désastres. C'est alors que commença, répétons-le souvent, cette épopée dont le caractère n'a pas été bien saisi par les premiers historiens, mais que des révélations tardives nous forcent à étudier. Les fils des laboureurs, bannis de leurs chaumières, se construisirent des barques; en peu de temps on les signala partout, et comme les caps de leur pays commandaient en quelque sorte la mer, on les vit couper la route des marchands qui allaient de l'Angleterre à Boston.

Alors, plus de repos, plus de nuits, plus de sommes !

Toujours le grand air, la course et le combat!

Cette poignée de Français devint la terreur des colonies anglaises, dans la deuxième moitié du dix-septième siècle.

A l'intérieur de l'Acadie on cultivait des champs d'une fécondité prodigieuse; à la frontière, sur la ligne d'eau, dans les brouillards et sur les vagues de l'océan, on se battait, sans jamais faiblir. C'était comme une seconde nature, une habitude terrible dont les Acadiens finirent par se montrer orgueilleux.

Si la France eût eu la main plus ferme, si elle eût compris combien il importait à son prestige et à son pouvoir de soutenir ses intrépides enfants, il ne resterait rien aujourd'hui de la Nouvelle-Angleterre, car les efforts combinés et persistants de l'Acadie et du Canada l'auraient effacée de la carte de l'Amérique. On sait ce qui arriva: les colonies fondées par nos pères, laissées à elles-mêmes

dans une lutte inégale, furent emportées, l'Acadie en 1713, le Canada en 1759.

Le spectacle d'une si longue résistance, malgré d'aussi faibles moyens, intéressera toujours les hommes portés vers l'étude du passé et qui recherchent les causes des succès et des décadences des races. Il est visible que la France avait définitivement adopté une fausse politique à l'égard de ses colonies, mais que ses colons, organisés admirablement par eux-mêmes, selon leurs besoins, exécutaient des merveilles, tandis que l'Angleterre arrivant à se sentir sagement inspirée, dictait à ses dépendances une ligne de conduite habile que celles-ci semblaient prendre plaisir à méconnaître et à fausser.

Il est assez curieux de voir que la France, qui avait si intelligemment commencé ses colonies, les ait perdues par indifférence, tandis que l'Angleterre, qui ne comprit rien aux débuts de ses propres entreprises en ce genre, parvint à en saisir toutes les conséquences.... et par saisir aussi les possessions françaises.

En résultat final, l'Angleterre a eu le dessus, parce que son esprit pratique jugea la situation, et qu'elle employa toutes ses forces dans la lutte. William Pitt était un grand homme qui voulait la gloire de sa patrie; la marquise de Pompadour aurait voulu voir le Canada au fond de la mer Glaciale.[16]

16. Sur cette expression malheureuse et sur cette autre attribuée à Voltaire, "les arpents de neige", voir **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 31 et suivantes.

Il en a été des premiers travaux de l'établissement de l'Acadie comme de ceux du Canada: la couronne ne les prit pas assez sous sa protection. L'initiative individuelle pouvait donc seule les faire réussir, et c'est ce qui arriva. On rencontre, dans l'histoire, de ces hommes d'élite dont le dévouement est, pour ainsi dire, illimité et qui apparaissent à l'heure voulue, dépassant de toute la tête ceux qui les entourent, créant, fécondant une oeuvre nouvelle, puis s'éteignant sans laisser de fortune, sans presque laisser un nom, tandis que les fruits de leurs efforts nourrissent et ensemencent un sol conquis par eux. Tels furent Poutrincourt, Biencourt, son fils, Charles de LaTour, Razilly et d'Aulnay, pour n'en citer qu'un petit nombre, intimement liés à la fondation de l'Acadie. De 1605 à 1670, nous les voyons lutter avec une énergie incroyable pour établir Port-Royal, Saint-Sauveur, la Hêve, Jemsek, malgré leur peu de ressources pécuniaires ,malgré les dissensions de leurs associés en France et les contre-temps qui mettent leurs entreprises à un doigt de la ruine, enfin, malgré les ravages à main armée des Yankees.

Dès 1636, d'Aulnay guidait les colons dans leurs défrichements; il veillait à approvisionner les familles à mesure qu'elle prenaient des terres et se mettaient à les cultiver, "rassurant les uns, modérant les autres, encourageant et soutenant tout le monde." Nicolas Denys avait pris le côté commercial de la situation. Il tenait les magasins, il expédiait en France des produits du pays, pour

couvrir les achats que nécessitaient les établissements. La Tour battait les bois, vivait avec les Sauvages, attirant la traite des pelleteries. Razilly, leur chef à tous, déployait une activité sans cesse en éveil, toujours utile, jamais ralentie. Les seuls colons établis à poste fixe égalaient presque en nombre la population du Canada qui se livrait aux mêmes occupations, et on peut dire que ceux qui parcouraient les forêts, tout en conservant des rapports étroits avec ces "habitants", étaient au moins aussi nombreux que ceux des bords du Saint-Laurent. Et pourtant, la guerre avait déjà promené l'épouvante dans ces humbles fermes: Port-Royal avait été détruit; une colonie écossaise était venue s'emparer du pays. En moins de trente années, tous les maux s'étaient abattus sur les compagnons de Poutrincourt et de La Tour, mais la France avait fait le traité de 1632, et les courages s'étaient relevés. En peu de temps, de nouveaux colons étaient arrivés de France; les anciens, dispersés dans les bois, avaient reparu; les cendres des habitations brûlées avaient été emportées par le vent; enfin, les Ecossais s'en étaient allés en grande partie; le reste se laissait absorber par l'élément français.

Puis vingt ans après, autre guerre. Sauf les ports occupés dans le nord par Nicolas Denys, toute l'Acadie tomba au pouvoir des Yankees, en 1654. Il fallut attendre treize ans avant que la France reprit possession de cette terre, à la faveur du traité de Bréda (1667). On conçoit la situation dans laquelle le pauvre petit peuple acadien se trouvait.

A partir de 1670, un changement s'opère pour le mieux. La colonie semble n'être plus oubliée. Colbert, ministre de Louis XIV, a l'oeil sur elle. Des forces, de l'aide lui surviennent un peu de partout. C'est l'ère de la grande prospérité agricole et l'époque des exploits de Saint-Castin. Les Yankees tremblent à leur tour. On les poursuit sur mer, on les harcèle par terre. Soeur du Canada, l'Acadie se fait respecter, elle aussi, en refoulant chez lui un adversaire encore dix fois plus fort, mais lourd dans son action et tout stupéfait de la hardiesse de ceux qui lui portent ces coups.

Mais le grand ministre mort, on se remit à négliger les colonies. Vers 1700, l'Acadie se trouva tellement privée de certains articles indispensables, que ses marchands les achetèrent des Anglais. En apprenant cela, le chef du bureau des colonies s'écria que c'était très mal. Il y avait en germe, dès lors, dans la tête des ministres de Versailles, le thème des fameuses dépêches par lesquelles, durant la guerre de Sept Ans, on nous enjoignait de mourir jusqu'au dernier, bien que le roi jugeât à propos de ne nous envoyer ni soldats, ni poudre, ni argent, ni vivres!

Le soleil de Louis XIV se couchait en Amérique comme en Europe. Trop engagé sur ses propres frontières, le roi sacrifiait ses colonies, tandis que l'Angleterre, loin de suivre le même système, appuyait ses gens de Boston et d'ailleurs.[17] Pour couronner les misères des Acadiens, qui avaient à supporter l'abandon que la mère-patrie faisait

17. L'Angleterre, le Maine, le Massachusetts se saignaient à blanc pour triompher en Amérique.

d'eux, et à payer seuls la gloire qu'ils avaient acquise pour la France, la guerre éclata encore une fois. Des forces imposantes bloquèrent Port-Royal, en 1710. Subercase, enfermé avec quelques hommes, s'y défendit avec une ténacité et une adresse admirables; il fit une résistance héroique, digne du sol où il se battait; mais écrasé par le nombre, il capitula, si l'on peut appeler capitulation l'acte d'un capitaine qui abandonne ses retranchements tout à fait ruinés,[18] en sort tambour battant, l'arme au bras, bannières au vent, et s'embarque après avoir tiré de l'ennemi tous les secours dont il manquait pour prendre la mer. L'Acadie française était finie.

Je me trompe: elle devait revivre. Ses courageux enfants ne la quittèrent pas. Ils étaient comme nous, les Canadiens français, sans désir aucun de retourner en Europe. Quarante ans ne s'étaient pas écoulés après le traité d'Utrecht, qu'ils comptaient une quinzaine de mille âmes et possédaient des cultures sans égales, en leur genre, sur ce continent. On sait ce qui arriva. La déportation en masse (1755) vengea leurs anciens ennemis d'une prospérité si noblement acquise. Pendant des années, on put dire avec le poète:

Sur la croix des tombeaux leur histoire est écrite !

---

18. Le fort qu'il abandonnait était littéralement un amas de ruines. Nicholson, surpris du courage de cette petite troupe lui acheta ses canons, argent comptant, au lieu de les prendre. Et c'est ainsi que nos soldats purent acquitter leurs dettes personnelles avant que de s'embarquer pour la France. Trois ans plus tard, le traité d'Utrecht accordait l'Acadie à l'Angleterre.

Mais il n'y a pas de cause perdue. Les Acadiens[19] l'ont bien prouvé. Tous les efforts des bureaux anglais furent inutiles pour les transformer. Bientôt,[20] il fut question de les réduire par la force à abandonner leur religion et leur langue. La France, réveillée un instant de son assoupissement, songea à l'île du Cap-Breton qui lui restait et y attira nombre d'Acadiens en fondant la forteresse de Louisbourg. Jusqu'alors l'île Saint-Jean (aujourd'hui île du Prince-Edouard) était restée inhabitée. On y appela les Acadiens persécutés, qui répondirent à cette voix toujours si chère de la vieille France; et voilà comment le petit arbre planté par Poutrincourt à Port-Royal se trouva, cent-vingt ans plus tard, avoir couvert de ses rameaux une partie de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'île Royale (Cap-Breton) [21] et de l'île Saint-Jean (Prince-Edouard).

En dépit des menaces des Anglais, les Acadiens refusèrent de prêter serment d'allégeance à la couronne britannique. Ils se qualifient de neutres entre les deux pouvoirs; aussi les documents de cette époque les nomment-ils fréquemment: *The Neutrals*.

Lorsque la guerre de Sept Ans commença, le gouvernement anglais et surtout le Massachusetts se montrèrent inquiets de l'attitude des Acadiens. Le général Lawrence n'hésita pas à trancher la question. Il les fit assembler et les embarqua de force sur des navires qui les portèrent en France,

19. Les Acadiens après 1713, les Canadiens après 1760.
20. C'était vers 1720.
21. L'île Royale prit le nom de Cap-Breton en 1720.

en Angleterre, au Massachusetts, à la Virginie et au golfe du Mexique. Ceux qui échappèrent à cet enlèvement de tout un peuple se réfugièrent dans les forêts de l'intérieur, et de là un bon nombre gagna le Canada.

Graduellement, par la suite des temps, quelques familles retournèrent sur les lieux qui les avaient vues jadis heureuses et prospères. Elles s'y établirent de nouveau et fondèrent partout dans les provinces maritimes des établissements qui ont résisté à tous les assauts.[22] Cela ne se fit pas en un jour, on le comprend. C'était l'Acadie française qui recommençait, aussi péniblement que la première fois. De 1763 à 1867, ces courageux descendants de la vieille France ne remplirent qu'un rôle, mais un rôle important dans ce monde; croître et se multiplier.

Oui, les voilà qui reparaissent! En 1867, ils étaient cent mille; aujourd'hui, ils sont plus de deux cent mille,[23] dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard. N'est-ce pas le moment d'écrire leur histoire, de la débarrasser des erreurs dont on l'a chargée avec complaisance, et de rendre à ce peuple fidèle des pages qui cadrent si bien avec les traditions qu'il a conservées et dont il a tant droit d'être fier?

22. L'île Royale et l'île Saint-Jean étant passées à leur tour sous le gouvernement anglais par le traité de 1763, les Acadiens s'y trouvent de cette manière mêlés aujourd'hui aux colons anglais et écossais, comme leurs frères de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et comme le sont aussi leurs autres frères de la province de Québec aux Canadiens-français.

23. Nous n'avons aucun chiffre officiel sous les yeux pour appuyer cet estimé.

Le développement de la race acadienne, son immense force d'expansion, son honnêteté, sa fidélité aux saines traditions des ancêtres, lui ont valu de se maintenir, contre les vents et marées, dans ces colonies où dominent nécessairement des races étrangères.

Que l'exemple de leur passé les soutienne; ils ne pourront que grandir et se fortifier. La famille canadienne-française, qui leur est fortement attachée, ne manquera jamais, espérons-le, de se joindre à eux pour assurer leur avenir et faire rendre hommage aux belles qualités qui les distinguent.

* * *

Si la France n'a pas assez compris les travaux de M. Rameau, si le Canada français les a peu étudiés, il n'en est pas de même des Etats-Unis où ils ont soulevé de vives réclamations dans quelques revues de langue anglaise.[24] Les Yankees sont de ceux qui croient que, en criant bien fort contre la vérité, on s'en débarasse.

Rien de difficile à faire accepter comme une donnée historique qui froisse ou renverse des préjugés. Or, de préjugés sont pétris nos bons voisins; la constatation des faits historiques ne paraît pas troubler leur sommeil. Sur les questions du passé ils se repaissent l'esprit de chimères.

N'était-il pas de mode, il y a cinquante ans, de dire que l'histoire du Canada ne valait pas la

24. M. Sulte a parlé au début de ce travail, et il en parle encore plus loin, des journaux et revues de langue française qui se sont occupés du sujet en question.

peine d'être écrite, attendu que ce pays avait été peuplé par un ramas d'aventuriers français qui ne tenaient à rien parce qu'ils ne tenaient de rien?

Quel changement depuis lors! Il ne se rencontre plus d'étrangers instruits pour nous jeter l'insulte à la face: nos historiens en ont eu raison. On sait maintenant d'où nous sommes venus, ce que nous venions faire en Amérique, comment nous avons travaillé à la civilisation de ce continent et pourquoi nous avons été conquis. Le passé, révélé par l'étude et le courage de nos écrivains, nous protège contre les dénigrements de l'ignorance et de la malice.

Eh bien! la même chose restait à faire pour l'Acadie, cette terre tant de fois spoliée, cette population si souvent persécutée et diffamée. *Une colonie féodale en Amérique* accomplira cette oeuvre méritoire, mais non pas sans que l'on s'en plaigne en certains quartiers.

Dans un chapitre des plus remarquables, l'auteur a hardiment soutenu que les colonies françaises de l'Amérique du Nord étaient, par leur organisation et le choix des colons, supérieures à celles des Yankees. Ce n'est plus seulement la question acadienne qui est en jeu, c'est le principe, l'esprit même de nos établissements qu'il faut mettre en regard des entreprises d'une autre race.

Puisque nos devanciers dans les lettres ont amené les étrangers à respecter nos gloires anciennes, il reste aux hommes d'aujourd'hui à démontrer que nos voisins ne nous valaient pas.

Aussi, comme les revues américaines se fâchent! M. Rameau dérange la petite chapelle que

les préjugés publics ont consacrée aux Yankees, en exagérant leurs mérites. C'est la manie de l'heure présente. On va jusqu'à admirer les vices qui rongent les Etats-Unis.

Les historiens de la grande république ne reviennent pas de l'audace de ce Français qui porte des jugements sur leurs ancêtres. Une revue de New-York, *The Nation*, publie à ce sujet un article que l'on peut qualifier de malveillant. A quoi sert de s'échauffer la bile quand il s'agit de l'histoire? Peut-on contredire les faits? A force de se dire les uns aux autres qu'ils sont le premier peuple du monde, nos voisins ont fini par le croire, et, ce qui est plus fort, ils ne se contentent pas du présent, il leur faut encore le passé!

Cette lutte nous concerne, nous Canadiens, plus que M. Rameau, car le vrai point à débattre, c'est la supériorité que son livre attribue aux colonies françaises sur les anglaises; derrière les difficultés de détail qu'ils soulèvent en ce moment, il est visible que c'est là le fait essentiel qui frappe nos voisins. J'ai même reçu des lettres qui l'attestent ouvertement. Donc voici le point sensible.

Au lieu de toujours répéter que nos colonies étaient inférieures à celles des Yankees, les écrivains du dehors feraient mieux de comparer froidement les deux situations. En ce qui nous regarde, des préjugés cent fois réfutés sont encore reçus chez nos voisins.

Je l'ai dit plus haut, la France agissait de manière à ne pouvoir conserver ses colonies, mais les colons canadiens réparaient ses fautes et maintenaient sa position dans le Nouveau-Monde. L'An-

gleterre commença pareillement par abuser de ses possessions américaines; elles finit par avoir des vues plus élevées et plus sages, mais ses colons gâtaient constamment les opérations commencées.

Sur divers détails, on peut soutenir que les deux couronnes ont eu, alternativement, l'honneur de bonnes conceptions et le désavantage de faux calculs remarquables. A tout prendre, je crois que l'Angleterre agissait mieux que sa rivale, dans ses intérêts propres et même à l'égard des colons. Le résultat l'a démontré, car tout n'est pas hasard et accident. [25]

On me comprendra si je nomme les Yankees et les Anglais séparément, comme aussi il faut distinguer entre les Acadiens, les Canadiens et les Français. Le nom de Yankees a été donné par les Sauvages aux premiers Anglais établis dans le Massachusetts et il s'est conservé jusqu'à notre siècle. Les Canadiens, qui avaient constamment battu ceux qui portaient ce nom, le tournèrent en ridicule, avec un tel succès qu'il ne s'en est pas relevé. Plus tard, l'émigration ayant apporté dans les territoires qui nous avoisinent une multitude de colons et d'artisans, la politique du cabinet de Washington voulut embrasser toute l'Amérique et elle imposa le mot Américains, qui est d'une grande hardiesse, puisque, sans parler des sujets britanniques, il y a sur ce continent au moins autant d'Espagnols que d'Américains. Quoiqu'il en soit, puisque nous nous occupons d'événements anté-

25. Les treize Etats révoltés avaient déjà fait des pas de géants comparés au Canada.

rieurs à 1760, c'est aux Yankees que nous avons affaire. [26]

Sur les bords de l'Atlantique, les Anglais ont établi Boston; les Français, Port-Royal; et, sur le Saint-Laurent, les Français encore, Québec, le tout presque en même temps. Ces trois germes ont grandi les uns à côté des autres. Il est facile de les suivre chacun dans ses phases particulières et de s'expliquer pourquoi l'un d'eux (Boston) a étouffé les autres.

Mais, durant un siècle et demi, de quel côté a été le beau rôle? Les Yankees veulent que ce soit de leur côté. Nous allons voir.

Dans le commerce? Oui, si le fait d'apporter constamment d'Europe des marchandises, que l'on sacrifiait pour sustenter les colons, peut s'appeler du commerce, et si, parfois, quelques bâtiments anglais se chargeaient dans le Maine ou les Carolines de certaines denrées. Mais qui a exploité le premier, [27] les produits naturels du nouveau continent? qui a lié amitié avec les sept huitièmes des nations sauvages? qui a réuni dans sa main le monopole de la traite des pelleteries? qui a ouvert des

26. Sur le terme "Américains" voir **Mélanges historiques**, vol. 5, p. 5 et suivantes, où M. Sulte étudie l'origine de ce mot. Il croit qu'il est né en France car, en Angleterre, on disait entre 1700 et 1760 par exemple: Virginiens, colons de Pennsylvanie, de New-York, gens de Boston, et, pour l'ensemble, les coloniaux, tandis que les Français de France n'y voyaient qu'un bloc anglais aisément qualifié d'Américains.

D'autre part le mot "Américains" paraît avoir une origine anglaise. Dans des correspondances se rapportant à nos voisins, de 1762 à 1783, ces derniers sont constamment appelés Américains, ce qui indique que l'expression n'était pas neuve puisque d'un usage courant.

27. Avant 1763, sur une petite échelle.

cultures et s'est mis sans retard à l'abri de la famine? Les Canadiens. Dès leur débarquement, ils apprirent à se suffire à eux-mêmes. Ils fabriquaient tous les objets d'habillement; [28] ils avaient des artisans dans tous les métiers. On construisit bientôt des navires, [29] qui exportèrent le surplus des céréales récoltées; on établissait de puissantes forges;[30] les bois, les fourrures, le poisson, les huiles prenaient le chemin de la France ou des îles, et tout cela avait lieu à une époque où nous ne comptions pas six mille âmes. Et que faisaient les Yankees pendant ce temps? Craintivement cabanés près du rivage, ils seraient morts de faim, si leurs amis en Angleterre n'y eussent pourvu; ils attendaient d'Europe de quoi se vêtir; ils ne tiraient presque rien du sol et encore moins de la forêt, où ils n'osèrent jamais s'aventurer, à tel point que leurs récits mentionnent comme un fait des plus extraordinaires le voyage d'un de leurs ministres à trente lieues dans l'intérieur, alors que les Canadiens avaient parcouru tout le continent et traitaient au pied des Montagnes-Rocheuses! Tous ces contrastes sont accablants pour nos voisins.

Dans le choix des colons? Ce n'est pas chez nous, Dieu merci, que l'on a envoyé des chargements de repris de justice et de filles équivoques. Notre population a été puisée à une source telle-

28. Sur les industries au Canada sous le régime français on peut consulter le travail en deux volumes de Noël Fauteux.

29. Les colonies du Maine et du Massachusetts construisaient des navires avant que cette entreprise ne fut établie dans la Nouvelle-France.

30. Voir **les Forges Saint-Maurice**, vol. 6 des **Mélanges historiques.**

ment pure et si parfaitement appropriée aux exigences du pays où on l'envoyait, qu'elle n'a presque rien demandé à la mère-patrie, tout en exécutant, bien au-delà des espérances que l'on avait conçues d'elle, le plan de colonisation et d'extension préparé par ses chefs. Cinquante ans avant la conquête, nous fournissions de colons, d'artisans, etc., sans l'aide de la France, la longue ligne de forts et d'établissements qui se prolongeait jusqu'aux bouches du Mississipi. Nos voisins ont-ils quelque chose de semblable à montrer, même en petit?

Dans les découvertes? Nul Yankee n'avait encore perdu de vue son campement, que déjà nous avions remonté l'Ottawa, visité les Grands Lacs, atteint le bas Wisconsin, et enfin pénétré au coeur du continent. Va-t-on croire que, par la suite, nos voisins se sont mis à nous imiter? Pas du tout. Leur part dans la découverte de l'Amérique du Nord est représentée par zéro, ou à peu près, car si Hudson[31] a fait connaître la baie qui porte son nom, ce sont les Canadiens qui l'ont occupée. De Terreneuve aux Montagnes-Rocheuses, et des Alleghanys à la Nouvelle-Orléans, il n'y a pas un pouce de terrain qui ait été connu des Yankees avant la conquête. Ainsi, une population qui avait peine à se suffire à elle-même, faute d'industrie et d'organisation, dans les débuts, ne sut pas, non plus, étendre son influence au-delà de son mince territoire et ne fit rien pour la civilisation. L'idée de vouloir la comparer aux groupes acadien et canadien fait sourire.

31. Hudson n'était pas Yankee.

Dans les fondations? Où sont les Yankees descendant des fondateurs du Massachusetts, le groupe le plus noble dont puissent s'enorgueillir les Etats-Unis! Ils sont aussi clairsemés que la noblesse des croisades. Pourquoi? Parce que leurs pères sont venus ici au hasard, sans ordre, sans plan, sans rien de ces grandes vues qui marquent le type canadien. Ils ont flotté au gré des événements, et bien que plus nombreux que nos pères, leurs contemporains, ils n'ont jamais été capables de rivaliser dignement avec eux. Tandis que nous nous établissions, nos voisins tâtonnaient. Tandis que nous nous pourvoyions du nécessaire, puis du luxe, ils attendaient les vaisseaux d'Angleterre. Il a fallu des séries d'années pour mettre quelques éléments de vigueur parmi ce peuple flottant et cela n'a eu lieu qu'à force d'immigration et parce que les Anglais ont pris la chose à coeur. Jusque-là, rappelons-nous quelle était la faiblesse, la gaucherie et même la timidité des Yankees, comparée à notre élan. L'habitant canadien cultive aujourd'hui la terre défrichée par son septième ou huitième grand-père; il n'a pas été supplanté, comme le Yankee, par des individus plus vigoureux, plus courageux, plus intelligents. Il est de la famille de ceux qui ont fondé cent postes dans des contrées où la conquête a tout balayé, croit-on: Haut-Canada, Nord-Ouest, Louisiane, et où, cependant, on voit reparaître, de nos jours, de fortes branches canadiennes. Sans l'espèce de marée humaine que l'Europe a refoulée sur les Etats-Unis ils n'existerait pas de Yankees. Et, précisément nous, les Canadiens, nous n'avons rien reçu de France de-

puis 1760. Où est la gloire des fondateurs yankees, qui n'ont rien fondé?

Dans la guerre? Vais-je prendre la peine de répondre à cette question? On saura toujours que nos chefs, avec quelques centaines d'hommes, ont établi et soutenu l'influence française dans un rayon immense, et qu'ils pesaient sur les colons yankees de manière à paralyser leurs forces. A toutes les époques, ceux-ci ont été plus nombreux que nous et toujours battus. Sans l'intervention si ferme et si patriotique de l'Angleterre durant la guerre de Sept Ans, la conquête du Canada n'avait pas lieu. Les Yankees ont tenté dix fois de franchir nos frontières et ils n'ont pu y réussir. En revanche, pendant les trois quarts de siècle qu'ont duré nos guerres, nous avons semé la terreur et la ruine dans leur pays.

Bref, on s'est mépris sur l'histoire des premiers colons de la Nouvelle-Angleterre, parce que l'on a actuellement sous les yeux le spectacle d'un développement industriel et agricole énorme, lequel n'est nullement le fruit de leurs labeurs, mais le résultat produit par les contingents nombreux d'hommes attirés plus tard de tous les points du globe vers ce sol privilégié; on est porté à ne voir qu'une seule et même chose, du commencement à la fin de leur histoire. Avant 1760, c'était tout le contraire d'aujourd'hui : nous les dominions de beaucoup.

Qu'étaient, territorialement parlant, les Etats-Unis en 1760, au jour de la conquête du Canada? Une petite lisière de terre sur les bords de l'Atlantique, rien de plus. Si l'Angleterre, active, pré-

voyante, prête, en ce temps-là, à des sacrifices pour s'assurer l'avenir, n'avait pas décidé de reculer, coûte que coûte, cette barrière restreinte, jamais, au grand jamais, les Yankees ne l'auraient pu, et pourtant le chiffre de leur population était alors vingt fois plus considérable que celui de la nôtre. Un siècle et demi de défaites leur pesait sur la tête. Comme auxiliaires des Anglais, dans la guerre de la conquête, les quelques mouvements qu'ils ont tentés les ont fait battre par nos gens: demandons-en des nouvelles à Washington et à ses Virginiens. Pas un seul Yankee n'a pu mettre le pied sur notre sol avant la capitulation de Montréal, dans l'automne de 1760. On ne voit nulle part que l'élément yankee ait eu, à ces époques, du poids, de la valeur de l'esprit d'entreprise. Alors, pourquoi chercher à les défendre? Mieux vaut "garder de Conrard le silence prudent."

Que l'on nous rende ces parties du Maine, du Vermont, de l'Ohio, du haut Mississipi comprises autrefois dans nos limites, et que l'on appelle pour les protéger, d'une part, les descendants des fondateurs du Canada, de l'autre, les descendants des pionniers des colonies anglaises. Cette démonstration vaudrait des volumes de raisonnements, car nos voisins auraient à peine assez de sentinelles pour couvrir leurs postes, et pas d'armée, tandis que nous aurions trois cent mille hommes sous les armes. Est-ce assez concluant?

Ceux qui n'ont pu nous battre, ceux que nous avons sans cesse battus, ceux qui n'ont laissé ni souvenirs de gloire, ni travaux civilisateurs, presque pas de familles, ne peuvent être mis en compa-

raison avec la race formée dans la Nouvelle-France sous le nom canadien.

Que des hommes qui ne sont pas leurs descendants écrivent des articles avec la prétention d'être fort adroits ou méchants, cela ne changera rien à la vérité. Comme le dit un proverbe, le sang est meilleur que l'encre. Or, c'est notre sang qui a tout fait dans la période de découvertes, de colonisation et de civilisation de nos deux pays. Il n'y a pas assez d'encre pour ternir ou dénaturer cette page incomparable.

Nos guerres contre les colonies anglaises ont duré trois quarts de siècle, se terminant en 1760; mais, comme il s'agit dans cet article autant de l'Acadie que du Canada, il faudrait mettre en toute exactitude un siècle et demi (1613-1760).

L'Acadie française réclame cent années (1613-1710) durant lesquelles ni la France ni le Canada ne lui ont prêté main forte; [32] tous les efforts de ses adversaires ont été impuissants à la déraciner. A cette dernière date (1710), on lança contre elle autant et plus de soldats que le chiffre total de sa population, hommes, femmes et enfants; elle disparut du rang des colonies françaises.

Le Canada eut d'abord contre lui l'indifférence de Mazarin (1642-62); il prit son essor sous la surveillance active de Colbert (1662-80). En 1672, la fondation du fort Frontenac (aujourd'hui Kingston) ouvre la série de nos difficultés avec les Yankees, qui ne devaient se terminer qu'en 1760.

32 Seulement un peu d'aide.

Nous commencions la lutte avec une population de 7,000 âmes; nos voisins en avaient 45,000. Néanmoins, ils ne furent jamais capables, non seulement de nous conquérir, mais même de nous intimider. Nos forts, avancés jusqu'aux sources de l'Ohio, se maintinrent soixante ans contre toutes leurs démonstrations hostiles; à plusieurs reprises nous avons été ravager leur territoire; et, quand ils ont fait mine de recourir aux représailles, des échecs éclatants les ont arrêtés en route. Les fils du baron de Bécancour et du baron de Longueuil, Le Moine d'Iberville, Hertel de Rouville, Boucher de Niverville et d'autres, les ont constamment tenus sous l'empire de la crainte et du découragement.[33]

Lorsque, sous la décadence de la monarchie française, l'Angleterre songea sérieusement à prendre l'ascendant dans les colonies, il lui fut impossible de confier à ses sujets, nos voisins, la tâche, en apparence facile, de nous écraser: elle employa à cette oeuvre de toute importance ses meilleures troupes (1755). Les Yankees comptaient beaucoup plus qu'un million d'âmes; nous n'en avions que soixante mille. On vit se renouveler ce qui avait eu lieu cinquante ans auparavant en Acadie: l'Angleterre envoya contre nous autant de soldats que nous avions d'hommes de tout âge, de femmes et d'enfants réunis, et, spectacle que l'histoire n'a presque jamais présenté, ces forces imposantes furent

33. Les raids barbares des Hertel jetaient la terreur dans les colonies anglaises de la Nouvelle-Angleterre, tout comme les Iroquois la semaient parmi les habitants de la Nouvelle-France. Ces choses étaient dans les moeurs du temps. Gérard Malchelosse, **Généalogie de la famille Otis, branche canadienne, p. 12.**

retenues par des défaites trois ans sur nos frontières. La campagne de 1759 fut sur le point de tourner comme les précédentes. Au printemps qui suivit nous remportâmes la victoire de Sainte-Foye ; ce dernier coup d'épée nous permit de dicter en quelque sorte mot à mot la capitulation à la suite de laquelle nous mîmes bas les armes. Les historiens reconnaissent tous qu'il est impossible de pousser l'héroïsme plus loin que l'ont fait les Canadiens. En supposant que la France nous eût aidés seulement de dix autres mille hommes, la fortune changeait complètement.

Disons avec M. Rameau : "Que fût-il arrivé en 1690, en 1706, en 1756, si les Canadiens, au lieu d'être un contre vingt, eussent été seulement un contre cinq, ou si même la France eût secondé leur vaillance et leur habileté par un secours convenable?"

Ah! si l'on avait su comprendre, à Versailles, ce que pouvait produire pour l'honneur du nom français

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux ?

Quelle fut la conséquence des deux batailles d'Abraham? Le drapeau anglais flotta sur le Saint-Laurent et le Mississipi. Prenez la carte et voyez ce que cela veut dire. Depuis cent ans, toutes ces contrées nous étaient connues, étaient à nous. Les Yankees n'avaient jamais su en tirer parti ; ils arrivèrent juste à point pour recueillir les fruits de nos immenses travaux, grâce à l'énergie et au coup d'oeil des hommes d'Etat anglais.

De quelque manière que l'on retourne l'histoire, il faut en arriver à cette conclusion, que les Canadiens ont su découvrir, fonder,, coloniser et protéger très longtemps par leurs armes la moitié de ce continent, et que lorsque les deux couronnes — France et Angleterre—se virent au moment suprême où il fallut trancher leurs différends séculaires, le fruit de tant de persévérance, de labeurs et d'énergie passa, par un caprice du sort, aux mains de ceux qui n'avaient rien fait pour le mériter. De cette heure date l'existence des Etats-Unis tels que le monde les connaît. Que les citoyens de la grande république soient fiers des progrès qu'ils ont accomplis depuis ce temps, nous n'y voyons rien que de légitime, mais qu'ils ne parlent pas de l'époque antérieure! Ni rhétorique, ni jactance, ni sophismes ne leur serviront. Enfants gâtés d'une race qui a tout fait pour eux, il leur sied mal de parler de leur jeunesse à côté d'un petit peuple qui, à part sa confiance en Dieu, a tiré tout de lui-même, et a laissé des monuments uniques dans l'histoire de la colonisation américaine.

* * *

Au moment de signer cet article, je me suis aperçu qu'il y avait d'autres considérations à faire valoir.

En effet, quelques-uns de nos meilleurs écrivains ont relevé, ça et là, dans les journaux et les revues, la prétention si étrange des Yankees au titre de race supérieure dans l'oeuvre de la coloni-

sation de l'Amérique. [34] C'est bien la lutte que je prévoyais, mais sans espérer de la voir se produire si tôt.

M[xxx] dans les pages de *la Revue de Montréal* (1878),[35] et M. l'abbé Casgrain, dans *l'Opinion Publique*, viennent de s'inscrire contre la fausse donnée dont je me plains et qui nous fait tant de mal à l'étranger.

Au lieu de toujours répéter que nos colonies étaient inférieures à celles des Yankees, les écrivains du dehors feraient mieux de comparer froidement les deux situations.

Des idéologues, des coureurs d'aventures, des gens de la traite, des mercenaires blancs, des repris de justice, des nègres esclaves, tel fut le fond des colonies anglaises. Faut-il s'étonner qu'un peuple ainsi composé n'ait pas valu ce que son chiffre semblait représenter? Faut-il chercher longtemps pour se convaincre qu'il ne valait rien comme colonisateur? Il avait le nombre, mais non les qualités requises.

Nous n'étions qu'une poignée au Canada, mais chaque homme comptait. Voilà la différence. Que l'on saisisse bien cette vérité, et les préjugés répandus de nos jours sur ce sujet ne tiendront pas un instant.

34. Avec la résurrection des Acadiens par M. Rameau et la mise au jour depuis cinquante ans de documents qui reflètent leur passé et le nôtre, il a fallu que l'on sache ce que vaut cette illusion mensongère.

35. Articles sur Colbert et le Canada, réunis en volume et publiés à Paris en 1879, in-12, 84 pages, sans nom d'auteur. Ces pages sont de l'abbé Desmazures.

Dix ans ne s'étaient pas écoulés après la mort de Champlain, que déjà un esprit public très fort, un sentiment populaire irrésistible régnait parmi les colons. Ces gens n'étaient déjà plus Français, mais Canadiens. La nouvelle patrie était tout pour eux. On les voit, en 1645, former la compagnie dite *des Habitants,*[36] en opposition à celle des Cent-Associés, laquelle ne représentait que le monopole de la traite et s'écartait de l'idée qui avait présidé à l'envoi d'une émigration agricole au Canada. Les colons étaient venus de France comptant sur des promesses qui ne se réalisaient pas. Les seigneurs qui les avaient amenés étaient aussi trompés qu'eux-mêmes. Plutôt que de se laisser opprimer par des marchands, des spéculateurs, des bailleurs de fonds, ils se redressèrent. Le patriotisme "canadien" germa dans leurs coeurs; il produisit tout de suite des résultats.

L'observation suivante m'a été faite par M. Rameau: "Il y a une différence notable entre les colonisateurs français et anglais au dix-septième siècle. Les seigneurs français concessionnaires venaient mettre eux-mêmes la main à l'oeuvre, se plaçaient au milieu de leurs censitaires dont ils partageaient les dangers et les travaux; ils étaient les premiers colons parmi les colons; les premiers pionniers parmi les pionniers. La plupart des seigneurs des colonies anglaises (George, Mason, Alexander, le duc d'York, Shaftesbury, Berkelay, etc., voire même lord Baltimore), expédiaient en Amérique des tenanciers et des engagés, surtout

36. Sur la compagnie des Habitants, voir **Mélanges historiques, vol. 1, p. 44-49.**

des engagés, et restaient grands seigneurs, en Angleterre. Ceci explique le mode primitif de formation et les difficultés postérieures; on comprend ainsi comment les Canadiens vécurent toujours en grande union avec leurs seigneurs, tandis que les Yankees étaient toujours en lutte et en désaccord avec les leurs." De là sont sorties deux nations bien distinctes l'une de l'autre; un peuple moral, sociable, et à côté un peuple anormal, étrange, qui a dû sa fortune bien plus aux circonstances qu'à ses qualités.

Les seigneurs canadiens avaient fait choix de jeunes hommes nouvellement mariés, adonnés aux travaux des champs, la meilleure population qu'il fût possible de se procurer, la seule qui fût nécessaire, celle qui devait, avant longtemps, produire des défenseurs pour la colonie et des pères nourriciers pour les nouveaux venus. Cette pensée fructueuse et si juste était bien différente de celle qui présidait à la formation des colonies de la Nouvelle-Angleterre, où l'on voyait se réfugier une foule de personnes sorties des villes à la suite de dissensions religieuses ou politiques, incapables de se maintenir par le travail de l'agriculture, sans compter que la plupart n'étaient plus d'un âge à fonder des familles.

Les colonies seigneuriales de l'Acadie et du Canada, que les auteurs américains ont si fort travaillé à faire passer pour des rêves ou des institutions qui se sont éteintes sans laisser de trace, dominent pourtant l'histoire de l'Amérique du Nord, le Mexique excepté.

Sommes-nous d'accord avec l'histoire, oui ou

non? Quel est donc ce noyau insignifiant d'aventuriers, comme on veut le désigner, qui n'a rien laissé sur ce continent sans y imprimer sa marque? Comment, à côté des pages qui racontent ses faits et gestes, ose-t-on écrire un commentaire rancuneux? Pourquoi ne pas aller droit au but et dire que la vérité ne plaît pas à une certaine école?

Le groupe canadien est inattaquable. Ce rameau transplanté du vieil arbre français s'est développé malgré les circonstances exceptionnellement difficiles qui paraissaient s'opposer à son acclimatation. A l'instar de l'érable, dont la feuille compose, avec le castor, nos emblèmes nationaux, il a crû parmi les rochers, sur le flanc abrupte des montagnes, comme le disait Denis-Benjamin Viger,[37] mais sa vigueur n'en est que plus grande, ses racines plus tenaces, son fil plus solide et son poli plus attrayant. Fidèles au passé, industrieux comme le castor, les Canadiens, après un siècle et demi de domination britannique, sont aussi fiers de leur origine française que jaloux à maintenir le rang honorable qu'ils se sont acquis au milieu de races étrangères qui leur furent souvent hostiles.

Le bon choix des sujets, un système de colonisation judicieux, l'excellence du climat, la moralité soutenue de génération en génération, les rendements faciles d'un sol nouveau, les exercices de la guerre, un peu de la vie des bois, une instruction générale, tel est le tableau que présente l'histoire du Canada sous l'ancien régime, celui que l'on est convenu de voir finir à la conquête. De

37. Voir **la Saint-Jean-Baptiste**, vol. 15 des **Mélanges historiques**, p. 56.

puis lors, traversant une phase nouvelle remplie de dangers, en butte aux dénigrements des uns et à l'oppression des autres, si nous avons fourni une carrière qui étonne tout le monde, cela est dû à nos origines. Avant que d'être soumis aux épreuves que nous avons rencontrées sous le régime anglais, nous formions déjà un peuple avec des attributs de force et de solidité, avec des traditions, une expérience, des idées et des sentiments propres. Nous occupions le sol. Nos chefs étaient instruits et pleins de l'idée nationale. Aussi, avons-nous été les premiers à comprendre le mode d'administration qu'il fallait adopter sous ces circonstances nouvelles [38] tandis que, à côté de nous, les marchands, les immigrants, les bureaucrates anglais, population flottante sans lien ni expérience, ne faisaient que des bévues.

L'Europe actuelle, digne fille de l'Europe d'il y a deux siècles, n'étudie pas l'Amérique. Elle accepte des opinions habilement couchées dans certains livres et que les écrivains de la grande république ne se gênent pas de ressasser sans relâche. Il en est résulté un quiproquo complet, dans lequel les étrangers tombent facilement, sans réflexion, sans calcul, sans se douter de rien. L'ensemble du siècle et demi qui va de 1604 à 1760 est, on peut le dire, totalement lettre morte pour ces derniers.

Sans parler de Fenimore Cooper, qui a exploité notre histoire de l'Ohio, du Mississipi et de l'Ouest, mais qui s'est bien gardé de faire sentir que tout, absolument tout, y était canadien, et sans

38. Sur nos luttes parlementaires voir **Papineau et son temps, vol. 13 des Mélanges historiques.**

faire trop de reproches à Bancroft, qui a enjambé si lestement les faits qui l'embarrassaient, nous avons sous les yeux quelques hommes de plume renommés, notamment Francis Parkman, qui continuent la même tradition, quoique leurs procédés soient, en apparence, plus généreux. Le temps n'est plus, en effet, où l'on pouvait nous "ignorer", selon l'expression anglaise. Il faut mettre de l'eau dans son vin; on en met—avec une pointe de vinaigre. Parkman en est arrivé au persiflage, genre de la petite presse. C'est triste. Ses livres, que l'on nous dit écrits dans un esprit de libéralité digne d'éloge, sont huilés de jalousie, pour ainsi dire. Les compliments qu'il nous adresse trempent dans une encre amère, et c'est ce qui lui nuira le plus, car tout se découvre, tout finit par être connu; et, pour avoir été le plus érudit des écrivains de sa nation, il n'en subira pas moins le mépris de ceux qui ne voudront plus accepter ses réticences. Ah! si Parkman osait écrire l'histoire des puritains avec le ton de sarcasme qu'il a adopté pour parler des fondateurs du Canada, comme il n'amuserait pas ceux qui, aujourd'hui, se plaisent tant à consulter ses livres!

Il nous rend un service, cependant. Il met au jour des faits qui parlent d'eux-mêmes,[39] et que ses successeurs sauront interpréter sans tenir compte de son faux point de vue. Dès que l'on cessera de nous traiter avec "libéralité", on arrivera à la pure vérité! Inutile de se montrer généreux; nous ne demandons que la justice. Quand on commence par

39. Bien que Parkman cherche à en détruire l'importance.

vouloir agir libéralement, c'est que l'on est préjugé et que l'on n'a pas compris les faits. L'histoire se compose de faits; étudions-les et ne faisons grâce de rien. Cette condescendance est humiliante.

Il n'est pas mauvais, après tout, que l'on nie de temps à autre nos antiques vertus. Cela nous rappelle à nous-mêmes. Nos historiens feront reparaître dans les débats des livres, des arguments, des observations, des faits trop souvent négligés. L'idée nationale sera moins en danger d'être oubliée, de faire fausse route. Dans une lettre qu'il m'adressa M. Rameau s'en réjouit: "Montrer tout ce qu'il y avait de forces sociales, intellectuelles et morales en germe dans les temps primitifs du Canada; faire voir comment des circonstances fortuites en ont retardé le développement, et reporté à longue échéance le résultat des promesses que contenait l'aurore; signaler aux Canadiens ce qu'ils peuvent faire pour poursuivre l'essor logique de cette destinée, que leur présageaient la sagesse et la vertu de leurs ancêtres, voilà, ce me semble, quel doit être l'objectif de l'histoire du Canada aujourd'hui, si l'on veut que l'étude de l'histoire soit non seulement la fantaisie intellectuelle de quelques antiquaires, mais un enseignement vivant et fécond dans lequel les peuples sages et intelligents vont préparer les forces de leur avenir par l'observation du passé.

"Notez bien que c'est ainsi que l'Allemagne a été préparée par les travaux patients et silencieux de deux ou trois générations laborieuses. Personne, en Europe, n'ignore le rôle considérable que l'école historique, patronisée par les rois

de Prusse depuis un siècle, a joué dans la régénération et l'organisation du peuple allemand.

"C'est maintenant à tous les travailleurs de bonne volonté de savoir s'entendre et de faire de l'histoire non pas seulement une satisfaction intellectuelle, mais une force patriotique."

Il me reste à parler des journaux français des Etats-Unis, non pas de ceux qui sont rédigés par des Canadiens, mais par "des Français de France", comme nous disons chez nous. Les plus marquants sont *le Courrier des Etats-Unis,* de New-York, *l'Abeille* et *le Propagateur catholique* de la Nouvelle-Orléans. Il existe, de plus, dans cette dernière ville, une société qui s'appelle *l'Athénée louisianais,* dont le but est d'assurer le maintien de la langue et de la tradition françaises en Louisiane; elle publie tous les deux mois un compte-rendu assez considérable, luxueusement édité.

Ce n'est pas de New-York que nous viendra la lumière sur le sujet qui nous occupe. Les souvenirs français n'y existent pas, et pour cause. Les familles de notre race qui habitent cette grande ville s'y considèrent, avec raison, comme en pays étranger; elles n'y ont rien trouvé qui puisse les induire à se croire chez elles. La France est pour elles le seul pays français du monde. *Le Courrier des Etats-Unis,* tout habilement rédigé qu'il est, n'a pas encore porté ses regards au-delà de la ligne 45^{e}.Quand il parle du Canada moderne, il rivalise avec les géographes, les historiens et les savants de tous genres qui nous amusent tant et que nous avons perdu l'espoir de remettre dans le bon chemin. A plus forte raison est-il complètement hors de la voie lorsqu'il

touche au temps passé. Rien n'est "impossible" comme ce qu'il a publié sur les anciens Canadiens.

Mais à la Nouvelle-Orléans le terrain change. Ce pays était autrefois peuplé de Canadiens. Il a été français pendant un siècle, avant de devenir yankee. Ensuite, une population partie directement de la France a continué à s'y diriger. C'est encore une contrée presque française, aussi comprendrons-nous que les études de M. Rameau y aient été accueillies avec empressement et qu'il se soit manifesté un désir de voir naître des relations plus suivies et plus intimes entre la Louisiane et le Canada. M. Rameau en a été frappé. Il m'écrit: "Cette sympathie des journaux de la Louisiane m'a d'autant plus touché que je n'ai eu que de très rares relations avec ce pays....Leurs articles et quelques lettres que j'ai reçues m'ont révélé un fait nouveau; c'est que, depuis quelques années, il se manifeste dans cette partie de l'Amérique une revivification de l'idée française et de la langue nationale. Peut-être serait-il à propos de voir les journaux du Canada et ceux de la Louisiane nouer des relations plus étroites et plus fréquentes; si je puis, sous ce rapport, être de quelque utilité comme intermédiaire pour les journaux du Canada, je le ferai volontiers."

Vers 1865, quelques jeunes journalistes du Canada s'étaient donné le mot pour échanger leurs feuilles avec celles de la Louisiane. Nos envois, nos avances sont restés sans réponse. Les temps sont probablement changés; si c'est le cas, ne perdons pas l'occasion. En attendant, voici un extrait de

l'article que M. Tujague [40] publie dans *l'Athénée louisianais.*

"On a écrit depuis longtemps que les Français ne sont point colonisateurs. M. Rameau constate un phénomène curieux: il démontre que de tous les gouvernements qui se sont succédé en France, depuis Henri IV jusqu'à Louis XV, aucun n'a sérieusement favorisé ni même compris la colonisation, mais que les Français, comme individus, sont d'habiles et d'énergiques colons. [41]

"L'histoire si intéressante, si poétique de l'Acadie fait ressortir en traits éclatants cette vérité. Elle fait même entrevoir, par induction, que si le peuple français eût été soutenu et stimulé par ses rois, l'Amérique du Nord, à l'heure qu'il est, n'appartiendrait peut-être pas à la race anglo-saxonne.

"L'oeuvre de M. Rameau est l'odyssée du brave petit peuple acadien. Elle est, par ses écrits de guerre, une épopée aux proportions restreintes; elle est aussi une pastorale par ses détails champêtres, une idylle par ses harmonies bucoliques, un livre des plus agréables par son style simple et élégant, qui, de la première à la dernière page, intéresse le lecteur et soutient son attention sans jamais la fatiguer. Mais c'est avant tout un ouvrage sérieux, fait de documents authentiques, et trahissant des recherches laborieuses et intelligentes.

---

40. F. Tujague répondit à M. Sulte par une lettre ouverte très sympathique que **la Revue de Montréal**, 1878, p. 428, a reproduite du **Propagateur catholique** de la Nouvelle-Orléans.

41. M. Sulte parle dans ce sens aux pages 35 et 36 de ses **Mélanges historiques**, vol. 3.

"Ajoutons que l'écrivain, entraîné par les questions sociales et philosophiques qui naissent de son sujet, s'élève parfois à de magnifiques hauteurs et joint au mérite du style l'énergie de la pensée.

"M. Rameau a le don qu'ont seuls les bons écrivains de grandir les perspectives, d'élargir les horizons. Il trouve dans l'histoire d'une petite et obscure colonie l'occasion de toucher aux plus difficiles problèmes économiques qui s'imposent au penseur et à l'homme d'Etat, et il exprime sur ces questions capitales des idées qui se distinguent, à la fois, par leur justesse et leur profondeur.

"Mais où M. Rameau excelle surtout, c'est dans la peinture des scènes de la vie rurale. Quel luxe de détails charmants! quelle série de jolis tableaux champêtres! On peut dire de lui, sous ce rapport, ce que l'on a dit d'un illustre auteur: "Sa plume est un pinceau," mais un pinceau qui ne vise point à l'effet, qui copie simplement et fidèlement, conservant au paysage ses imperfections mais aussi ne lui ôtant aucune de ses beautés.

"Un fait qui frappe et domine l'attention dans cette partie du récit, c'est la sympathie spontanée, l'amitié profonde qui s'établit à première vue et qui se continue sans nuage pendant deux siècles, entre les Français de l'Acadie et les Indiens qui habitent la contrée. L'homme de la nature fraternisant, au milieu des forêts vierges du Nouveau-Monde, avec l'homme de la civilisation, c'est là un tableau d'une poésie suprême, que le pinceau a déjà reproduit.

"Ce rapprochement, sur lequel insiste avec raison M. Rameau, est dû sans doute au tempérament français, si expansif et si liant. On ne voit pas, en effet, que les Anglais, flegmatiques, et après eux, les Américains, — particulièrement ces derniers, — aient inspiré aux Sauvages une affection bien profonde. Il est vrai qu'en leur faisant une guerre d'extermination, on n'a guère cherché le chemin de leur coeur que dans le but d'y diriger des balles....

"Les Français de l'Acadie trouvèrent dans l'amitié des Indiens un précieux renfort contre les Anglais de Boston, dont la jalousie complotait sans cesse et exécuta plusieurs fois la ruine de la colonie. Au lieu de traiter en ennemis les Peaux-Rouges, comme d'autres colons, les Acadiens, mieux avisés, s'en firent des auxiliaires et les organisèrent militairement sous les ordres d'officiers français qui prirent le titre de *Capitaines de sauvages.*

"Parmi ces capitaines se produisit un homme remarquable à plus d'un titre, dont la personnalité tranche dans le cadre et dont les aventures joignent à la vérité historique tout l'attrait du roman. Ce type étrange, que notre auteur prend plaisir à décrire, est le baron de Saint-Castin, originaire du Béarn.

"Leste et vigoureux comme tous les Basques, dit M. Rameau, il était doué d'une de ces natures vives et fougueuses qui sans agitation et sans imprévu ne connaissent pas de plaisir ; il était expert dans tous les exercices du corps, âpre à la fatigue, plein de sang-froid dans le danger et tout rempli d'esprit de ressources dans le besoin. C'était un hom-

me prédestiné pour les aventures et pour les expéditions difficiles....

"Saint-Castin devint l'idole des Indiens abénakis au milieu desquels il vivait et dont il avait adopté le genre de vie nomade et presque le costume. Ce gentilhomme doublé d'un trappeur est certainement l'une des individualités les plus puissantes et les plus originales qui aient paru dans les premiers temps de la colonisation américaine. C'est un héros de roman des mieux réussis, avec cet avantage que son existence et ses aventures sont très réelles. Etudié avec soin dans les chroniques du temps, il présenterait aux jeunes talents le sujet d'un beau livre. M. Rameau n'a pu parler, pour ainsi dire, qu'incidemment de cet être bizarre, bien qu'il l'ait, en quelques traits, finement dessiné. L'histoire ou plutôt le poème de ce héros fantastique est donc encore à faire. A celui qui entreprendrait de le dépeindre, il paraîtrait aussi étrange au physique qu'au moral lorsque, ayant à décrire un gentilhomme français, il trouverait un "seigneur fauve habillé de peaux de bêtes," et ayant au bras sa femme indienne, fille d'un grand chef abénaki. Saint-Castin rendit à ses compatriotes de l'Acadie de signalés services en contribuant, avec ses fidèles Sauvages, à repousser les invasions des Anglais.

"Nous avons dit que M. Rameau excelle dans la description des scènes champêtres. Nous ajouterons que ses récits atteignent, sur certains sujets, à la perfection d'un chef-d'oeuvre. Pour démontrer, par un exemple, qu'il n'y a rien d'exagéré dans notre assertion, détachons de son fameux cha-

pitre du meunier Thibaudeau une véritable perle.

"Bien que la presse louisianaise ait déjà signalé ce morceau ravissant, nous croyons devoir le reproduire, parce qu'il met vivement en relief le talent de M. Rameau, comme styliste et comme conteur.

"En 1702, dit l'écrivain, la fenaison devint l'occasion d'une fête en l'honneur de Thibaudeau. Quand tout fut fauché, ramassé en meules et presque rentré, la dernière voiture, attelée de quatre boeufs, fut ornée de fleurs et de feuillages; le vieux meunier, encore vigoureux malgré ses 74 ans, se hissa au sommet avec sa femme et sa future bellefille; toute la jeunesse, hommes et femmes, se groupa autour du chariot, tandis que Jean François Brossard et Germain Savoye, les doyens d'âge, se mettant à la tête des boeufs, ouvraient la marche. Le cortège arriva ainsi jusqu'au manoir, riant, chantant, folâtrant et poussant des hourras....

"Le soleil, quoique déjà sur le penchant, était encore dans tout son éclat; le paysage resplendissait de vie; la voiture, que le soleil prenait de flanc, était enveloppée de ses rayons dorés, et les cheveux demi-flottants du patriarche, légèrement agités par le zéphyr, brillaient sous cette lumière en reflets argentés. Ce vieux pionnier aux habitudes rustiques, d'un caractère rude et peu familier avec les délicatesses du sentiment, se trouva pourtant ému par cette scène. En remerciant ses enfants, ses amis, ses censitaires, en jetant un long regard fier et satisfait sur toute cette oeuvre qui était la sienne, les larmes le gagnèrent avec une sorte de mé-

lancolie, comme s'il eût prévu que cette fête était sans lendemain et cette bénédiction la dernière qu'il eût à donner aux hommes et aux choses de ce pays, qu'il ne devait plus revoir!"

"Ce tableau, où le fluide poétique abonde, rappelle les plus heureux traits des *Géorgiques* de Virgile et présente à l'esprit une image souverainement belle. Cette nature sereine ensoleillée, ce patriarche aux cheveux blancs bénissant, du haut de son trône rustique, les générations qui lui succèdent, cette joie si naïve et si franche de ceux qui l'entourent et qui lui forment un cortège respectueux, tout cet ensemble de bonheur et de pureté d'où se dégage une douce émotion, repose les yeux et dilate le coeur!

"Dix pages comme celle-là font la fortune d'un livre. L'oeuvre de M. Rameau en est richement pourvue. On n'est donc point surpris que la presse française et franco-louisianaise lui ait fait un si chaleureux accueil.

"L'histoire de l'Acadie, comme celle du Canada, nous offre un rare exemple d'énergie et de persévérance. Elle nous met en présence de deux centres de colonisation représentant deux nationalités dont l'antagonisme séculaire, après avoir commencé en Europe, se continue dans le Nouveau-Monde. L'un de ces centres, alimenté par un mouvement régulier et très important d'immigration, est de plus soutenu par toute la puissance de l'Angleterre; l'autre, quoique le premier en date, reste numériquement faible par l'absence de recrues et par la déplorable apathie des gouvernements français. Cependant, malgré une énorme dis-

proportion de forces, ce dernier centre, qui est l'Acadie, résiste avec succès pendant cent cinquante ans à l'absorption et maintient son autonomie: il ne succombe que dans la suite des temps et sous l'effort répété de masses vingt fois plus nombreuses.

"Dans cette lutte inégale,—lutte homérique, pourrions-nous dire, d'un contre vingt, où de glorieuses défaites servirent à rehausser l'héroïsme des vaincus,—dans cette lutte, dont la possession de l'Amérique du Nord était le prix, les colons français de l'Acadie et du Canada déployèrent contre leurs puissants adversaires des merveilles de courage et de ténacité.

"Si la France, moins absorbée par sa politique européenne, eût consacré au développement de ses possessions d'Amérique une part sérieuse de ses moyens d'action, si, jetant dans la balance le poids de son épée, elle eût rendu les chances égales, cette fameuse dispute aurait eu, sans doute, un autre dénouement, car ces robustes et hardis colons étaient de taille à conquérir le Nouveau-Monde."

Il est intéressant de lire un article publié par le *New England Almanach,* en 1758, pendant la guerre de la conquête, au moment où Montcalm, remportant toujours des victoires, désespérait l'immense armée qui cherchait à nous envahir. En voici des extraits:

"...Les Français ont érigé une ligne de forts depuis l'Ohio jusqu'à la Nouvelle-Ecosse, englobant dans leur domaine toute cette riche contrée, le jardin de l'univers, qui se trouve à l'ouest de nos établissements... Il fut un temps où nous eussions

pu nous mettre en possession de ce territoire, grand comme la France, l'Allemagne et la Pologne réunies... Deux grands rois ont aujourd'hui tiré le sabre pour remporter ce prix de si haute valeur.... L'occasion, dit le poète, n'a qu'une mèche de cheveux: saisissons-la! N'avons-nous pas jusqu'ici trop compté sur notre nombre? Le loup qui attaque un troupeau ne se préoccupe pas de la quantité de moutons qu'il renferme (le loup, c'est le Français) Sachons que le nombre bien préparé par la grâce de Dieu, ferait des merveilles, et que la science militaire et la discipline conduiraient comme un seul homme nos légions armées. Le chiffre de notre population ne nous servira à rien tant que nos colonies ne s'entendront pas pour agir, car, divisés, nous ressemblons aux petits royaumes de l'Afrique. Si nous ne nous coalisons, corps et âmes, contre notre ennemi triomphant, si les disputes nous éloignent les uns des autres, il arrivera ce que le gouverneur de la Pennsylvanie prédisait: "Nous n'aurons plus rien à nous disputer, ni de pays pour y continuer nos chicanes."

Que d'aveux dans ces quelques lignes! Rien qu'avec cela, on pourrait répondre à toutes les comparaisons blessantes dont on a été si prodigue envers nous. Et certes! s'il fallait imprimer un volume de citations de cette nature, elles ne nous manqueraient pas!

Enfin, le grand mot qu'on nous lance pour témoigner que nous étions inférieurs aux colonies rivales ne renverse rien, ne prouve rien, et n'a d'importance qu'aux yeux des gens préjugés et des ignorants absolus: "Les Anglais vous ont écrasés!"

Oui, nous sommes les vaincus; oui, nous avons été conquis, mais à qui la faute? Les Alsaciens et les Lorrains, passés, en 1871, sous le joug de la Prusse, sont-ils blâmables? Va-t-on refuser à cette population le titre de "pépinière de braves" que Napoléon lui a décerné? Qui a droit de nous arracher nos gloires? Que Louis XIV et Louis XV aient abandonné les Canadiens, que le second empire ait provoqué et causé l'abandon de deux provinces de France, qu'est-ce que cela fait à l'histoire de nos petits peuples: Alsaciens et Lorrains, Acadiens et Canadiens?

Qui a fait mieux que nous et qui peut nous ôter l'honneur? Soyons sans crainte: la mémoire de nos pères ne périra pas. Dans le grand procès qui s'instruit, on les verra surgir avec éclat, dignes, de plus en plus, de notre amour et des égards de la postérité.[42]

Honneur à la patrie où reposent ces braves !
Honneur au nom français, qu'ils ont si bien porté !
Leur courage éclairé ne connut point d'entraves,
Et, sans jamais fonder des "Etats à esclaves",
Ils pratiquaient la liberté.

* * *

En 1878, lorsque j'écrivais les lignes qui précèdent, à l'apparition de *Une colonie féodale en Amérique,* nous n'avions pas encore l'explication détaillée des événements qui ont abouti à la trop fameuse expulsion des Acadiens, en 1755, expul-

42. Ici s'arrête le manuscrit publié en 1878 et donné en conférence aux Trois-Rivières en 1881, et répétée à Woonsocket, R. I., le 9 fév. 1893. Ce qui suit est de 1895.

sion qui a tant préoccupé le monde des lettres, et c'est pourquoi je n'en ai alors que peu parlé. Chacun imaginait une manière de tout expliquer, mais personne encore ne pouvait nous fournir la clef qui ouvre les portes ténébreuses du passé. Il y régnait un mystère dans le narré des faits. A quoi l'attribuer? Edouard Richard s'est donné la mission d'en découvrir la cause—et il a trouvé ce qu'il cherchait. Sans lui tout un côté de notre histoire serait encore dans l'ombre, et c'est précisément la partie qui exige le plus de travail, le plus de recherches, le plus de dévouement de la part de celui qui choisit ce lot patriotique.

Acadia, tel est le titre du nouveau livre, ne cède en rien à ce que nous pouvions attendre de la plume de M. Richard. C'est un document important pour l'histoire de l'Acadie, du Canada, nous pourrions dire mieux: pour l'histoire de l'Amérique.

Rendons-nous compte du pourquoi de ce livre. Nos bibliothèques renferment plusieurs ouvrages traitant de la même matière, avions-nous besoin d'être renseignés davantage? Oui, il fallait surtout que l'on nous expliquât ce que les hommes sans préjugés soupçonnaient et, j'ajouterai, que l'on démolît les arguments de ceux qui ont écrit pour excuser l'expulsion des Acadiens. Jusqu'ici, personne n'a été satisfait de ce qui nous est raconté par les auteurs. Il y avait donc place pour un ouvrage donnant la clef du mystère, car le mystère existait.

La supercherie a joué, dans l'histoire d'Acadie (1713-55), un rôle dont nous avons été dupes. M. Richard prouve que les écrivains qui ont con-

nu les pièces favorables à la cause des Acadiens les ont laissées dans l'ombre. Voilà pourquoi il met au jour deux volumes,[43] qui vont confondre les conspirateurs, tels que Akins et Parkman, dont les travaux ont eu pour objet de fabriquer une fause croyance à l'égard de la conduite des Acadiens.

Résumons en quelques lignes la situation de ce peuple, après qu'il eût été livré à l'Angleterre, par le traité d'Utrecht (1713).

La première pensée des Acadiens fut de quitter l'Acadie (Nouvelle-Ecosse) et d'aller rejoindre leurs frères du Cap-Breton, mais Vetch, le gouverneur, ne voulut pas entendre parler de ce départ. Ses successeurs agirent de même. Les Acadiens demandèrent à partir sur des vaisseaux anglais; on leur en refusa la permission. Ils prièrent que l'on autorisât les Français à les venir chercher; ceci ne fut pas accepté. Bien plus, leurs barques sur lesquelles ils auraient pu prendre la mer, côtoyer les côtes et gagner soit vers Québec où la France, furent saisies. Ils ouvrirent des routes, au bassin des Mines et à Port-Royal, pour charroyer leurs effets jusqu'à proximité des transports par eaux; les routes tombèrent sous la condamnation des autorités. Enfin, voulant, coûte que coûte, ne pas rester sous le joug de ceux qui les traitaient "comme des nègres," ils offrirent de tout abandonner, de partir de chez eux les mains vides et de laisser au vainqueur terres, maisons, mobiliers, animaux, tout! afin d'être libres d'aller où bon leur

43. **Acadia.** Montréal, 1895, in-8, 392-384 p.

semblerait; défense fut faite de bouger, et l'on édicta une peine contre les propriétaires de navires qui favoriseraient l'émigration de ces braves gens.

Pourquoi donc ces horreurs? Les hauts fonctionnaires de la colonie ne se gênent pas pour l'expliquer, et les écrivains coupables[44] ont eu le soin de ne point parler de cela. Il y avait au fond de cette politique des gouverneurs une question d'intérêt matériel.

Ce sont les gens du Massachusetts qui ont mené les affaires de l'Acadie, de 1710 à 1775. Ce sont eux qui avaient besoin de la présence des Acadiens pour les protéger contre les Sauvages, pour nourrir leurs garnisons, pour faire aller le commerce, pour peupler le pays.[45] Cette vérité est maintenant éclatante: elle renverse la vieille histoire du serment d'allégeance qui nous a bercés depuis un siècle et qui n'arrive plus sur la scène que sous la forme d'un truc vulgaire. Les gouverneurs écrivaient qu'il serait bon de toujours insister pour obtenir des Acadiens ce serment qui répugnait à la plupart d'entre eux (car ils voulaient s'en aller du pays) et que la principale question semblerait ainsi concentrée sur une simple formalité, tandis que l'on attendrait l'arrivée et l'établissement dans la colonie de sujets anglais qui remplaceraient les Acadiens. Mais il fallait garder les Acadiens tant que les nouveaux colons ne seraient pas installés.

—Et alors, oh! nous les ferons déguerpir!

Le lecteur m'arrête ici et me demande si je

44. M. Richard les dévoile.

45. Ces différents points sont clairement exposés dans les documents que nous montre M. Richard.

n'exagère pas l'expression des gens du Massachusetts. Non, certainement: ils écrivent ces infamies en toutes lettres lorsqu'ils parlent des Acadiens.

L'exportation du peuple acadien, exécutée en 1755, était déjà conçue en 1720. En 1720 on espérait se procurer bientôt un bon nombre de cultivateurs anglais pour remplacer les Acadiens et, comme le dit F.-X. Garneau, les gens du Massachusetts convoitaient les belles fermes des colons français, mais les Anglais n'arrivaient pas assez vite, il fallait retarder l'expulsion des anciens possesseurs du sol. Le projet de 1720 ne devint exécutable que trente-cinq ans plus tard. Voilà la froide et cruelle politique des maîtres de l'Acadie.

La divulgation de ces menées criminelles produit un effet inattendu sur nous: le gouvernement britannique n'entre pour presque rien dans la responsabilité de ces actions. L'affaire s'est tramée parmi les gens du Massachusetts, lesquels, avant 1720, ne voulurent pas laisser partir les Acadiens et ensuite se déterminèrent à les chasser de chez eux dès que les colons anglais seraient assez nombreux pour subsister par eux-mêmes.

Le traité de 1713 a été ouvertement méconnu par tous les gouverneurs de l'Acadie, jusqu'à la mort de Lawrence, en 1760. Les Acadiens étaient prisonniers dans leur propre pays et néanmoins passaient aux yeux de l'Angleterre pour avoir adopté carrément les conséquences de leur situation. Les gouverneurs écrivaient aux ministres que, nulle part on ne trouvait un peuple plus tranquille, plus fidèle à ses devoirs, plus moral, moins incommode à gouverner, mais ils ne disaient pas que ce

peuple avait toujours voulu partir et qu'on avait mis embargo sur tous ceux de ses mouvements qui tendaient à quitter la colonie.

En 1730, les Acadiens avaient prêté le serment de fidélité, avec la réserve que, le cas de guerre advenant, on ne les obligerait pas à prendre les armes contre la France ou contre les Sauvages.

Vers 1740, les terres des Acadiens étaient morcelées à l'infini ; ils demandaient de nouvelles concessions, mais on leur répondait que le gouvernement n'en accordait pas aux catholiques. D'autre part, les protestants ne se pressaient pas de s'établir dans la colonie, par crainte des Sauvages.

Les prêtres qui allaient en missions chez les Acadiens, ou qui résidaient parmi eux, étaient des Français, dont la situation n'était pas rassurante, au milieu d'une administration anglaise et protestante, qui savait que, forcément, ces prêtres étaient en rapport avec les Français du Canada, de l'île Saint-Jean et du Cap-Breton. On voit des gouverneurs comme Armstrong, qui travaillaient à imposer aux Acadiens des prêtres irlandais et même des pasteurs protestants, mais français!

La guerre de 1744-48 donna aux Anglais l'appréhension que les Acadiens pourraient se soulever. Ces braves gens, tous cultivateurs, ne demandaient qu'à vivre en paix, aussi eurent-ils le courage de repousser les émissaires français qui, depuis trente ans, ne cessaient de les stimuler pour les mettre en révolte contre les Anglais.[46] Néanmoins, ceux-ci

46. Nous croyons plutôt que les pauvres Acadiens, de 1714 à 1754, auraient pu éviter le malheur s'ils avaient eu assez d'instruction pour ne pas subir l'influence de certains émissaires français qui les ont si longtemps travaillés.

restèrent fidèles à leur serment et furent vraiment des "neutres", selon le terme consacré à leur égard. Ils étaient dix mille âmes et les Anglais deux mille.

Selon la coutume qui durait depuis 1710, les autorités de la colonie, surtout Shirley, de Boston, s'évertuèrent à décrire sous des couleurs lamentables la question acadienne et à proposer le renvoi des prêtres, des mesures de restriction, puis la déportation pure et simple, mais à l'honneur des ministres du roi, ces projets furent toujours désapprouvés. Le duc de Newcastle écrivit, en 1747, à Shirley, d'avoir à annoncer officiellement aux Acadiens que les bruits de déportation qui couraient étaient sans fondement et que leur religion continuerait d'être respectée.

Les deux volumes de M. Richard sont pleins des subterfuges employés par les gouverneurs pour tromper les Acadiens et les forcer à rester sur leurs terres. En 1750, une partie de ces braves gens demandèrent la permission de tout abandonner et de partir les mains vides. Cornwallis leur répondit: "Semez d'abord vos champs, ensuite, nous verrons." Bien entendu qu'ils ne reçurent jamais la permission de quitter le pays. On était cependant à la veille de la déportation violente, implacable, inhumaine, que tout le monde connaît.

La reprise de la guerre, en 1754, vit renaître les appréhensions des quelques Anglais qui exploitaient l'Acadie et amena la déportation des habitants français et catholiques.

Comment cela? Les Acadiens avaient pourtant tenu une conduite exemplaire durant la période de 1744-48 où toutes les colonies du nord de l'A-

mérique se faisaient la guerre, aussi verrons-nous dans l'instant que, sans l'intervention du gouverneur Lawrence, rien n'eût été changé dans le sort de ce peuple.

Ce qui est très bien expliqué par M. Richard ce sont les événements de 1749 à 1754, laps de temps compris entre les deux guerres et par conséquent de toute importance pour l'étude qui nous occupe.

Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) contenait que les limites des possessions anglaises et françaises seraient fixées par une commission déléguée des deux gouvernements et, comme les travaux traînaient en langueur, M. de la Jonquière envoya le chevalier de la Corne bâtir un fort à l'endroit où il estimait que devait être la frontière de la Nouvelle-Ecosse, du côté du Nouveau-Brunswick, c'est à dire entre la baie Verte et Beaubassin. Ce fort, érigé en 1749 et appelé Beauséjour, était situé à une courte distance de la petite rivière Messagouetche destinée à servir de barrière entre les deux couronnes.

L'abbé Le Loutre employa toute son énergie, même la violence, pour diriger du côté de Beauséjour les Acadiens de Beaubassin, ce que voyant, Lawrence bâtit un fort sur l'emplacement de ce village à moitié détruit, à deux milles du fort Beauséjour.

En octobre 1751 le capitaine Edward Howe fut tué par un Sauvage au bord de la rivière Messagouetche

En 1749 Cornwallis avait débarqué deux mil-

le cinq cents personnes à Chibouctou et fondait Halifax

Ces choses avaient lieu simultanément aux deux extrémités de l'Acadie

Dès son arrivée, Cornwallis recommença la tracasserie du serment d'allégeance. Les Acadiens lui représentaient qu'ils avaient déjà prêté ce serment; il leur répondait qu'il fallait le renouveler et cette fois n'y mettre aucune restriction. Il n'y eut pas moyen de s'entendre. Cette affaire du serment devenait très grave.

D'un autre côté, les officiers canadiens du fort Beauséjour, et surtout l'abbé Le Loutre qui demeurait avec eux, insistaient vivement auprès des Acadiens pour leur faire passer la frontière, tandis que les Anglais suppliaient ces derniers de ne point partir. Tout Acadien allant aux Français paraissait à Cornwallis, à Lawrence, à Scott, un ennemi de plus à combattre prochainement, car la guerre grondait en Europe et en Amérique.

La colonie d'Halifax augmentait. L'Acadie devait renfermer alors cinq mille Anglais et douze mille Acadiens. La situation se dessinait sous un jour nouveau, qui permettait de songer aux sinistres projets conçus en 1720.

L'assassinat du capitaine Edward Howe fut attribué aux Français, particulièrement à l'abbé Le Loutre, et cela ne pouvait qu'exciter les passions des Anglais.

A partir de 1749, les Micmacs[47] s'étaient mis

47. Les Micmacs étaient nombreux. Des agitateurs français exercèrent sur eux beaucoup d'influence. Hélas! les coups portés par eux et les Abénaquis étaient autant de griefs que les Anglais mettaient au compte des Acadiens.

à attaquer leurs anciens ennemis, les Anglais, partout en Acadie. On voulait obliger les Acadiens à prendre les armes contre ces Sauvages, ce qu'ils refusaient de faire. Encore ici se créait une source de mécontentements et de haines.

Cornwallis proposa aux ministres d'anéantir les Micmacs afin de s'en débarrasser; il lui fut répondu qu'il résulterait de ce massacre une guerre générale des Sauvages de l'Amérique du Nord contre les colonies anglaises, et qu'il ne fallait pas s'attirer un tel malheur.

Dans les années troublées de 1749-52, Cornwallis apparaît l'auteur de tout le mal. Lorsqu'il repartit pour l'Angleterre, l'automne de 1752, il semblait se rendre compte du résultat que produisaient sa hauteur, ses exigences et son système de terreur aussi maladroit qu'injuste. Sans les actes de Cornwallis, l'abbé Le Loutre n'eut pas cherché à attirer les Acadiens de Beaubassin dans les territoires français.[48]

Hopson, qui succéda à Cornwallis, mais ne resta en place que durant quinze mois, fit presque briller l'âge d'or parmi les Acadiens. Le féroce Lawrence le remplaça. Il est étrange, observe M. Richard, que l'on écrive sur l'Acadie ayant toujours le gouvernement anglais sous les yeux et ne voyant pas les petits gouverneurs qui faisaient le bien ou le mal, selon leur nature. Hopson possédait le secret de se faire aimer, parce qu'il avait du coeur et se mettait dans la situation de ceux qu'il administrait.

48. C'est du moins ce que M. Richard était porté à croire.

Lawrence paraît avoir conçu son plan de déportation l'été de 1754, car, à partir de ce moment, il ne cessa de chercher à exaspérer les Acadiens par des mesures cruelles ou humiliantes et des plaintes futiles, mais celles-ci donnaient couleur de raison aux actes sévères qu'il commettait contre ces braves gens. Le tout fut un complot pour s'emparer des terres des Acadiens.

Au mois de juin 1755, tandis que Shirley assiégeait et prenait le fort Beauséjour, des soldats enlevaient les armes des Acadiens au bassin des Mines, à Port-Royal, etc. Il y avait deux mille neuf cents fusils pour une population de douze à quinze mille âmes. Personne ne fit de résistance, ce qui désappointa grandement Lawrence, car il comptait sur un soulèvement pour saisir les habitants et les déporter. Les Acadiens envoyèrent des pétitions pour faire connaître qu'ils n'avaient pas le moindre désir de causer du trouble. A cela Lawrence répondit avec colère en dénaturant le sens de leurs expressions et les traitant comme des rebelles en révolte ouverte. Une délégation se rendit chez lui dans l'espoir de dissiper ses craintes: il la fit emprisonner.

Pendant que ceci avait lieu, on préparait les bâtiments destinés au transport. Les ordres concernant cette affaire sont d'une cruauté incroyable. Lawrence voulait s'approprier les terres et les maisons des Acadiens: il était sans pitié pour eux, car ce n'est pas la politique, c'est le vol qui inspira sa conduite.

Le 5 septembre, le hideux Winslow commen-

ça l'oeuvre à la Grande-Prée. Je ne raconterai pas ce que les lecteurs connaissent si bien.

Acadia frappe principalement sur Parkman, le plus récent des historiens[49] qui ont traité de la question acadienne, le plus populaire parmi les lecteurs de langue anglaise, le plus à même de dire la vérité, mais qui n'a pas voulu se réserver cette gloire. Il faisait autorité, ayant vu toutes les sources accessibles de renseignements; sa parole, quoique fausse, mais réputée véritable, allait devenir un Evangile. Un enfant du pays d'Evangéline vient de le condamner. Avant que d'exposer les moyens dont Parkman s'est servi pour donner de la consistance aux assertions des adversaires des Acadiens, voyons ce que disaient ses prédécesseurs.

Le premier homme qui eut qualité d'historien pour parler du "grand dérangement" fut le pasteur Andrew Brown. Il recueillit, de la bouche même des officiers de Lawrence, de Winslow et de Boscawen des témoignages précieux et y ajouta, sur le caractère des Acadiens, sur leur comportement, les déclarations des Anglais, des Ecossais, des Irlandais, des Allemands qui composaient la colonie nouvellement établie, à côté de la race infortunée dont il étudiait la situation. Cet homme d'honneur assimile Lawrence et ses complices à des bandits de haut rang et il montre que, trente années après l'exportation, les cinq ou six personnages encore existants de cette clique vivaient,comme on dit, dans l'eau bouillante, sous l'imputation du forfait

49. A venir jusqu'à 1895. Depuis, Pascal Poirier, Placide Gaudet, le P. Dagnaud, John Frederick Herbin, Emile Lauvrière, l'abbé Az. Couillard-Després et autres ont écrit tour à tour de la question acadienne.

de 1755. N'y eut-il que l'oeuvre de Brown pour nous éclairer que cela suffirait aux honnêtes gens.. mais pas à Parkman! Parkman ne veut pas même nommer Brown, afin d'écarter ce formidable témoin.

Dans notre siècle est venu Haliburton, esprit lucide, droit, pénétrant, juste, qui a dit: "Je distingue une immense canaillerie dans cette affaire; rien ne justifie la déportation d'après les pièces qui sont restées, et probablement les vides des archives indiquent des actes criminels supprimés par les auteurs mêmes."

Smith, Bancroft, Rameau et l'abbé Casgrain pensent comme Haliburton. L'abbé Casgrain a fait mieux; dans son *Pèlerinage au pays d'Evangéline* il exhume nombre de pièces qui montrent, 1o que les Acadiens ont été retenus malgré eux dans la colonie, de 1710 à 1755 et, 2o que la rapine et le vol ont seuls inspiré la déportation. Parkman n'a tenu compte de rien:[50] il a persisté à vouloir blanchir ses nègres du Massachusetts et voici jusqu'où il est descendu pour soutenir cette mauvaise cause.

Il cite toutes les phrases qu'il rencontre ayant un air défavorable aux Acadiens, alors qu'il sait

50. Les protestations de M. Sulte parurent du vivant de Parkman. Les premières furent publiées en 1877 et 1878. Peu après, il a paru des écrits contre le système de l'historien américain, un surtout qui l'accuse d'avoir traduit servilement ou paraphrasé un bon nombre de ses meilleurs passages, qu'on peut lire dans les livres canadiens, mais que les lecteurs de langue anglaise ne sont pas sensés avoir vus. Le fait est que Parkman n'a jamais employé son talent qu'à dénaturer notre histoire pour flatter les préjugés des Américains, ou copier nos bonnes pages de littérature en les mettant sous son nom. Shea, O'Callagham et Thwaites n'ont pas agi de cette manière.

parfaitement ce que veulent dire ces phrases quand on les laisse à leur place. Il taxe d'ignorance des paysans qui étaient aussi instruits que la plupart des paysans de l'Europe. Il les représente imbus de préjugés, tels qu'ils pliaient toujours devant les mots "l'autorité, le roi, etc.," et cependant il veut que ces hommes aient couvé la révolte et soient devenus un péril pour les Anglais. Il a vu les pétitions si humbles, si franches, si loyales des Acadiens, écrites (et très bien signées) un mois avant l'exportation, mais il n'en parle pas et préfère redire les paroles insolentes de Lawrence à leur adresse, de Lawrence qui tâchait, par mille provocations honteuses, d'exaspérer ces pauvres gens.

Au chapitre des "pichonneries," Parkman donne la mesure des procédés qu'il emploie pour en imposer au lecteur. Voilà vingt ans que j'ai signalé ces tours malhonnêtes, mais Parkman était déjà mis au rang des dieux, et l'on s'est moqué de moi.

Il y avait, en 1750-54, un officier français nommé Pichon qui révélait aux Anglais la situation militaire et politique des Canadiens et des Français. Cet homme haissait l'abbé Le Loutre (il le dit en toutes lettres et s'en vante); il cherchait à assouvir sa rage contre lui en le chargeant des méfaits de tout le monde. Ainsi, il l'accuse d'avoir fait assassiner le capitaine Edward Howe; il est vrai que personne ne voulut le croire. Il communique à Cornwallis des dépêches du gouverneur du Canada, que Cornwallis transmet à ses chefs en disant que cela peut être une invention de cette canaille de Pichon.. Enfin, Pichon est connu.

Parkman tire de la correspondance de ce traî-

tre cinq ou six fragments venimeux, et les sème dans son texte en disant: "Les lignes suivantes sont d'un officier français"; plus loin il dit "un garde-magasin français nous raconte..."; ou encore "quelqu'un qui était sur les lieux s'exprime ainsi." Le lecteur s'imagine avoir affaire à cinq ou six bons témoins français, qui s'accordent les uns avec les autres, pour confondre l'abbé Le Loutre, quoiqu'ils ne se connaissent probablement pas entre eux. Et dire que c'est de la "pichonnerie" tout le temps!

L'abbé Le Loutre étant donc convaincu de tous les crimes, il devient facile à Parkman de dire que les Acadiens le suivirent aveuglement, ce qui les rendit dangereux et leur valut la peine de l'exil, l'expatriation. Horreur! trois fois horreur! Parkman nie la vérité, utilise un témoignage plus que méprisable et invente une révolte pour exonérer Lawrence et ses complices.

L'abbé Le Loutre avait la tête chaude. Voyant que Cornwallis ramenait la question d'un serment plus rigide que par le passé, il invita les habitants de Beaubassin à traverser la ligne frontière afin de se grouper autour du fort français. La distance n'est pas d'une lieue. En supposant que tout le village de Beaubassin eut émigré sur le territoire français, ce qui n'est pas le cas, quelle brèche ces quelques familles faisaient-elles dans une population de plus de douze mille âmes? presque rien en somme. Il est prouvé que pas un Acadien ne suivit les conseils de l'abbé Le Loutre, à part les gens de Beaubassin.

Qui se serait figuré que toute la déportation tenait dans l'épisode de Beaubassin! A l'époque

où émigrèrent ceux de Beaubassin et jusqu'à 1755, Lawrence ne cessa de cajoler les Acadiens, tant il avait besoin d'eux, d'après ses propres lettres, mais dès l'heure où il vit la guerre d'Amérique éclater, il conçut le projet de piller ces colons industrieux et il changea de ton dans le dessein de les faire se soulever. L'abbé Le Loutre était déjà loin l'automne de 1755 lorsque les bâtiments arrivèrent pour embarquer tout le peuple acadien et le disperser vers le sud.

L'embarquement en masse n'était pas terminé que Lawrence signait des billets distribuant à ses associés les trente mille têtes de bétail, les vingt mille chevaux, les milliers d'acres de terres des proscrits. Est-ce assez théâtral ce vol en grand? Un seul des associés se contenta de terres: il prit vingt mille acres de bonnes cultures.

Et l'on écrit pour découvrir des motifs à l'expulsion des Acadiens, comme si tout n'était pas découvert! Les criminels sont connus, marqués, et le dernier d'entre eux, Parkman, ne sera pas le moins notoire. Dans son livre *The old regime in Canada,* il emploie plus de six cents fois le mot *but*. Il constate un fait, puis: "mais... mais... mais.." S'il est vrai que ses écrits nous vaudront une part plus grande que jamais de l'attention des lecteurs étrangers, on peut aussi lui appliquer les vers de Corneille:

> Il nous fait trop de bien pour en dire du mal;
> Il nous fait trop de mal pour en dire du bien.

Il est dans l'ordre des choses que des écrivains s'exercent à dénaturer l'histoire des Canadiens-français, comme leurs prédécesseurs ont travaillé à travestir le caractère des Acadiens. Mais l'histoire impartiale finit par s'émanciper à la honte de ceux qui veulent en faire leur esclave.

Rameau, l'abbé Casgrain, Richard et autres ont contribué à faire comprendre aux Canadiens l'importance de ne pas désassocier les souvenirs de nos deux peuples. Les Acadiens si éloignés de nous pendant deux siècles et demi se soudent maintenant avec nos petites colonies du bas du fleuve. La chaîne française va de l'isthme de Shédiac jusqu'au centre d'Ontario. Evidemment, nous avons gagné du terrain.

(1878 et 1895)

APPENDICE

Worcester, Mass., les journaux, 25 janvier 1881.

L'INFLUENCE DES CANADIENS AVANT 1760

Résumé de la conférence donnée dernièrement par M. Sulte, aux Trois-Rivières:

"Depuis que de laborieux écrivains ont remis en lumière les grandes lignes de notre histoire sous la domination française, nos voisins des Etats-Unis, peuple nouvellement formé, ont vu avec un certain déplaisir la part honorable qui revient à nos ancêtres dans la découverte, la colonisation et surtout la civilisation par l'église catholique dans ces contrées, tandis que les Yankees, prétendus fondateurs de tant de choses, n'ont rien fondé de comparable à notre oeuvre. Depuis quelques années, la tendance des auteurs américains est de miner la tradition d'ailleurs bien établie de la supériorité de notre colonie sur celle de la Nouvelle-Angleterre.

"Dans ce but, ils ne se font pas faute de donner des entorses à l'histoire, et comme leurs livres sont beaucoup lus en Europe, où les nôtres n'ont encore pénétré qu'en petit nombre, nous courons le risque de voir se former à notre détriment une légende historique en désaccord avec les faits les moins contestables.

"L'agrandissement des Etats-Unis depuis près d'un siècle et leur prospérité matérielle actuelle donnent prise à la croyance que les Américains ont toujours tenu la tête des grandes entreprises et de la civilisation en Amérique. Or, pour la période qui va de 1600 à 1700, rien n'est moins vrai. C'était le peuple canadien qui alors dominait partout grâce à son admirable organisation, à ses vertus natives, à son clergé.

"Si la France, dans un jour d'égarement, n'eût pas oublié ce qu'elle se devait à elle-même, l'Angleterre ne se serait pas rendue maîtresse de nos destinées, et les Etats du Massachusetts, de New-York, du Connecticut, de New-Jersey, du Rhode-Island, du Maine et du Vermont n'eussent pas vu quintupler leurs forces à l'aide de sa puissante protection. Les Américains ont donc tout bonnement hérité de nos travaux, et cela non par leur vaillance et leur esprit d'entreprise, mais parce que l'Angleterre les leur a procurés au prix de son or et du sang de ses meilleurs soldats.

"Lorsque, plus tard, devenus prospères sous cette égide favorable à leur foi religieuse et à leur langue, les Etats se séparèrent de la Grande-Bretagne, ils attirèrent à eux cette marée d'émigrants qui se répandit dans les territoires ouverts à la civilisation par les enfants de la France et du Canada. Telle est la ligne nette et tranchée qui sépare l'époque présente d'avec les temps antérieurs à 1760.

"Notre passé n'en reste pas moins l'une des plus belles pages de l'histoire de l'humanité, et le faire connaître ou le défendre quand on l'attaque est un devoir de premier ordre pour tout Canadien instruit. C'est nous qui avons graduellement formé la longue ligne de ces paroisses et de ces forts partant des rivages de l'Acadie pour remonter le Saint-Laurent, les Grands Lacs, le Nord-Ouest et l'Ohio, puis descendant le Mississipi jusqu'au golfe du Mexique où nous avons fondé la Nouvelle-Orléans.

"Ce sont les Jésuites, nos interprètes, nos traiteurs, nos coureurs de bois qui ont parcouru presque toute l'Amérique du Nord et l'ont conservée sous la foi française pendant un siècle et demi. Au sud, ils joignirent les Espagnols du Mexique, à l'ouest leurs établissements s'arrêtèrent au pied des Montagnes-Rocheuses, au nord ils disputèrent très longtemps la baie d'Hudson et Terre-Neuve aux Anglais, à l'est ils refoulèrent dans leurs étroites limites les sept ou huit colonies yankees.

"Non contents de porter partout sur ces immenses frontières le drapeau de la France, nos pères développaient au coeur même de leur pays la plus complète et la plus énergique organisation provinciale que l'historien puisse étudier. Chez nous, toutes les forces étaient utilisées; chez nos voisins, au contraire, tout marchait à l'aventure et les moindres efforts nécessitaient des levées en masse.

"Si l'Angleterre ne s'était pas enfin décidée à conquérir l'Amérique sur les Français, l'Amérique qu'elle espérait garder pour elle seule, jamais nos voisins ne se seraient vus en possession de nos territoires. Qu'ils en jouissent en paix, mais qu'ils ne cherchent pas à nous persuader de leurs titres aux éloges de l'histoire!"

Index Général

Pages

Abadie de Saint-Castin, Jean-Vincent,.. .. .. 39, 68, 69
Abénaquis, Sauvages du Maine,.. .. .. 69, 82
Acadiens,.. .. .. 6, 7, 28-35, 41-43, 87
Acadiens, dispersion des, 1755, 8, 13, 31, 34, 40-42, 74-80, 84, 85, 88, 89
Acadiens, serment d'allégeance des,.. .. .. 41, 77, 79, 80, 82, 88
Akins, Thomas-B.,.. 76
Alexander de Menstrie, sir Wm.,.. 58
Américains, ce terme,.. .. .. 46, 47
Américains,.. .. .. 26, 30, 31, 39, 45-50, 68, 91, 92
Archives,.. .. .. 13, 20, 21, 76, 79
Armstrong, Lawrence,.. 79
Arpents de neige et Voltaire, les,.. 36
Aulnay, Charles de Menou Charnisay d',.. 37
Baltimore, George, lord.. 58
Bancroft, Georges, historien.. .. .. 62, 86
Beaubassin.. .. .. 81, 83, 88
Beauséjour, fort,.. .. .. 81, 82, 34, 88
Bécancour, voir Robineau de.
Biencourt, Charles de, fils de Poutrincourt,.. 37
Biencourt, voir Poutrincourt.
Berkelay, lord, seigneur anglais,.. 58
Bestiaux.. 89
Boscawen, amiral,.. 85
Boston, gens de,.. .. .. 32, 33, 39, 47, 68
Boucher de Niverville,.. 54
Brossard, Jean-François.. 70
Brown, Andrew, pasteur.. .. .. 85, 86
Canadien, naissance du sentiment,.. 58
Canadiens, origine des.. .. .. 30, 44, 48, 49, 59, 60
Canadiens, leur influence avant la conquête,
25-27, 31, 40, 44-51, 56, 57, 61, 62, 91, 92
Cap-Breton,.. .. .. 41, 42, 76, 79
Carignan, régiment de.. 24
Carteret, sir George, seigneur anglais,.. 58
Casgrain, abbé H.-R.,.. .. .. 6, 12, 57, 86, 90
Castor, le,.. 60
Cataracouy,.. .. .. 8, 53
Cent-Associés, Compagnie des,.. 58
Codification des lois civiles,.. 22
Colbert, ministre.. .. .. 39, 53, 57
Colonisation du Canada négligée.. .. .. 24, 27-29, 39, 58, 66
Colonies, françaises et anglaises,
26, 29, 32, 35, 36, 44, 46, 56-59, 66, 71, 72, 91, 92

Pages

Colonies, insouciance de la France à l'égard des, 18, 35-39, 45, 53, 72
Colons, se recrutent d'eux-mêmes,.. .. .. 37, 58
Colons, premiers 23, 24, 27-29, 58
Colons, choix des 44, 48-50, 59
Commerce, ... 31, 32, 37-39, 47, 48
Cooper, Fenimore, romancier 61
Cornwallis, Edward, gouverneur 80-83, 87, 88
Cortez, Fernand 9
Cultures.. .. .. 31, 34, 35, 40, 48
Denonville, Jacques-René de Brisay, marquis de 8
Denys, Nicolas.. .. .. 37, 38
Desmazures, abbé 57
Erable, arbre, feuille 60
Esclavage au Canada 30
Espagnols 9, 29, 46, 92
Etats-Unis en 1760, les 50-56
Féodalité 18, 21-23
Filles, immigration des 48
Forges Saint-Maurice 48
Forts de l'Ouest 49, 54, 72, 92
Fourrures, voir Traite.
Français colonisateurs, les 66
Frontenac, fort, fondation, 1672 53
George, sir, seigneur anglais, voir Carteret.
Grande-Prée, ... 34, 85
Guerres 32, 33, 38, 40, 41, 51, 53, 79
Guerre de Sept Ans 14, 39, 41, 51, 55, 80
Habitants, Compagnie des 58
Haliburton, T.-G., historien 86
Halifax, fondation de, 1749 82
Hertel, exploits et raids des 9, 54
Hopson, Peregrine Thomas, gouverneur 83
Howe, assassinat du capitaine Edward 81, 82, 87
Hudson, Henry 49
Industries 31, 32, 48
Jonquière, Jacques-Pierre de Taffanel de la 81
Kingston 53
La Corne, chevalier de 81
La Tour, Charles de Saint-Etienne de 37, 38
Lawrence, Charles, gouverneur 8, 41, 78, 81-89
Le Loutre, abbé Louis-Joseph.. .. .. 81,-83, 87-89
Le Moyne d'Iberville 8, 54
Lescarbot, Marc 19
Lois civiles, codification des 22
Longfellow, Henry-Wadsworth 11-13, 30, 31, 34
Longueuil, baron de, ses fils 54
Louis XIV, roi de France 8, 26, 39, 74
Louisbourg 41

Pages
Louisiane 65
Maine, Etat 33, 34, 39, 47, 48
Margry, Pierre 17
Mason, seigneur anglais 58
Massachusetts, Etat 39, 41, 46, 48, 50, 78
Mazarin, son indifférence à l'égard de la N.-F. 53
McMahon 16
Métiers 24, 31, 48
Micmacs, Sauvages de l'Acadie 67, 68, 82, 83
Mines, bassin des 28, 30, 76, 84
Missionnaire étrangers en Acadie 8, 79
Monnaie de carte 26
Montcalm, marquis de 24, 72
Montréal, capitulation de 52
Navires, construction des 33, 48
Newcastle, duc de 80
Nicholson, Francis, général 40
Nouvelle-Angleterre, premiers colons de la 26, 50, 51, 57-60
Nouvelle-Orléans, la 64, 65
Paix, voir Traités.
Palatinat, dévastation du 8
Parkman, Francis, ses livres 62, 76, 85-89
Pêcheries 32, 34, 48
Pelleteries, voir Traite.
Pichon, Thomas 87
Pitt, William, ministre 36
Pizarre, François 9
Pompadour, marquise de 36
Population 6, 7, 26, 40-42, 54, 80, 82, 84, 88
Port-Royal 28, 30, 34, 37, 38, 40, 41, 47, 76, 84
Poutrincourt, Jean de Biencourt, baron de 37, 38, 41
Prince-Edouard, île du 41, 42, 79
Raids des Hertel 9, 51, 54
Rameau de Saint-Père, Edme,
5, 6, 12-23, 29, 43-45, 55-58, 63-71, 86, 90
Razilly, Isaac de Launoye de 37, 38
Richard, Edouard 6, 12, 75, 77, 80, 81, 83, 85, 90
Robineau de Bécancour, baron de, ses fils 54
Romains, système colonisateur des 24
Royale, île, voir Cap-Breton.
Saint-Castin, voir Abadie de.
Sainte-Foye, victoire de 55
Saint-Jean, île, voir Prince-Edouard.
Saint-Sauveur 37
Savoye, Germain 70
Scott, George. 82
Seigneuries, tenure des 18, 21-23
Seigneurs, les 23, 29, 58, 59
Shaftesbury, seigneur anglais 58

Pages
Shirley, Wm., gouverneur du Massachusetts 80, 84
Smith, Philips H., ... 86
Subercase, Daniel d'Anger de 40
Sucre 32
Sulte, Benjamin 5, 6, 9, 24, 86
Tabac 32
Talon, Jean, intendant 24
Tenure seigneuriale 18, 21-23
Thibaudeau, meunier 70
Thwaites, Ruben Gold 86
Traite des Pelleteries 25, 38, 47, 48, 58
Traités: Aix-la-Chapelle, 1748 81
" de Paris, 1763 .. .. 14, 42
" d'Utrecht, 1713 .. .. 25, 40, 76, 78
" Saint-Germain-en-Laye, 1632 38
" de Bréda, 1667 38
Troupes 24
Tujague 66
Vetch, colonel Samuel, gouverneur 76
Viger, Denis-Benjamin 60
Virginiens 47
Voltaire et les arpents de neige 37
Winslow, John 84, 85
Yankees, ce nom 46
York et d'Albany, Jacques, duc d', ... 58

VOLUME 17

Mélanges Historiques

Défense de nos Origines

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

Préface de M. Aegidius Fauteux

EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-1425-1427, rue Sainte-Elisabeth
Montréal
1930

Défense de nos Origines

(Tous droits réservés, Canada, 1930)

VOLUME 17

Mélanges Historiques

Défense de nos Origines

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

Préface de M. Aegidius Fauteux

DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA

EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-25-27, rue Sainte-Elisabeth
MONTREAL
1930

Préface

S'il y a quelqu'un à qui il est permis d'appliquer la parole connue: Defunctus adhuc loquitur, *c'est bien Benjamin Sulte. Sept ans se sont déjà écoulés depuis que nous l'avons conduit à sa dernière demeure, et cependant il n'a pas encore cessé de parler, c'est-à-dire d'écrire. Du fond de son tombeau, il semble déployer la même activité inlassable qui faisait de son vivant l'étonnement de tous; il continue à illuminer des indestructibles rayons de son intelligence les vastes champs de l'histoire canadienne, semblable à ces astres qui ont pu s'éteindre il y a longtemps au fond des firmaments, mais dont les ondes lumineuses persistent et se propagent jusqu'à nous à travers l'éther. L'ouvrage que nous avons l'avantage de présenter aujourd'hui au public est le dix-septième que nous devons à ce mort qui ne fut jamais plus vivant, et il est loin d'être le dernier. Il n'y a plus de raison pour que son oeuvre posthume ne dépasse pas, avant longtemps, celle pourtant immense qu'il a vue grandir sous ses propres yeux pendant les soixante ans de sa vie active.*

Il convient cependant d'ajouter que cette heureuse survie dont bénéficie sa mémoire, Benjamin Sulte ne la doit pas tout entière à ses propres mérites, quelque imposants et quelque considérables qu'ils soient. Il la doit pour une large part à l'action incessante du plus fervent des héritiers littéraires. Nous avons nommé M. Gérard Malchelosse.

Chacun sait en effet avec quelle constance admirable M. Malchelosse poursuit depuis bientôt dix ans la pieuse mission qu'il s'est donnée. Pour mettre au jour, en un aussi court espace de temps et dans un milieu encore si peu propice à l'éclosion des oeuvres de l'esprit, dix-sept volumes d'un même auteur, quelque réputé qu'il puisse être, il faut assurément un courage et une détermination dont on ne trouve pas souvent d'exemple. Qui dira ce qu'un semblable résultat représente d'obstacles vaincus, de difficultés surmontées, et d'apathies secouées, ce qu'il représente surtout d'heures de labeur acharné? Compulser des manuscrits dont cinquante ans de travail ont fait un amoncellement formidable, reviser un texte quelquefois vieilli, le contrôler au moyen des découvertes récentes, le collationner avec plusieurs autres afin d'en trouver la leçon définitive, le compléter même au besoin s'il est resté inachevé dans le brusque arrêt de la mort, voilà seulement qulques-unes des opérations à la fois ardues et délicates auxquelles a dû se livrer le consciencieux éditeur de M. Sulte et qu'il n'a eu le loisir d'accomplir qu'en prenant chaque soir sur ses heures de repos, après la dure tâche quotidienne accomplie.

Dans la plénitude de son désintéressement, M. Malchelosse, je le sais, ne pense qu'à s'effacer derrière son héros, et je crains qu'il ne m'en veuille d'avoir voulu signaler la part qui lui revient dans l'oeuvre présente et dans les autres qui l'ont précédée, mais il m'a semblé que c'eût été une véritable injustice que de manquer de le faire en cette occasion. J'irai même jusqu'à dire que c'eût été com-

mettre une ingratitude. M. Malchelosse, en effet, en prolongeant l'oeuvre du plus personnel et du plus convaincu de nos historiens canadiens, en s'en faisant non seulement l'éditeur, mais pour ainsi dire le continuateur, n'a pas simplement voulu faire acte de disciple et honorer la mémoire d'un maître qu'il admire et qu'il aime, mais il a prétendu surtout faire acte de patriote et contribuer à une plus grande glorification de son cher Canada par la diffusion des plus belles pages de son histoire.

Cette préoccupation première de servir la patrie est visible déjà dans le choix de chacune des pièces qui ont composé jusqu'ici les Mélanges historiques, *mais il nous semble qu'elle apparaît plus clairement encore dans la publication présente qui a précisément pour objet de revendiquer la pureté primitive de notre race canadienne-française. Ce n'est pas sans raison que, dans le vaste arsenal mis à sa disposition et où il pouvait indifféremment puiser, M. Malchelosse a choisi cette vivante et ferme réplique de Benjamin Sulte à l'une des attaques qui visent le plus directement notre honneur national. Il y a vu une opportune leçon de fierté dont nous ne ferons jamais trop notre profit.*

La question de nos origines est une de celles qui ont le plus constamment attiré Benjamin Sulte, et, pour l'avoir abordée sous toutes ses faces à plusieurs reprises, on peut dire qu'il est un des rares historiens qui en ont fait complètement le tour. Tout le monde connaît la légende, née d'une page amusante de La Hontan, d'après laquelle la Nouvelle-France aurait été, au milieu du XVIIe siècle, colonisée par une immigration féminine plus

que douteuse, mais bien peu se sont donné la peine ou ont eu à leur disposition les moyens de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans cette fâcheuse assertion du trop fameux officier gascon. Chez nous, pour qu'elle fût rejetée du premier coup et sans examen par la plupart, il a suffi qu'elle blessât notre sentiment en salissant l'honneur de nos grand'mères, mais le plus grand nombre des historiens étrangers, qui n'avaient pas les mêmes raisons d'être offusqués, l'ont au contraire acceptée avec la même légèreté correspondante et sans plus d'examen. Or, il est toujours dangereux en histoire de peser les questions quelles qu'elles soient dans la balance du sentiment. Il y a d'autres populations dont on ne peut contester la tare originelle quoiqu'elles ne s'en portent pas beaucoup plus mal aujourd'hui que des siècles de civilisation ont plus ou moins filtré la souillure de leur commencement. Est-ce que tel serait aussi le cas du peuple canadien-français? Du moment que le problème est posé, il ne sert à rien de l'éluder, et nous n'avons plus qu'à l'examiner froidement à la lumière crue des faits. Et c'est ce qu'a fait Benjamin Sulte avec son ordinaire conscience d'historien. Que dans l'étude de ce problème il fut uniquement soucieux d'arriver à la vérité et prêt à en accepter toutes les conséquences, il n'y a pas à en douter et nous n'aurions pour nous en convaincre qu'à nous rappeler ce qu'en plus d'une occasion lui ont coûté de repos et, même, momentanément, de considération, sa franchise d'expression et son audace à aller contre quelques opinions généralement reçues.Mais il est arrivé cette fois qu'après une enquête appro-

fondie, sa conviction d'historien s'est trouvée complètement d'accord avec sa fierté patriotique, et il n'en a été que plus heureux. Aussi faut-il voir, dans son travail, avec quelle ardeur redoublée il monte à l'assaut de la stupide calomnie lancée par La Hontan et en démolit pièce par pièce tout l'échafaudage. Nous ne croyons pas que le vigoureux écrivain ait jamais écrit beaucoup de pages où une verve plus brillante s'allie avec un raisonnement plus serré.

Avec ce travail de M. Sulte qui complète si heureusement celui déjà consacré à la même question par J.-Edmond Roy, et avec les deux chapitres si nourris que M. Malchelosse y a fort à propos ajoutés sur Mme Bourdon et sur les faux-sauniers, il n'est personne qui fera maintenant difficulté d'admettre que le procès de nos origines est enfin et définitivement jugé à l'encontre de La Hontan et de ses trop nombreux échos. Mais les légendes, surtout celles qui sont défavorables, ont la vie dure et on ne les tuera jamais trop souvent. Et c'est pourquoi M. Malchelosse aura rendu à notre histoire un service particulièrement apprécié en publiant l'excellent mémoire de M. Sulte sur les origines canadiennes. Nous ne pouvons que l'en féliciter et que l'en remercier, en souhaitant qu'il continue pendant longtemps encore à enrichir de travaux d'une semblable valeur sa déjà précieuse collection de Mélanges historiques.

Aeg. FAUTEUX.

DÉFENSE DE NOS ORIGINES

Dans cette série d'articles nous allons raconter comment s'est formée la première population française du Canada et, de cette manière, mettre chacun de nous en position de répondre aux attaques que les étrangers dirigent parfois contre nos origines.

Le nombre des colonies dont les familles fondatrices prêtent à la critique est assez considérable, et il en résulte que, pour les lecteurs en général, toute colonie a une tare, un péché originel. Il est grandement temps que le Canada français produise ses papiers, s'il ne veut pas que l'Histoire continue de le confondre avec tout le monde.

I—Au Brésil, aux Antilles, en Australie, 1555,1650, 1788.

La première tentative d'établissement des Français au Brésil ressemble tout à fait à ce qui s'était passé en Canada. Elle date de 1555, au moment où Jacques Cartier expirait en France sans avoir, malgré ses insuccès éclatants, ouvert les yeux à ses compatriotes sur la nature des pays nouveaux et la façon de s'y établir. Le chef de l'entreprise

du Brésil [1] se nommait Nicolas Durand de Villegaignon; il avait été d'abord chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mais, devenu calviniste, il se fit partisan de Coligny et, ensuite, fut fait vice-amiral de Bretagne. Son historien le plus complet et le plus récent est Paul Gaffarel, professeur d'histoire à Dijon (France). Le livre [2] est très bien écrit et a de l'attrait pour le lecteur, lorsqu'on ne soupçonne pas quel tissu de fausses notions se trouve au-dessous des mots, car l'auteur est régulièrement à côté du chemin qu'il s'imagine parcourir. En cela, il ne fait qu'imiter ce qui se débite si souvent devant le public européen au sujet des colonies.

"L'entreprise s'annonçait mal, écrit M. Gaffarel. A l'exception de quelques gentilshommes et des volontaires, catholiques ou protestants,[3] on n'avait encore recruté que des mercenaires, et encore dans les bas-fonds de la société... D'un autre côté, on s'exposait à un échec certain en ne conduisant au Brésil qu'une poignée d'hommes. Villegaignon recourut alors au moyen suprême. Il se présenta de nouveau à Henri II et lui demanda l'autorisation de débarrasser la France des criminels entassés dans les prisons, qui voudraient bien échanger les

1. Des traditions, rapportées par Descaliers, mais qui ne s'appuient sur aucun document authentique, et qui ont d'ailleurs été très discutées, attribuent la découverte du Brésil au navigateur dieppois Jean Cousin. Il est en effet fort douteux que Cousin ait été le précurseur de Christophe Colomb dans la découverte de l'Amérique. Voir Paul Gaffarel, **la Découverte du Brésil par Jean Cousin,** Paris, 1874.

2. **Le Chevalier de Villegaignon,** Paris, 1874.

3. Villegaignon agissait entre 1555 et 1558. Son intention réelle fut d'ouvrir un lieu de refuge aux protestants; il était assisté dans ce dessein par Coligny. Voir Paul Gaffarel, **Histoire de la Floride française,** p. 8.

horreurs de la captivité et la crainte du dernier supplice contre la perspective de la réhabilitation par le travail et au besoin de la libération au Brésil...[4] C'était déjà la salutaire pensée que les Anglais reprirent deux siècles plus tard, quand ils créèrent leurs colonies pénitentiaires d'Australie: expatrier les criminels, mais en leur donnant l'occasion de se régénérer par une bonne conduite, et de renaître pour ainsi dire à une vie nouvelle par l'expiation et la persévérence dans le travail. On sait quels ont été pour les Anglais les merveilleux résultats de ces colonies pénitentiaires... Combien est-il à regretter que nous n'ayons pas profité plus tôt de cette excellente idée, conçue par un Français, et que le projet de Villegaignon n'ait jamais été repris, sauf à une époque tout à fait contemporaine!...

"Villegaignon n'avait oublié aucune profession... Il ne s'était pas même contenté du nécessaire, il avait songé au superflu... Ce qui l'excuse jusqu'à un certain point, c'est qu'il entendait fonder au Brésil un établissement durable, et croyait avec la naïveté de l'inexpérience qu'il fallait y implanter tout d'une pièce et les nécessités et les raffinements de la vie européenne.

"Par une singulière imprévoyance qui dénotait non seulement sa profonde ignorance en matière coloniale, mais aussi celle de ses supérieurs immédiats, Villegaignon avait oublié le principe essentiel de toute société en formation: il n'avait pas

4. Les Portugais semaient alors la terreur chez les indigènes qu'ils désiraient soumettre ou anéantir.

songé à la famille.[5] Tous ces colons étaient en effet des hommes, et comment espérer qu'ils s'attacheraient à cette nouvelle et lointaine résidence, s'ils ne s'y créaient pas un intérieur aimable, et si leurs enfants, Français d'origine, mais Brésiliens de naissance, n'étaient pas retenus en Amérique par les mille attaches qui rendent toujours si cher le pays natal?"

M. Gaffarel est dans l'erreur depuis sa première ligne jusqu'à la dernière; néanmoins je doute qu'il y ait beaucoup d'hommes en Europe pour le contredire, tant les fausses idées sur les colonies sont en faveur dans l'enseignement scolaire et chez les auteurs.

Sur le texte qui vient d'être cité, il faut observer: 1o que le premier objet de l'entreprise eût dû consister à défricher le sol et à en tirer de la nourriture; le reste serait venu par surcroît; 2o le mélange de catholiques et de protestants, à l'heure où les guerres religieuses désolaient la France, était une faute grave; 3o le choix de repris de justice ne pouvait produire aucun bien, mais plutôt un mal inévitable; 4o l'Australie s'est peuplée dans des conditions qui ne ressemblent en rien à la tentative du Brésil ni à celle du Canada; 5o Roberval avait essayé le même système que Villegaignon quatorze ans avant celui-ci et sans succès.

---

5. Il est cependant mentionné que dans la seconde expédition (1557), commandée par Bois-le-Comte, neveu de Villegaignon, il y avait quelques femmes et des enfants, de même que des pasteurs envoyés par Calvin. Les disputes de religion firent avorter cette tentative de colonisation.

Choisir de force des condamnés, rebuts des villes; rien que des hommes; les transporter dans les forêts du Nouveau-Monde; les employer aux mines, à la chasse, à la pêche, à la traite; vivre des provisions achetées en Europe; n'étudier ni le climat ni les nécessités de la vie sous un ciel étranger; gouverner la colonie par la bastonnade, l'emprisonnement et la potence; épuiser toutes les ressources apportées d'Europe, avant que de songer à se pourvoir dans le pays nouveau; passer le temps en discussions religieuses; maltraiter les Sauvages, et finalement retourner en France dans un état affreux de misère, après avoir perdu la moitié de son monde—telle est l'histoire des expéditions en pure perte de Roberval et de Villegaignon.

Voyons un tableau tout différent du premier: Recruter, par la persuasion, quelques jeunes cultivateurs avec femmes et enfants; les placer sur une terre et leur aider au début; leur défendre le commerce; les mettre en état de vivre bientôt des produits de leur culture; savoir se conformer au climat en inventant le logement et le costume nécessaires; gouverner la colonie "en bon père de famille"; bannir tous les mauvais sujets qui arrivent; ne jamais compter sur les ressources de l'Europe, mais utiliser celles du jeune pays; n'avoir qu'une religion; traiter les Sauvages doucement—telle est l'histoire de la colonisation du Canada à partir de Richelieu et de Champlain (1632).

La colonisation du Canada avait été tentée en 1541, et jusque vers 1627 on a voulu l'exécuter d'après les faux principes que Roberval, Villegaignon et les administrateurs de leur temps avaient adop-

tés.[6] Chaque effort de ce genre se terminait par un désastre. Il ne pouvait en être autrement.

Vers 1630, Richelieu adopta la seule idée pratique dans ces sortes de choses, et alors commença, en petit, mais sûrement, cette colonisation qui, tout mal conduite qu'elle fût, est cependant une merveille. N'allons pas dire que Richelieu employa des moyens plus grands, plus considérables que ceux dont avaient disposé Roberval et Villegaignon, mais son idée était juste, voilà tout.[7] Sa combinaison était si conforme à la nature, si correctement calculée pour atteindre le but, qu'elle a réussi. Je me hâte de répéter qu'elle a été malgré tout très mal conduite. Champlain ne fit qu'assister aux débuts de cet ordre de choses; il mourut en 1635.

Ne me parlez pas de Roberval, c'était Villegaignon II. Tous deux étaient aussi maladroits l'un que l'autre.

Dans tout cela, direz-vous, comment expliquer le succès des colonies pénales de l'Australie?

Je réponds: Depuis un siècle, on accomplit avec facilité des travaux qui ne pouvaient s'exécuter il y a trois cent cinquante ans. Par exemple, au lieu d'un pauvre petit navire à voiles de soixante-quinze tonneaux qui arrivait à Québec ou au Brésil une fois l'an — quand il arrivait — il allait constamment sur les côtes de l'Australie nombre

6. De 1562 à 1569, Jean Ribaut et René de Laudonnière entreprirent l'établissement de huguenots dans la Floride et la Caroline. Mal organisées, ces tentatives échouèrent toutes. Voir Paul Gaffarel, **Histoire de la Floride française**, Paris, 1875; abbé Ferland, **la France dans l'Amérique du Nord**, p. 38-45.

7. Nous ne croyons pas que Richelieu et la Compagnie des Cent-Associés qu'il forma dépensèrent autant d'argent sous ce rapport que Coligny, Villegaignon et Roberval.

de grands navires du port de plusieurs centaines de tonneaux, à marche rapide, qui vont et viennent chargés de provisions, habillements, instruments d'agriculture, outils pour les métiers, troupes de soldats et services publics, de manière à faire de Botany-Bay un faubourg de Londres. Cette colonie pénale s'est trouvée, dès le début, sous le pouce des autorités civiles, militaires et religieuses de la métropole, par suite de la facilité des communications. C'était autre chose à Québec en 1541 et au Brésil en 1555-1558!

Mais les criminels d'Australie? Eh bien! de quoi se seraient-ils montrés mécontents? On leur faisait un paradis terrestre plus commode que celui d'Adam. Tous les calculs tournaient à leur avantage. Et notez qu'ils amenaient avec eux leurs femmes, tandis que Roberval et Villegaignon avaient oublié cet *item*.[8]

Ici nous abordons un autre passage du livre de M. Gaffarel. Il dit: "Si Villegaignon avait eu le bon sens de sanctifier par le mariage les unions des Français avec les femmes du pays, une race franco-brésilienne vive et hardie, intelligente et féconde, comme toutes les races métisses, se serait vite acclimatée autour de son fort, et une véritable France américaine aurait été fondée... Si, plus tard, nos compatriotes réussirent à fonder au Canada un établissement sérieux, ce fut uniquement par la fusion des races: à cette seule condition une colonie a des chances sérieuses de prendre racine dans un pays."

8. Voir la note 5.

On peut être certain d'une chose: c'est que M. Gaffarel ne sait absolument rien des origines de la population franco-canadienne. S'il est une question qui soit clairement réglée pour nous, aujourd'hui, c'est bien celle-là. En Europe, il paraît que l'on pense autrement. Nous n'avons pas même eu cinquante mariages mixtes parmi nous, et encore ceux-ci datent presque tous d'une époque où la colonie était fondée, prospère, et vivait de sa vie propre.

Ce qui embrouille les historiens européens, ce sont les Métis du Nord-Ouest. Ceux-là ne sont pas des Canadiens, mais on persiste à vouloir les placer dans notre milieu. Nous en parlerons en leur temps.

Ces Métis sont les descendants des coureurs de bois, partis de chez nous il y a cent cinquante ans,[9] alors que nous en étions à notre troisième génération dans le Bas-Canada. Ces hommes, pour la plupart, ne nous sont pas revenus. Les Métis issus d'eux vivent à plus de quatre cents lieues de notre groupe. Les femmes des tribus sauvages les ont absorbés. Ces gens sont depuis un siècle et demi perdus pour nous. Ils n'ont pas conservé d'attaches avec nos familles; j'irai plus loin: ils ne nous aiment pas.[10] J'ajouterai aussi que, loin de former

9. M. Sulte veut parler des coureurs de bois qui, de 1675 à 1725, ne sont jamais revenus des pays d'En Haut. Les traiteurs au service de la Compagnie du Nord-Ouest et de celle de la Baie d'Hudson ont puissamment contribué, de 1770 à 1825 surtout, à la naissance de la race métisse.

10. M. Sulte n'exagère pas. N'a-t-on pas vu, à deux occasions, en 1870 et 1885, les Métis ayant à leur tête Louis Riel prendre les armes contre nous pour briser les liens qui les rattachaient à leurs ancêtres de la province de Québec? Gens à demi civilisés, ils préféraient la vie des bois.

une race "vive, intelligente et féconde," comme le veut M. Gaffarel, ils sont lourds, bornés et se multiplient lentement. Ce sont de hardis chasseurs, mais une sous-race à tous égards.

Le lecteur ne devinerait jamais ce qui se publie de contes en l'air, sous la signature de savants de l'Europe, au sujets des Sauvages, des criminels transportés, de la formation des races, etc... C'est inouï, c'est renversant, c'est à faire douter si la science a le droit de se montrer parmi les gens de bon sens. Voilà, par exemple, M. de Quatrefages, trente ou quarante fois décoré, qui prétend que les Canadiens-français ne possèdent plus de vigueur physique et sont incapables de travaux fatigants parce que, ajoute-t-il, un long séjour en Amérique leur a fait perdre le nerf et le muscle que leurs pères avaient apportés de France, car il est entendu qu'une race transplantée finit par disparaître dans l'épuisement. Le milieu primitif lui manquant, elle ne saurait se multiplier et conserver son type de force ou physique ou mental!

Un autre savant, qui abonde dans le même sens, tire la conclusion suivante: "Si donc nous nous amoindrissons intellectuellement et physiquement en quittant le foyer de la race, si donc nous marchons par cette voie à l'anéantissement, il faut admettre que nous allons contre nature, et que, à l'origine, Dieu n'a pas créé qu'un homme et une femme pour tout le globe, mais bien plutôt un homme et une femme dans chaque pays."

Qu'on décore davantage cet héritique, malgré qu'il le soit déjà trop!

Il va sans dire que ces étonnants penseurs ne

connaissent pas l'existence des Etats-Unis, de l'Australie et de tant de contrées où les Anglais se sont "transplantés" et se trouvent mieux qu'en Europe.

Dans la science de certaines personnes, il paraît que le savoir est inutile. Puis, une fois une théorie lancée, elle fait boule de neige jusqu'à ce qu'une autre *idée* vienne l'arrêter en chemin, mais on ne s'avise pas de pénétrer dans le sujet même. L'histoire de la Guyane et des Antilles est délicieusement transformée par cette école.

Ainsi, au XVIIe siècle (en même temps que le Canada) Louis XIV approuvait le plan d'une colonie à la Guyane, et il s'en tira avec un fiasco bien conditionné. A présent, on proclame que, vu la nouveauté du milieu, les influences fâcheuses de ces terres nouvelles, les colons ne purent s'y maintenir, et l'on en déduit cette vérité éblouissante, à savoir que les Européens arrivant dans le Nouveau-Monde doivent calculer qu'il périra huit cents hommes sur mille, à cause de tout ce qui vient d'être dit et, par conséquent, si vous voulez fonder une colonie durable, il ne faut pas cesser d'y envoyer des masses de recrues et de toujours prévoir qu'il en périra huit sur dix!

Comment faisaient donc les cinq ou six mille Français du Canada qui sont devenus deux millions et demi en deux siècles et demi!

L'histoire de la Guyane, la voici dans toute sa nudité: 1o des bandes de vagabonds sortis des faubourgs des villes, impropres à cultiver le sol; 2o des hommes travaillant aux mines; 3o tous gens nourris de salaisons apportées de France d'année

en année; 4o pas de femmes; 5o la guerre contre les Sauvages.

Nous pensons bien, en effet, qu'il a dû périr huit hommes sur dix.

II — Au Canada avant 1608, et jusqu'à 1632.— Le baron de Léry, 1518. — Premiers colons.

Le 3 juillet 1608 Samuel Champlain commença la construction d'un poste de traite à Québec.

Est-ce à partir de cette date que la colonie française du Canada compte son origine, son installation? Oui, incontestablement, quoiqu'elle soit restée dans un état insignifiant jusqu'à 1632.

N'y avait-il pas déjà des Français dans les parages du golfe? Oui, les pêcheurs basques, bretons et normands fréquentaient les côtes longtemps avant les voyages de Cartier. De plus, en 1604, un poste s'était formé en Acadie, aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse.

Y avait-il des Français sur les bords du Saint-Laurent quelque part entre Gaspé et Montréal, par exemple? Non, cette croyance n'est pas soutenable du moment où l'on examine les écrits du temps, c'est-à-dire les livres de Champlain, Lescarbot, des missionnaires, etc. Le présent chapitre traitera de ce dernier point: l'absence complète de tout groupe français sur le Saint-Laurent avant 1608.

N'en déplaise aux écrivains qui vont reprendre de temps en temps certaines fausses notions

dans les livres démodés et réfutés dix fois; n'en déplaise également à ceux qui "pensent" l'histoire mais se gardent bien de la "savoir", les Français n'ont pris pied au Canada que depuis 1608, et encore en si petit nombre, dans des circonstances tellement précaires, que cela ne compte presque pas avant 1632.

Nous allons remonter un siècle avant Champlain... pour prouver un vide absolu, tandis que, en logique, ce serait à nos contradicteurs à produire des preuves.

Plusieurs colonies ne commencent leur histoire que sur des suppositions. Le Canada marche sur des documents positifs. C'est le cas de dire que notre histoire a horreur du vide. Elle s'affirme d'une manière certaine dès ses débuts. Le doute ne saurait mordre sur elle. Il est facile à qui que ce soit de s'instruire de cette vérité.

Les entreprises antérieures à 1608 n'ont aucune portée en ce qui regarde le présent objet. Accordons-leur un instant d'attention, néanmoins.

Le baron de Léry avait tenté, en 1518, d'établir une colonie française dans le nord de l'Amérique. Sa démarche aboutit à l'échec de l'île de Sable. Personne n'osera dire que, "peut-être," quelques hommes, échappés de la bande de malheureux qu'il déposa sur l'île, ont pu se rendre à la terre ferme, Acadie ou Cap-Breton, ou sur d'autres points du littoral, et y donner naissance à des métissages dont les Français, par la suite, auraient recueilli le bénéfice sous forme de colons ou de coureurs de bois. L'entreprise de de Léry ne dépassa jamais la mesure d'une tentative avortée en mer.

Sous le rapport de la colonisation elle ne compte pour rien.

Que sa troupe ait été composée de criminels ou de pauvres diables sans sou ni maille, ou de chercheurs de mines, de coureurs d'aventures, cela importe peu ; l'essentiel est de savoir que personne d'entre eux n'a eu chance de pénétrer en Canada. Ceux qui se donnent le malin plaisir de faire naître des soupçons sur ce sujet seraient fort en peine d'invoquer là-dessus des pièces justificatives, ou même un raisonnement plausible. Ce fut un coup manqué sur toute la ligne. Il ne resta en Amérique aucune trace de ce débarquement, sauf les petits chevaux de l'île de Sable, et encore cela n'est pas prouvé.

Avec Jacques Cartier, il semble que la situation se prête davantage aux conjectures. Pourtant, il n'en est rien. Lisez ses narrations et tout ce qui peut servir à mettre ses travaux en lumière, nulle part vous ne trouverez l'apparence d'un fait qui ouvre la porte à de pareilles suppositions. La critique ne saurait indiquer aucun des hommes de Cartier ou de Roberval (1534-1544) qui se soit établi sur nos terres, et lorsque les écrivains font descendre une partie des Canadiens des équipages du navigateur malouin, ils disent une chose de pure fantaisie.

D'où provient cette résistance de tant d'auteurs à nous montrer, sans l'ombre d'une preuve, Cartier, Roberval et les criminels que ce dernier conduisait comme les fondateurs du Canada? Sait-on que l'injure s'adresse à plus de deux millions de personnes? On prend plaisir, semble-t-il, à ou-

blier que les expéditions de ces navigateurs se sont terminées par le retour immédiat vers la mère-patrie. De tous ceux qui s'y étaient engagés, aucun ne s'est fixé sur nos rivages—il n'y a pas à le contester. Alors pourquoi toujours et sans cesse recommencer ces contes désagréables qui n'ont plus même l'attrait de la nouveauté?

En histoire, il y a deux considérations qui dominent l'étude: les faits constatés et la connaissance des choses du temps. Il n'y a pas un seul fait constaté qui appuie l'assertion d'un métissage avant 1608, ni jusqu'à 1632 et même longtemps plus tard. Aucune femme française n'est signalée avant 1613.[11] Les détails infinis que nous possédons sur toute l'époque ne permettent pas de supposer l'existence de Métis, encore moins de Métis se faisant colons. Toutes les entreprises antérieures à 1608 avaient péri par le mauvais choix du personnel, et certes, s'il en est resté des débris, ce ne pouvait être des fondateurs de royaumes; ils étaient trop inaptes et trop misérablement situés pour cela. D'ailleurs, auraient-ils pu faire un mystère de leur colonie? Elle aurait été vue par quelqu'un si elle eut

11. C'est Marguerite Langlois, épouse d'Abraham Martin dit l'Ecossais; celui-ci était arrivé dès 1613, mais est-il bien prouvé que sa femme et une petite fille, née en 1612 ou 1613, l'y accompagnaient? La première mention que nous ayions relevée d'elles est de 1620, alors qu'arriva en la Nouvelle-France Hélène Boulé, épouse de Champlain.

La seconde femme qui vint en Canada est Marguerite Lesage, arrivée avec son mari Nicolas Pivert en 1614. Une troisième femme est mentionnée en 1616. Le 15 juillet, le P. Dolbeau lui donne l'extrême-onction et la nomme Marguerite Vienne, "arrivée avec son mari." Elle mourut le 19. Le Frère Sagard, qui note l'inhumation, ne donne pas le nom du mari, mais on sait qu'il s'appelait Michel Colin.

existé, et si personne ne l'a jamais découverte, comment se fait-il qu'on nous la mentionne comme une des sources de notre peuple?

Notons ici que la race acadienne,[12] s'étant formée à part, c'est-à-dire de gens venus directement de France, nous ne parlons point d'elle, car ses origines sont distinctes des nôtres. Restons au Canada.

L'abbé Ferland dit bien clairement ce que l'expérience nous enseigne: "la fondation d'une colonie demande, dans ceux qu'on y veut employer, la sobriété, l'obéissance, l'amour de l'ordre et du travail; il est bien rare qu'on trouve ces qualités dans des repris de justice."

Tels ont été, aux XVIe et XVIIe siècles, les commencements de plusieurs colonies, mais comme au Canada, ces commencements n'ont rien produit; il a fallu tout reprendre à neuf.

L'Australie, au XIXe siècle, paraît avoir réhabilité l'élément "criminel;" il est vrai que notre siècle ne fait rien comme les autres. En tous cas, Roberval et Cartier n'ont pas eu de bonheur sur les rives du Saint-Laurent!

Plus tard, le marquis de la Roche reçut permission de fonder une colonie quelque part dans le golfe Saint-Laurent, mais il n'y a aucun indice attestant qu'il ait donné suite à son projet. Cet homme n'a donc pas colonisé le Canada.

La famille Cartier, nantie du privilège de la traite des fourrures et du droit de pêche dans le

12. Les Acadiens descendent d'une soixantaine de familles, venues pour la plupart de la Touraine et du Berry au commencement du XVIIe siècle. Voir Pascal Poirier, **le Parler Franco-Acadien et ses origines.**

Saint-Laurent, y pratiqua son industrie jusque vers 1590, mais ne fit jamais de colonisation.

Il est absurde de prétendre que les compagnons de Jacques Cartier ou leurs descendants ont formé les premières familles canadiennes. Les Malouins n'ont laissé aucune trace de leurs visites au Canada, sauf que nous connaissons un peu leurs allées et venues durant le demi-siècle qui suivit la mort de Cartier, de 1555 à 1590. Un peu de traite de pelleteries avec les Sauvages, cinq ou six navires se chargeant de poisson chaque année, voilà tout. Jamais, de 1534 à 1608, il n'y a eu d'établissement stable dans nos parages. Les documents ne permettent pas de supposer à cette époque un commencement de colonisation, fût-ce même le plus mince, le plus défectueux.

Les lettres, narrations et rapports de Champlain, de 1608 à 1629, démontrent clairement: 1o que le Canada ne renfermait aucun habitant de race blanche avant 1608; 2o que nulle colonisation n'avait pris racine ni laissé de représentant direct, ni de Métis sur les bords du Saint-Laurent 3o que tous les hommes venus ici, de 1608 à 1632, n'y travaillaient que temporairement au compte des compagnies de traite; 4o à la prise de Québec par les Kertk (1629) le pays ne renfermait que cinq familles[13] et un petit nombre d'individus em-

13. Nicolas Pivert et sa femme, Marguerite Lesage, arrivés en 1614.

Guillaume Couillard, arrivé en 1613, sa femme, Guillemette Hébert, et trois petites filles.

Guillaume Hubout et sa femme Marie Rollet, veuve de Louis Hébert.

Abraham Martin dit l'Ecossais, sa femme Marguerite Langlois, trois petites filles et un garçon.

ployés au commerce des fourrures, sur lequel une dizaine se marièrent après 1632 lorsqu'il arriva des jeunes filles de France avec leurs familles.

Ceux dont nous ne pouvons suivre la trace après 1629 étaient repassés en France,[14] ou bien se sont mêlés aux Sauvages, ce qui n'est mentionné par personne, quoique nous ayons de nombreux écrits datant de cette époque même. Ils devaient être une douzaine d'hommes tout au plus, et s'ils ont produit des métissages cela ne nous regarde pas puisque ces hommes sont allés se perdre dans la forêt et n'ont pu, en aucune façon, influencer par la suite les familles françaises venues toutes formées de France.

Rechercher les Français qui ont métissé du temps de Champlain est absolument impossible. Reste la supposition; cela ne vaut guère, surtout si l'on prend la peine de voir comment Champlain conduisait les affaires de ses trente ou quarante hommes, car il en a eu rarement davantage. Le plus savant des historiens est incapable de mettre au jour des révélations susceptibles de donner de la consistance à ces efforts d'imagination.

A partir de 1608, toutes nos familles ont leur lignée parfaitement établie. C'est Nicolas Marsolet qui ouvre la liste, et encore ne se maria-t-il qu'en 1636. En 1629 il n'y avait que cinq femmes mariées

Pierre Desportes, Françoise Langlois, sa femme, et leur fille Hélène.

14. Avec Champlain, qui s'embarqua sur le navire de Thomas Kertk, le 24 juillet 1629, partirent Olivier Le Tardif, Thierry Desdames, Jean-Paul Godefroy et Robert Giffard. Tous revinrent en 1632.

lorsque les Anglais s'emparèrent de Québec.[15] Lorsque les Français en reprirent possession, en 1632, il n'y avait que les seuls ménages Pivert, Martin, Desportes, Couillard et Hubout. C'est-à-dire, quatre-vingt-dix ans après Jacques Cartier, nous n'avons que cinq familles vivant de la traite et pas un seul cultivateur.

Les ignorants parlent de déserteurs de navires, de condamnés en cours de justice, de vauriens, d'aventuriers, de gens de sac et de corde, qui auraient composé la première population de la colonie. A quoi bon leur répondre?

Mais ici faisons un reproche à nos journalistes: ce sont eux qui maintiennent aujourd'hui cette légende des métissages,des criminels,des vagabonds, des réfractaires, prétendue source première de notre population. Oui! nos journalistes s'appliquent, sans se comprendre eux-mêmes, à faire entendre aux autres que les premiers Canadiens étaient des misérables, des vauriens, des expulsés de France. Le journalisme, au Canada, est absolument livré à la politique et n'a pas d'autre étude. Si nous examinons au hasard une année de ces journaux, nous y trouvons une fois par semaine, c'est-à-dire cinquante fois durant l'année, des phrases comme celles-ci:

"Nous, les descendants des compagnons de Jacques Cartier."[16] Pouvez-vous nous désigner un

15. Le petit poste de Québec composait alors toute la colonie française de la Nouvelle-France.

16. Et la plupart du temps, Jacques Cartier est immanquablement écrit avec un trait d'union, comme s'il s'agissait du carré Jacques-Cartier, de l'école Jacques-Cartier, de l'union typographique Jacques-Cartier, etc...

seul des compagnons de Cartier qui soit resté au Canada plus d'une année et qui nous ait laissé des descendants?

"Fils de la Bretagne et de la Normandie, les Canadiens-français chérissent toujours la France." Remarquez bien que, de 1632 à 1700, il n'est venu ici qu'exactement cent individus de famille bretonne. Nos journalistes disent "Bretagne" parce qu'ils sont hantés par cette croyance que Cartier a colonisé le Canada. Les premiers colons bretons sont arrivés sur le Saint-Laurent un siècle et demi après Cartier.

"Les pionniers de notre pays furent Roberval, Cartier, le marquis de la Roche, Chauvin, etc." Il faudrait dire découvreurs ou entrepreneurs de traite, afin de ne pas tromper ceux qui prennent avec raison le mot pionnier comme synonyme de colon.

Entrepreneurs de traite étaient Cartier, Roberval, Chauvin et autres, même Champlain, bien que ce dernier désirât toujours fonder une colonie stable, mais il en fut empêché par la compagnie dont il était l'employé.

"La foi chrétienne a été implantée sur les bords du Saint-Laurent par Cartier, Roberval, Champlain." Oui, Champlain, mais pas Cartier ni Roberval! Ne répétez donc plus ces faussetés, ces mensonges qui tendent à faire déshonneur à notre journalisme.

Le résultat de ces maladresses d'expressions, si fréquentes, je le répète, dans la presse de la province de Québec, est de porter les Européens, les Américains, les Anglais qui nous entourent à croire que nos origines sont impures.

Etant donné le fait incontestable que le baron de Léry, Cartier, Roberval, le marquis de la Roche projetèrent, à tour de rôle, de fixer ici des hommes tirés des prisons du royaume, il est tout naturel que, en lisant dans nos journaux des déclarations de parenté comme celles-ci, les étrangers en déduisent une conclusion brutalement logique et terriblement à notre désavantage.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de déplorer cet état de choses. Quel plaisir prenons-nous donc à dire que nos ancêtres n'étaient que de la lie du peuple? Pourquoi cherchons-nous à noircir cette poignée d'honnêtes gens qui nous ont ouvert le Canada?

En 1896, le secrétaire de la Société historique du Wisconsin m'écrivait: "Je veux bien croire que, parvenu à 1632, lorsque le poste de Québec fut rendu à la France, et au moment où, d'après vos calculs, allait commencer sérieusement la colonisation du Bas-Canada, il n'existait aucune trace visible des hommes de Cartier ou des autres navigateurs, mais vous soutenez cela parce que vous n'avez pas retrouvé ces traces: il pouvait y en avoir quelque part." Sans doute que la chose est possible; en ce cas, cherchez parmi les Sauvages et non pas parmi nous.

Si des aventuriers ont pris terre sur les bords du Saint-Laurent et y sont demeurés, à une date antérieure à la fondation du poste de Québec, ils ont dû être absorbés par les tribus de ces contrées. En quoi cela pourrait-il avoir du rapport avec nos familles canadiennes qui, toutes, possèdent l'histoire officielle de leurs origines?

Si, pour vous complaire, nous concédons que des enfants sont nés d'un fort petit nombre de Français quelconques perdus dans les forêts du Canada, avant 1608 ou 1632 — les hommes de Chauvin, par exemple—ceux-ci n'ont point constitué un noyau de population blanche. Leur demi-sang français s'est perdu par des alliances subséquentes avec des Sauvages. La mère fait la nationalité, la langue, et l'on sait de plus que les Sauvages, à cette époque surtout, n'empruntaient rien de nos us et coutumes, tandis que les Français devenaient facilement de véritables enfants des bois. Sur quoi se fonde-t-on pour dire que nous avons plus tard recueilli ces cousins de la main gauche? Sur de simples suppositions, car les preuves manquent totalement.

Bien entendu, nous parlons à des gens versés quelque peu dans la connaissance de notre histoire et non à ceux qui demandent sans cesse qu'on les instruise, qu'on leur apporte une bibliothèque de textes, sous prétexte qu'ils ne se sont jamais donné la peine d'étudier le sujet sur lequel ils forment des opinions—et des opinions qu'ils osent défendre!

Maintenant, voulez-vous savoir pourquoi tant de gens se trompent en ces matières? C'est parce qu'ils ne tiennent aucun compte de la chronologie. Pour eux, tout ce qui est ancien porte la même date. Mais, de trente ans en trente ans tout change dans ce monde! Représentez-vous un homme qui parle de 1812 comme si nous étions à l'union des Canadas et qui mêle 1841 avec la confédération de

1867, ou encore l'arrivée des Irlandais en 1832,[16a] comme si ces pauvres gens étaient venus ici en 1760!

Vers l'année 1700 nos coureurs de bois ont commencé dans l'Ouest à épouser des Sauvagesses et de là sont sortis les Bois-Brûlés ou Métis qui n'ont que cela de commun avec nous. Ce fait connu embrouille toute l'histoire, car on le rapporte sans réflexion aux origines de la colonie, ne tenant compte ni des dates ni des événements antérieurs qui remplissent un siècle et demi. On croit, en France, même aujourd'hui,[17] que les Métis du Nord-Ouest habitent la province de Québec. M. Gaffarel le dit en propres termes et déclare que les hommes issus de ces mélanges de sang indigène avec celui des Français "tiennent le haut du pavé, à Québec et à Montréal, dans les arts, les sciences et la littérature."[18]

Nous n'avons pas l'espoir d'arrêter d'un seul coup les racontars de tant de connaisseurs qui "pensent" et ne cherchent pas à "savoir," mais au moins notre argumentation servira aux Canadiens qui se trouvent dans le cas de répondre à ces étranges créateurs de légendes.

16a. Les Irlandais commencèrent à venir au Canada vers 1817. Voir la note 48.

17. Jusqu'à Maurice Barrès qui nous a tant amusés avec ses histoires de Métis.

18. Il en nomme plusieurs, notamment Garneau, Gérin-Lajoie, Fréchette, David, Turcotte et Sulte.

III — De 1608 à 1663 — Les fondateurs de la race canadienne.

La compagnie des Cent-Associés, fondée en 1627, ne fit rien ou à peu près rien pour la colonisation et, jusqu'à 1663, elle resta maîtresse du pays, ne s'occupant que de la traite des fourrures.

De même qu'elle négligea de peupler la colonie, elle ne maintint aucune force armée pour protéger, contre les attaques des Iroquois, les rares cultivateurs qui venaient s'y établir. Dans ces conditions, les habitants n'arrivaient que par petits détachements de trois ou quatre familles par année et l'on peut dire que si en 1663 il y avait déjà sur les terres en culture le tiers de toute la population fondatrice du Canada au XVIIe siècle—soit à peu près deux mille âmes—les Cent-Associés n'y avaient contribué presque en rien. Or ceci explique précisément pourquoi les familles en question venaient pour la plupart des mêmes endroits de France.

Si les Cent-Associés s'étaient donné la peine de recruter les colons, ils auraient fait les choses sur une plus grande échelle quant au chiffre annuel des immigrants, et sans doute auraient fait appel à la classe agricole de la France entière, mais ils laissèrent cette partie de leurs obligations à l'état de lettre morte, et le recrutement se fit de proche en proche, principalement en Normandie, où les navires du Canada déchargeaient leurs pelleteries.

Le premier contingent qui forma cette population se composait de quelques hommes aux ga-

ges des compagnies de traite dirigées par Champlain, de 1608 à 1629: Nicolas Marsolet, Abraham Martin, Pierre Desportes, Jean-Paul Godefroy, Guillaume Couillard, Olivier Le Tardif, Jacques Hertel, Jean Godefroy de Lintot, Louis Hébert, Jean Nicolet, Robert Giffard, onze hommes qui nous ont laissé onze familles. Sept venaient de Normandie; Jean-Paul Godefroy et Hébert étaient Parisiens; Couillard, originaire de Saint-Malo, en Bretagne, dit-on, et Giffard, du Perche. Martin, Desportes et Hébert arrivèrent de France mariés. Couillard se maria à Québec avec la fille de Hébert.[19] Les autres épousèrent, après 1632, des Françaises venues de Normandie avec leurs parents. Nicolet laissa une fille dont la descendance a été nombreuse et remarquable. La descendance des autres familles existe encore au milieu de nous.

Marsolet arriva dans la colonie en 1608, Martin en 1613, Couillard en 1613, Hertel en 1615, Hébert en 1617, Nicolet en 1618, Le Tardif en 1620, Desportes en 1620; ils tiennent la tête parmi les pères de la race canadienne.[20]

En 1632, lorsque le Canada fut rendu à la France, il n'y avait de ce groupe que Martin, Couillard et Desportes de mariés. Hébert était mort.

19. Guillaume Hubout, non mentionné parmi ces personnes, se maria également à Québec avec la veuve de Louis Hébert.

20. A part ces personnes, il convient de mentionner comme fondateurs de la colonie, Nicolas Pivert et sa femme Marguerite Lesage, arrivés en 1614; Guillaume Hubout, qui épousa la veuve de Louis Hébert; Joseph-Marie-Etienne Jonquet, marié à la fille aînée de Louis Hébert; Adrien Duchesne, chirurgien; la plupart étaient de Normandie et n'ont pas laissé de descendance.

Sous l'influence de Robert Giffard, quelques fermiers du Perche, de la Normandie et de la Beauce, tous pays voisins, arrivèrent à Beauport. L'année 1634 commence véritablement le Canada agricole. De 1608 à 1629, on s'était borné à l'exploitation des fourrures. Champlain et Hébert, peut-être aussi Martin, avaient des petits jardins sur le cap de Québec.[21]

Le Jésuites étaient tellement mêlés à la direction des Cent-Associés qu'il faut leur attribuer une part notable dans les ordonnances qui furent promulguées, soit de bouche, soit autrement, sur certains points de l'administration. Ainsi, ils avaient prévu le danger de perdre les Français employés de la traite qui se marieraient avec des Sauvagesses, et l'on prohiba ces unions. Les Jésuites avaient qualité pour refuser de bénir ces mariages, et ils furent là-dessus d'une rigidité exemplaire. Un Français qui se serait "abandé" avec les Sauvages aurait pu se considérer comme proscrit. Les exceptions[22] sont en si petit nombre qu'elles restent à l'état de quantité négligeable.

Tant que dura le régime des Cent-Associés, il en fut ainsi et, par la suite, la coutume était si bien prise, puis la disparition presque absolue des Sauvages du Bas-Canada survenant, que nous n'avons que de rares exceptions à enregistrer.

Trois influences, qui en somme n'en for-

21. Guillaume Couillard avait un jardinage où il cultivait du blé-d'Inde, des citrouilles, etc., Nicolas Pivert cultivait aussi à la ferme du cap Tourmente où il élevait du bétail. Guillaume Hubout avait commencé vers 1626 à cultiver la terre à la bêche et s'en tirait passablement bien. **Mélanges historiques**, vol. 1. p. 28 et 29.

22. Il y eut des exceptions, en effet, mais autorisées.

maient qu'une, prévalurent de 1632 à 1663: les Cent-Associés, les Jésuites, les communautés religieuses de femmes. Retournons les papiers administratifs, les écrits et les relations de cette période; tâchons de lire entre les lignes; commentons et analysons en tous sens, partout reparaissent ces trois pouvoirs dominant la colonie. C'est au point que la religion couvre tout, et l'on ne se douterait pas que le commerce des fourrures était le grand objectif de la compagnie des Cent-Associés.

Ces derniers se proclamaient dévoués à la cause de la morale.[23] Les Jésuites étaient leurs conseillers. Les Ursulines et les Hospitalières se trouvaient dans le même plateau de la balance. Montréal allait plus loin: c'était un couvent dans la force du terme, quelque chose qui rappelle les Pères Trappistes.

Ces réflexions, inspirées par les nombreux récits du temps, suffisent à démontrer quelle classe de colons a dû être choisie pour commencer nos établissements. S'il y a place aux reproches, c'est plutôt parce que l'esprit religieux absorbait trop complètement la situation en paralysant les efforts individuels. Il est aisé de voir quelle sorte de gens se laissèrent attirer vers le Canada dans de pareilles conditions morales.

Ces colons vinrent tous de la Normandie, de l'Anjou, du Perche, du Poitou, de la Beauce et de la Picardie (1634 - 1663). C'étaient des cultivateurs pratiques, ayant de plus des métiers accessoires qui leur permettaient de s'entr'aider et de se passer du commerce des villes. Ja-

23. Ils étaient apparemment sincères.

mais un choix d'hommes et de femmes ne fut plus favorable à une colonisation éloignée de la mère-patrie.

Certains auteurs donnent à entendre que l'on voyait parfois toute une paroisse de France se lever et, le curé en tête, partir pour le Canada. Cette croyance est absolument fausse. Nous n'avons pas eu de curés résidents avant 1680 ou à peu près; les missionnaires jésuites déjà dans le pays desservaient nos petits établissements du Saint-Laurent et ils étaient les maîtres en cette matière. Quant à la question principale, celle de la paroisse arrivant ici toute ronde, elle tombe malheureusement devant les faits réels. Il ne venait par année que vingt-cinq ou trente personnes, à peu près autant de femmes que d'hommes, car les colons se recrutaient eux-mêmes. Les ménages amenaient leurs filles et leurs garçons, de sorte que les anciens employés, déjà fixés ici, comme Marsolet, Hertel, Godefroy et autres, se mariaient et maintenaient l'équilibre entre le chiffre des deux sexes. Nos calculs détaillés forment trois gros volumes là-dessus, c'est pourquoi nous les réservons pour une autre publication.

Montréal est la cause de la légende qui s'est établie à cet égard. Il y avait là une quarantaine d'hommes de l'Anjou soutenus assez misérablement par une société qui avait cru devoir prendre ce moyen pour évangéliser les Sauvages. Rien ne marchait. Il n'y avait ni cultivateur, ni chasseur, ni femme dans le premier groupe. On fut quinze ans au moins à se nourrir des salaisons et des farines apportées de France — et aussi des

charités de Québec. Jusque vers 1660 cette petite population se tint blottie en dedans d'une palissade où elle s'était fait des baraquements. Elle n'avait pas l'instinct de se retourner sur place et de faire quelque chose pour subvenir à ses besoins les plus rigoureux. Vers la fin de la période dont nous parlons, trois ou quatre de ses hommes allèrent à Québec épouser des filles du Perche et ramenèrent quelques habitants de leur nouvelle parenté. Alors ceux-là se mirent à défricher et devinrent véritablement colons. On a écrit cependant bien des pages pompeuses sur ces misères, et le manque absolu d'initiative des premiers Montréalais n'a pas été signalé.

Les choses se passaient autrement à Québec et aux Trois-Rivières. Si Montréal n'avait pas de femmes, si ses hommes négligeaient de se procurer de quoi manger, il ne s'ensuit pas que cet état de choses s'appliquait à tout le pays, pourtant on l'a affirmé plus d'une fois. Notre histoire a été écrite pour sauver les apparences, du moins on le croirait en lisant certains auteurs. Les descendants des habitants du XVIIe siècle ne trouveront pas mauvais que le jour se fasse sur la véritable situation des différents groupes qui occupaient alors la colonie.

Remarquons que les gens du Poitou commencèrent à arriver en plus grand nombre à partir de 1645, ceux du Maine à partir de 1652, ceux de La Rochelle à partir de 1659,[24] et que les individus qui composaient cette immigration étaient presque tous de la campagne; par conséquent ils se fondi-

24. Notons la forte recrue de l'Anjou en 1653.

rent dans la masse déjà existante des cultivateurs, comme nous l'expliquerons plus loin.

Dans un discours que je retrouve, imprimé il y a quelques années déjà (1892), l'un de nos orateurs les mieux posés dit que la colonisation commença à Québec, s'étendit jusqu'aux Trois-Rivières, puis à Montréal. Peu de personnes sont en état de voir du premier coup d'oeil la grave erreur que renferment ces lignes.

L'idée que les immigrants s'arrêtaient à Québec et que leur marche, en remontant le fleuve jusqu'à Montréal, s'est exécutée par la suite selon les besoins du pays, donne un aperçu incorrect du mode de colonisation adopté en premier lieu parmi nous. Les seigneurs, comme Giffard, Juchereau, Bourdon, Lauzon, placèrent sur leurs terrains, autour de Québec, des gens qu'ils avaient fait venir du Perche et du sud-est de la Normandie, le pays de Chartres. Ceci se passait en 1633-1636. Lorsque d'autres seigneurs, tels que les deux Le Neuf, Godefroy, Hertel, voulurent établir leurs terres des Trois-Rivières, en 1634-1640, ils recrutèrent dans le nord-est de la Normandie les familles dont ils avaient besoin, car on ne leur permettait pas d'enlever aux seigneurs du groupe de Québec les bras qu'ils s'étaient procurés à leurs frais et dépens. La même chose arriva, en 1641, lorsque la Compagnie de Montréal choisit dans la basse Loire, rive droite, le contingent de ses ouvriers et colons.

Cet état de chose, en trois divisions bien distinctes,donna immédiatement naissance à trois gouvernements ou administrations provinciales qui

ont subsisté près d'un siècle et demi. Il est donc absolument inutile d'aller chercher dans les greffes des Trois-Rivières les premières traces des habitants de Montréal, et tout à fait aussi erroné de vouloir que les archives de Québec nous expliquent la provenance des Trifluviens et des Montréalais.

De 1634 à 1664 il y a eu plus de soixante concessions de seigneuries, mais cela ne peut servir qu'à tromper le lecteur en lui faisant croire que le pays se développait rapidement. Cinquante de ces seigneuries restèrent sur le papier, ou pour mieux dire en bois debout, et les dix ou douze autres ne reçurent toutes ensemble pas assez d'habitants pour former le quart d'une moyenne paroisse. Les petits groupes ainsi dispersés étaient à l'île d'Orléans, l'Ange-Gardien,Château-Richer, Beauport, Québec, Cap-Rouge, Portneuf, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Montréal.

Un trait qui fait bien voir que nos premiers colons (1634-1663) étaient des habitants sérieux, c'est que les terres qu'ils prirent en arrivant sont demeurées invariablement en leur possession et que, dans la moitié des cas, ces fermes appartiennent encore à leurs descendants.[25] Ce n'est point là le caractère d'un peuple qui se trouve rassemblé par hasard sur un coin du globe et qui ne sait rien faire de durable.

L'histoire des établissements de toute l'Amérique du Nord démontre combien de couches suc-

25. On trouvera dans le volume sur **les Fêtes du Troisième Centenaire de Québec, 1608-1908,** une liste assez complète des familles dont les descendants occupent la terre ancestrale depuis deux cents ans ou plus. Les colonies de la Nouvelle-Angleterre ne peuvent pas nous montrer rien de pareil, même en petit.

cessives de populations il a fallu pour établir définitivement les meilleures terres. Un grand nombre de ces cultivateurs dans la Nouvelle-Angleterre, par exemple, n'étaient pas des hommes des champs, aussi à la première occasion laissaient-ils la place à qui voulait la prendre. Au Canada, il en fut autrement: chacun des colons savait ce qu'il venait faire ici, il se mettait à défricher parce qu'il entendait cette besogne et la recherchait de préférence à toute autre; nous savons qu'il s'en tirait à merveille. C'est qu'il ne sortait pas des faubourgs des villes. Ardent au travail, expert dans son art, il se créait un avenir sans tâtonner, sans rêver de mines d'or, mais creusant une mine plus riche que celles-ci. Cet homme ne se laissait remplacer par personne. Aux nouveaux venus il livrait l'espace non encore occupé et conservait son fonds.

Parlons maintenant des soldats, puisque l'on a insinué que cette classe d'individus nous a fourni un élément peu enviable à certains égards. Le malheur du Canada, jusqu'à 1663, c'était de ne pas avoir de troupes pour protéger les habitants contre les Iroquois. Champlain n'a jamais eu dix soldats à sa disposition; de Montmagny en eut une fois soixante, généralement dix-huit ou vingt. En 1662 il arriva soixante-dix militaires, et ce fut un grand événement. Pense-t-on que ce mince contingent semait le désordre dans une colonie sévèrement religieuse, corrompait la morale publique et bouleversait le foyer du juste? Ceux qui ont fait des allusions défavorables à ce sujet se figuraient, sans doute, que "du temps de la guerre des Iroquois" il devait y avoir des quantités de soldats

dans le pays, et ils ont gracieusement supposé des choses étranges là-dessus.

Pour repousser les Iroquois, il nous fallait des escouades armées, capables de courir la campagne, de naviguer sur le Saint-Laurent, de franchir les forêts, en un mot, attaquer ou se défendre dans les conditions naturelles du pays. Les colons en âge de porter les armes étaient tous de vrais miliciens, et on en a vu parfois une centaine se mettre en marche le fusil sur l'épaule, faire une battue de vingt ou trente lieues, afin de débarrasser nos habitations des visites de ces hardis Sauvages. Ces soldats citoyens, comme on dit à présent, ne sont pas dangereux du côté des moeurs; aussi, lorsque nous mentionnons de tels faits relatifs au nombre des femmes, des soldats et des miliciens, nous ne faisons que mettre en ordre les choses que l'on avait déplacées.

Notre population stable était de deux mille cinq cents âmes en 1663, et rien n'échappait à l'oeil du clergé; aussi n'avait-on vu, jusqu'à cette date, qu'un seul cas de naissance illégitime.[26]

De 1640 à 1664 la guerre fit constamment rage autour de nous; il en résulte que la colonie ne put se développer que très lentement, et que, d'autre part, les garnements n'étaient pas tentés de quitter la France pour étudier de près les habitudes des Iroquois.

Autre question. Un écrivain étranger nous disait un jour qu'il ne voyait pas l'importance que

26. Sur 674 baptêmes relevés par Mgr Tanguay, de 1621 à 1661.

peuvent avoir eu deux mille âmes, durant les premiers trente ans d'une colonie.

—Remarquons, lui dîmes-nous, que ces deux mille âmes venaient d'une même région de la France, s'adonnaient à l'unique travail de la terre et que la plupart des hommes amenaient ici leurs femmes et leurs enfants, tandis que les trois mille personnes qui survinrent de 1663 à 1680 se connaissaient moins bien en fait de culture du sol, n'étaient point mariées ou du moins peu d'entre elles, et se trouvèrent obligées de se fondre dans le premier groupe qui alors dépassait bien trois mille âmes. C'est donc une connaissance indispensable que celle de la période de 1634-1664, puisqu'elle a donné le moule dans lequel s'est formée la nation.

On nous a dit encore: "N'allez pas prendre en mauvaise part l'idée que j'exprime sur vos origines; il n'y a pas de honte à penser que des chenapans se sont faufilés parmi vos premiers colons: cela s'est vu dans toutes les colonies."

—Mais, lui avons-nous répondu, voilà précisément la question! ces faits n'ont pas eu lieu chez nous; nous soutenons derechef que notre cas est une exception: c'est à vous de prouver et vous ne ne le ferez pas, car c'est impossible. Oh! nous savons à quoi vous pensez: vous allez nous citer quelques textes bien faux, bien huilés d'ignorance, qui ont été vingt fois abandonnés des gens sérieux et, parce que vous ne les contrôlez en aucune manière, vous en faites des paroles d'Evangile. Les suppositions ou efforts d'imagination qui ont fait naître ces inepties vous seront connues, lorsque nous trai-

terons plus loin des époques auxquelles elles se rapportent; car remarquez encore ceci: vous placez entre 1634-1664 des écrits dont le sens manifeste vise les années 1667-1674 et 1700-1730. Vous êtes comme tant d'autres qui ne savent pas lire, ou pour mieux nous faire comprendre, si l'on vous donne une page d'histoire, vous ne savez où la suspendre dans l'ordre chronologique; vous ne trouvez pas la place qui lui appartient en propre, c'est pourquoi vous l'accrochez n'importe où, quitte à faire voir que vous n'y entendez rien.

Nous ferons l'inventaire de tout ce qui s'est imprimé sur ces divers points. Ceux qui expriment des opinions blessantes sur nos origines devraient songer une bonne fois à soumettre des preuves.

Résumons le mouvement de 1632 à 1663: l'influence religieuse prépondérante mettait obstacle au mauvais choix des colons; les colons étaient presque tous cultivateurs et en même temps gens de métiers; la situation militaire était peu attrayante pour les vagabonds et les coureurs des villes.

Les témoignages du temps sont unanimes à constater l'état moral admirable de la population. Les serrures n'avaient pas encore pris le chemin du Canada, attendu qu'elles n'étaient pas nécessaires en ce pays.

On a parlé des nombreux procès qui eurent lieu durant les années 1663-1665, mais sans expliquer quelle en était la cause. La voici: le monopole des Cent-Associés finissait en 1663; il y avait règlement de comptes entre les marchands et une

partie de la population, de là appels aux tribunaux. Nous avons lu cette procédure; elle roule sur l'ajustement des balances d'argent ou d'effets dues de part et d'autre. En 1666, plus rien devant la cour, et par la suite, jusqu'à 1760, de rares affaires locales, moins nombreuses que ne le ferait supposer le chiffre croissant des habitants. Cette statistique vient donc à l'appui de ce que nous avons affirmé touchant le caractère des premiers Canadiens.

IV — De 1664 à 1675 — Les soldats du régiment de Carignan. — Les racontars de La Hontan. — Les filles du roi.

Le régiment de Carignan arriva dans la colonie en 1665, et partie de ces troupes retourna en France à l'automne de 1667 et au printemps de 1668, moins quatre cents hommes qui, graduellement, se fondirent dans la population. Sur une centaine d'officiers, environ soixante repassèrent en France avec les troupes, quelques-uns allèrent servir en Acadie, une vingtaine s'adonnèrent exclusivement au commerce des fourrures, une dizaine devinrent fonctionnaires publics et dix ou douze seulement commencèrent des cultures selon leurs moyens, qui étaient des plus limités, par malheur.

On a dit que ces officiers du régiment de Carignan avaient en quelque sorte refondé la colonie ou lui avaient imprimé un essor agricole très remarquable. Leur influence était à peu près nulle parce qu'ils manquaient à la fois d'argent et de l'éducation du cultivateur. Tout ceci est d'une démonstration facile, car les preuves abondent, mais on veut que les militaires aient joué ici un rôle de

colonisateurs, et vous ne ferez pas entendre raison aux personnes qui sont imbues d'une telle idée.

Le contraire de cette légende est vrai: ce sont les colonisateurs qui ont fait le Canada, ensuite leurs enfants, de simples cultivateurs, des habitants, sont devenus militaires lorsque, en 1684, éclata la guerre des Iroquois, et lorsque, en 1689, commença la longue lutte contre les colonies anglaises.[27]

Après 1672, il ne nous a pas été envoyé de régiment, sauf en 1754, au début de la guerre de Sept Ans qui devait faire perdre le Canada à la France.[28]

Pour renouveler les garnisons, de 1670 à 1754, le roi nous expédiait irrégulièrement des petits détachements qui recevaient la recommandation, l'offre, le loisir de prendre des terres une fois que leur durée de service serait terminée. D'année en année, quelque coin de seigneurie en bois debout se peuplait de la sorte; nos Canadiennes épousaient ces nouveaux colons. Comme l'on peut l'affirmer avec certitude, chez nous, tous les hommes comptaient et il n'y avait pas d'oisifs ni de classe flottante ou indécise; la même chose doit se dire des femmes. A mesure qu'une fille devenait en âge de se marier, elle se casait, et cela avait lieu dans les conditions de son existence même, car en-

27. Nos luttes avec la Nouvelle-Angleterre durèrent jusqu'à 1711. Elles reprirent vers 1744 et se terminèrent avec la chute de la Nouvelle-France, en 1760.

28. Le régiment de Carignan est le seul qui soit venu en entier au Canada. De 1754 à 1760, sous Dieskau et Montcalm, il n'y avait que des bataillons appartenant à huit ou dix régiments restés en France. Roy et Malchelosse, **le Régiment de Carignan**, p. 13.

fant de la campagne, elle continuait de vivre dans son premier état et fondait cette robuste population qui fait notre orgueil.

On a répandu un sentiment d'admiration pour les livres de Francis Parkman, et ce n'est pas à tort, puisqu'ils sont admirablement écrits, mais l'huile de leur mécanisme est anticanadienne: c'est le Bostonnais se vengeant des défaites de ses ancêtres. Cet historien n'attribue qu'à la France les succès de notre élément sur tant de points divers de l'Amérique du Nord, tandis que les grandes choses dont il parle ont été accomplies presque toujours et uniquement par des Canadiens.[29]

Lorsqu'il nomme quelqu'un, il a le soin de dire que c'est un Français, et presque à tout coup c'est un Canadien de naissance, dont le père et parfois le grand-père étaient nés en Canada. Quand il se trouve embarrassé d'expliquer pourquoi nos milices, si peu nombreuses en tous temps, semaient la terreur parmi les masses de la Nouvelle-Angleterre, il dit que nos commandants étaient des officiers français et il donne leurs noms; or, tous, sans presque jamais d'exception, étaient des Canadiens qui n'avaient pas vu la France.[30] Cette manière de

29. Sur le système de Parkman de traiter si étroitement notre histoire, on peut consulter **l'Acadie française**, vol. 16 des **Mélanges historiques**, p. 62, 76, 85-89.

30. On trouvera une liste des officiers des troupes de la colonie (improprement appelées troupes de la marine) qui ont obtenu le rang de capitaine ou celui de lieutenant, de 1670 à 1760, dans le vol. I des **Mélanges historiques**, pp. 142-146. Lorsque Parkman dit que le succès de nos milices est dû au fait que celles-ci étaient commandées par des officiers français il commet une grave méprise: c'étaient presque uniquement des Canadiens. C'est la raison qui explique le succès de nos troupes sûr les Sauvages et les gens de la Nouvelle-Angleterre.

plaider une cause devant un tribunal de justice pourrait amener une réplique assez désagréable. Plus d'un procès d'histoire a été jugé à la Parkman, sans contre-preuve, mais il y a appel jusqu'à la consommation des siècles.

Nous allons retourner à cette partie de l'immigration de 1667-1672 qui concerne le contingent des jeunes filles. Il ne s'est rencontré qu'un seul écrivain pour exprimer une allusion blessante à cet égard et, après avoir examiné ce qui le concerne lui-même, c'est-à-dire la légèreté avec laquelle il se renseignait, nous ne pouvons lui accorder aucune créance, d'autant plus qu'il est en contradiction avec les documents historiques dont il n'a point soupçonné l'existence. Nous sommes en face d'un fantaisiste tâchant d'amuser ses lecteurs aux dépens de gens qui, dans le moment, n'auraient pas songé à se défendre, car il n'existait pas, comme aujourd'hui, une presse active et sur le qui-vive pour relever les coups de plume lancés au hasard dans l'intention de produire de l'effet.

Le baron de La Hontan, venu au Canada en 1683 comme officier dans une compagnie militaire, écrivait des lettres, datées de Québec, Boucherville, Montréal, même du pays des Grands Lacs, des bords du Mississipi, à mesure qu'il avançait au centre du continent. Son objet consistait à se faire bien voir de certaines familles de France qu'il avait trop effarouchées dans les années antérieures, par une conduite assez inconsidérée, et qu'il tentait de faire mettre en oubli au moyen de spirituelles observations sur la colonie canadienne. Il sut mêler à nombre de vérités et de traits justes

des racontars, des faits imaginés, dans le goût épistolaire de son époque, afin de piquer la curiosité des lecteurs. Nous devons observer qu'il ne se livre à ces écarts que pour parler des choses qu'il n'a pas vues. La Hontan est un livre en partie double. Faites de son oeuvre deux divisions: 1o ce qu'il connaît, 2o ce qu'il a entendu dire ou qu'il a supposé pour faire du remplissage — vous aurez deux auteurs distincts. Ainsi, rien n'est plus fidèle que certaines de ses descriptions des us et coutumes des Canadiens au milieu desquels il a vécu, mais s'il aborde des événements qui datent de trente, vingt ou même dix ans avant lui, il est perdu, il s'égare, il invente n'importe quoi plutôt que de rester court. Il faut, voyez-vous, que sa lettre porte un cachet de témoin oculaire pour émoustiller ceux à qui il s'adresse. C'est la manière d'agir des touristes qui nous visitent de nos jours, et qui vont par le monde racontant des insanités sur les hommes et les choses du Canada d'autrefois, qu'ils n'ont point vus nécessairement.

Dans une de ses lettres, La Hontan s'est amusé à dire que, plusieurs années avant son arrivée (à lui) dans le pays, on enlevait des grandes villes de France des femmes de réputation douteuse qui s'embarquaient par ordre et que l'on mariait à Québec aussitôt que possible. Du coup, il attaque la réputation des hommes qui épousaient ces "amazones", comme il les appelle, mais il n'a jamais fait cette réflexion. Si la lettre eût été connue en Canada du vivant de l'auteur, il est probable qu'on l'eût renvoyé en France à peu près sur le même ton qu'il avait été expédié de France en Canada. La

presse ne nous rendait pas alors le service de dévoiler les écrits de ce genre. D'ailleurs, il y avait vingt ans que la lettre en question était écrite lorsqu'elle fut imprimée, et il s'écoula peut-être encore vingt ans avant qu'elle ne fût signalée en Canada.

Les femmes et les filles venues avant 1663 ne sauraient être celles dont le facétieux officier entretient ses amis de France, puisqu'en ces temps-là les familles arrivaient la plupart toutes formées.[31] On voit par l'ensemble de son texte qu'il fait allusion à la période de 1663-1672, bien qu'il place le régiment de Carignan vers 1653, au lieu de 1665.

Par bonheur, nous avons sur la manière dont a été préparée et conduite l'immigration des jeunes filles, cent fois plus de renseignements qu'il n'en faut pour confondre La Hontan. Il est impossible d'admettre dans notre histoire la classe de personnes qu'il nous prête si allègrement. On ne saurait non plus la rattacher à aucun fait connu comme ayant eu lieu ici, et, chose curieuse, nous sommes peut-être plus éclairés sur ce qui se passait parmi nous à l'époque de cette immigration de femmes et de jeunes filles que sur n'importe quelle autre de notre histoire.

Pour se placer ainsi en contradiction avec la vérité historique, La Hontan avait-il perdu la tête? Non. Songeait-il qu'un jour on pourrait contester son dire? Cette possibilité n'a pas dû lui ap-

31. L'immigration des filles du roi, de 1663 à 1673, n'est pas la seule que nous ayions eue, comme on le dit généralement. Avant cette époque, la chose existait, et madame Bourdon n'a innové que dans le choix de filles instruites.

paraître, car on écrivait alors sans penser aux révélations de l'histoire, témoin tant de pièces mises au jour depuis deux siècles qui renversent ce que disaient les chroniqueurs du XVIIe siècle, et La Hontan n'est pas même un chroniqueur, puisqu'il a rédigé ses narrations pour ses amis personnels, sans chercher à prendre rang parmi les auteurs reçus du public.

Deux causes le poussaient à se tromper: 1o il ne savait pas un traître mot de l'histoire du Canada; ses lettres, sous ce rapport, ne montrent qu'un esprit inventif; 2o à la date où il écrivait (1684-1687) il se faisait à Paris un raccolage de filles incommodes destinées aux Antilles.[32]

Nous ne recevions presque plus d'hommes, de femmes ou de filles à cette époque. Le comité de Québec était dissous depuis dix ou douze années et il ne venait personne de France pour s'établir au Canada; la guerre des Iroquois, commencée en 1684, empêchait toute immigration. Il n'était plus question de la Nouvelle-France mais des An-

32. D'après **le Petit Journal**, 11 sept. 1903, qui reproduit un article d'un de ses confrères, **l'Echo de Paris**, M. Tesson, archéologue parisien, aurait retrouvé l'ancien registre de l'Hôpital Général ou autrement dit la Salpêtrière, qui échappa par hasard aux incendies de 1871. Ce registre a trait aux envois de filles dans les colonies.

Le 21 octobre 1680—Mlle la supérieure a disposé toutes choses pour l'envoi de 106 filles en Amérique.

Le 4 novembre 1680 — 128 filles sont embarquées au Pont-Rouge pour aller au Hâvre et de là être envoyées à la Martinique. Un autre envoi est pour Saint-Domingue.

30 septembre 1680—La soeur Saint-Joseph qui a mené autrefois (1673) des filles à Madagascar... est de retour...

Comme on le voit il ne s'agit pas là de filles destinées au Canada. D'ailleurs, nous n'avons plus reçu aucunes filles du roi après 1673, nous en avons la preuve.

tilles; tout l'esprit des administrateurs de Versailles se reportait vers "les Iles," comme on disait alors. Lisez la correspondance du fabuliste La Fontaine durant ces courtes années, vous apprendrez là-dessus des détails édifiants. Il ne savait probablement pas qu'il y eut un pays appelé la Nouvelle-France ou le Canada, quand il écrivait, le 18 décembre 1687, à son ami Saint-Evremond:

.....Le mieux est de me taire
Et surtout n'être plus chroniqueur de Cythère,
Logeant dans mes vers les Chloris,
Quand on les chasse de Paris.
On va faire embarquer ces belles;
Elles s'en vont peupler l'Amérique d'Amours.
Que maint auteur puisse avec elles,
Passer la ligne pour toujours!

On enlevait alors de Paris une foule de courtisanes qu'on envoyait en Amérique, mais les écrivains de cette époque parlent de notre continent comme les Européens de nos jours, confondant Panama avec Québec, et Montevideo avec la Nouvelle-Orléans.

La Hontan crut donner du relief à ses lettres en adoptant cette note et il raconta, lui aussi, sa petite histoire d'enlèvements et de mariages forcés, pour se tenir, en écrivain piquant, à la hauteur de son siècle. Nous le répétons, il ignorait le passé du Canada et en parle comme un aveugle des couleurs. Sa prose, vive et visant à l'effet, s'accorde avec la vérité lorsqu'il décrit ce qu'il a vu; sur les autres points, il bat la campagne.

Les filles envoyées aux Antilles et à la Louisiane, de 1680 à 1687, ont eu bien des malheurs. Celles des Antilles se sont vues rejetées et honnies

par les planteurs; celles du Mississipi ont eu, à peu près, le sort de l'infortuné Cavelier de la Salle, chef de l'entreprise: elles ont péri de misère et sous les coups des Sauvages.[33]

Les filles envoyées au Canada étaient reçues par des familles respectables qui les attendaient; rien d'étonnant si le résultat de ces envois a été tout autre que dans l'Amérique Centrale.

Maintenant, la lettre de La Hontan est-elle la seule pièce de ce genre? Oui, mais il a eu des échos nombreux. *Les Voyages dans l'Amérique Septentrionale* comptèrent quatorze éditions du vivant de l'auteur. Ils ont été traduits en anglais, en hollandais, en allemand. Les écrivains n'ont mis aucun doute sur le passage qui concerne les filles envoyées en Canada; des Canadiens même ont répété ces injures comme si c'étaient des vérités, bien entendu que leur ignorance seule les excuse. On peut lire sur cette partie de l'oeuvre de La Hontan le beau mémoire de Joseph-Edmond Roy imprimé par la Société Royale en 1894; c'est une réfutation écrasante des contes en l'air "de ce cadet de Gascogne aigri, frondeur, mauvais sujet, buveur et querelleur," qui nous ont fait un tort considérable.

Oui, La Hontan est le seul à jeter du louche sur les jeunes personnes choisies par le comité canadien, de concert avec le comité français, pour peupler le Canada (1663-1672), organisation formée sous les meilleurs auspices et qui obtint un

33. Les filles dirigées à Madagascar n'ont pas été plus heureuses. Plusieurs moururent peu de mois après leur arrivée; d'autres périrent dans le massacre de Fort-Dauphin, en 1674, et les survivantes cherchèrent un refuge sur la côte d'Afrique. **Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, LXVI, 235, 353, 598.**

succès complet. Durant huit ou neuf années ce bureau ne reçut de toutes parts que des félicitations sur sa manière d'agir. Tout-à-coup, le roi abandonna la colonie, arrêta l'envoi des colons, livra le commerce à la compagnie des Indes et, malgré les instances de Colbert, ne voulut plus rien entendre des affaires d'Amérique. Il venait de concevoir le plan de dominer toute l'Europe et se lançait à corps perdu dans cette folle entreprise. Adieu les colonies!

La première édition de La Hontan parut en 1703, et bientôt après, Alain-René Le Sage, auteur de *Gil Blas,* donnait au théâtre *les Mariages au Canada,* enrichissant sur le thème de La Hontan. Le badinage sous sa plume devient inintelligible, historiquement parlant. Il fait converser ensemble des personnes qui ne se sont jamais vues, attendu que les unes étaient décédées lorsque les autres sont venues au monde. Dans cette production irréfléchie, un couple nouvellement marié part de Québec pour se rendre sur la terre ou concession qui vient de lui être accordée; mais il faut que ces braves amoureux passent par le Mississipi avant que d'arriver au lieu du défrichement, un petit voyage de cinq ou six mille kilomètres! Ils sont vêtus de soie et couverts de dentelles pour entreprendre cette promenade; ils ne possèdent ni hache, ni pelle, ni rien de ce qu'il faut aux gens qui font de la "terre-neuve"; ils parlent sérieusement de vivre de poésie, de recommencer le paradis terrestre, etc.

Revenons à notre point de départ, savoir que, pour justifier sept ou huit répétiteurs de phrases

qui ont dit en passant un mot désagréable des filles et des femmes envoyées au Canada sous l'administration de Colbert, il n'y a qu'une seule source: La Hontan. Celui qui croit au dire de cet officier n'a certainement jamais débrouillé les contes ou les inexactitudes qui gâtent si souvent ses récits; et ajoutons que pour le croire sur le point qui nous occupe ici, il faut n'avoir lu ni les manuscrits ni les ouvrages imprimés qui traitent de l'histoire du Canada, c'est pourquoi son texte, colporté en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, chez des peuples qui ne savent pas le premier mot de notre passé, a été pris au sérieux et il y fait autorité!

Ceux qui n'ont pas vu la bibliothèque de l'histoire du Canada s'imaginent que nous sommes des barbares et que l'on peut se permettre toute espèce de suppositions touchant notre passé. On a lu, ici et là, certaines pages de l'histoire de quelques colonies des Indes,[34] ou des Antilles, qui rappellent le souvenir des bévues et des abus des anciennes administrations, et l'on se croit justifiable de les appliquer au Canada! C'est là un trait de maîtresse ignorance qui dépare la plupart des ouvrages les plus renommés. Michelet est dans ce genre. Il a écrit sans rien savoir et avec un aplomb qui a lieu de nous surprendre. Voyez le tome XV de son histoire, chapitre VIII, où il ne rencontre le vrai qu'en disant que les filles publiques ont eu une influence pernicieuse sur les colonies. En effet, partout où l'on n'a pris que des femmes des villes ou des "incorrigibles" de la Salpêtrière pour

34. Dans son **Histoire des Indes Orientales**, Souchu de Rennefort parle des filles débarquées à Madagascar.

aller cultiver des champs dans le Nouveau-Monde, rien n'a réussi, et la misère, la débauche ont tout gâté. Mais, qu'il ne vienne pas faire entendre que ces choses ont eu lieu au Canada, car il trouvera à qui parler! Nous qui savons par les menus détails comment s'est peuplé notre pays, nous avons le droit, le devoir et le pouvoir de qualifier selon leur mérite les écrivains insensés qui affichent une ignorance si complète et si désagréable. Il n'y a pas de grande réputation qui tienne: Michelet est ici dans une erreur complète.

Qu'on nous envoie donc un Européen instruit pour consulter mille bons ouvrages sur l'histoire du Canada! Puis nous visiterons trois cent mille pages de manuscrits et peut-être plus, qui tous sont des témoins pour ainsi dire vivants de ce qui s'est passé autrefois parmi nous. Rien que Mgr Cyprien Tanguay, avec son *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes,* nous donne plus de trois cent mille notes. Il y a une longue série de livres sur l'histoire des vieilles paroisses, racontant l'origine des moindres familles et l'historique du plus petit coin de terre. Vous ne trouverez pas grand comme l'ongle dans notre histoire pour placer des suppositions: le terrain est entièrement couvert par des faits incontestables. C'est avec des documents de première main que nous expliquons chaque chose. Ceci est unique au monde; mais il ne manque pas de gens qui n'en savent rien et pour qui le texte de La Hontan est parole d'Evangile.

V — Origines du parler canadien. — Normands et autres.

Jusqu'à présent les chercheurs se sont contentés de constater le chiffre total de l'immigration que le Canada reçut au XVIIe siècle et comme tous ces gens étaient des Français il semble qu'il n'y ait que peu ou point de distinction à établir entre eux. Cet état ne nous permettait pas cependant d'expliquer, par exemple, l'uniformité du langage qui règne chez les Canadiens-français, parce que tout le monde sait combien sont différents les accents des diverses parties de la France. On se demandait ce que sont devenus ces accents une fois transportés au Canada et d'où vient que nous n'avons pas d'accent à nous. Il est évident que le problème ne peut être expliqué que par l'examen attentif de l'histoire: là se trouvent enfermés les secrets du passé et il est possible de résoudre la question si on les retourne de plus d'une manière.

En relevant par un travail long et fatigant les noms de tous les chefs de familles qui apparaissent dans nos archives durant le XVIIe siècle, on arrive forcément à comprendre d'où venaient ces personnes et à quelles dates tels ou tels groupes sont arrivés ici. C'est déjà la moitié de toute l'explication demandée.Ainsi, avant 1663, toutes les affaires du Canada se traitaient uniquement avec la Normandie: Rouen et Dieppe. C'est pourquoi il ne venait au Canada que des colons de Normandie, du Perche, de Picardie, de l'Anjou (ceux de Montréal), et quelques-uns du Poitou. Le fond normand s'était donc formé tout d'abord.

Si nous ajoutons à la liste des colons fondateurs (1608-1663) l'âge de chaque homme, celui de sa femme et de leurs enfants, nous arrivons à balancer les deux sexes comme chiffre (la colonie de Montréal exceptée) et nous avons en 1663 autant de filles à marier que de garçons en âge de se marier.

Mais en 1663 le commerce des fourrures[35] échappe à la Normandie;[36] il se transporte à La Rochelle. Le Poitou avec La Rochelle se mettent à la tête de nos affaires. Alors on voit arriver en bon nombre des immigrants de cette partie de la France: Poitevins, Rochelais, Saintongeois, Gascons,[37] qui diffèrent de langage avec les Normands, surtout par leurs accents. Les Poitevins, plus nombreux dans cette immigration, se rapprochent davantage du Normand et n'eurent pas de peine à entrer dans le monde des anciens habitants. La plupart des nouveaux venus sont des jeunes gens non encore mariés. On les place pour trois ans chez les cultivateurs, après quoi ils reçoivent une terre à défricher et ils ne tardent pas à épouser des Canadiennes, c'est-à-dire du stock normand. Pensez-vous que dans ces conditions les enfants acquerront l'accent du père, ah non! certainement.

A partir de 1665 il y avait plus d'hommes que de femmes dans la colonie; on recruta des jeunes filles en Normandie, au Poitou et dans la Gi-

35. Le seul commerce du Canada ou à peu près.

36. Il vint cependant encore beaucoup de Normands, par la suite. Voir Emile Vaillancourt, **la Conquête du Canada par les Normands.**

37. Ils ont fait scuche ceux-là; ne nions pas leur existence parmi nous!

ronde (filles des champs), aussi à Paris et sur les bords de la Loire (filles de villes, instruites, bien élevées). Cette immigration cessa en 1673.[38] De tout le contingent en question, je ne vois pas qu'il renfermât un élément assez fort pour dominer le langage des autres parties et surtout s'attaquer avec succès au langage de la masse normande fixée à demeure.

La seconde partie de cet examen consiste à s'occuper des femmes dont nous n'avons pas encore calculé l'élément. Il se trouve que les Normands d'avant 1663 vinrent ici presque tous mariés et dans la force de l'âge. Leur population en 1663 s'équilibrait quant aux chiffres des hommes et des femmes, quant à ceux des garçons et des filles également. C'était donc une colonie normande fixée au sol, ayant déjà modelé toutes ses actions sur le nouveau pays et prête à servir d'école à quiconque viendrait s'installer auprès d'elle. Précisément, il vint très peu de ménages sous le régime de La Rochelle et par conséquent les hommes ne purent se grouper séparément: ils se fondirent, avec leurs accents, dans la masse normande. Une France américaine se forma ici comme il s'était formé autrefois une France européenne en englobant les Gaulois, les Francs et autres peuplades qui n'avaient entre elles que des rapports lointains de langue et de vie sociale.

Il va de soi que la législation suivit la même dictée et que pour ne point défaire ce qui existait de fait on continuait d'administrer la colonie d'après les idées qui régnaient alors. Est-il éton-

38. Voir appendice, p. 91 et suivantes.

nant après cela que les Canadiens-français soient tous un peuple de même langage, de mêmes habitudes et ayant les mêmes qualités et les mêmes défauts que les Normands fondateurs de cette colonie! Il est bien entendu que le contact d'une partie des Canadiens-français avec les Anglais depuis cent cinquante ans a modifié certaines habitudes mais le langage est resté le même et nous ne pouvons pas dire que, en toute condition, les Canadiens-français se sont transformés. Tels ils sont à présent, tels étaient les premières générations établies sur ce sol. Le phénomène de l'uniformité du langage sur un espace aussi vaste que de Gaspé au Détroit et de la Nouvelle-Angleterre au Mississipi, a toujours frappé les étrangers parce que l'on connaît sept ou huit accents divers au langage des provinces de France d'où sont venus nos ancêtres. La clef du mystère c'est que le Normand a agi sur les autres comme une éponge en les absorbant. Le mode de culture de la terre, nous le répétons, est chez nous identique dans ses caractères principaux à la pratique du Perche. Les Poitevins, Angevins, Saintongeois, etc., ont abandonné leurs manières de cultiver pour adopter celle des Percherons. C'est ainsi que quelques centaines d'hommes ont marqué de leur empreinte un peuple, qui compte à présent trois millions d'âmes.

Les Normands, outre qu'ils étaient cultivateurs, possédaient la plupart un métier accessoire. Les hommes de La Rochelle, des Girondes, du Poitou et les Gascons et les Saintongeois, qui survinrent après eux, comptaient dans leurs rangs nombre de campagnards, mais il n'étaient pas, pro-

prement parler, des cultivateurs comme nous en désirions. C'étaient des éleveurs de bestiaux, des vignerons, des maraîchers. Aussi, le Conseil Souverain de Québec s'empressa-t-il, dès la première année, de renouveler une ordonnance déjà en pratique, qui obligeait les nouveaux venus à faire un stage de trois ans chez les vieux habitants avant que de recevoir une terre à défricher. On comprend ce qui résulta de cette combinaison : les nouveaux Canadiens épousèrent la méthode de culture des Normands et des Percherons, et, de plus, une forte partie d'entre eux, étant célibataires, ne manquèrent pas non plus d'épouser leurs filles, s'incorporant ainsi à la race normande-percheronne. Les accents de provinces qu'ils apportaient du sud-ouest de la France furent perdus dès la naissance du premier enfant issu de ces mariages ou du moins disparurent après leur mort, car les enfants parlent généralement comme la mère, et de ce fait s'est produit l'uniformité de notre langue qui frappe tant les étrangers. Quant au sud de la France, il n'est venu ici que de rares personnes de ces régions.

La bonne instruction et l'éducation influencèrent aussi sur le langage. En Normandie, au Perche surtout, les femmes étaient les secrétaires des familles, vu que les hommes et aussi des femmes exerçaient divers métiers tout en cultivant la terre. La comptabilité, la correspondance que nécessitait cet état de choses étaient confiées aux femmes; aussi voyons-nous que, à peine y avait-il quarante ménages au Canada, que les Ursulines arrivaient pour ouvrir des classes aux petites fil-

les. Donnez-nous des femmes instruites et il sera impossible aux hommes de conserver leur grossièreté naturelle, tant dans le langage que dans les habitudes de la vie. C'est un fait remarquable que la plupart des femmes des premiers temps savaient lire et écrire, aussi comme l'instruction se transmettait alors par les familles en l'absence d'écoles, avons-nous eu toujours une population sachant lire et écrire dans la mesure de ses besoins, sans jamais nous targuer d'être le peuple le plus avancé du monde.

Ajoutons à ce tableau le grand nombre de missionnaires qui fréquentaient la colonie et se trouvaient sans cesse en contact avec cette population. Ce sont eux probablement qui ont extirpé du langage de nos ancêtres canadiens-français les mots de patois qui devaient s'y trouver et que l'on ne rencontre jamais nulle part dans les écrits ou les actes des premiers temps. Tous les mots actuellement en usage parmi nous sont du pur français ou l'étaient à l'époque de la formation du Canada.

Voyez! jusqu'aux chansons populaires de la France que nous avons policées, embellies et rendues acceptables, sans néanmoins altérer leur caractère primitif. C'est un peuple peu ordinaire qui fait une telle chose.[39]

39. Traiter la question du langage sans entrer dans l'examen de celui-ci et cependant le faire entendre d'une manière nouvelle, voilà la forme de la conférence de M. Sulte sur "l'origine des Canadiens-français," au Château Ramezay. La clef de toutes les questions posées à cet égard se trouve dans l'étude minutieuse de notre histoire, laquelle renferme encore des coins inexplorés, paraît-il. En tous cas la méthode de M. Sulte est neuve autant que lucide et cela en dit beaucoup (**Le Monde**), 26 mars 1897).

Qui étaient les immigrants arrivés entre 1665 et 1673? Ceux-là venaient de toutes les provinces qui forment l'angle nord, nord-ouest, ouest de la France. En somme, encore des Normands, des Picards, des Percherons, des Poitevins.

L'élan imprimé en 1662-1663 pour l'envoi de colons dans la Nouvelle-France, fut arrêté court, par ordre du roi, en 1673. Louis XIV tournait ses regards vers des conquêtes en Europe et ne voulait plus faire de dépenses pour la colonisation. Peut-être craignait-il, comme autrefois Sully, de voir se dépeupler le royaume! De sorte que nous n'avons à nous rendre compte que des groupes établis avant cette date.

On est d'accord à dire que les 9,700 âmes que nous donne le recensement de 1681 sont la base de la race canadienne, mais la période subséquente (1681-1760) nous fournit également des ancêtres. Doublons ce chiffre tous les trente ans et nous aurons un peu plus de 60,000 âmes en 1760; ensuite, doublons encore tous les trente ans, nous arriverons à notre population actuelle.

De tout ce qui a été exposé dans le présent travail, il résulte que nous sommes sortis de l'ouest de la France, prenant Paris comme pivot d'orientation. Paris même et ses environs ont contribué, en différents temps, une part assez notable.

En résumé, quatre groupes de provinces sont les fondateurs de la famille canadienne, disons de 1608 à 1750: 1o Normandie et Picardie, environ 1,000 âmes, soit 14%; 2o Perche, Beauce, Touraine, Anjou, Maine, Bretagne, environ 1,000

âmes, soit 14%; 3o Paris et ses environs, environ 800 âmes, soit 11%; 4o Poitou, Angoumois, La Rochelle, Rochefort, Aunis, Saintonge, environ 1,500 âmes, soit 21%. Donc, quinze provinces donnent: 60%. Restent cinquante provinces ou pays divers pour compléter 40 points de la centaine, ce qui tombe, pour chaque contrée, dans les chiffres sans importance. La région est de la France, comprenant Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Savoie, Dauphiné, Provence, et ajoutons Marseille et Toulon, ne donnent qu'un peu plus de trois par cent.

Nous avons, pour le bon tiers de nos colons fondateurs, un seul lieu d'origine, un seul accent dans la langue, parfaite uniformité de coutumes et de vie sociale, unité dans l'occupation principale —la culture de la terre—et de nombreuses parentés, partie formées en France, partie en Canada. Il est impossible de trouver un groupe plus compacte, aussi a-t-il mis son empreinte sur tous ceux de la seconde période. C'est lui qui a constitué la race canadienne.

VI — Nouveaux immigrants, 1675-1740 — Les faux sauniers, 1700-1740. — Captifs de la Nouvelle-Angleterre, 1689-1758.

Nous avons vu que lorsque le Poitou, La Rochelle, la Gascogne commencèrent à nous envoyer des colons, vers 1662-1665, le groupe déjà existant se trouvait être formé de Picards, Angevins, Beaucerons, Percherons et Normands, ces trois

derniers de beaucoup les plus nombreux.[40] Il existait donc dans la colonie une société constituée, des moeurs et des coutumes formées. Les troupes de Carignan, (1665), nous laissèrent quatre cents hommes dont la bonne moitié se groupèrent d'abord autour des centres déjà existant. "Beaucoup d'entre eux, dit l'abbé Ferland, épousèrent des filles du pays et entrèrent dans les rangs de l'ancienne population, à laquelle ils communiquèrent un levain de leur esprit militaire. Ils étaient devenus Canadiens par leurs habitudes et leurs affections quand d'autres compagnies du même régiment furent envoyées au Canada (1670) pour y recevoir leur congé. Ainsi, l'ancienne population s'est toujours maintenue supérieure en nombre aux accessions qu'elle recevait, et elle leur a communiqué son type original, tel qu'il s'était formé et développé sous Champlain, sous Montmagny et sous leurs premiers successeurs."

Tout ceci est fort juste, sauf que les quelques compagnies de soldats qui arrivèrent en 1670 ne paraissent pas avoir appartenu au régiment de Carignan.[41]

Dire que l'émigration des Français au Canada prit fin aux environs de l'année 1675, alors que la colonie ne comptait pas sept mille âmes, c'est

40. Après 1665, le Poitou nous fournit des colons en quantité égale avec la Normandie, puis ce fut au tour de la Saintonge, La Rochelle, l'Anjou, Paris et ses environs et la Bretagne.

41. Il est vraiment certain que ces soldats n'ont pas appartenu au corps du régiment de 1665. Les compagnies qui vinrent ici en 1670 étaient formées de nouvelles recrues, de sorte que ces gens ne doivent nullement être considérés comme d'anciens soldats de Carignan. Voir Sulte, **le Régiment de Carignan**, vol. 8 des **Mélanges historiques**, et Roy et Malchelosse, ibid.

ce qui est prouvé. Néanmoins, pour nous en tenir à la stricte vérité, ajoutons qu'il est venu plus d'une famille se fixer parmi nous après cette date. Les circonstances du temps expliquent l'ensemble de la question. Par exemple, un marchand de France, consultant ses intérêts personnels, s'établissait dans notre pays; un cadet, employé des bureaux de là-bas, passait dans la colonie pour y faire un stage et finissait par s'y marier; un artisan, que l'appât d'un salaire avantageux attirait, un homme de profession appelé d'urgence, adoptaient le Bas-Canada pour patrie et faisaient souche de famille. Les militaires pareillement.

Mais voici une autre affaire, en apparence scabreuse, à travers laquelle il va falloir passer. Nous sommes en face d'un autre genre d'accusation. Il n'est pas mauvais, après tout, que cela arrive puisque notre dossier est blanc et que chaque pointe poussée contre l'origine des Canadiens-français est parée avec plus de "raisons démonstratives" que dans la comédie de Molière.

Lorsque, après la mort de Colbert, c'est-à-dire de 1683 à 1715, Louis XIV, engagé dans ses longues et désastreuses guerres, négligeait de secourir le Canada, des plaintes partaient du Conseil Souverain de Québec. Nous demandions des hommes à la vieille France pour développer en Amérique une France nouvelle. Le roi répondait à ces justes demandes par l'offre de quelques condamnés: faux monnayeurs, voleurs, banqueroutiers, vagabonds, traîneurs de rues, galériens. Jamais nous n'avons accepté de pareils cadeaux. Jamais! Les lettres du monarque, celles de ses mi-

nistres existent, et il est vrai qu'on peut les citer; mais qui nous prouvera que les Canadiens les aient endossées? Les réponses et refus du Conseil Souverain de Québec,[42] sont là avec leur fierté native. Traditionnellement l'esprit de notre population s'opposait à cette classe de gens. Aussi l'avons-nous repoussée! "Pas de tête plutôt qu'une souillure au front!" Voyant l'impossibilité de nous imposer les rebuts du royaume, le ministère se rabattit sur les contrebandiers et les faux sauniers.[43] En ces temps de guerre à outrance, de crises financières, de pauvreté générale que fut la fin du règne de Louis XIV, un contrebandier était une sorte de gentilhomme né du peuple, sacré par le malheur, et tout à fait comparable à ce que nous appelons de nos jours "la loyale opposition de Sa Majesté." Les faux sauniers faisaient pour leur compte le commerce du sel, en dépit des ordonnances. La mère-patrie était à ce point épuisée que le revenu des taxes sur le sel devenait l'une des grandes ressources du Trésor. Lisez Vauban, vous frémirez au récit des misères du peuple français. Les contrebandiers et les faux sauniers, de 1693 à 1740, loin de mériter la réprobation de l'histoire, ont droit à nos égards. Eh bien! le Conseil Souverain de Québec demanda des contrebandiers et des faux sauniers. Il n'eut pas peur des mots. Il connais-

42. Le Conseil Souverain de Québec était devenu par ordre du roi le Conseil Supérieur.

43. Après un examen minutieux de correspondance et autres pièces conservées aux archives fédérales d'Ottawa, il nous est permis de croire qu'il ne vint pas de faux sauniers du temps de Louis XIV. En effet, les faux sauniers ne commencèrent à arriver dans la colonie qu'aux environs de 1730, c'est-à-dire sous Louis XV. Voir Appendice, note II.

sait le monde dont se composaient ces misérables; il les appelait à lui de préférence aux aventuriers des grandes villes. Laissons les écrivains qui ne comprennent rien à ceci s'effaroucher immensément et prétendre que de telles recrues devaient nous gâter. C'était au contraire un sang généreux qui pouvait s'infiltrer dans nos veines.

Alors, nous direz-vous, l'incurie de l'administration française ayant donné naissance à toute une classe révoltée contre les lois, le Canada s'est peuplé de ces gens. Ne dépassons point la réalité. D'après tous les renseignements que nous possédons, il n'est pas venu ici plus de deux cents de ces transportés, durant l'époque en question, soit de 1700 à 1740. [44] Et notez que notre population était en ce moment assise, formée, organisée de longue date. Les nouveaux colons se trouvaient être une goutte d'eau dans un fleuve. Mais ils sont venus; acceptons-les. Ce que nous n'acceptons pas, c'est l'accusation d'avoir été gâtés par eux. Ils n'étaient ni assez nombreux ni assez corrompus pour exercer sur nous une influence néfaste. Nous les avons absorbés, tout en retenant peut-être un peu de leur esprit d'opposition au pouvoir, ce qui n'est pas un mal.

Il a été parlé de Le Sage. L'auteur de *Gil Blas* ne savait pas grand'chose du Canada. Les fantastiques narrations du capitaine Beauchêne l'ont mis en verve à notre sujet. C'était en 1710 et 1715. Beauchêne a plutôt vécu sur mer que sur le con-

44. Nous le répétons, les faux sauniers ne vinrent au Canada que durant les douze années qui vont de 1730 à 1742. Voir nos statistiques, Appendice, note II.

tinent. Son histoire est de beaucoup plus particulière aux Antilles qu'au Bas-Canada. Le Sage confondait les tropiques avec le septentrion, à la mode du bon La Fontaine. Ce que Beauchêne lui a raconté des fils de famille exilés parmi nous, de 1690 à 1715, est en partie vrai, mais quelle surcharge, mon Dieu! Pour dix gentilshommes que des lettres de cachet ont relégués dans nos postes de traite, Le Sage a l'air de dire que la France avait été dépeuplée, vidée, récurée, nettoyée, déchargée, consolée par ces expulsions! C'est trop de propreté à la fois. A la même époque, un ministre du roi répondait, sur une demande d'expatriation forcée de la part d'une famille influente: "Nous n'envoyons personne par contrainte en Amérique." Et d'ailleurs, où prendre les traces de ces pauvres diables dans les généalogies si complètes de nos familles?

Lorsque Louis XIV mourut en 1715, le malaise des finances tourna en catastrophe. Law parut. Brouillant tout, réglant tout, il fit une banque à sa façon. Banqueroute sur toute la ligne vers 1720. Nous en avons payé cher l'expérience. Le régent répudia presque toute la dette du Canada. Des millions! Mais il acheta un diamant qui a fait sa gloire! Une nouvelle compagnie de traite, un autre monopole vit le jour. Cela recommençait plus mal encore. Qu'il se soit introduit alors au Canada des manipulateurs véreux dans les affaires du commerce, c'est croyable. Les détails nous manquent parfois. Prenons l'ensemble des événements, et adoptons l'idée d'un très pénible état de choses. L'administration de la colonie, concentrée

étroitement dans la main du cabinet de Versailles, a dû produire chez nous plus d'un mécompte. Ces financiers n'étaient pas des habitants, mais plutôt des oiseaux de passage.

L'abbé Louis Bertrand de La Tour, qui a vécu deux ou trois ans à Québec vers 1730,[45] dit, sans distinguer la moindre nuance et sans fixer aucune date, que le Canada s'est formé de gens ruinés et compromis en France. Il était aussi peu instruit que La Hontan qui, avant lui, avait exercé sa causticité sur les filles choisies par Colbert. L'abbé La Tour parle évidemment de ce qui s'est passé de 1715 à 1730, et, en bonne raison, ce n'est pas là la période du peuplement du Canada. Quelques individus, hommes de bourse ou autres, ont mis, en ce moment-là, le désordre dans le commerce du pays; voilà tout. Ils n'ont probablement pas ajouté une seule famille à notre population. Ne confondons plus autour avec alentour ou avec La Tour.

Après 1680, les émigrants ne sont pas venus en grand nombre. A quoi bon se figurer que les très petits groupes isolés de contrebandiers, de faux sauniers, de commis de banque, de cadets tapageurs ont imprimé leur caractère à notre peuple? Les faits historiques sont là qui démentent ces suppositions. Notre existence comme peuple ou na-

45 L'abbé de La Tour arriva à Québec avec Mgr Dosquet en 1729. Il fut grand-vicaire de l'évêque, official et doyen du chapitre, membre du Conseil Souverain (1729-1731), supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu (1730-1731), et repassa en France en 1731. En 1741, il publia des mémoires sur Mgr de Laval. Ses nombreux ouvrages sont pleins d'une verve intarissable, mordante et parfois blessante. J.-B.-A. Allaire, **le Clergé canadien-français**, p. 313; Mgr Tanguay, **Répertoire du clergé canadien**, p. 88.

tion était faite. Le cadre était tracé. Nous existions. Nous dominions par le nombre. La volonté des Canadiens était la loi suprême dans l'ordre moral. Un aventurier de plus ou de moins ne changeait rien à notre situation, pas plus qu'aujourd'hui. Et, comme l'écrivait Pierre Boucher dès 1663, "on sait aussi bien pendre en Canada qu'en France." On savait fouetter pareillement, marquer au fer rouge, mettre au pilori. Les vauriens retrouvaient ici les mêmes "douceurs" qu'en Europe. Une loi ferme, bien appliquée, c'est une page d'histoire, et c'est ainsi que nous sommes depuis plus de deux siècles et demi.

Le Beau, qui fut enlevé de Paris par ordre supérieur, en 1729, avec quinze ou seize de ses pareils, des étourdis et des viveurs, et débarqué à Québec, tant bien que mal, raconte que M. de Beauharnois, gouverneur-général, les voyant arriver, et connaissant que ce n'était point là un choix d'hommes désirables, s'exclama: "Vos parents et ceux qui vous ont envoyés en ce pays ont perdu la tête!" Ces jeunes gens étaient impropres aux travaux de la colonie; ils devenaient un embarras; on en fit entrer quelques-uns dans les troupes; un autre devint teneur de livres; ceux-là maîtres d'école; ceux-ci barbiers, etc. Puisque l'événement surprit et indigna le gouverneur et l'évêque au point que nous dit Le Beau, concluons qu'il n'était pas dans les coutumes que ces sortes de gens fussent reçus ici.[46]

46. Répondant à une lettre de M. de Beauharnois, à ce sujet, le président du conseil de marine lui assure dans une dépêche datée du 28 mars 1730, qu'il "n'enverra plus de libertins dans les troupes." **Rapport sur les Archives, 1904**, p. 127.

L'histoire de la Louisiane de la même époque (1715-1745) nous enseigne que deux partis luttaient l'un contre l'autre dans cette province: les Français et les Canadiens. Bienville et Vaudreuil, deux Canadiens, gouverneurs de la Louisiane durant ces trente années, étaient sans cesse accusés de soutenir le parti canadien, que les commissaires et les marchands français qualifiaient de canaille et d'écume du Canada. Les antipathies des auteurs de ces accusations sont visibles; d'un autre côté, Bienville et Vaudreuil ne ménageaient guère les Français. Ces derniers avaient mis pied à terre sur les bords du Mississipi dans des conditions bien autrement louches que les Canadiens. A tout prendre, les gens de notre race qui, les premiers, s'établirent à la Louisiane ne valaient pas grand'chose, qu'ils fussent du Canada ou de la France.

De 1700 à 1750, on ne saurait dire comment se faisait l'émigration des Français au Canada, pour la bonne raison qu'il n'y en eut presque aucune, sauf que les troupes continuèrent à nous fournir quelques colons qui prenaient des terres, et encore en bien petit nombre: tout au plus vingt hommes par année.[47] De 1744 à 1760, ce fut une guerre continuelle contre l'Anglais. Toute notre histoire est alors comprise dans celle des batailles, des marches armées, des disettes, des malheurs innombrables qui annonçaient la conquête. Ainsi, n'en parlons pas.

47. Les tableaux que fit plus tard M. Sulte des mouvements d'immigration, de 1608 à 1750, et qui forment trois gros volumes à paraître dans un avenir prochain, indiquent que l'immigration se poursuivit à peu près régulièrement, de 1700 à 1750, dans la proportion de quarante à cinquante personnes par année.

Autre point qui a été soulevé assez souvent: n'avons-nous pas des Anglais, des Irlandais, des Ecossais dans nos rangs? Oui, dans nos rangs, pas dans nos origines.

Avec les guerres commencées en 1689 contre la Nouvelle-Angleterre et qui ne cessèrent, pour ainsi dire, qu'en 1760, nous voyons arriver par petites bandes des captifs enlevés dans le New-Hampshire, le Massachusetts, le Maine et qui (surtout les jeunes) s'acclimataient aisément et devenaient Canadiens; ils firent souches de familles mais n'influencèrent aucunement la langue ou les coutumes de notre peuple.

Vers 1765 on licencia tout un régiment de highlanders écossais pour coloniser des seigneuries en bas et autour de Québec, sans par exemple avoir eu la précaution de faire venir des "colonnes" écossaises pour accompagner ces nouveaux colons, de sorte que, par suite de leurs mariages avec des Canadiennes, la descendance de ces braves ne parle plus ni écossais ni anglais, mais français comme nous.

Dans notre siècle, après 1832, nous avons absorbé passablement d'Irlandais.[48]

Tous les jours encore, le Normand fait ici des conquêtes. Il y a quarante ans que nous avons vu recommencer l'immigration des "Français de

48. Il vint de nombreux Irlandais dans la colonie avant 1832, principalement en 1817. Deux ans plus tard, Robert Christie écrit qu'il y en avait 13,000 au pays, Nicholas Flood Davin (**The Irishman in Canada**), dit que, de 1819 à 1825, il en arriva environ 68,000, et, de 1825 à 1831, 50,000 autres qui s'établirent à Québec, Montréal, et surtout dans l'Ontario. Evidemment, ces chiffres sont exagérés. Olivier Maurault, **Marges d'histoire**, II p. 145 et suivantes.

France." Eh bien! comment parlent aujourd'hui leurs enfants? Ils sont semblables aux nôtres en tous points. Nous irons de cette manière jusqu'à la consommation des siècles. C'est le cas d'affirmer que le normand n'a pas dit son dernier mot!

Des études attentives sur les éléments ethniques qui se sont mêlés au peuple canadien "du temps des Français" nous procureraient des surprises, mais non pas quant au nombre des individus, — je puis l'assurer après avoir fait un examen soigné de cet unique sujet — car en fait de Hollandais, Allemands, Anglais, Irlandais, Espagnols, Portugais, Italiens, nous ne dépasserons guère cinq ou six personnes pour chacune de ces nations, ce qui réduit la question à presque rien, surtout si nous ne tenons compte que des fondateurs de famille, puisqu'en réalité les autres ne valent que zéro.

Le plus fort contingent me paraît être venu de la Nouvelle-Angleterre et je pense que les termes Hollandais, Anglais, Irlandais désignent souvent des personnes de ces colonies. Il serait donc nécessaire de connaître par le détail tout ce qui concerne les gens de ces trois nations arrivant parmi nous et y créant des familles. Déjà cinq ou six bons travailleurs nous ont donné le résultat de leurs recherches de ce côté. C'est une veine à suivre.

Au hasard des circonstances, un Espagnol ou un Italien est venu échouer au Canada. Rien d'étonnant. Mettons-en trois ou six, c'est le plus, et cela ne veut pas dire que nous sommes un peuple de sang mêlé. Si j'incline à croire que le Maine, le

Massachusetts, le New-Hampshire ont fourni davantage, ce n'est pas encore un appoint considérable, mais c'est là que nous pouvons glaner le plus de renseignements. Dans chaque cas, il se joint au personnage principal des parents qui n'ont pas fait souche parmi nous et il suffit de les mentionner en passant. Un jour viendra où nous en saurons toute la contenance — ce ne peut être un gros chiffre.

Deux périodes de notre histoire sont ouvertes à ces investigations: 1689-1711 et 1744-1758, durées de nos deux guerres contre les colonies anglaises. Il y a tout à parier que les étrangers surgissant en Canada à ces deux époques étaient des captifs. Nous savons que la plupart sont retournés chez eux la paix faite, et même qu'il y eut échange de prisonniers avant la fin des opérations militaires, de sorte que ceux qui restaient sur les bords du Saint-Laurent n'étaient jamais nombreux et tous n'ont pas fondé de familles, il s'en faut de beaucoup.

Sans aucun parti-pris, je maintiens que les mots "mélange de races" ne s'appliquent nullement à la période du régime français, du moins sous ce rapport. Ce qui a donné lieu à cette expression se rapporte aux années où les coureurs de bois émigrèrent dans l'Ouest et à celles écoulées depuis 1760, et vraiment y a-t-il de quoi se plaindre? D'un autre côté, nous avons absorbé, en cinq ou six quarts de siècle, des masses d'Ecossais, d'Anglais, d'Allemands dont la descendance est totalement de langue française et catholique.

Charles Gill, le Frère Elie, Gérard Malchelosse et d'autres ont bien fait en débrouillant l'ori-

gine et l'histoire de quelques-unes de ces familles de captifs amenés au Canada.[49] Ils nous ont donné du neuf et attirent de plus en plus l'attention sur les familles de la Nouvelle-Angleterre que le "malheur des temps" a égrenées dans le Bas-Canada. Il importe que le mystère dont ce chapître est recouvert nous livre ses secrets. Ce n'est pas tout de dire que, à telle date, les Canadiens ont enlevé des individus dans le New-Hampshire ou ailleurs, il faut tâcher de connaître ces personnes et voir ce qu'elles sont devenues.

Ayons les yeux fixés sur les points obscurs de nos annales, scrutons les archives avec soin, voyons ce que les Américains ont déjà imprimé sur ces enlèvements et le jour se fera, nous saurons la vérité au lieu d'une légende qui ne précise rien et nous trompe plutôt qu'elle ne nous instruit.

VII — Coureurs de bois, 1675-1750.

Nous allons maintenant nous entretenir d'un préjugé répandu contre nous aux Etats-Unis.

Il semble compris chez nos voisins que les voyageurs et surtout les coureurs de bois canadiens n'étaient pas de la croix de saint Louis. Le terme dont on se sert pour les désigner est tout un poème: c'étaient des *outlaws,* autrement dit des condamnés en rupture de ban. Il ne reste qu'un pas à faire pour affirmer que le Canada renfermait une

49. Voir **Notes sur la famille Gill, Nouvelles Notes sur la famille Gill, la famille Phaneuf-Farnsworth, Généalogie de la famille Otis, branche canadienne,** Montréal, 1921, chez G. Ducharme, et la collaboration de Gérard Malchelosse dans le livre de Wm.-A. Otis, **The Otis Family in America,** Chicago, 1924.

foule de mauvais garnements échappés du bagne, ou quelque chose d'approchant, venus de France, tolérés au Canada, et filant leur corde du côté de l'Ouest à la première occasion. Nous rencontrons cette croyance dans les livres américains et parmi plusieurs classes de lecteurs qui sont, du reste, très bienveillants pour nous. C'est le moment de la combattre.

La Compagnie des Cent-Associés avait eu la gestion des affaires du Canada pendant trente-sept ans, lorsque la couronne lui enleva ses droits en 1663. Jusqu'à ce moment, les hommes employés à la traite des fourrures s'étaient recrutés, partie chez nos habitants, partie en France, où un certain nombre de ces derniers retournaient après trois ou quatre années de service.

Ce commerce avait été gêné presque constamment, du côté du Haut-Canada, par les guerres des Iroquois; il en résultait que peu ou point de Canadiens ou de Français ne s'étaient arrêtés à demeure dans les territoires qui s'étendent à l'ouest, immenses au-delà de Montréal, et qu'ils avaient pourtant découverts de bonne heure.

La prise de possession de la Compagnie des Indes, que le roi autorisa en 1665, coïncidant avec l'arrivée des troupes de France, les Iroquois battirent en retraite, et, non seulement s'écartèrent du Bas-Canada, mais encore laissèrent la voie ouverte à nos courses vers l'est, le sud et l'ouest.

Des engagés, venus directement de France, continuèrent alors la tradition et se répandirent au loin. Toutefois, la masse de ceux qui, à partir de cette date, servirent la compagnie nouvelle, é-

taient des fils d'habitants. Le mot habitant, chez nous, désigne le cultivateur et pas d'autre. Cette jeunesse allait ajouter une curieuse page à notre histoire. Sans doute, la plupart comptaient retourner au foyer domestique, à l'expiration de leur engagement. Un sort tout différent les attendait.

Il y a dans la nature humaine des penchants, des aptitudes, des qualités qui ne se révèlent qu'à la faveur des circonstances, et plus d'un voyageur, enfant de la charrue, a senti avec étonnement poindre en lui le goût des aventures et le charme de la vie errante, dont il faisait par surprise l'apprentissage. Depuis les origines de la colonie, on appelait voyageurs ceux qui s'engageaient pour les voyages de l'Ouest.

Dix années s'écoulèrent. Une classe nouvelle, experte, hardie, vigoureuse, stylée à tous les hasards — celle des *coureurs de bois* — se trouva formée. Chacun de ces hommes manoeuvrait à part. Les attaches avec la compagnie de traite se relâchèrent. Ce n'étaient plus des engagés, des voyageurs, mais des gens libres qui voyageaient. Leur domaine était l'inconnu de la prodigieuse Amérique. Ni fleuve ni montagne ne les arrêtaient. Au contraire, un horizon entrevu les entraînait plus loin. Parlant toutes les langues, explorant, chassant, *partageant, cabanant,* se battant comme les plus adroits des Sauvages, ils fascinaient les tribus par leur témérité, par les récits de la vieille France, par leur gaieté, et ils remplissaient les wigwams du bruit de nos chants populaires. Sentinelles perdues de la race gauloise, ils réunissaient dans leur personne l'amour du merveilleux, les agréments

de l'imagination, et cette connaissance des métiers et des industries que l'Europe a toujours regardée comme son principal moyen de conquête sur les barbares. Avec la souplesse du caractère français, ils adoptaient les us et coutumes des nations au milieu desquelles ils passaient.

D'ancienne date déjà, les Sauvages fréquentaient les Espagnols au sud et les Anglais à l'est, sans avoir pu se façonner à leurs habitudes. La raison en est bien simple: ces peuples ne se transforment pas; il faut aller à eux; jamais ils ne viennent à nous. Les Français, seuls des races civilisées, savent devenir Peaux-Rouges, Arabes ou Patagons, et nègres au besoin!

Voilà pourquoi, à la dissolution de la Compagnie des Indes (1675), les autorités canadiennes s'inquiétèrent de la tournure des choses, et prirent ombrage du grand nombre de coureurs de bois qui ne réintégraient pas domicile, malgré les ordres lancés à cet effet.

D'autre part, le roi, abolissant le monopole dans les affaires de la traite (1675), rendait la liberté à tous ceux qu'un contrat quelconque avait liés à la Compagnie des Indes; d'autre part, le Conseil Souverain de Québec, se faisant l'interprète des besoins du Bas-Canada, exigeait le retour immédiat des fils de colons partis pour les voyages lointains.

La position ainsi tranchée, il s'opéra une sorte de triage parmi les coureurs de bois. Les uns reprirent les travaux des champs dans leurs paroisses natales; les autres voulurent qu'on les laissât maîtres de leurs destinées—et ils ne revinrent pas

au bercail. Ceux-ci devaient peser d'un poids considérable dans la balance des événements qui se présentèrent de 1675 à 1760, car ils nous assuraient l'amitié des nations sauvages les plus lointaines.

L'implantation des idées françaises au milieu des tribus si diverses qui peuplaient l'intérieur du continent eut pour résultat de nous rendre formidables aux yeux des colonies anglaises. De Québec, nous entretenions des rapports avec le pays des sources de l'Ohio, les Grands Lacs, le Mississipi, le Nord-Ouest, et cela grâce aux coureurs de bois principalement. Chose étrange, le Conseil Souverain intimait sans cesse à ces indisciplinés l'ordre de revenir au pays, et il tirait continuellement avantage de leurs courses et de leur influence chez les Sauvages pour consolider le prestige du nom français.

Dès 1680, il y avait huit cents hommes de cette classe dispersés dans l'Etat de New-York, la Pennsylvanie,[50] le Maryland, l'Ohio, l'Illinois, et, il faut le dire, leur rôle était immense. Nous n'étions pourtant qu'un peu plus de neuf mille âmes françaises en Canada.

N'indiquaient-ils pas à notre mère-patrie, ces coureurs de bois, la direction à suivre pour l'avenir? Avec une pareille avant-garde tout devient possible, si le corps de la nation s'agite et marche. On ne bougea aucunement. C'est même à cette heure si propice à nos intérêts que cesse, on peut dire pour toujours, l'envoi des colons de France.

50. Sur ce sujet, et aussi sur les Canadiens établis en Pennsylvanie qui s'étaient compromis en méprisant les lois, entr'autres Pierre Bisaillon, voir **Mélanges historiques**, vol. I, p. 89 et suivantes.

Franchissant tous les obstacles, nos coureurs de bois étaient arrivés aux confins des établissements anglais, qu'ils serraient de près, étant en quelque sorte devenus possesseurs d'un vaste territoire qui assurait leurs derrières et nous reliait à eux. Cette invasion, comparable à celle qui se voit de nos jours, (l'entrée de nos compatriotes dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre), mais plus efficace, en ce sens que nous prenions un terrain neuf, eût dû être soutenue. On chercha, de Versailles et de Québec, à la restreindre. Ce fut peut-être une faute; malheureusement, on en commettait une plus grave en abandonnant le Canada à lui-même au moment où, déjà prospère, il demandait d'autres colons à la France. A peine sortis des "temps héroïques," nous entrions dans la voie de nouveaux sacrifices.

Les restrictions portées contre les coureurs de bois atteignirent l'apogée de la menace vers 1690. On qualifiait ces hommes de transfuges; ils ne l'étaient aucunement, et, pour le prouver, ils se fortifièrent de plus en plus dans les contrées envahies contre tout ce qui n'était pas français.[51] Les Anglais en croyaient à peine leurs yeux. Les indigènes allaient de préférence traiter aux postes français. Les Anglais se plaignirent hautement. Louis XIV frappa d'anathème les braves qui semblaient vouloir lui conquérir l'Amérique tout entière.

Des peines rigides édictées contre les coureurs

51. Il en résultait souvent aussi que les coureurs de bois se détachaient de nous et de la couronne de France. **Mélanges historiques**, vol. 1, p. 92, 93.

de bois est sorti, dans le langage de nos voisins, le mot *outlaw*: hors la loi, contumace.

Voyant que le monarque français mettait à l'amende et à d'autres risques plus graves ses sujets qui trafiquaient sans sa permission au-delà du territoire canadien, on se croit maintenant autorisé à leur infliger un qualificatif outrageant, et à les assimiler aux repris de justice, voire même aux criminels échappés par évasion à la sévérité des lois. La vérité historique est tout à fait à l'encontre de cette assertion; mais une fois qu'un mot est adopté, on connaît sa puissance. *Outlaw* vivra longtemps, nous le craignons.

Renversons les rôles. Supposons que les colons français se fussent cantonnés dans le Bas-Canada sans en sortir; que les Anglais aient pénétré les premiers au centre du continent ou que, de proche en proche, ils soient arrivés chez nous. Nous nous serions effrayés de leur audace et de la prépondérance qu'ils obtenaient dans les contrées sauvages et jusqu'à nos portes. Le génie de ces coureurs de bois anglais nous eût étonnés et peut-être mécontentés; mais il est douteux que, de nos jours, il eût pu se trouver un historien français capable de leur décocher l'injure.

Le lecteur attentif se demandera peut-être pourquoi ce chapitre sur les coureurs de bois, puisqu'ils étaient tous enfants du Bas-Canada et non pas de France, et vu que nous avons pour unique objet dans cette étude de parler des origines de la race. Attendez un peu; lisez les historiens américains, vous verrez que les *outlaws* sont envisagés très souvent comme des Français de France vaga-

bondant chez les Sauvages en dehors des limites du Bas-Canada durant un certain nombre d'années, puis, finalement, allant fonder la colonie du Bas-Canada, tandis que la grande majorité de nos fondateurs étaient déjà fixés sur le sol lorsque la classe des coureurs de bois vit le jour. Il était donc important de ne pas laisser subsister et se perpétuer cette légende au rebours de la vérité historique et dommageable à notre réputation première.

La France n'a jamais envoyé ici de vagabonds ou de coureurs de bois, mais nos familles ont fourni à leurs dépens, hélas! les "voyageurs des pays d'En Haut" et aussi les coureurs de bois dont, après tout, nous sommes fiers — loin de rougir d'eux.[52]

VIII — Les Métis du Bas-Canada et du Nord-Ouest.

Qui de nous n'a entendu dire "Les Canadiens-français ont du sang sauvage dans les veines?"

Cette assertion se base, paraît-il, sur les données suivantes: 1o le petit nombre de femmes blanches au commencement de la colonie; 2o nos rapports fréquents avec les tribus indigènes; 3o la couleur des cheveux, de la peau et des yeux chez certaines familles canadiennes.

Durant la période 1608 à 1663, où le nombre des femmes françaises était moindre que celui des hommes, chacun des membres de nos familles a laissé des traces nettement indiquées de sa carrière. Toutes les alliances de ce temps nous sont con-

52. Sur les voyageurs, voir aussi un article de M. Sulte, **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 83 et suivantes.

nues. Pas une personne en quelque sorte n'échappe au contrôle de l'histoire. De plus, nous savons quels soins prenaient les gouvernants pour empêcher les mariages mixtes, à cause de la facilité avec laquelle les Français se faisaient Sauvages, une fois habitués avec les frères de la forêt.[53]

Pendant l'intervalle en question, il y a eu sept mariages de Français avec des Huronnes et des Algonquines, par permissions spéciales. Cinq de ces mariages ont laissé des enfants,. La population blanche de la colonie était de 2,500 âmes en 1663.

Les arrivages si nombreux de colons, hommes et femmes, de 1663 à 1673, établirent une juste proportion entre les deux sexes. On constate cinq mariages mixtes dans le cours de ces dix années, et quatre autres de 1674 à 1700. Mettons-en trois fois plus, si vous le voulez, ce ne sera encore presque rien.

Voilà tout ce que de patientes recherches ont pu nous apprendre. Disons, en exagérant les chiffres, qu'en l'année 1700 nous avions trente mariages de ce genre, au milieu d'une population de seize mille âmes. Ce n'est pas la peine de discuter.

Le plus ancien de ces mariages est de 1644,[54] époque de la grande concentration des Algonquins autour de Montréal, Trois-Rivières et Québec, à cause des ravages exercés par les Iroquois dans les territoires de l'Ottawa. La race algonquine, déjà

53. Les Sauvages appelaient les Français leurs **frères**, et les Français disaient **mon parent.**

54. Martin Prévost, marié à Québec à Marie-Olivier-Silvestre Manitouabewich, Algonquine. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique** I, 499; au vol VII, 687, on trouvera une liste de blancs mariés à des Sauvagesses; voir aussi vols. I et VII, au mot "Sauvages."

en décadence, fut presque anéantie trois ou quatre années après. Tout aussitôt les Hurons, chassés du Haut-Canada, arrivant par petites bandes, se réfugièrent sous les murs de Québec. Ces tristes débris de deux nations autrefois puissantes formèrent des bourgades sous la direction du clergé qui, on peut l'affirmer, car les preuves abondent, n'encourageait nullement le métissage. Les autorités civiles étaient de leur côté opposées à des unions de ce genre, à cause du penchant que manifestaient les Français pour la vie sauvage.

Les écrivains se payent souvent d'apparence. Combien de fois n'avons-nous pas lu que les Iroquois du comté de Brant, ceux du comté de Laprairie, les Abénaquis du comté d'Yamaska, les Hurons du comté de Québec sont maintenant des gens civilisés? Oui, d'après les apparences on pourrait croire qu'ils sont nos égaux, mais examinez - les dix minutes de temps, cela vous suffira pour faire disparaître vos illusions. Ces peuplades se logent misérablement, n'exercent que des métiers infimes, ne cultivent qu'un petit jardin de légumes, et font la chasse en grand. Ils sont restés sauvages, mais ne se mangent pas entre eux, voilà tout. Les recensements les classent parmi les illettrés du bas de l'échelle, c'est-à-dire les blancs qui vivent de pêche ou de la coupe des bois. Le clergé et les gouverneurs d'autrefois connaissaient cela, et ils ont mis tout en oeuvre pour empêcher les Français de s'allier aux familles des aborigènes. Les personnes qui se donnent la peine de faire des

suppositions à ce sujet attestent par là même qu'elles n'ont pas étudié notre histoire.

Vers 1680, nous voyons les Abénakis et les Sokokis, autres réfugiés, venant de l'est, se grouper à Sillery, Bécancour et Saint-François-du-Lac. Le poste iroquois du saut Saint-Louis et celui du lac des Deux-Montagnes,[55] datent aussi de ce moment. L'administration de ces bourgades était faite avec une telle sollicitude que le moindre individu se trouvait surveillé, comme dans les "réductions" des Jésuites de l'Amérique du Sud. C'est au XIXe siècle seulement que cette discipline s'est relâchée; aussi pouvons-nous dire que le nombre des blancs mariés avec des Sauvagesses est devenu considérable dans ces petits établissements. Mais, encore une fois, cela n'affecte point les cinq ou six générations qui les ont précédés.

A partir de 1650 il n'y eut plus de Sauvages errants dans le Bas-Canada, sauf les Têtes-de-Boule du haut Saint-Maurice et les Montagnais du Saguenay, réduits à l'insignifiance comme nombre et comme valeur intellectuelle.

Ce qui survivait, en 1700, de peuples réfugiés sous nos murs habitait des villages bien organisés, ceux qui sont nommés un peu plus haut. Souvenons-nous toujours que la ruine des indigènes était quasi complète en 1660 dans le Haut et le Bas-Canada; les familles dispersées erraient à l'aventure dans l'ouest et dans le nord; celles qui s'étaient rapprochées de nos habitations y vivaient comme il vient d'être dit.

55. Le poste d'Oka était beaucoup plus mélangé que celui du saut Saint-Louis (Caughnawaga).

C'est après la destruction des Sauvages alliés des Français que la colonie agricole du Bas-Canada prit son essor. Française elle était, française elle resta, car il n'y avait pas assez de femmes sauvages pour épouser la huitième partie de nos garçons, en supposant que la chose fût permise, ce qui n'est pas soutenable, puisqu'elle était défendue et qu'aucun document ne révèle, en ce sens, plus que nous en avons montré ci-dessus.

Par conséquent, nous sommes large en accordant trente mariages mixtes au dix-septième siècle. Il ne m'est pas permis d'en accepter encore qu'un moindre nombre pour le dix-huitième, vu que les Sauvages diminuaient rapidement et que nous augmentions dans des proportions étonnantes.

Mais, dira-t-on, à part ces alliances reconnues par l'Eglise et l'Etat, il devait y en avoir à la mode des Sauvages. Je le crois, c'est probable, c'est même à peu près certain pour le Bas-Canada, et très certain dans les territoires du Nord-Ouest.

Les enfants issus de ces rencontres ne pouvaient pas être Canadiens-français; ils ont dû suivre leurs mères dans les bois, car autrement nous les retrouverions chez nous, vu que les registres disent tout ce qui s'est passé à l'égard des mariages. Ce furent les Métis, dont les descendants sont aujourd'hui des Sauvages. Au lieu d'avoir sous ce rapport emprunté au sang indigène, nous y avons plutôt mêlé le nôtre en pure perte.

Parlons des Métis, puisque nous y sommes.

Il y a deux cents ans les Sauvages du Bas-Canada n'avaient plus guère d'importance comme

chiffre, mais il restait des tribus dans le sud, l'ouest et le nord-ouest. Nos coureurs de bois commencèrent à métisser rondement. Point de femmes blanches dans ces vastes contrées. La galanterie française y brilla sur tous les points. Une race nouvelle vit le jour, tenant le milieu entre la barbarie et la civilisation. Telle est l'origine des Métis ou *Bois-Brûlés*: père français, mère sauvage. Ces sangs mêlés ne sont pas venus se joindre à nous. Ils occupent encore le pays de leurs ancêtres. Impossible donc de les confondre avec les Canadiens-français.

Les Bois-Brûlés datent à peine de 1675; la principale période de leur création va de 1700 à 1740, et leur développement se calcule depuis la cession du Canada (1760), alors que, abandonnés à eux-mêmes, les Canadiens de l'Ouest firent corps plus que jamais avec les tribus des grandes plaines.[56]

Avons-nous bien déterminé les lignes de démarcation qui nous séparent des indigènes? Historiquement parlant, peut-on nous contredire là-dessus? Nous attendrons une réponse avec curiosité. Des faits, pas de suppositions.

Reste à parler de la couleur de la peau, des cheveux et des yeux. Ici, il n'y a plus besoin de l'histoire. La science d'observation suffit à résoudre ce problème dans tous les pays du monde.

Si nous possédions des renseignements détaillés sur la couleur de chacun des Français originairement établis au Canada, nous serions en mesure de les comparer, au point de vue de l'aspect phy-

56. Voir les Canadiens de l'Ouest, 2 vols., par Joseph Tassé.

sique, avec leurs descendants; mais cette ressource faisant défaut, envisageons les choses à la manière des savants. Depuis notre premier père, des transformations surprenantes ont eu lieu dans la taille et la couleur des hommes. C'est toujours et partout sous l'influence des milieux que ces phénomènes se produisent.

Depuis trois siècles, sous un climat bien différent de celui de la France, usant d'une nourriture abondante et saine, occupés à des travaux qui exercent immensément les facultés physiques, nous avons acquis une force dont les physiologistes reconnaissent toute la valeur. Notre expansion le prouve suffisamment, n'est-ce pas?

Dans ces conditions, la peau, les yeux, les cheveux peuvent bien avoir subi quelques changements de couleur. Il suffit des eaux que l'on boit, des émanations du sol, de la valeur chimique des légumes. Expliquez donc pourquoi cette fille est blonde, tandis que sa soeur est brune, et leurs frères châtains, cuivrés ou très blancs!

Au Canada comme en Europe, on remarque de semblables différences. Là-bas comme ici, les hommes et les femmes sont robustes dans certaines localités,et pourtant celles-ci sont souvent voisines d'un village ou d'une commune où règnent la débilité et la faiblesse du corps. Affaires d'influences locales. Les animaux sont soumis aux mêmes conditions. Nous ne nous attacherons donc pas à expliquer au long cette théorie, car elle est reçue de nos jours par la masse des lecteurs éclairés.

Maintenant, avons-nous des chevelures noires, des yeux noirs, des peaux foncées à l'excès? Non,

assurément non, pas plus que les autres peuples. On peut même affirmer que les individus dont les traits de la figure et la coloration de la peau rappellent le type sauvage sont rares parmi nous. Dans bien des cas, en remontant à deux ou trois générations, on constate que la couleur n'est pas aussi sombre; probablement, les petits-fils de ceux d'à présent retourneront à la teinte primitivement pâle.

Et l'on arrive ainsi à se demander si nous avons réellement des yeux noirs, des peaux bistrées, des coiffures ailes de corbeaux en plus grandes quantités qu'autrefois, proportion gardée avec le chiffre de la population. Celui qui pourra répondre et éclaircir ce doute aura trouvé une parfaite nouveauté. Et encore, la question ne sera pas résolue, puisqu'il faudra prouver l'ascendance sauvage, et ceci n'est pas du tout possible.

Nous nous sommes cru tenu de rappeler phase par phase les mouvements qui marquent le peuplement du Bas-Canada, ou province de Québec, depuis l'heure de Champlain. On peut être certain que nous n'avons rien caché ni rien exagéré. Il ressort d'un examen attentif du sujet que la masse des témoignages nous est favorable,et que les rares voix contradictoires, qui se rencontrent au cours du temps, ne comportent pas le caractère de véracité et d'exactitude indispensable pour former l'opinion de l'historien. Aimons néanmoins que l'on nous attaque; cela nous permet de faire un retour avantageux vers le passé.

(1897).

F I N

APPENDICE

Madame Bourdon et l'immigration des filles dans la Nouvelle-France.[1]

Le présent travail se propose d'étudier l'oeuvre de Mme Bourdon dans l'immigration des filles dans la Nouvelle-France, en s'aidant surtout des notes manuscrites laissées par Benjamin Sulte, l'historien par excellence de nos origines.

Il ressort des calculs de M. Sulte sur le nombre de filles arrivées seules et mariées en Canada, de 1634 à 1668, et qu'il n'a pu rattacher à aucune famille ou parenté canadienne déjà établie au pays, que l'oeuvre de Mme Bourdon n'est pas aussi considérable qu'on l'avait pensé jusqu'à ce jour. Cette liste de filles arrivées seules donne, pour la période de 1634 à 1658, le chiffre de 149. De 1659 à 1668, par conséquent peu avant l'action de Mme Bourdon, il en arriva 409 sans familles, ce qui porte le total à 558. De 1634 à 1750 il est arrivé seules environ 1100 filles dans la colonie. Le contingent de Mme Bourdon n'entre que pour un petit chiffre dans ce nombre.

Les historiens ont cru que Mme Bourdon innovait: en vérité, elle n'a fait que continuer un vieux système. Où elle a innové, c'est en recrutant des filles instruites. Les tableaux de M. Sulte rè-

1. Lue devant la Société historique de Montréal, le 31 mai 1922.

glent une question fort embrouillée. On ne s'était pas figuré que l'oeuvre de Mme Bourdon pouvait s'éclairer de la connaissance de ce qui s'était passé antérieurement, et qui s'est continué par après. C'est fait maintenant grâce au manuscrit inédit de M. Sulte sur les origines des Canadiens français.

Avant que d'aller plus loin, il convient de dire ce qu'était Mme Bourdon. Procédons par ordre chronologique.

Jean Bourdon naquit à Rouen, en Normandie, en 1602. Peintre, menuisier, boulanger, cartographe, soldat, homme de loi, arpenteur, il devint seigneur au Canada. Il arriva dans la colonie le 8 août 1634, peu après le contingent du Perche de Robert Giffard. Le 9 septembre 1635, Jean Bourdon épousait à Québec Jacqueline Potel, d'origine inconnue. Il leur naquit quatre filles, dont deux furent religieuses ursulines et deux hospitalières, et quatre fils, dont deux moururent enfants. Les deux autres vécurent chacun une quarantaine d'années sans se marier.

Le 19 mars 1637, à la fête de saint Joseph, patron du nouveau pays, Jean Bourdon et Jacques Gourdeau donnèrent un beau feu d'artifice. La gravure qui représente cette machine est reproduite dans *les Relations des Jésuites* de cette année. On voit que les deux hommes s'entendaient au métier.[1a]

Le 23 mai 1637, Jean Bourdon prend une terre de cinquante arpents dans la banlieue de Québec, en présence de Guillaume Couillard, d'Olivier Le Tardif et de Pierre de Laporte. Ce der-

1a **Relations des Jésuites, 1637, p. 8, 9.**

nier possédait une terre sur le chemin du Cap-Rouge. Les cinquante arpents sont aussi pareillement sur ce chemin, ayant au nord-ouest la côte Sainte-Geneviève et au nord-est la terre de Pierre de Laporte. Le titre de cette concession fut signé à Paris le 5 avril 1639. L'été de 1637, Jean Bourdon avait arpenté des terrains aux Trois-Rivières, comme aussi en 1641 et en 1643.

La carte de la région environnant Québec, dressée par Jean Bourdon en 1641, met le nom de chaque habitant sur la terre qu'il habite ou qu'il possède, ce qui constitue pour nous un document précieux sur cette première époque de la colonisation. L'île d'Orléans, les côtes de Lévis et de Beauport, la route du Cap-Rouge, tout y est marqué et forme un tableau parfait de l'époque. Le plan de la ville de Québec en 1660 n'est pas moins une pièce de grande valeur, aussi de la main de Jean Bourdon.

En octobre et novembre 1645, d'après M. Sulte,[2] Jean Bourdon commande temporairement aux Trois-Rivières. Il y retourne l'année suivante pour faire des arpentages. En 1646, il va en ambassade chez les Iroquois et commande une patrouille au lac Saint-Pierre. En 1647, il est procureur syndic à Québec et il conduit un renfort au poste de Richelieu, nouvellement établi, maintenant Sorel. En 1646 et 1647 on lui concède les fiefs Saint-François et d'Autray. En 1651, on sait qu'il revient de France. Sa nièce, Marie Bourdon, née en 1636, fille de Louis Bourdon et de Marguerite Prunier, de la paroisse Saint-André-le-Vard, ville

2. **Mélanges historiques**, vol. 14, p. 64.

de Rouen, épousa à Québec, le 9 janvier 1652, Jean Gloria. Elle se remaria en 1669 à Toussaint Toupin et en 1680 à Jean Charest.[3]

Jacqueline Potel, première épouse de Jean Bourdon, décéda et fut inhumée le 11 septembre 1654. Elle mourut des suites d'une chute. Il est probable que ses quatre filles étaient déjà attachées aux Ursulines et aux Hospitalières; ses trois garçons alors vivant étaient fort jeunes.[4]

Le 21 août 1655 Jean Bourdon épouse à Québec Anne Gagnier, veuve de Jean-Clément du Vault, seigneur de Monceaux. Voyons la carrière de cette seconde femme.

Le 29 mars 1649, le bureau des Cent-Associés, à Paris, accorde à Anne Gagnier, veuve de Jean-Clément du Vault, seigneur de Monceaux, la terre en seigneurie que nous appelons Jacques-Cartier, qui porta le nom de Monceaux et aussi celui de Sainte-Jeanne-de-Neuville. On prononçait Mousseau au lieu de Monceaux, comme Mouchy au lieu de Monchy et Moutron au lieu de Montron. Mgr Tanguay dit que Jean-Clément du Vault était chevalier de Saint-Louis, mais cet ordre militaire n'a été créé que cinquante ans après sa mort, en 1693.[5] Ce devait être un second fils de famille portant, selon la coutume de l'époque, le titre de chevalier, ou encore un chevalier de Malte. L'ordre du Saint-Esprit, qui existait en 1640-1650, ne se donnait qu'à de très hauts personnages.

3. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique,** I, 78, 272.
4. Jean-François, né 1647; Henri, né 1650; Jacques, né 1652.
5. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique,** I, 78. L'édit qui crée l'ordre de Saint-Louis est du 10 avril 1693.

Anne Gagnier devait avoir environ trente-cinq ans en 1649 lorsqu'elle vint dans la colonie. Sa fille Claire-Françoise semble être restée en France jusqu'à 1651. En février 1650, Anne Gagnier fait les exercices religieux à Sillery; en mars, elle fait une retraite à l'Hôtel-Dieu de Québec; en juin, elle conduit les femmes et les enfants à la procession de la Fête-Dieu; ce même mois, elle ensevelit un Sauvage supplicié; puis, le 21 septembre, elle part pour la France et en revient en septembre de l'année suivante. Ce voyage paraît avoir eu pour objet le mariage de sa fille Claire-Françoise à Denis-Joseph Ruette d'Auteuil. D'après ce que l'on rapporte, Ruette d'Auteuil serait arrivé au Canada le 12 octobre 1651 avec Jean de Lauzon. Ne serait-il pas plutôt venu en septembre avec sa belle-mère et sa jeune femme? Leur premier enfant fut baptisé à Sillery le 6 juin 1652.

En 1656, l'année d'après son mariage à Anne Gagnier, Jean Bourdon conduit une expédition qui sort du Saint-Laurent, s'engage dans l'Atlantique et remonte au nord à une distance considérable, mais sans amener aucune découverte.

En 1657, la seigneurie Jacques-Cartier portait le nom de Monceaux. Six ans plus tard, en 1663, "la résidence de Monceaux » est incendiée. En 1681 on n'y voit qu'une seule famille de cultivateur à l'endroit marqué Monceaux, mais Neuville a un grand nombre d'habitants.

Jean Bourdon représentait l'ancienne compagnie de traite dite des Habitants, en janvier 1664, lorsqu'il paraît devant le Conseil Souverain pour

règler des comptes.[6] Le 12 août 1665, lui et sa femme sont témoins au mariage de Henri Brault, sieur de Pomerainville.[7] Cependant, il paraît avoir passé l'hiver de 1664-1665 en France, occupé de la question de la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages, la grande querelle du jour au Canada. Les recensements de 1666 et de 1667 le montrent demeurant avec sa famille au fief Saint-François.[8] Il mourut à Québec le 12 janvier 1668; il était alors procureur-général de la colonie. Sa seconde femme ne lui donna point d'enfant; elle mourut à Québec et fut inhumée le 27 juin 1698.

Pour bien comprendre la question de l'immigration des filles dans la Nouvelle-France et le rôle que joua Mme Bourdon en 1668-1669, il faut examiner ce qui concerne les filles envoyées de France ou venues d'elles-mêmes avant 1669. Dans un cas comme dans l'autre le départ a été volontaire. Le mot « envoyé » signifie qu'il y avait parfois un système d'organisation, mais, invariablement, sous les meilleurs auspices. Les témoignages abondent sur ce chapître. Il faudrait être obstiné pour croire aux contes inventés par la malice ou l'imagination de certains écrivains sur ce point, tels que La Hontan et Le Sage, par exemple.

Le Mercure français de 1639 rapporte que la fondatrice des Ursulines destinées à Québec, étant allée chez Anne d'Autriche, à Saint-Germain-en-Laye, lui fit connaître son projet d'envoyer au Canada des filles de l'Hôpital Saint-Joseph de Pa-

6. **Jugements du Conseil Souverain**, I, 11, 18, 19, 31, 39, 184, 298, 309, 441, 469, 594.
7. Sulte, **le Régiment de Carignan**, p. 32.
8. Sulte, **Histoire des Canadiens-français**, IV, 58, 65.

ris, et que la reine promit de lui aider, de sorte que le 15 mai le capitaine Bontemps partait de Dieppe amenant une trentaine de ces filles avec quelques religieuses.[9] Il n'est pas possible de supposer qu'on aurait embrigadé des coureuses de rues pour former ce contingent. Par la suite, Mme de la Peltrie fit encore venir des jeunes filles qu'elle honorait de sa protection.

Ripostant au bruit que ce premier contingent était formé de filles dont la vertu laissait à désirer le Père Vimont écrit à son supérieur en France que «c'est un faux bruit. Pas un vaisseau n'était chargé de cette marchandise.»

En 1649, Mlle Mance amène à Ville-Marie « quelques vertueuses filles.» [10]

En 1653 le groupe de Québec comptait 400 âmes, celui des Trois-Rivières 175 et celui de Montréal 100, quelque temps avant l'arrivé des recrues de Ville-Marie, soit un total de 675 âmes dans toute la colonie.

Au printemps de 1654 la reine Anne d'Autriche envoya, sous la direction de la Mère Renée de la Nativité, religieuse hospitalière, quelques filles « fort honnêtes, tirées des maisons d'honneur, » raconte le Père Le Mercier, car « on n'en reçoit point d'autres dans cette nouvelle peuplade.» Là-dessus il fait l'éloge des bonnes moeurs qui règnent au Canada et il ajoute: « Dix-huit ans se sont écoulés sans que le maître des hautes-oeuvres ait fait un acte de son métier, sinon sur deux vilaines que l'on bannit après avoir été publiquement fustigées.» [11]

9. J.-E. Roy, **le Baron de La Hontan**, p. 172.
10. Emile Salone, **la Colonisation de la Nouvelle-France**, p. 111.
11. **Relations des Jésuites**, 1654, p. 30, 31.

A l'Hôtel-Dieu de Québec il y avait plusieurs demoiselles; on les qualifie parfois de filles du roi. « C'étaient, dit la Soeur Marguerite Bourgeois, de jeunes personnes tombées orphelines ou malheureuses (pauvreté) en bas âge et qui étaient élevées aux frais de l'Etat à l'Hôpital-Général de Paris.[12] On s'aperçut bientôt qu'elles étaient trop délicates pour les travaux du Canada. Cet hôpital de Paris, récemment fondé, recevait spécialement les pauvres femmes. Vers 1684, on construisit la prison des femmes et filles incorrigibles; c'est la fameuse Salpêtrière qu'il ne faut pas confondre avec l'Hôpital-Général de 1654 d'où sortaient nos filles.

En 1658 les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, de Paris, exhortèrent et aidèrent de leur bourse des hommes recommandables et des filles pieuses à venir s'établir à Montréal. Il partit donc 60 hommes et 32 filles.[13] tirées des « hospices et maisons d'honneur. » Elles furent confiées à la Soeur Marguerite Bourgeois qui veilla sur elles jusqu'à leur établissement. L'abbé Guillaume Vignal, qui était du voyage, avait engagé deux hommes, l'abbé Gabriel Souart quatre et M. de Queylus vingt-trois, le tout avec la permission de la reine Anne d'Autriche. Il y eut l'année 1659 un envoi de 18 filles pour Québec. Ce n'était pas des racolages dans les rues, puisque ces filles étaient remises en soin à une religieuse.

En 1662 et 1663 arrivent des soldats, des fa-

12. Sulte, Société royale, 1919, p. 205.

13. Non pas 50 comme le dit Rameau, **la France aux Colonies**, p. 283.

milles, des filles, des gens de travail formant un total approximatif de 800 personnes. C'était une nouveauté. Le Canada renfermait à peine 2,500 âmes françaises. Dans les instructions données au sieur Gaudais-Dupont pour faire rapport sur l'état de la colonie, en 1663, on enjoint d'observer s'il y manque des femmes ou des filles « afin d'y en envoyer le nombre nécessaire l'année prochaine. »

Dans les *Jugements et délibérations du Conseil Souverain* on voit que l'immigration était surveillée avec soin et vigueur, afin que l'on n'envoyât point de personnes douteuses ni de gens adonnés à des métiers dont ils ne trouveraient ici ni le besoin ni l'à-propos d'en créer l'emploi. Ce principe de remontrances ou recommandations, aux débuts de la colonie, eut des avantages incomparables. Ainsi, nous n'avons reçu la plupart du temps que des cultivateurs et des artisans choisis et nous n'avons pas à en rougir. Le Canada ne fut jamais une colonie pénale. Le Conseil Souverain renvoyait souvent, presque toujours, en France ceux dont la conduite était mauvaise ou qui ne possédaient point de ressources pour se tirer d'affaires. A l'égard des femmes répréhensibles il faut voir comment on les traitait! Nous étions sous le régime autocratique de la France, qui consistait à obéir sans rien dire, mais nous étions infiniment mieux gouvernés que le royaume sous le rapport de la morale.

Pierre Boucher, des Trois-Rivières, écrivant en 1663, dit: « Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles (malhonnêtes) et ceux qui en parlent se sont grandement mépris: ils ont pris les

îles de Saint-Christophe (les Antilles) et de la Martinique pour la Nouvelle-France. S'il y en vient ici, on ne les connaît point pour telles (au moment du départ) car, avant de les embarquer, il faut qu'il y ait quelques-uns de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve quelques-unes de celles qui viennent qui soient décriées, ou que pendant la traversée elles aient eu le bruit de se mal comporter, on les renvoie en France. »[14]

L'été et l'automne de 1665 il arriva une centaine de filles, suivant un passage de la Mère Marie de l'Incarnation. Ce chiffre, d'après les calculs de M. Sulte, paraît exagéré. La Mère de l'Incarnation est sujet à caution lorsqu'il s'agit de statistiques. La Soeur Morin est dans le même cas. N'ont-elles pas été jusqu'à dire que nous avions reçu en diverses occasions plusieurs milliers de soldats? Le régiment de Carignan, le seul que nous ayions jamais eu au complet, comptait tout au plus 1400 hommes, officiers compris, et ils ne se sont pas tous établis dans la colonie. La Mère de l'Incarnation a certainement fait erreur en disant une centaine; d'ailleurs, *le Journal des Jésuites* ne la rectifie-t-elle pas à la date du 2 octobre de cette même année 1665, lorsqu'il note qu'il est venu 82 filles et femmes, dont 50 d'une maison de charité de Paris, « où elles ont été très bien instruites. » La Mère Marie de l'Incarnation, parlant elle-même aussi de ces personnes, dit: « Elles ne font que d'arriver et les voilà déjà quasi toutes

14. Sulte, **Pierre Boucher et son livre**, M.S.R. 1890.

pourvues (mariées). Le roi en enverra 200 l'année prochaine, et encore d'autres, en proportion, les années suivantes. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages, et, cette année, il en est bien venu 500 sans parler de ceux qui composent l'armée. »[15]

Le 18 octobre 1667, la même religieuse dit qu'il « est venu de France 92 filles qui sont déjà mariées, pour la plupart à des soldats (du régiment de Carignan qui s'établissaient en ce pays) et à des gens de travail. » L'intendant Talon, de son côté, écrivant à Colbert, donne des chiffres différents : « On nous a envoyé de Dieppe 84 jeunes filles et 25 de La Rochelle. Il y en a quinze ou vingt d'assez bonnes familles ; plusieurs sont de véritables demoiselles et passablement bien élevées. Elles se plaignent de la fatigue du voyage et du manque de soin. Je ferai mon possible pour leur donner satisfaction, car si elles écrivent à leurs protecteurs en France qu'elles n'ont pas été bien traitées, cela peut mettre obstacle à votre projet de nous envoyer l'an prochain (1668) un bon nombre de jeunes personnes choisies. » Des filles qui ont des protecteurs influents en France ne sont pas filles de rien, comme le disent encore des écrivains mal renseignés.

En 1668 le roi déboursa 40,000 francs ($40,000 de notre monnaie actuelle) pour aider à l'envoi de jeunes filles. L'intendant Talon, lui écrivant à ce sujet, dit : « Entre les filles qu'on fait passer ici il y en a qui ont de légitimes et considérables pré-

15. Sulte, **la Mère Marie de l'Incarnation**, M.S.R. 1897, 1901; **le Journal des Jésuites**, p. 335.

tentions aux successions de leurs parents, même entre celles qui sont tirées de l'Hôpital-Général de Paris. »

Cet automne 1668 la Mère de l'Incarnation écrit que les navires qui venaient d'arriver portaient comme une marchandise mêlée et qu'il y avait des femmes maures, portugaises, allemandes, hollandaises et autres.[16] Il n'y avait qu'une personne de chacune de ces nations.[17] Elle ajoute qu'il est arrivé un grand nombre de filles françaises venues sans leurs familles. Ce contingent était composé en partie de filles de villes, ce qui ne plaisait pas au Conseil Souverain. La Mère de l'Incarnation dit à ce sujet: « L'on ne veut plus demander que des filles de villages, propres au travail comme les hommes. L'expérience fait voir que celles qui n'y ont pas été élevées ne sont pas propres ici. Le porteur de la présente est M. de Dombourg (anagramme d'un des fils de feu Jean Bourdon) qui va en France pour accompagner madame Bourdon. Je vous prie de les recevoir avec des démonstrations d'amitié parce que c'est une famille que j'aime et chéris plus qu'aucune de ce pays. »[18]

Une partie du régiment de Carignan venait de repasser en France. Environ 400 de ses soldats restaient parmi nous et consentaient à devenir colons; de ce nombre quelques-uns devinrent mal-

16. **Société royale, 1894,** p. 156-8.

17. Le texte de la Mère Marie de l'Incarnation ne laisse aucun doute sur ce point lorsqu'elle dit: "La première **mariée est la** Mauresque..."

18. Suit l'éloge de Jean Bourdon, sa femme et sa famille Voir **Histoire des Canadiens-français, IV, 116-23.**

heureusement coureurs de bois et furent perdus à la nation; d'autres s'étaient mariés au cours des années 1666, 1667 et 1668; de sorte qu'il restait peut-être environ 300 célibataires prêts à prendre femmes.[19] C'était beaucoup trop d'un seul coup. C'est alors que Mme Bourdon, qui, veuve une première fois, s'était vouée aux oeuvres de piété, comme on l'a vu précédemment, et se trouvant libre de nouveau après la mort de Jean Bourdon (12 janvier 1668), songea à exécuter un projet dont l'idée convenait aussi parfaitement aux hommes influents du Canada: c'était de recruter des filles instruites, laborieuses et de santé, mais non plus de ces « filles du roi » ou de villes qui, ayant reçu une éducation propre à les faire entrer au service des grandes dames, ne devaient point se trouver chez elles au milieu des travaux des champs. Mme Bourdon passa donc en France cet automne de 1668; elle n'a pas dû commencer à agir avant le mois de décembre; par conséquent les envois antérieurs de filles de villes ne doivent plus lui être attribués. Mmes d'Aillebout et Bourdon, la Soeur Bourgeois, la Mère de l'Incarnation, Mlle Mance, d'autres femmes de premier rang dans la colonie, des membres du Conseil Souverain, puis aussi des hommes de nos meilleures familles, s'entendant tous ensemble sur ce sujet, et de plus ayant l'assistance de Colbert, des archevêques de Paris et de Rouen, composaient un bureau des plus respectables. Cela détruit la légende que l'on ramassait des filles au hasard pour les envoyer au Canada.

Mme Bourdon savait fort bien que, de 1640

19. Roy et Malchelosse, **le Régiment de Carignan**, p. 39.

à 1665, il était venu un certain nombre de filles honnêtes, mais peu savantes, tandis qu'elle songeait à nous en procurer de plus instruites pour compléter l'état social de la colonie. Ce désir répondait au besoin du temps. Rendue en France elle s'adressa aux institutions et elle recruta un contingent supérieur sous le rapport physique et intellectuel, et différent, quant à l'ensemble de l'éducation, des jeunes personnes non mariées qui étaient venues pour s'établir en 1668. Ces dernières, règle générale, savaient lire et écrire, mais on voulait davantage et le résultat fit voir qu'on avait vu juste.

Les exposés statistiques de M. Sulte font voir que, de 1634 à 1668, il est arrivé plusieurs filles avec leurs parents, mais la plupart sont venues seules sous la direction de personnes marquantes. En 1665, la Mère de l'Incarnation nous laisse à supposer l'existence d'un bureau quelconque à Paris ou ailleurs. L'année 1668-1669 est la seule où Madame Bourdon s'est occupée du choix des filles pour le Canada. Le fait que La Hontan mentionne cette dame et personne autre a fait croire que son cas était unique et même qu'elle avait recruté à elle seule toutes les filles en question, c'est-à-dire pour la période s'étendant de 1659 à 1669. Nous ne savions pas que de tout temps une chose semblable avait eu lieu et que, de 1634 à 1750, il était venu, comme nous l'avons dit, 1100 filles sans leurs parents, qui s'étaient mariées au Canada. Madame Bourdon paraît en avoir amené tout au plus 150 sur ce nombre total, mais les chiffres de M. Sulte n'en indiquent que 107 connues. Quant à celles qui

venaient d'elles-mêmes, il est juste de supposer qu'elles avaient des amis au Canada.

Au mois d'octobre 1669, la Mère de l'Incarnation salue le retour de Madame Bourdon et de Dombourg. Elle dit que cette dame a amené 150 filles, et elle ajoute: « Un peu auparavant, il était arrivé un vaisseau rochelais chargé d'hommes et de filles et de familles formées.» Sur les petits navires de l'époque il ne fallait pas beaucoup de monde pour faire un chargement.

Voici une phrase de la Mère de l'Incarnation qui, si elle était signée La Hontan, provoquerait des réflexions: « Les vaisseaux ne sont pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes et on les marie par trentaines. » Concédons cela en ce qui regarde Québec même, où il a dû se faire une trentaine de mariages, mais non pas des trentaines. Combien de mariages ont eu lieu partout ailleurs dans la colonie? Nos registres paroissiaux le montrent aisément. Nous avons fait à ce sujet un relevé des mariages pour Québec et Montréal et nous pouvons avouer que le mot de la Mère de l'Incarnation n'est pas très juste.

Colbert écrivait le 15 mai 1669 que le roi envoyait 150 filles, celles de Madame Bourdon[20]. Elles appartenaient aux institutions chargées d'élever, aux frais de l'Etat, les enfants pauvres des officiers civils et militaires. Le choix du Canada s'était fait volontairement chez ces jeunes filles.

Le 27 février 1670, Colbert écrivait à Mgr de Harlay, archevêque de Rouen: « Comme il pourrait se rencontrer des filles robustes dans les

20. Sulte, **le Régiment de Carignan**, p. 63.

paroisses aux environs de Rouen, au nombre de cinquante ou soixante, qui seraient bien aises de passer au Canada, je crois que vous trouverez bon d'employer les curés».... pour voir si chacun d'eux serait capable de recruter une ou deux filles.[21]

Le 10 novembre suivant l'intendant Talon écrivait à Colbert: « Il est arrivé cette année cent soixante-cinq filles; trente seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir. On leur fait présent, en les mariant, de cinquante livres en provisions de toute nature et en effets. Il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât cent cinquante à deux cents pour l'an prochain. Trois ou quatre jeunes filles de naissance trouveraient aussi à épouser ici des officiers qui se sont établis dans le pays. Je vous recommande d'envoyer des engagées. Madame Etienne, chargée par le directeur de l'hôpital général de Paris de la direction des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles que l'on enverra cette année. Il faudrait recommander que l'on choisit des filles qui n'aient aucune difformité naturelle, ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays et, enfin, qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel. J'ai écrit en ce sens à M. le directeur de l'hôpital.»[22]

En somme, Madame Bourdon n'a fait que la

---

21. Emile Salone, **la Colonisation de la Nouvelle-France**, p. 159.

22. Sulte, **le Régiment de Carignan**, p. 65; Rameau, **la France aux colonies**, p. 283.

campagne de 1668-1669. Madame Etienne a continué.

L'automne de 1671, après avoir dit qu'il était venu 150 filles, l'intendant Talon ajoute qu'il serait inutile d'en envoyer davantage vu qu'il y a nombre de Canadiennes à marier. Il dit encore: « N'envoyez plus de demoiselles de condition: nous en avons reçu cette année 15, outre 4 que j'avais amenées.» Les tableaux de M. Sulte montrent que le gros chiffre des filles baisse à 28 en 1672. Cette dernière année, la Soeur Bourgeoys amena de France 11 filles dont 6 destinées à entrer dans son institution et cinq pour les marier. Claude Le Beau, qui vivait à Québec en 1729, dit que ces filles venues de France étaient de bonnes moeurs et qu'elles épousèrent des soldats du régiment de Carignan[23]. Il ajoute que La Hontan aurait dû plutôt porter sa critique sur les filles de joie que l'on avait envoyées à la Louisiane.

En 1673, le roi envoya encore 60 filles. Les tableaux de M. Sulte en indiquent 39 de mariées cette année, mais cela ne veut pas dire qu'elles étaient arrivées en 1673. En 1679, revenant d'un nouveau voyage en France, la Soeur Bourgeoys amena plusieurs filles dont une partie à elle confiées par le Séminaire de Saint-Sulpice, de Paris. Ce fut le dernier contingent. Jusqu'à 1750 les tableux de M. Sulte font voir qu'il n'en venait plus que quelques-unes chaque année. A partir de 1675 à peu près, les Canadiennes ont continuellement fourni aux mariages; elles ont absorbé les contingents de garçons arrivés jusqu'à 1760. Notons que

23. Sulte, **le Régiment de Carignan**, p. 68.

le 20 octobre 1671 l'intendant Talon fit une ordonnance obligeant les garçons célibataires à se marier, puis, le 17 mai 1674, le roi écrit au comte de Frontenac, gouverneur général, « de porter les garçons et filles au mariage aussitôt qu'ils viennent en âge.»

Le Frère Le Clercq, Récollet, arrivé en 1673, s'exprime ainsi: « La population se compose de très honnêtes gens, ayant de la probité, de la droiture et de la religion. On a examiné et choisi les habitants et renvoyé en France les personnes vicieuses et marquées. Quant aux filles envoyées au Canada on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avait réussi.» Pierre Boucher et le Frère Le Clercq parlent de ce qu'ils ont vu. De 1621 à 1661, sur 674 baptêmes qu'il y eut dans la colonie, Mgr Tanguay n'en a trouvé qu'un seul d'illégitime.

La Mère de Sainte-Hélène Duplessis écrivait de Québec, en 1703: « Un certain nombre de ces filles étaient des demoiselles de qualité, d'autres appartenaient à de bonnes familles qui, étant chargées d'enfants, les envoyaient dans ce pays dans l'espérance qu'elles y seraient mieux pourvues; et enfin, on en tira beaucoup de l'hôpital de la Pitié à Paris, où elles avaient été bien élevées dès leur bas âge.»[24]

Le Père Charlevoix écrit en 1720 que « la

24. Mère Duplessis de Sainte-Hélène, **Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec**; J.-E. Roy, **le Baron de La Honton**, p. 182; abbé Lionel Groulx, **la Naissance d'une race**, p. 62.

source de presque toutes les familles qui y subsistent (au Canada) encore aujourd'hui est pure.»

Une explication pour finir. Il n'existe aucune liste connue des filles passées dans la colonie; les chiffres de l'intendant Talon, de Colbert, de la Mère de l'Incarnation, de la Soeur Bourgeoys, ne s'accordant pas tous, il ne serait pas prudent de les accepter comme de tout repos. M. Sulte, qui n'a pas étudié la question de la valeur de leurs témoignages, nous donne aussi des chiffres inférieurs. Ses calculs ont été faits d'après le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, le mariage étant considéré comme point de départ. Il arrive ceci, que, beaucoup de registres étant perdus, il a omis un nombre peut-être considérable d'actes de mariages, ce qui réduit d'autant ses sources des origines. La desserte de certaines paroisses se faisant d'abord par voie de mission, les prêtres oubliaient souvent de consigner dans les registres les actes de baptêmes, mariages ou sépultures qu'ils notaient sur des feuillets qu'ils emportaient sur eux et qu'ils perdaient parfois en chemin.

Toutes les statistiques, par ce fait, subissent des variations impossibles à contrôler. C'est ainsi que des filles arrivées en 1668 et qui ne se marieront qu'en 1674 peuvent avoir été aisément mises dans l'immigration de 1673; les tableaux de M. Sulte touchent néanmoins de près l'exacte vérité.[25]

Gérard MALCHELOSSE.

25. Dans sa brochure intitulée **Jean Bourdon et son ami l'abbé Saint-Sauveur,** Mgr Auguste Gosselin a accrédité l'erreur sur l'oeuvre de Mme Bourdon; en reproduisant cette page malheureuse, P.-G. Roy contribue lui aussi à sa diffusion. Il faut enrayer cette légende.

Les faux Sauniers au Canada

Contrairement à ce que les historiens contemporains de Benjamin Sulte ont cru, il ne vint pas de faux sauniers dans la Nouvelle-France du temps de Louis XIV. Il ressort de notre examen attentif des papiers conservés aux Archives fédérales d'Ottawa ayant trait à cette question, que la seule période durant laquelle les faux sauniers sont passés dans la colonie s'étend de 1730 à 1743. Nos devanciers ont pu se méprendre en admettant qu'il était venu deux cents de ces personnes au Canada, soit de 1693 à 1740, car ils n'avaient pas la riche documentation que nous possédons aujourd'hui; en réalité, il est bien immigré dans notre pays un peu plus de six cents faux sauniers en quatorze années à peine. Avant 1730, comme après 1743, nous n'avons trouvé aucune trace de contrebandiers ou faux sauniers expédiés de force ou venus volontairement d'eux-mêmes. Ce chiffre de six cents n'a rien d'extraordinaire si l'on considère que notre population atteignait à cette époque environ 43,000 âmes, et, de plus, les faux sauniers ne nous ont laissé que quelques colons stables, nous en avons la preuve.

Si nous en retraçons parmi nos ancêtres, il ne faut pas en rougir, et nous dirons avec Benjamin Sulte que les faux sauniers, les contrebandiers, les braconniers, les accusés du crime de pointage et autres gens de cette espèce frappés de disgrâce so-

ciale, n'étaient pas des repris de justice ou des criminels; c'étaient au contraire des hommes d'habitudes morales régulières et nos dossiers judiciaires ne nous montrent pas qu'ils aient fait pire que d'autres ici. Ne nous offusquons donc pas de cette origine de second ordre, car ce groupe d'individus ne mérite aucunement la réprobation offensante que des ignorants se sont plu à lui prodiguer volotiers sans connaissance de cause.

Ces nouveaux colons ont dû se trouver *chez eux* parmi nous, car les habitants canadiens chez lesquels ils furent distribués à gage vivaient beaucoup mieux que leurs cousins de France. Jouissant d'une vie autrement plus libre que celle qu'ils avaient connue, mieux nourris, mieux habillés aussi, échappant aux misères qui faisaient le désespoir des paysans pressurés et injustement persécutés dans la mère-patrie, ils n'ont certes pas regretté les abus du régime fiscal et autocratique de Louis XV qui les avaient poussés, peut-être malgré eux, nous est-il permis de supposer, au commerce frauduleux du sel, dont l'Etat avait alors le monopole, comme aujourd'hui le gouvernement français se réserve le privilège de la vente du tabac.

Sous l'ancienne monarchie, et plus encore sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les impôts sur le sel pesaient lourdement sur les familles qui avaient beaucoup d'enfants. Ce monopole au profit du trésor royal était injuste, car non seulement l'Etat vendait le sel au prix qu'il voulait, mais encore il en imposait la consommation et l'achat. Dans certaines régions, chaque paroisse était obli-

gée de prendre et de payer au grenier à sel autant de fois onze livres trois quarts pesant de sel que la paroisse comptait d'habitants, sans distinction de sexe ni d'âge. Dans d'autres provinces, on n'était taxé qu'à neuf livres par tête. Tandis que les unes payaient le maximum de la taxe ou jouissaient de modération, des provinces obtenaient des privilèges et des exemptions. Par exception, comme faveur de la part du roi, des familles nobles retiraient arbitrairement de leurs censitaires les levées sur le sel. Il n'y avait nulle uniformité, aucun ordre, ou plutôt c'était un désordre réglé. Ce régime corrompu et des plus écrasants de la domination des Bourbons engendra le faux saunage et les faux sauniers. Ce fut une lutte constante et générale des contrebandiers contre la gabelle, c'est-à-dire l'impôt du sel, quoique, par extension, on ait fini par appliquer ce terme à l'impôt sur les divers produits et denrées.

La dureté et les excès du fisc multiplièrent les infractions. Le faux saunage devint une institution, et les faux sauniers une classe dans la société. Des nobles, des militaires, des marchands, des campagnards, des femmes se livrèrent à ce métier dangereux. Les nombreuses vexations auxquelles donnait lieu la levée de la gabelle occasionnèrent à maintes reprises des troubles locaux ou même des soulèvements de provinces entières, que le roi étouffait, à la tête d'une armée, en massacrant indignement les fraudeurs de gabelle. Aussi, aucun impôt ne fut-il jamais plus impopulaire et tant décrié; et malgré les terribles pénalités qu'on infligeait aux faux sauniers, le faux saunage

florissait. Le gentilhomme pris en contravention, s'il n'était pas assez riche ou assez puissant pour acheter son pardon et « graisser » les gabeliers, était déchu de sa noblesse, privé de ses charges, sa maison souvent rasée. Le roturier pouvait être pendu. Les femmes étaient condamnées à l'amende pour une première offense, au fouet pour une seconde, au bannissement pour une troisième. Il fut des années où il y eut 4,000 saisies dans l'intérieur des maisons, 10,000 sur les routes, lieux de passage ou voisinages de marais salants, 300 condamnations aux galères, 1,700 à 1,800 emprisonnements.[1]

Pendant que la cour et les favoris s'amusaient et que les ministres sommeillaient d'une insouciance coupable à leur table de travail sur le sort des plus belles colonies que la France ait jamais possédées, le peuple crevait de faim. La misère était si générale que les pauvres et honnêtes paysans en furent un jour rendus, afin de nourrir leurs enfants, à se faire voleurs, contrebandiers, banqueroutiers, faux monnayeurs, etc.. La révolution de 1789 couvait depuis cent ans et plus quand elle vint mettre fin à ce régime d'autorité abusive et sans exemple, et ses premiers décrets furent pour la suppression de la gabelle.

La déportation était, on peut dire, une des punitions les plus fréquentes réservée aux faux sauniers, car en ces temps de grandes magnificences et de débauches royales, les colonies étaient, ni plus ni moins, considérées comme des dépotoirs nationaux. Le Canada demandait sans cesse des

1. **B. R. H.**, IV, 319, 372-375, article de Ignotus (J.-Edmond Roy); **Nouveau Larousse illustré.**

colons à la mère-patrie, et quand, vers 1730, les prisons de France regorgèrent de prisonniers de toutes sortes, on commença alors à y déporter les faux sauniers dont parle notre Histoire.

Le premier contingent qui semble avoir été envoyé au Canada est celui de 1730. Le président du conseil de la marine écrit à MM. de Beauharnois et Hocquart, le 28 mars de cette année, que le roi « a réglé qu'il ne serait point envoyé cette année de libertins dans la colonie. Je ferai en sorte, continue-t-il, que les envois de gens de cette espèce soient entièrement supprimés puisqu'ils causent du désordre. A l'égard des faux sauniers que vous demandez, je pense qu'ils pourront être utiles à la colonie et j'ai pris des mesures pour en faire passer 30 ou 40 par le vaisseau du Roi « Le Héros, » (armé au port de Rochefort et commandé par le sieur Des Herbiers de l'Estenduère). Je vous en envoyerai le rolle par une lettre particulière et s'ils réussissent dans le pays j'en ferai passer tous les ans autant qu'il sera possible. »[2]

Le 25 avril suivant, le président du conseil de la marine écrit de nouveau au gouverneur et à l'intendant: « Sur la proposition que vous avez faite d'envoyer des faux sauniers en Canada qui pourraient être utiles soit en les incorporant dans les troupes soit en travaillant à la culture des terres, S. M. a bien voulu se déterminer d'y faire passer 26 faux sauniers ou contrebandiers dont le rolle est ci-joint. Ce sont la plupart des jeunes gens dont on

2. Archives du Canada, B.54-1, p. 407.

peut retirer du service et qui pourront dans la suite s'établir dans la colonie. »[3]

Le 4 octobre 1730, le gouverneur et l'intendant écrivent de leur côté au ministre que les faux sauniers envoyés « se sont trouvés gens de bons services, » et qu'il fallait en envoyer d'autres. En sorte que, le 1er mai 1731, M. de Maurepas leur écrit que, comme ils ont été satisfaits des faux sauniers qui sont passés au Canada l'an 1730, il a choisi pour être embarqués à Rochefort sur « Le Héros, » le sieur comte Desgouttes, capitaine commandant, « 60 autres bons hommes, ainsi que 4 contrebandiers condamnés aux galères et dont la peine a été commuée au bannissement pour la vie, et un jeune homme de famille qui s'est dérangé et qu'on veut corriger. Ils sont presque tous veufs sans enfants ou garçons. »[4]

Le 18 décembre, le ministre écrit à M. Fagon : « Des 64 faux sauniers envoyés au Canada, 60 ont été avantageusement distribués aux habitants auxquels ils sont d'un grand secours, 4 ont pris parti dans les troupes... Comme on m'en demande 400, je pourrai en envoyer 100 l'année prochaine par le vaisseau du Roy si les fermiers généraux peuvent me les fournir, et on pourra dans ce nombre y en comprendre 12 qui soient mariés et qui passeront avec leur famille. » Il le prie de lui fournir les signalements des faux sauniers qui sont actuellement en prison afin d'en choisir qui puissent être

3. Archives du Canada, B.54-2, p. 472.

4. Archives du Canada, B.55-2, p. 504.

remis à La Rochelle dans les quinze premiers jours de mai 1732.[5]

Le 8 avril 1732, M. de Maurepas écrit de Versailles que « S. M. a esté bien aise d'apprendre que les 64 faux sauniers et contrebandiers envoyés (1731) par le vaisseau « Le Héros » se soient trouvés gens de bons services, et Elle a donné des ordres pour qu'il en soit envoyé 100 cette année. »[6] Le 22 avril, il écrit qu'il a rendu compte au roi des avantages avec lesquels les faux sauniers et contrebandiers envoyés l'année dernière au Canada furent placés en arrivant à Québec et de la facilité que l'on trouvera à en placer d'autres aussi utilement pour eux et pour les habitants de la colonie et que « S. M. a jugé à propos de donner des ordres pour qu'il en soit encore envoyé cette année un certain nombre. J'ai en conséquence, continue-t-il, choisi parmi ceux qui sont dans les prisons 90 qui m'ont paru les plus propres à estre employés dans la colonie et qui doivent être conduits à La Rochelle pour être embarqués sur le vaisseau « Le Rubis. »[7]

La liste des 90 faux sauniers envoyés cette année 1732 nous est inconnue. C'est la seule qui nous manque pour les treize envois faits de 1730 à 1743 inclusivement. Il ne faudrait pas en déduire pour cela qu'il ne vint pas de faux sauniers en 1732 car, le 21 avril 1733, dans une dépêche à MM. de Beauharnois et Hocquart, M. de Maurepas dit qu'ayant « égard à leurs représentations

5. Archives du Canada, B.57-2, p. 637.
6. Archives du Canada, B.57-2, p. 637.
7. Archives du Canada, B.57-2, p. 670.

sur la manière avantageuse dont ils ont disposé des faux sauniers envoyés en 1732, il a donné l'ordre d'en faire passer d'autres sur « Le Rubis. »

Le 29 décembre 1733, dans une missive à M. Fagon, le ministre se plait à dire que les faux sauniers envoyés au Canada ont été utilement employés. Le gouverneur et l'intendant lui en ayant demandé une soixantaine, il ajoute qu'il « convient de n'envoyer que des garçons qui s'attachent bien mieux à la colonie que des gens mariés. » Comme chaque année, il demande la liste des faux sauniers détenus dans les prisons et leurs signalements afin qu'il puisse choisir ceux qui pourront faire l'affaire.[8] Le 20 avril 1734, en son palais de Versailles, le roi signe un ordre pour l'embarquement de 62 faux sauniers sur « Le Rubis » pour le Canada.[9] « J'ai choisi, écrit à la même date le ministre des colonies, 62 faux sauniers qui ont été classés pour être embarqués sur « Le Rubis, » cape. le chevr. de Chaon... Je vous envoie une liste dans laquelle leurs signalements sont marqués. »[10]

Le 19 avril 1735, autre dépêche du ministre: « Je vous ai marqué par une de mes dépêches qu'il pourrait être encore envoyé cette année un certain nombre de faux sauniers et contrebandiers en Canada. J'en ai choisi en effet, d'entre ceux qui sont dans les prisons du Roi, 62 qui m'ont paru les plus propres à être employés dans la colonie et j'ai fait expédier les ordres nécessaires pour leur conduite à La Rochelle et pour leur embarquement sur le

8. Archives du Canada, B.58-1, p. 434½.
9. Archives du Canada, B.60-1, p. 24.
10. Archives du Canada, B.60-1, p. 24.

vaisseau du Roy « Le Héros, » commandant M. de Forant. Ce nombre sera peut-être diminué, attendu qu'il pourra y en avoir qui seront élargis avant leur départ. Quoiqu'il en soit, ils sont presque tous garçons. »[11] Le 7 octobre suivant, MM. de Beauharnois et Hocquart accusent réception de « 54 faux sauniers qui ont été distribués dans le pays comme engagés. »

Ce système de colonisation a donc été apprécié favorablement dans le temps. Les personnes qui gouvernaient les destinées de la Nouvelle-France, comme aussi les membres du Conseil Souverain, se sont toujours montrés sévères sous le rapport de la morale. Aussi, nous est-il permis de croire qu'ils n'auraient jamais encouragé cette immigration s'ils avaient jugé que les faux sauniers devenaient et une charge et une tare pour nous. M. Sulte avait donc raison de dire que nous avons bien fait d'accueillir ces nouveaux colons de la main gauche, et les nombreux documents découverts depuis qu'il écrivait ces lignes (1897) confirment en tout point ses avancés. La question de la moralité des nouveaux colons, hommes et femmes, était tellement à l'ordre du jour en tout temps que nous la voyons reparaître souvent dans les dépêches de nos administrateurs.

Ainsi, le 26 avril 1736, M. de Maurepas écrivant au gouverneur et à l'intendant dit: « Sur les différentes listes qui m'ont été remises des faux sauniers détenus dans les prisons du royaume, j'en ai choisi 24 qui m'ont paru les plus propres a estre

11. Archives du Canada, B.63, p. 477.

employés au Canada, et j'ai fait expédier les ordres reçus pour leur conduite à Rochefort, et pour leur embarquement sur le vaisseau « Le Héros. » Ce nombre sera peut-être diminué attendu qu'il pourra y en avoir qui seront élargis avant leur départ... Vous donnerez à M. de St-Clair qui commande ce vaisseau la décharge de ceux qu'il vous remettra, et vous veillerez à ce qu'il n'en puisse repasser aucun en France. Mais si vous jugez qu'il y en ait qui doivent y être renvoyés,vous me rendrez compte des raisons et attendrez les ordres du Roy sur cela. Je vous envoie une liste de ces faux sauniers dans laquelle leur état et leurs signalements sont marqués et par laquelle vous verrez qu'ils sont presque tous garçons. S'il s'en trouve qui veuillent servir dans les troupes, M. le Mis de Beauharnois pourra les y faire incorporer. A l'égard des autres, vous les emploierez de manière qu'ils puissent estre utiles à la colonie en les distribuant aux habitants qui en auront besoin et qui en demanderont. »[12]

La pratique de déporter ici des faux sauniers se continua encore durant quelques années, c'est-à-dire jusqu'en 1743 inclusivement, alors que le contingent de cette année semble être le dernier. Le gouverneur et l'intendant exposèrent au ministre la difficulté qu'il y avait à placer d'autres faux sauniers, parce qu'on en avait envoyé déjà beaucoup depuis 1730. Devant cette requête justifiée de nos deux administrateurs, la mère-patrie abandonna cette coutume.

12. Archives du Canada, B.64, p. 433.

A l'aide des correspondances et des listes officielles conservées aux Archives publiques d'Ottawa, et qu'a bien voulu nous communiquer notre excellent ami M. Francis-J. Audet, nous avons pu dresser un tableau approximatif des arrivages, année par année, sauf pour 1732 dont la liste manque, et pour 1738, année où, par suite de la disette du blé au Canada, il ne fut pas envoyé de faux sauniers.[13]

Année 1730,	26	Année 1737,	31
" 1731,	64	" 1738,	(aucun)
" 1732,	90(?)	" 1739,	43[14a]
" 1733,	99	" 1740,	34
" 1734,	62	" 1741,	36
" 1735,	54	" 1742,	35
" 1736,	45[14]	" 1743,	17

Soit un total de 636 personnes, épouses et enfants non compris.

Ces chiffres sont-ils exacts? C'est plus que nous pourrions dire. Il nous est permis de supposer qu'ils sont exagérés. Mais ce que nous pouvons cependant affirmer sans crainte d'être contredit, c'est qu'un très petit nombre des faux sauniers passés au Canada de 1730 à 1743 se sont faits colons stables. Il résulte de nos enquêtes minutieuses et

13. Archives du Canada, B.67, p. 50; B.68, p. 247. Le 13 mai 1738, le ministre écrit à M. Fagon: "La situation où se trouvent cette année le Canada et l'Ile Royale par rapport à la disette des blés, m'a fait juger qu'il n'était pas à propos d'y envoyer des faux sauniers".

14. 57 de nommés sur le rolle, mais 12 marqués "non embarqués."

14a. 60 de nommés sur le rolle, mais 17 non embarqués.

longuement suivies dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Cyprien Tanguay et autres sources que, sur 636 hommes supposés être venus au pays, nous n'en avons retracé et identifié que 92. Le nombre des prisonniers était ordinairement diminué au départ, plusieurs étant élargis avant l'embarquement; les uns tombaient malades durant le trajet pénible et hâtif des prisons où ils avaient été détenus au port où devait partir le navire; d'autres désertaient; d'autres encore mouraient en mer. On se rend compte aussi qu'un grand nombre des arrivants échappaient à l'attention des autorités, une fois en Canada, prenaient la clef des champs, et, soit comme rats de cale ou par voie de la Nouvelle-Angleterre, repassaient en France ou ailleurs. C'était à une époque où les Canadiens émigraient facilement au Mississipi, où les moeurs relâchées faisaient contraste avec l'austérité morale des rives du Saint-Laurent, et nous en avons vu un certain nombre qui se firent coureurs de bois avec le dessein exprès de se soustraire à la discipline, tant administrative que religieuse. Les désertions étaient si fréquentes chez les faux sauniers que le ministre s'en plaignit à plusieurs reprises.

Le 30 avril 1737 il écrivait à M. de Beauharnois, gouverneur : « On ne s'aperçoit que trop que parmi les faux sauniers qui sont envoyés au Canada, il y en a qui trouvent le secret de repasser en France... Si vous croyez que les sauvages puissent favoriser leur évasion, vous devrez prendre des mesures pour les en empêcher, et quant aux engagements qu'ils pourraient prendre comme matelots, je ne vois pas qu'il soit difficile, lorsque l'on y don-

nera l'attention convenable, de les empêcher, ou de découvrir les Mes des Batimens qui les recevront et qu'il conviendra de punir à toute rigueur. En un mot on les retiendra certainement dans la colonie lorsque l'on veillera exactement sur leurs démarches. »[15]

Le 14 avril de l'année suivante, le ministre y revient: « Il est à souhaiter que l'ordonnance (10 mai 1736) que vous avez rendue pour empêcher l'évasion des faux sauniers puisse produire de l'effet, et vous ne sauriez être trop attentifs à tenir la main à son exécution. » Puis, le ministre prie dans cette même lettre le gouverneur et l'intendant de lui marquer le nombre de faux sauniers qu'ils voudront pour l'année 1739.[16]

Le 14 février 1742, le ministre remarque qu'il est informé que, malgré les défenses faites aux capitaines de navires qui partent du Canada d'embarquer aucun particulier sans la permission du gouverneur, il arrive que des faux sauniers retournent en France, parfois en passant par les colonies anglaises, et il demande de veiller strictement à la surveillance des ordonnances.[17]

Le gouverneur, l'intendant, des membres du Conseil Souverain et des personnes influentes du clergé composaient à Québec un comité qui s'occupait de secourir les nouveaux colons à leur arrivée à bord des navires, de même que de leur hébergement à terre et, enfin, de leur établissement le plus

15. Archives du Canada, B.65-3, p. 416; B.64, p. 176.
16. Archives du Canada, B. 68, p. 247.
17. P.-G. Roy, **Inventaire des ordonnances des Intendants**, vol. 2, p. 201; Archives du Canada, folio 410, p. 106; folio 411, p. 108.

avantageux, soit dans les troupes ou chez les habitants. Dans les nombreuses dépêches du ministère des colonies, il y est souventes fois question de favoriser l'enrôlement des faux sauniers dans les troupes. Déjà, le 25 avril 1730, le roi fait savoir qu'il «désire qu'on incorpore dans les troupes ceux qui le désireront. M. le Mis de Beauharnois les y fera entrer après avoir pris leur engagement et l'intention de S. M. n'est point qu'ils y servent autrement.» Le 21 avril 1733, il dit encore: «S'il y a des faux sauniers qui préfèrent s'enrôler dans les troupes, ils trouveront bon de les y incorporer.» Et le 20 avril 1734, voici qu'il y revient à loisir lorsqu'il écrit qu'on devra «laisser entrer dans les troupes ceux qui le désireront.»[18]

Les faux sauniers qui optaient pour le service militaire étaient peu nombreux, bien qu'on leur fournit l'habillement, la ration et la solde comme aux autres soldats.[19] Ils étaient plutôt placés chez des habitants et des particuliers et ils ne furent pas, comme le laisse entendre Ignotus,[20] traités en mercenaires. Au contraire, ils purent jouir ici des libertés sociales, droits et privilèges au même rang que les habitants de vieille souche et leur histoire se mêle à celle de ceux-ci d'une façon identique. La plupart sont devenus par la suite des cultivateurs aisés ou des artisans laborieux et nous serions bien en peine de les désigner du doigt dans la phalange nombreuse et digne de nos ancêtres.

18. Archives du Canada, B. 54-2, p. 472, 526, 678; B.58-1, p. 52
19. Archives du Canada, B.54-2, p. 678; B.68, p. 52.
20. **B. R. H.**, IV, p. 374.

Le 20 avril 1734, le ministre écrit au gouverneur: « Le roi n'a point approuvé la proposition que vous avez faite de régler les prix et le temps des engagements des faux sauniers qui entrent chez les habitants; il convient de leur laisser la liberté de faire leurs conditions avec les colons chez lesquels ils prennent du service, et si on les gênait sur cela, ils pourraient se porter à la désertion. »[21]

Le 17 avril 1736, le ministre écrit de nouveau sur ce sujet: « J'ai approuvé que les faux sauniers qui ont été distribués aux habitants y aient été engagés sur le pied de 100 livres par an, et puisque vous jugez que c'est le parti qui convient le mieux pour s'en assurer, on pourra en user de même pour ceux qui sont envoyés cette année. »[22]

La correspondance du temps fait voir que les habitants recherchaient pour leurs travaux des champs les faux sauniers, car ceux-ci étaient en général de beaux hommes, forts et travaillants.[23] On eut toujours soin, aussi, de s'assurer que les faux sauniers envoyés ici puissent se tirer d'affaires par eux-mêmes. De même qu'on renvoyait en France ceux dont la conduite était répréhensible, on refusait les infirmes et les vieillards. Le 5 octobre 1736, le gouverneur et l'intendant informent le ministère des colonies qu'il y a des infirmes qu'il leur faudra éconduire. Le 8 du même mois, ils y reviennent et déclarent que « les infirmités des faux

21 Archives du Canada, B. 61-1, p. 520.
22. Archives du Canada, B. 64, p. 427, 540.
23. Voir lettres de M. de Maurepas, 20-4-1734; 21-4-1733; **Rapport des Archives**, 1904, p. 328; 1905, vol. I, p. 15, 580.

sauniers et des personnes envoyées par lettres de cachet en faisaient un embarras pour le pays. »[24]

Les révocations des ordres en vertu desquels les faux sauniers avaient été transférés en Canada « pour le reste de leurs jours »[25] furent nombreuses, surtout à partir de 1733.[26] Et c'est ainsi que, peu à peu, partiront les indésirables. Ceux qui restèrent s'adaptèrent nos moeurs, nos coutumes, notre religion. Ils ne sont pas légion, nous le répétons, et ce furent d'honnêtes pères de familles et de vrais patriotes. Nous pourrions en citer dont les fils firent notre orgueil. Mais nous n'anticiperons pas sur le travail que se propose de faire sur ce sujet l'un de nos historiens les mieux avisés et qui complètera l'ébauche que nous venons de brosser brièvement en marge du texte de Benjamin Sulte.

Gérard MALCHELOSSE.

24. Archives du Canada, B.74-2, p. 153.
25. Archives du Canada, B.54-2, p. 496; B.55-2, p. 537; B.54-2, p. 498; B.68, p. 262.
26. Archives du Canada, B.74-2, p. 153, 206. Aussi 509, 574, 577, 568, 519, 461, 435.

Table des Matières

Pages

Préface de M. Aegidius Fauteux 5

DEFENSE DE NOS ORIGINES 11

I — Au Brésil, aux Antilles, en Australie, 1555, 1650, 1788 11

II — Au Canada avant 1608 et jusqu'à 1632. — Le baron de Léry, 1518. — Premiers Colons..... 21

III — De 1608 à 1663. — Les fondateurs de la race canadienne 33

IV — De 1664 à 1675. — Les soldats du régiment de Carignan. — les racontars de La Hontan. — Les filles du roi. 45

V — Origines du parler canadien. — Normands et autres. 57

VI — Nouveaux immigrants, 1675-1740. — Les faux sauniers, 1700-1740. — Captifs de la Nouvelle-Angleterre, 1689-1758 64

VII — Coureurs de bois, 1675-1750 76

VIII — Les Métis du Bas-Canada et du Nord-Ouest..... 83

APPENDICE 91

Madame Bourdon et l'immigration des filles dans la Nouvelle-France 91

Les Faux sauniers au Canada 110

Index Général

Pages

Abénakis, Sauvages .. 86
Acadie .. 21
Acadiens, origine des, .. 25
Aillebout de Coulonge, Mme Louis d', .. 103
Algonquins, Sauvages, .. 84, 85
Anjou, recrue de l', 1653, .. 37, 38, 39, 57, 97
Antilles, les, .. 11, 20, 51, 52, 55, 69, 100
Australie, colonies pénales de l', .. 13-17, 20, 25
Auteuil, Denis-Joseph Ruette d', .. 95
Autray, fief d', .. 93
Autriche, Anne d', .. 96-98
Banque de Law, sa banqueroute, .. 69
Barrès, Maurice, .. 32
Beauchêne, capitaine .. 68, 69
Beauharnois, M. de, gouverneur-général, .. 71
Beauport, .. 35, 39
Bécancour, .. 86
Bienville, Lemoyne de, .. 72
Bois-le-Comte, neveu de Villegaignon, .. 14
Bontemps, capitaine .. 97
Boucher, Pierre .. 71, 99, 108
Boulé, Hélène, épouse de Champlain, .. 24
Bourdon, Jean, .. 39, 92-96, 102, 103
Bourdon, Mme, .. 9, 50, 91-109
Bourdon, Marie, .. 93, 94
Bourgeoys, Marguerite, .. 98, 103, 107, 109
Brault de Pomerainville, Henri, .. 96
Brésil, premières tentatives de colonisation au, .. 11-13, 16, 17,
Bretons, .. 29
Carignan, régiment de, .. 45, 46, 50, 65, 77, 100-102, 107
Cartier, Jacques .. 11, 21, 23, 25, 26, 28-30
Caughnawaga, .. 86
Cent-Associés, Compagnie des, .. 16, 33, 35, 36, 44, 77
Champlain, Samuel, .. 15, 16, 21, 22, 24, 26, 27, 29, 34, 35, 41, 65
Chansons populaires, nos .. 62, 78
Charest, Jean .. 94
Chauvin, marquis de, .. 29, 31
Colbert, ministre .. 54, 55, 66, 70, 103, 105, 109
Coligny, Gaspard de Chastillon de, .. 12, 16
Colin, Michel, .. 24
Colomb, Christophe, .. 12
Colonies, fausses idées des Français sur les, .. 14, 15, 18-20

Pages
Colonisation négligée, ... 33, 42, 54, 63, 66, 80, 81
Colons, se recrutent d'eux-mêmes, ... 33, 37
Colons, premiers, ... 24, 26-28, 34, 36, 58
Colons, choix des, moralité des, ... 7, 30, 36, 40-44, 97-100, 118
Commerce, ... 57, 58, 70
Conseil Souverain, ... 61, 66, 67, 70, 79, 80, 99, 102, 103
Couillard, Guillaume, ... 26, 28, 34, 35, 92
Coureurs de bois, ... 18, 32, 75-83, 103
Cousin, Jean, navigateur, ... 12
Cultures, ... 28, 35, 60
Desdames, Thierry, ... 27
Desportes, Hélène, ... 27
Desportes, Pierre, ... 27, 28, 34
Dombourg, fils de Jean Bourdon, ... 102, 105
Dosquet, Mgr Pierre-Herman, ... 70
Duchesne, Adrien, chirurgien, ... 34
Eau-de-vie, ... 96
Ecossais, highlanders, ... 73
Education, instruction, ... 50, 61, 62, 100, 104
Etienne, Mme 106
Faux sauniers, ... 9, 67-70, 110-125
Femmes au Canada, premières, ... 24, 26, 34
Filles, immigration des,
filles du roi 7, 8, 27, 34, 37, 38, 48-59, 70, 91-109
Fils de famille, ... 69-71
Floride, ... 16
Fort-Dauphin, massacre de, 1674 53
Fourrures, voir Traites.
Français colonisateurs, les, ... 11-17
Français, caractère du type, ... 79, 80, 84, 85
Gaffarel, Paul, historien, ... 12, 14, 17-19, 32
Gagnier, Anne, voir Mme Bourdon
Gascons, ... 58, 60
Gaudais-Dupont, commissaire, ... 99
Giffard, Robert, ... 27, 34, 35, 39, 92
Gloria, Jean, ... 94
Godefroy de Lintot, Jean, ... 34, 39
Godefroy, Jean-Paul, ... 27, 34, 37
Gosselin, Mgr Auguste, ... 109
Gourdeau, Jacques, ... 92
Guerres, ... 42, 46, 72-75
Guerre de Sept Ans, ... 46
Guyane, ... 20
Habitant, ce terme, ... 78
Habitants, Compagnie des, ... 95
Hébert, Guillemette, ... 26
Hébert, Louis, ... 26, 34, 35
Hertel, Jacques, ... 34, 37, 39
Hospitalières, ... 36

Pages
Hubout, Guillaume, ... 26, 28, 34, 35
Hurons, Sauvages, ... 85
Immigration féminine, voir Filles.
Immigration irlandaise, ... 32, 73, 74
Incarnation, Mère Marie de l', ... 96, 100-105, 109
Indes, Compagnie des, ... 54, 77, 79
Instruction, voir Education.
Irlandais au Canada, premiers, ... 32, 73, 74
Iroquois, Sauvages, ... 77, 84-86
Jacques-Cartier, seigneurie, ... 94, 95
Jésuites, ... 35-37
Jonquet, Joseph-Marie-Etienne, ... 34
Journalisme au Canada, ignorance du, ... 28-30
Juchereau, ... 39
Justice, ... 71
Kertk, frères, ... 26, 27
La Fontaine, fabuliste, ... 52, 69
La Hontan, baron de, ... 7-9, 48-56, 70, 96, 104, 105, 107
Langlois, Françoise, ... 27
Langlois, Marguerite, ... 24, 26
Langue française, voir Parler canadien.
Laporte, Pierre de, ... 92, 93
La Roche, marquis de, ... 25, 29, 30
La Rochelle, ... 58, 59, 64
La Roque, voir Roberval.
La Salle, Cavelier de, ... 53
La Tour, abbé Louis Bertrand de, ... 70
Laudonnière, René de Goulaine de, ... 16
Lauzon, Jean de, grand sénéchal, ... 39, 95
Law, financier, sa banqueroute, ... 69
Le Beau, Claude, ... 71, 107
Le Clercq, Frère, Récollet, ... 103
Législation, ... 59, 71
Lemoyne de Bienville, ... 72
Le Neuf, les deux, ... 39
Léry, baron de, et de Saint-Just, ... 22, 30
Le Sage, Alain-René, ... 54, 68, 69, 96
Lesage, Marguerite, ... 24, 26, 34
Le Tardif, Olivier, ... 27, 34, 92
Louis XIV, se désintéresse du Canada, ... 63, 66, 69, 81
Louisiane, la, ... 52, 53, 72, 107, 121
Madagascar, île, ... 53, 55
Mance, Jeanne, ... 97, 103
Marsolet, Nicolas, ... 27, 34, 37
Martin dit l'Ecossais, Abraham, ... 24, 26, 28, 34, 35
Métiers, ... 36, 44, 60, 61
Métis ou Bois-Brûlés, métissage, ... 17-19, 22-28, 32, 35, 75, 83-90
Michelet, historien, sa fausse conception des colonies, ... 55, 56
Milice, officiers de, ... 47

Pages
Milices canadiennes, ... 41, 47, 100
Monceaux, seigneurie, ... 94, 95
Montagnais, Sauvages du Saguenay, ... 86
Montmagny, M. de, gouverneur-général, ... 41, 65
Montréal, ... 36-39, 57, 58, 84, 97, 98
Moralité des premiers Canadiens, ... 7, 30, 36, 41-44, 97-109, 118
Morin, Soeur, ... 100
Nativité, Mère Renée de la, ... 97
Neuville, seigneurie, ... 94, 95
Nicolet, Jean, ... 34
Normands, ... 33, 34, 57-65
Nouvelle-Angleterre, captifs de la, ... 73-76
Nouvelle-Angleterre, colonies de la, ... 40, 41, 46, 47, 81
Oka, poste d', ... 86
Outlaws, ce mot 76, 82
Parkman, Francis, historien, ... 47, 48
Parler canadien, origine du, ... 57-64
Peltrie, Mme de la, Marie-Madeleine de Chauvigny, ... 97
Percherons, ... 60, 61
Pivert, Nicolas, ... 24, 26, 28, 34, 35
Poitevins, ... 38, 58, 60, 64, 65
Population, ... 33, 42, 63, 65, 73, 80, 84, 97, 99
Portugais au Brésil, les, ... 13
Potel, Jacqueline, ... 92, 94
Prévost, Martin, ... 84
Quatrefages, M. de, ... 19
Québec, ... 21, 26, 28, 30, 38, 84, 85, 97
Québec, Hôtel-Dieu de, ... 70
Québec, plan de, 1660, ... 93
Queylus, abbé Gabriel de, ... 98
Ribaut, Jean, ... 16
Richelieu, cardinal de, ... 15, 16
Richelieu, fort (Sorel), ... 93
Riel, Louis, chef des Métis, ... 18
Roberval, François de la Roque de, ... 14-17, 23, 25, 29, 30
Rollet, Marie, ... 26, 34
Roy, J.-Edmond, ... 9, 53
Roy, P.-G. 109
Ruette d'Auteuil, Denis-Joseph, ... 95
Sable, île de, ... 22, 23
Saint-Esprit, ordre du, ... 94
Saint-François-du-Lac, ... 86
Saint-François, fief, ... 93
Saint-Joseph, fête, ... 92
Saint-Louis, ordre de, ... 94
Saint-Louis, saut (Caughnawaga), ... 86
Seigneuries, ... 40, 46
Sel, commerce du, faux sauniers 67, 110-113
Sillery, ... 86

Pages
Sokokis, Sauvages, ... 86
Sorel, fort, ... 93
Souart, abbé Gabriel, ... 98
Sulte, Benjamin, ... 5-9, 18, 62, 91-93, 100, 104, 107, 109
Talon, Jean, intendant, ... 101, 106, 107, 109
Tanguay, Mgr Cyprien, ... 56, 108, 109
Têtes-de-Boule, Sauvages du haut Saint-Maurice, ... 86
Toupin, Toussaint, ... 94
Traite des Fourrures, ... 25, 26, 33, 35, 36, 58, 77, 79
Trois-Rivières, ... 38, 39, 84, 93, 97
Troupes, ... 41, 47, 100
Ursulines, ... 36, 61, 96
Vault, Claire-Françoise du, ... 95
Vault, Jean-Clément du, seigneur de Monceaux, ... 94
Vaudreuil, Pierre de Rigaud de, ... 72
Vienne, Marguerite, ... 24
Vignal, abbé Guillaume, ... 98
Villegaignon, Nicolas Durand de, ... 12-17
Vimont, Père Barthélémy, ... 97

62 29